

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 14 novembre 2014

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2014-10-7-2

Service consulté

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL
- CTV REGION MULHOUSIENNE
- CTV TROIS PAYS**

Résumé : Il est proposé, dans le présent rapport, de

1. prendre acte des informations relatives à l'évaluation du partenariat 2010/2013 avec le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA).

2. valider et d'autoriser le Président à signer 6 conventions de partenariat fixant les objectifs et modalités de versement des aides déjà accordées au titre :

- des Contrats de Territoire de Vie 2014/2019 :

Région Mulhousienne :

. 2014/2017 avec le CREA, l'Etat, la Région et la Ville de Kingersheim : 28 000 € pour 2014 ; 2015, 2016 et 2017 restant à définir.

. 2014/2017 avec la Ville de Mulhouse : 193 500 € pour 2014 ; 2015, 2016 et 2017 restant à définir.

Trois Pays :

. 2014/2016 avec la Ville de Huningue : 28 000 € pour 2014 ; 2015 et 2016 restant à définir.

. 2014/2016 avec la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole : 20 000 € pour 2014 ; 2015 et 2016 restant à définir.

- du Développement Culturel :

. 2014 avec la Fédération Hiéro Mulhouse : 40 000 €

. 2014/2017 avec la Filature, l'Etat, la Région et la Ville de Mulhouse : 202 000 € pour 2014 ; 2015, 2016 et 2017 restant à définir.

3. prélever les crédits nécessaires correspondants à l'ensemble des engagements 2014 sur le Budget Primitif 2014 du Département à hauteur de :

□

. 242 000 € sur le budget du Développement Culturel ;

. 269 500 € sur le budget de la Délégation à l'Action Territorialisée (Projets structurants des Contrats de Territoire de Vie des Trois Pays et de la Région Mulhousienne).

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs dont ceux mobilisés dans le présent rapport en faveur des Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion et du Développement Culturel des Territoires. L'intervention départementale s'opère dans le cadre de conventions d'objectifs dont les dispositions prévoient que les partenariats arrivant à échéance fassent l'objet d'une évaluation.

Dans ce contexte, le présent rapport a pour objet de communiquer une évaluation, présentée en Commission Culture le 6 octobre 2013, et proposer le renouvellement de six conventions de partenariat.

A) OPERATEURS CULTURELS ET LIEUX DE DIFFUSION

1) CREA Kingersheim (CTV de la Région Mulhousienne 2014/2019)

Le CREA, Scène labellisée Jeune public, mène une action de proximité dans le domaine culturel, essentiellement en direction des enfants et des adolescents, mais aussi des adultes et des familles, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à différentes formes artistiques, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant contemporain.

L'Etat, la Région Alsace, la Ville de Kingersheim et le Département du Haut-Rhin ont soutenu la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, à travers une convention de 2010 à 2013, dans une logique d'aménagement culturel de territoire et de sensibilisation des publics.

Dans ce cadre, le Département a ciblé son aide en priorité sur les actions en direction des publics relevant de sa compétence (collégiens, petite enfance, publics bénéficiant des minima sociaux, handicapés...) notamment à travers le Festival Momix, les ateliers de sensibilisation et de pratique pour les adolescents, les projets liés aux Musiques Actuelles et transfrontaliers.

L'engagement du Département en faveur du CREA sur les 4 années du contrat s'est élevé à 112 000 € (28 000 € /an).

a) Evaluation du partenariat 2010/2013

Conformément aux dispositions de la convention précitée, une évaluation du partenariat (annexe 1), financée par la Région Alsace, a été réalisée par le Cabinet Premier Acte Conseil et présentée aux partenaires du CREA au cours du comité de suivi du 7 avril 2014.

Globalement très positive, cette évaluation souligne la dynamique d'une structure au rayonnement qui dépasse largement le cadre municipal et dont le projet artistique "s'évalue en terme de qualité, densité, diversité, proximité pour les publics et sur le territoire".

Elle identifie le CREA comme un espace de résidences et lieu de ressources pour les professionnels dans le domaine du spectacle vivant jeune public en relevant les trois dernières années un fort développement du festival Momix, moteur de l'activité de diffusion.

Les recommandations, proposées dans le cadre de cette analyse, sont notamment les suivantes :

- donner du relief à la programmation sur la saison, par déclinaison du festival Momix ;
- s'engager dans de véritables co-productions pour affirmer davantage les liens tissés par les partenariats issus du festival Momix ;
- s'engager dans une démarche qui tendrait à faire de Momix un lieu de formation professionnelle.

b) Reconduction du partenariat à partir de 2014

L'étude ci-dessus a appuyé les réflexions engagées entre les partenaires du CREA dans la perspective du renouvellement de la convention sollicité par le CREA, au titre du CTV de la Région Mulhousienne 2014/2019.

S'agissant du Département, la convention 2014/2017 propose de soutenir :

- › les actions de sensibilisation des publics relevant prioritairement de sa compétence
- › le soutien aux compagnies, notamment régionales
- › le festival MOMIX

A cet effet, le montant de l'aide départementale indiqué dans la convention pour 2014 s'élève à 28 000 € et a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

La convention précise que pour les années de 2015 à 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels des exercices correspondants présentés par le CREA et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi des subventions annuelles pour 2015, 2016 et 2017 prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente, après intégration du montant dans le cadre de la révision du CTV.

Il est proposé de :

- ↳ prendre acte de cette évaluation (**annexe 1 au rapport**) ;
- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014/2017 entre le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA), l'Etat, la Région, la Ville de Kingersheim et le Département (**annexe 2 au rapport**) intégrée au Contrat de Territoire de Vie 2014/2019 de la Région Mulhousienne ;
- ↳ autoriser le versement, en faveur du CREA, de l'aide prévue pour 2014 dans la convention, soit 28 000 € qui ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

2) LA FILATURE MULHOUSE

La Filature est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle vivant, labellisé "Scène Nationale" et constitue, sur le secteur mulhousien, un pôle à vocation territoriale mais aussi nationale et internationale de diffusion et de création.

L'établissement assure, à ce titre et conformément aux dispositions de la charte des missions de service public des établissements subventionnés dans le domaine du spectacle vivant, des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La Filature a bénéficié d'un contrat multi-partenarial d'objectifs et de moyens de 2008 à 2011 passé entre L'Etat, la Région Alsace, la Ville de Mulhouse et le Département du Haut-Rhin, prorogé par des conventions bilatérales en 2012 et 2013.

Au total, l'engagement du Département en faveur de la Filature de 2008 à 2013 a été de 1 406 000 € soit en moyenne 234 333 €/an.

Reconduction du partenariat à partir de 2014

Dès 2012, des réflexions ont été engagées entre les partenaires de la Filature pour l'élaboration d'une nouvelle convention pluriannuelle. Cette démarche conduite par l'Etat, chef de file, vient d'aboutir avec la proposition d'une convention pour les années 2014 à 2017.

Dans ce contexte, La Filature a sollicité le soutien de ses partenaires pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, élaboré en cohérence avec leurs orientations culturelles respectives, portant notamment sur la sensibilisation des publics, le soutien aux artistes et à la création contemporaine, la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs culturels présents sur le site ainsi que sur le territoire de rayonnement de la Filature, y compris transfrontalier.

Dans ce cadre, le Département propose de cibler son aide sur :

- la mise en œuvre de parcours de sensibilisation en direction de publics relevant des compétences départementales
- la "Filature au Collège"
- le soutien aux compagnies régionales (co-production, accueil en résidence de création ou compagnonnage...)

A cet effet, le montant de l'aide départementale indiqué dans la convention pour 2014 s'élève à 202 000 € et a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

La convention précise que pour les années de 2015 à 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels des exercices correspondants présentés par la Filature et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi des subventions annuelles pour 2015, 2016 et 2017 prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente.

Il est proposé de :

- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014/2017 entre la Filature, l'Etat, la Région Alsace, la Ville de Mulhouse et le Département, **(annexe 3 au rapport)** ;
- ↳ autoriser le versement, en faveur de la Filature, de l'aide prévue pour 2014 dans la convention, soit 202 000 € qui ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

3) FEDERATION HIÉRO MULHOUSE – NOUMATROUFF

La Fédération Hiéro Mulhouse a pour mission de gérer les activités du Noumatrouff à Mulhouse, lieu de diffusion, de pratiques et d'information dédié aux musiques actuelles, labellisé SMAC (Scène de Musiques Actuelles).

Cette activité s'inscrit dans des dynamiques nationales (Réseaux Fédurok, Printemps de Bourges, IRMA et AGI'SON) avec de nombreux projets déclinés sur le territoire régional.

L'Etat, la Région Alsace, la Ville de Mulhouse et le Département ont soutenu la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Noumatrouff à travers une convention de 2010 à 2013, dans une logique d'aménagement culturel de territoire, de développement et de sensibilisation des publics.

Dans ce cadre, le Département a ciblé son aide sur le Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA), le festival "Bêtes de Scène" et l'accès à la scène des groupes locaux (treplins, scène ouverte...).

L'engagement du Département en faveur de la Fédération Hiéro Mulhouse sur les 4 années du contrat s'est élevé à 160 000 € soit 40 000 €/an.

Reconduction du partenariat en 2014

La Fédération Hiéro Mulhouse a sollicité la reconduction de ce partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Cependant, compte-tenu des délais nécessaires à la formalisation de l'évaluation réalisée par l'Etat, qui devait fonder le nouvel accord, les financeurs ont retenu le principe de conventions bilatérales pour 2014 avec le Noumatrouff.

Il est proposé de :

- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014 entre la Fédération Hiéro Mulhouse et le Département (**annexe 4 au rapport**) formalisant une aide de 40 000 € pour les activités du Noumatrouff.

Il est précisé que cette subvention a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

4) LE TRIANGLE HUNINGUE (CTV DES TROIS PAYS)

Au titre de son activité culturelle, Le Triangle, structure municipale à rayonnement territorial, est soutenu par le Département dans le cadre de conventions passées avec la Ville de Huningue depuis 2004, renouvelées jusqu'en 2013 et destinées à soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle.

Le partenariat 2009/2012, prorogé en 2013, a fait l'objet d'un bilan évaluatif réalisé par le Service du Développement Culturel, validé par la Commission Permanente du 13 décembre 2012.

L'engagement du Département en faveur de la Ville de Huningue sur les 5 dernières années s'est élevé à 152 000 €, soit 30 400 €/an en moyenne pour le Triangle.

Reconduction du partenariat à partir de 2014

Dans ce cadre, Le Triangle a sollicité le renouvellement du partenariat avec le Département au titre du CTV 2014/2019 des Trois Pays, sur la base des recommandations du bilan.

La convention, propose de cibler la subvention du Département sur :

- les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, avec au moins une action par an par type de public : collégiens, petite enfance et personnes âgées.
- la diffusion (programmation pluridisciplinaire intégrant au moins deux compagnies régionales) ;
- la création avec l'accueil en résidence d'au moins deux compagnies par an dont une régionale, sur une durée minimum de 5 jours et assortie d'actions s'adressant à des publics diversifiés du territoire ;

A cet effet, le montant de l'aide départementale indiqué dans la convention pour 2014 s'élève à 28 000 € et a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

La convention précise que pour les années de 2015 et 2016, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels des exercices correspondants présentés par la ville de Huningue et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi des subventions annuelles pour 2015 et 2016 prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente, après intégration du montant dans le cadre de la révision du CTV et sera formalisé par des avenants entre le Département et la ville de Huningue.

Il est proposé de :

- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014/2016 entre le Département et la Ville de Huningue (**annexe 5 au rapport**) intégrée au titre du CTV 2014/2019 des Trois Pays ;
- ↳ autoriser le versement, en faveur de la ville de Huningue, de l'aide prévue pour 2014 dans la convention, soit 28 000 € qui ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

5) LA COUPOLE SAINT-LOUIS (CTV DES TROIS PAYS)

Pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, le théâtre La Coupole, structure municipale à rayonnement territorial, est soutenu par le Département dans le cadre de conventions passées avec la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole, renouvelées jusqu'en 2013.

L'engagement du Département en faveur de la Ville de Saint-Louis au titre du dernier contrat (2010/2013) s'est élevé à 80 000 €, soit 20 000€/an en moyenne pour la Coupole.

Le partenariat a fait l'objet d'un bilan évaluatif réalisé par le Service du développement culturel, validé par la Commission Permanente du 15 novembre 2013.

Renouvellement du partenariat à partir de 2014

Dans ce contexte, La ville de Saint-Louis a sollicité le renouvellement du partenariat avec le Département sur la base des recommandations du bilan, au titre du CTV 2014/2019 des Trois Pays.

La convention propose de cibler la subvention du Département sur :

- les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, avec au moins une action par an par type de public : collégiens, personnes âgées et public bénéficiaire de dispositifs de solidarité ;
- le soutien à la création de compagnies régionales : accueil en résidence d'au moins deux compagnies par an dont une régionale et assortie d'actions s'adressant à des publics diversifiés du territoire, insertion dans la programmation, engagement en faveur de co-productions.

A cet effet, le montant de l'aide départementale indiqué dans la convention pour 2014 s'élève à 20 000 € et a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

La convention précise que pour les années 2015 et 2016, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels des exercices correspondants présentés par la ville de Saint-Louis et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi des subventions annuelles pour 2015 et 2016 prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente, après intégration du montant dans le cadre de la révision du CTV. Ces subventions seront formalisées par des avenants entre le Département, la ville de Saint Louis et la SEML La Coupole.

Il est proposé de :

- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014/2016 entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole (**annexe 6 au rapport**) intégrée au CTV 2014/2019 des Trois Pays ;
- ↳ autoriser le versement, en faveur de la ville de Saint-Louis, de l'aide prévue pour 2014 dans la convention, soit 20 000 € qui ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

B) DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

6) CONTRAT CULTURE DEPARTEMENT/VILLE DE MULHOUSE (CTV DE LA REGION MULHOUSIENNE)

La Ville de Mulhouse a bénéficié du dispositif départemental destiné à accompagner les dynamiques culturelles sur les territoires, dans le cadre de plusieurs contrats passés avec le Département depuis 2003.

Au titre du dernier contrat culture, de 2008 à 2011, prorogé en 2012 et 2013, le Département a ciblé son aide sur l'animation culturelle de la ville, les actions de sensibilisation aux arts plastiques et contemporain et l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

L'engagement du Département en faveur de la Ville de Mulhouse de 2008 à 2013 s'est élevé à 1 418 000 €, soit en moyenne 236 333 €/an.

Ce partenariat a fait l'objet d'un bilan évaluatif réalisé en interne par la Mission Contrôle de Gestion validé par la Commission Permanente du 15 novembre 2013.

Renouvellement du partenariat à partir de 2014

Sur la base des conclusions de l'évaluation, la Ville de Mulhouse a sollicité la reconduction du partenariat de 2014 à 2017, au titre du CTV de la Région Mulhousienne 2014/2019.

Le projet de convention 2014/2017 vise à conforter les objectifs de territorialisation, de développement et de sensibilisation des publics, notamment ceux relevant de la compétence du Département, et propose de cibler l'aide sur :

- la mise en œuvre d'actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle ;
- les manifestations estivales : Festival "Scènes de Rue" et Jeudis du Parc ;
- la diffusion musicale et l'éveil artistique et culturel de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse avec, annuellement :

- 3 concerts décentralisés attribués par le Président du Conseil en dehors des villes de Colmar, Saint-Louis et Mulhouse ;

- 1 parcours pédagogique à l'attention d'un collègue

A cet effet, le montant de l'aide départementale indiqué dans la convention pour 2014 s'élève à 193 500 € et a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

La convention précise que pour les années de 2015 à 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels des exercices correspondants présentés par la ville de Mulhouse et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi des subventions annuelles pour 2015, 2016 et 2017 prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente, après intégration du montant dans le cadre de la révision du CTV.

Il est proposé de :

- ↳ valider et d'autoriser le Président à signer la convention 2014/2017 entre la Ville de Mulhouse et le Département (annexe 7 au rapport) intégrée au Contrat de Territoire de Vie 2014/2019 de la Région Mulhousienne ;
- ↳ autoriser le versement, en faveur de la ville de Mulhouse, de l'aide prévue pour 2014 dans la convention, soit 193 500 € qui ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Général le 13 mars 2014.

En conclusion, il est proposé de :

1. prendre acte des informations relatives à l'évaluation du partenariat réalisée au terme de la convention 2010/2013 entre :

- ↳ le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA), l'Etat, la Région, la Ville de Kingersheim et le Département (annexe 1 au rapport) ;

2. valider et d'autoriser le Président à signer 6 conventions de partenariat fixant les objectifs et modalités de versement des aides déjà accordées au titre :

des Contrats de Territoires de Vie (CTV) 2014/2019 :

CTV de la Région Mulhousienne :

- ↳ 2014/2017, entre le CREA, l'Etat, la Région, la Ville de Kingersheim et le Département pour soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA (annexe 2 au rapport) ;
- ↳ 2014-2017, entre la Ville de Mulhouse et le Département, pour soutenir la mise en œuvre des projets culturels de la ville intégrant l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) et la Kunsthalle (annexe 7 au rapport) ;

CTV des Trois Pays :

- ↳ 2014/2016, entre la Ville de Huningue et le Département, pour soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle (annexe 5 au rapport) ;
- ↳ 2014/2016, entre la Ville de Saint-Louis, la SEML la Coupole et le Département pour soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre La Coupole (annexe 6 au rapport) ;

et hors CTV :

- ↳ 2014, entre la Fédération Hiéro Mulhouse et le Département, pour soutenir la mise en œuvre des activités du Noumatrouff (annexe 4 au rapport) ;
- ↳ 2014/2017, entre la Filature, l'Etat, la Région, la Ville de Mulhouse et le Département, pour soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature (annexe 3 au rapport).

3. autoriser le versement des subventions accordées pour 2014 lors du vote par le Conseil Général le 13 mars 2014 dans le cadre des conventions précitées, soit :

- ↳ 28 000 € en faveur du CREA et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme K815, imputation budgétaire 65-71-6574-35781-006 ;
- ↳ 193 500 € en faveur de la ville de Mulhouse et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme K815, imputation budgétaire 65-71-65734-35781-006 ;
- ↳ 202 000 € en faveur de la Filature et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme D822, imputation budgétaire 65-311-6574-2358-371 ;
- ↳ 28 000 € en faveur de la ville de Huningue et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme K816, imputation budgétaire 65-71-65734-35881-006 ;
- ↳ 20 000 € en faveur de la ville de Saint-Louis et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme K816, imputation budgétaire 65-71-65734-35881-006.
- ↳ 40 000 € en faveur du Noumatrouff et prélever les crédits sur le budget primitif 2014 du Département, programme D822, imputation budgétaire 65-311-6574-2358-371.

4. prendre acte de la liste (annexe 8 au rapport), récapitulant les cofinancements prévisionnels des projets subventionnés par le Département, par les autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

L'association Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation de Kingersheim - Evaluation de la convention quadriennale 2010 - 2013



Région Alsace



Jean-Louis PATHEIRON
Février 2014

Sommaire

Préambule

▶ L'association CREA : présentation

Le CREA et ses activités : d'une action de proximité à une scène conventionnée jeune public

Les moyens d'action

▶ Les objectifs de la convention et les actions mises en œuvre

La convention

Axe 1 : sensibilisation et éducation des publics

La programmation : une offre artistique, des temps forts

La sensibilisation des différents publics : petite enfance, scolaires

Axe 2 : La création et le soutien aux compagnies

Les accueils en résidence effectués

Pour conclure

Axe 3 : La dynamique de réseau

▶ Analyse financière

L'exploitation du pôle culturel du CREA

L'évolution des ressources de fonctionnement et du résultat

Les ressources du pôle culturel

Les subventions d'exploitations

Les charges d'exploitation diffusion culturelle

L'analyse du bilan de l'association

▶ Conclusion et perspectives

Préambule

Le Conseil Régional d'Alsace a confié, au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention concernant l'association Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim. Ce travail d'expertise est réalisé au terme de la convention quadriennale de financement 2010/2013, signée entre l'association et la Région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace et la ville de Kingersheim.

Notre mission s'est déroulée aux mois de janvier et février 2014. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- ❧ M. Yves BERTRAND, Président de l'association CREA ;
- ❧ M. Philippe SCHLIENGER, directeur de l'association ;
- ❧ M. Thierry BELZUNG, administrateur de l'association ;
- ❧ M. Laurent RICHE, Maire adjoint chargé de la Culture, Ville de Kingersheim ;
- ❧ M. Pascal MANGIN, Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, Président de la Commission Culture, identité régionale et bilinguisme ;
- ❧ Mme Christine STEINER, direction de la culture et des sports, Région Alsace ;
- ❧ Mme Chantal STRUSS, Chef du service développement culturel, Conseil Général du Haut-Rhin ;
- ❧ Mme Agnès STRICHER, Service du développement culturel, Conseil Général du Haut-Rhin ;
- ❧ M. Bastien COLAS, Coordinateur Pôle Création, Diffusion, Industries culturelles, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace ;
- ❧ Mme Virginie LONGCHAMP, Responsable du Pôle Spectacle Vivant, Agence Culturelle d'Alsace.

La convention de partenariat et de financement s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département du Haut-Rhin, visant notamment à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics. Pour la Région Alsace, la création et la diffusion de spectacles, l'accueil d'artistes en résidence, la coopération transfrontalière et internationale, le travail en réseau ainsi que l'aménagement équilibré du territoire

régional répondent plus particulièrement à ses priorités. Pour la DRAC Alsace, la convention s'inscrit dans le cadre du label « scène conventionnée jeune public » dont dispose le CREA au vu de son projet artistique et culturel.

Notons en particulier que le CREA dispose de plusieurs outils ayant permis de bien synthétiser son activité : outre les **rapports d'Assemblées Générales**, l'association présente chaque année un **bilan du festival MOMIX** et aussi un **bilan Artistique et Culturel**.

Le rapport d'évaluation de la présente convention se compose de trois parties :

- » Une présentation de l'association ;
- » L'analyse des objectifs fixés par la convention et des actions mise en œuvre ;
- » Une analyse financière et des préconisations administratives et juridiques.

Il débouche sur des propositions concernant l'avenir des partenariats noués par le CREA avec ses différents partenaires publics. Premier'Acte ayant effectué une évaluation du CREA sur la précédente convention (2007/2009) il sera utile d'observer les évolutions constatées entre les deux périodes et aussi la mise en œuvre éventuelle de nos précédentes préconisations.

Le CREA : Présentation

Pour commencer cette évaluation, une brève présentation de l'association CREA s'impose.

Le CREA et ses activités : d'une action de proximité à une scène conventionnée jeune public

Le Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation (CREA) occupe une place structurante pour la vie culturelle de Kingersheim et, au delà, pour l'agglomération de Mulhouse et le sud du Haut-Rhin.

Il s'agit tout d'abord d'un équipement culturel de proximité pour la ville de Kingersheim. On y trouve donc les différents services et propositions de pratiques artistiques et de loisirs attendus dans un tel lieu (enseignement musical, centre de loisirs, activités de pratiques amateurs, expositions temporaires.../). Par ailleurs le Créa participe à l'aménagement culturel du territoire urbain, voulu par les élus, et qui se concrétise par une action de développement culturel en plusieurs lieux de la ville.

Enfin, le Créa - scène conventionnée jeune public - a développé un festival d'envergure : MOMIX. Temps fort tant pour le public que pour les professionnels en France, il agit à la fois comme lieu de diffusion mais aussi comme espace de résidence d'artistes et de lieu ressources professionnel pour les spectacles jeunes publics. Il propose aussi une programmation de spectacles vivants à l'année.

Développement social, aménagement du territoire et développement culturel caractérisent donc bien les missions du Créa.

L'objet de l'association, défini par ses statuts, est rédigé de la manière suivante :

« Cette association a pour but la gestion et le développement du CREA, celui-ci constitue un élément essentiel de l'équipement culturel de la Ville. Il a pour mission :

1) L'animation

- Le développement des animations en faveur des enfants, des adolescents, et des adultes, ainsi que des activités culturelles, artistiques, scientifiques, périscolaires, extra scolaires...

- L'animation urbaine : en collaboration avec les autres associations, les autres structures, la ville, la création et le développement des projets de qualité, manifestations dans lesquelles se reconnaît la population qui lui permet de trouver une identité.

2) Le soutien à la création et à la diffusion culturelle sous ses différentes formes et notamment la création contemporaine.

3) L'accueil des associations, groupe divers, le soutien de leurs projets dans le but de favoriser la rencontre et la convivialité.

4) L'association aura comme souci d'offrir à ses adhérents un cadre leur permettant de s'épanouir et de participer à la vie associative de la Ville.»

Les moyens d'action

En 2013, l'association disposait de 23 salariés équivalents temps plein (soit 135 personnes employées - dont 75 CDI) pour un budget global de près de 1,6 millions d'€uros. Le pôle culturel (sur un budget identifié d'un peu moins de 560 000 €uros) comprend pour sa part deux salariés à temps plein.

Il convient de souligner l'importance du « dossier social » de l'activité qui impose de recourir à de nombreux types de contrats de travail (artistes du spectacles, formateurs occasionnels, animateurs techniciens, enseignants, emplois aidés, auteurs...) et nécessite une organisation et une technicité éprouvées, notamment pour la gestion des salaires et des cotisations sociales spécifiques.

Directement salariés de l'association le Pôle culturel comprend :

- ✳ Une chargée de diffusion culturelle et secrétariat ;
- ✳ Une chargée du pôle éducation culturelle et des résidences

Par ailleurs l'équipe du pôle communication se mobilise évidemment pour accompagner la saison culturelle, le festival et les résidences :

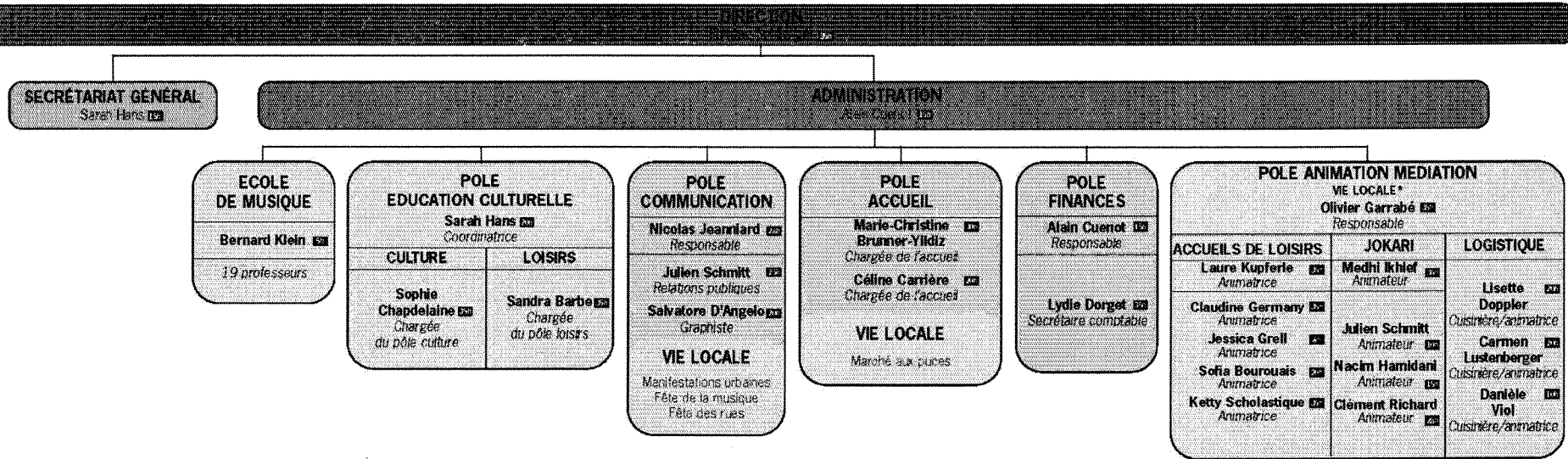
- ✳ Une responsable du pôle communication ;
- ✳ Un chargé de relations publiques ;
- ✳ Un graphiste (temps partiel)...

Trois chargées d'accueil (temps partiel) et une chargée d'intendance (temps partiel) complètent l'équipe mobilisée pour les activités culturelles du CREA.

Outre des moyens financiers, **la Ville de Kingersheim** s'implique pour soutenir l'activité du Créa d'une manière conjointe : la ville, propriétaire des bâtiments mis à disposition du Créa dispose d'une licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} catégorie (exploitant de lieux aménagés pour des représentations publiques) et met à disposition de l'association, outre son **directeur**, les **équipes techniques** nécessaires à la réalisation des diverses manifestations et spectacles. Des investissements techniques sont réalisés de manière régulière afin d'apporter au projet culturel un niveau d'équipement à la mesure de l'importance du projet.

Sur la période qui nous intéresse, l'organigramme du CREA a été restructuré : d'une organisation « en râteau » relativement classique, l'association a conçu une organisation désormais plus fonctionnelle en distinguant les fonctions transversales et trois pôles « actions » : Pôle culturel, Pôle Loisirs, Pôle Animation médiation.

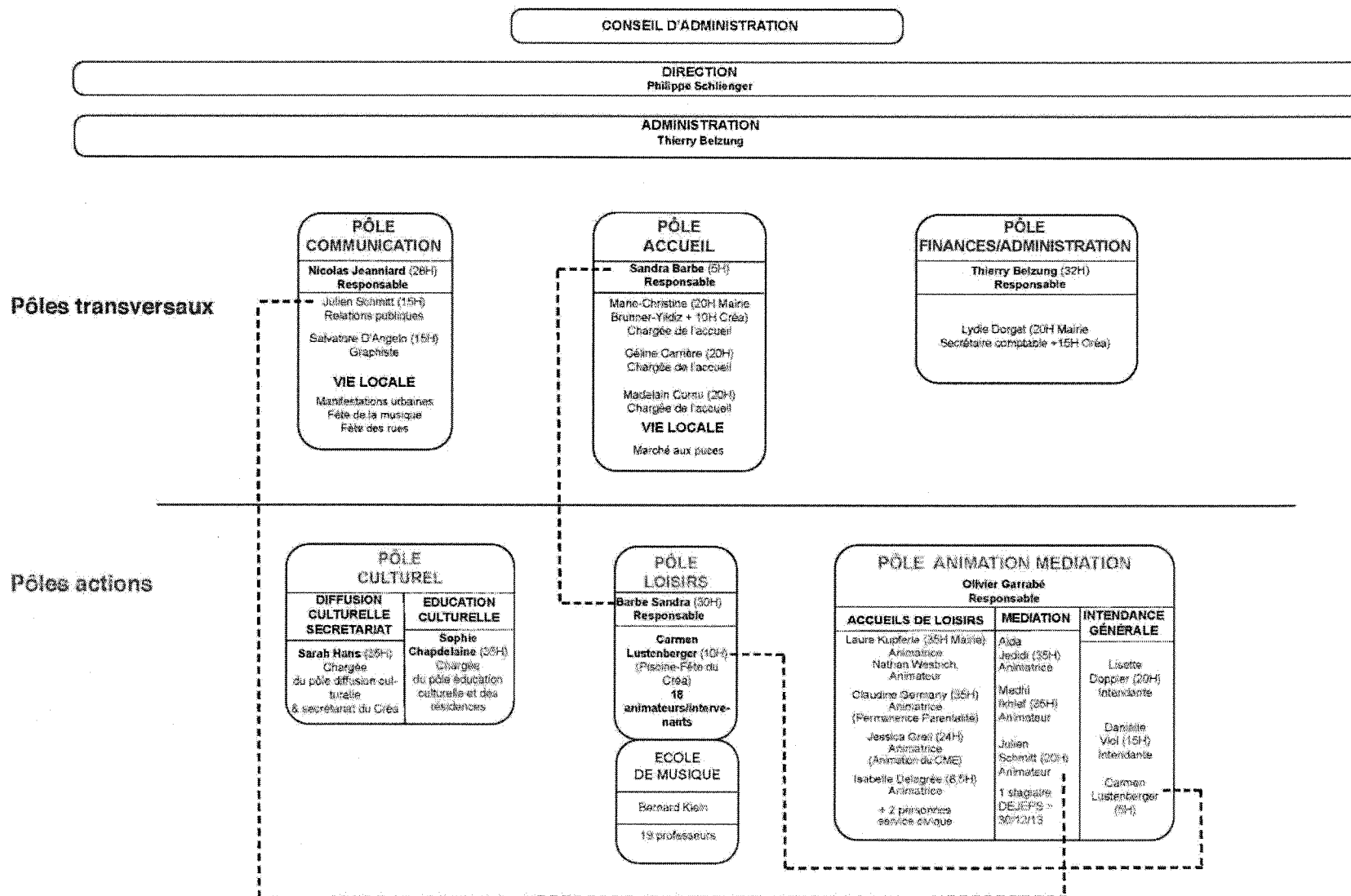
ORGANISATION GENERALE DU CREA



POLE EDUCATION CULTURELLE	SECRETARIAT GENERAL	POLE COMMUNICATION	POLE ANIMATION/MEDIATION	POLE FINANCES	LOGISTIQUE
<p>POLE CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation de la saison culturelle et du Festival Mondial : contacts avec les collègues, rôles et places de budget prévisionnel, réalisation du dossier de présentation du Festival, suivi des contacts, gestion de la logistique, accueil des compagnies, organisation des rencontres professionnelles, gestion de la collection des professionnels, organisation de la tournée Mars, réalisation des bars du Festival... Gestion des actions culturelles locales : réalisation des dossiers de présentation des spectacles, organisation des relations aux répétitions publiques, mise en place des espaces et des réservations, gestion de la billetterie et des transports... Gestion des réservations d'artistes : contact avec les compagnies, gestion du planning des réservations, mise en place des actions culturelles, gestion de l'accueil et du logement et du suivi de la résidence, réalisation de dossiers de bilan... Relations culturelles locales avec le CREA : organisation générale, mise en place des programmes, gestion des procédures des réservations, présence lors d'ateliers, réunions avec les intervenants... Site du partenariat avec les clubs Quartier projet Culture à Villars Collaborer avec les habitants Intervenir avec les services techniques Gestion du programme de formation des enseignants <p>POLE LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités de l'été au festival, loisirs et les formations théoriques et pratiques en place des ateliers et bars, gestion des relations avec les intervenants, suivi des sites de formation, suivi de la réalisation des projets, gestion des relations avec les clubs, gestion des contacts avec les enseignants, réalisation des bilans Intervenants ponctuels : Fête du Dieu, spectacle de la tournée, des ateliers, ateliers théoriques, organisation générale, mise en place des programmes, gestion des réservations des intervenants, relation avec les enseignants, maintien avec les services techniques 	<p>POLE ACCUEIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Secrétariat du directeur : gestion de l'agenda, organisation des déplacements, relations presse, relations médias... Gestion du secrétariat général : organisation des bureaux, et des conseils d'administration, organisation de l'Assemblée Générale, gestion des relations de personnel, réalisation de documents divers (demandes de subventions, dossiers de présentation, bilans...), gestion des permanences des cadres, gestion des contacts relatifs aux usages, réalisation de comptes rendus, gestion des relations avec l'Espace Local et le Service Culturel Gestion de l'accueil téléphonique Gestion des messages Gestion des caisses Gestion des tickets de présence des activités Gestion des relations : copains, clubs... Gestion du courrier Gestion des dossiers Gestion des factures Financement des activités Gestion des crédits avec les usagers Gestion des tâches de missions des enseignants Mise en place de la mise de papier Site web du partenariat général <p>VIE LOCALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation aux actions municipales Marché aux puces 	<p>POLE COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion de la communication de la diffusion, des relations publiques et des relations presse Réalisation de brochures et relations Gestion du Forum Relations Publiques Gestion des expositions et du matériel d'expositions Programmation musicale Projets culturels spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> Bloc, Semaine de la Chanson Gestion du planning et des transports d'artistes pour le Festival Mondial Gestion du partenariat avec les lieux de médiation et des ateliers Gestion des actions Carif Culturel et Carif-Villars Gestion de la billetterie et de l'accueil Gestion du site internet de CREA et du Festival Mondial Dimension, réalisation, mise en page de la communication papier de CREA Réalisation et suivi de ses projets d'édition Gestion des archives de la communication papier de CREA Gestion du matériel photo-vidéo-graphique Gestion d'une banque de données images Communication interne Manifestations urbaines Fête de la musique Fête des rues <p>VIE LOCALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Manifestations urbaines Fête de la musique Fête des rues 	<p>POLE ANIMATION/MEDIATION</p> <p>POLE ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Conception et mise en œuvre des projets pédagogiques Gestion administrative du projet Budgetaire, honoraires, la formation des animateurs Direction des espaces de loisirs, ateliers, et des usagers Animation des ateliers : préparation, suivi des ateliers, médiation, réalisation des ateliers... Projets ponctuels, bilans de ou autres projets Accompagnement des stagiaires Gestion du magasin, gestion du stock, inventaires, suivi, suivi du matériel... Réalisation des bilans des projets menés DAE : suivi comptable, gestion et en lien avec le service technique de la Ville Responsabilité : animation parents-enfants à la Maison de la Petite Enfance <p>MEDIATION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Conception et mise en œuvre des projets pédagogiques : Projet musique, Village Jeunes, Ateliers, Accueil de loisirs de la Ville, Village des Cultures Urbaines, Cité d'été... Recherche et recrutement des enseignants et des intervenants extérieurs Gestion des espaces de ateliers Site internet Billetterie des ateliers Animation sur le terrain Gestion UV pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs Village Jeunes Encadrement d'activités pendant les vacances scolaires Encadrement des usagers 	<p>POLE FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion de l'équipe du Pôle Accueil : Marie-Christine Brunner et Céline Carrière Autonomie et contrôle des dépenses Suivi comptable Gestion des paiements des comptes des usagers Gestion des dépenses locales et locales Elaboration, gestion et suivi des demandes de subventions Gestion des échéances Gestion des commissions Formation du personnel Gestion de la Mission de Travail Gestion et suivi des contrats d'entretien Contrats, devis et de paiement des factures Gestion des contrats de travail et de l'assurance de la responsabilité Gestion des comptes de la billetterie du Festival Participation au budget AD Festival Mondial, gestion culturelle, marché aux puces... 	<p>LOGISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des réservations et des ateliers de la saison Gestion des emprunts des usagers Gestion des réservations des bureaux et des locaux d'administration Aménagement, rangement et suivi des logements de résidence Contrôle et suivi des devis, suivi des réservations Gestion des stocks : matériel, catering Suivi et bilan des réservations Réalisation de cartes de visite Gestion des règles de la cantine scolaire Gestion des règles des espaces de loisirs des intervenants et des usagers (consommation des repas, achats, publications, annuaire, rangement, nettoyage, gestion des stocks...) Gestion du legs scolaire et l'enseignement Gestion du prêt de matériel de la maison Gestion des locaux de la Ville Gestion de la cuisine de la Ville

L'organigramme actuel du CREA

ORGANISATION GENERALE DU CREA



POLE CULTUREL

- **Organisation de la saison culturelle et du Festival Momix** : contacts avec les compagnies, mise en place du budget prévisionnel, réalisation du dossier de présentation du Festival, suivi des contrats, gestion de la logistique d'accueil des compagnies, organisation des rencontres professionnelles, gestion de la billetterie des professionnels, organisation de la tournée Momix, réalisation des bilans du Festival...

- **Gestion des actions culturelles scolaires** : réalisation des dossiers de présentation des spectacles, organisation des séances ou répétitions publiques, mise en place des ateliers et des rencontres, gestion de la billetterie et des transports, ateliers vœux de Kingersheim...

- **Gestion des résidences d'artistes** : contact avec les compagnies, gestion du planning des résidences, mise en place des actions culturelles, gestion de l'accueil des compagnies et du suivi de la résidence, réalisation de dossiers de bilans...

- **Actions culturelles en lien avec la CAMSA** : organisation générale, mise en place des plannings, gestion des propositions des intervenants, propositions culturelles, relations avec les intervenants...

- Suivi du partenariat avec la Filature
- Suivi du projet « Culture à l'Hôpital »
- Gestion des stagiaires
- Interface avec les services techniques
- Gestion du programme de formation des enseignants

SECRETARIAT

- Secrétariat du directeur : gestion de l'agenda, organisations des déplacements, interface sollicitations extérieures...

- **Gestion du secrétariat général** : organisation des bureaux et des conseils d'administration, organisation de l'Assemblée Générale, gestion des réunions de personnel, réalisation de dossiers divers (demandes de subvention, dossiers de présentation, bilans...), gestion des permanences des cadres, gestion des conflits relatifs aux usagers, rédaction de courriers divers, gestion des relations avec l'Espèce Tivoli et le Service Culturel

POLE LOISIRS

- **Activités de l'année du Pôle Loisirs et des Animations Vacances et Été** : mise en place des activités et suivi, gestion des relations avec les animateurs, lien avec le pôle communication pour la rédaction des tracts, gestion des relations avec les usagers, rédaction des bilans

- **Manifestations ponctuelles** : Fête du Créa, spectacles de théâtre, fête des rues, portes ouvertes : organisation générale, mise en place des plannings, gestion des propositions des intervenants, relation avec les intervenants, interface avec les services techniques...

- **Gestion de l'école de musique**

- **Gestion de l'accueil téléphonique**
- **Gestion des inscriptions**
- **Gestion des caisses**
- **Gestion des fiches de présence des activités**
- **Gestion des salles : location, clés,...**
- Gestion du courrier
- Remise des chèques
- Suivi des factures
- Paramétrage des activités
- Gestion des conflits avec les usagers
- Gestion des fiches de missions des concierges
- Mise en place de la revue de presse
- Soutien au secrétariat général

VIE LOCALE

- Participation aux actions municipales
- Permanence Parentalité
- Animation du CME
- Marché aux puces

- **Gestion de la communication, de la diffusion, des relations publiques et des relations presse**

- Recherche de financement et mécénat

- **Gestion du fichier Relations Publiques**

- Gestion des expositions et du matériel d'expositions

- Programmation musicale
- Projets culturels spécifiques :

- Gestion des équipes d'intervention billetterie

- Gestion du planning et des transports d'artistes pendant le Festival Momix

- Gestion du partenariat avec les lieux de restauration

- Gestion des actions Carte Culture et Carte VitaCulture

- Gestion de la distribution et de l'afichage

- Gestion du site internet du Créa et du Festival Momix, réseaux sociaux...

- **Conception, réalisation, mise en place de la communication papier du Créa**

- Rédaction et suivi des projets d'édition

- Gestion des archives de la communication papier du Créa

- Gestion du matériel photo-véo-infographie

- Gestion d'une banque de données images

- Communication interne

VIE LOCALE

- Manifestations urbaines
- Fête de la musique
- Fête des rues
- Fête pieds sur terre

ACCUEIL DE LOISIRS

- **Conception et mise en oeuvre des projets pédagogiques**

- Gestion administrative du projet

- Recherche, recrutement et formation des animateurs

- **Direction des accueils de loisirs du mercredi et des vacances**

- Animation des mercredis : préparation, suivi des fiches sanitaires, réservations des activités...

- Projets ponctuels (séjour ski ou autre projet)

- Accompagnement des stagiaires

- Gestion du magasin : gestion du stock, commandes, suivi, prêt du matériel...

- Rédaction des bilans des projets menés

- CME (hors congés scolaires et en lien avec le Service Enfance de la Ville)

- Parentalité : animation parents-enfants à la Maison de la Petite Enfance

MEDIATION - ADOS

1/ **Conception et mise en oeuvre des projets pédagogiques : Projet médias, Village Jeunes, Séjours, Accueils de loisirs de rue, K'rtier d'été...**

- Recherche et recrutement des animateurs et des intervenants vacataires

- Gestion des équipes de vacataires

- Suivi administratif

- Rédaction des bilans

- Animation sur le terrain

2/ **Mise en place d'activités hebdomadaires.**

3/ **VVV pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs**

- Encadrement d'activités pendant les congés scolaires

- Encadrement des séjours

- Gestion de l'équipe du Pôle Accueil Marie-Christine Brunner et Céline Carrière

- Autorisation et contrôle des dépenses

- Suivi budgétaire

- **Gestion du personnel**

- **Gestion des payes et des congés des salariés**

- Gestion des déclarations sociales et fiscales

- **Elaboration, gestion et suivi des demandes de subventions**

- Gestion des assurances

- Formation du personnel

- Gestion de la Médecine du Travail

- Gestion et suivi des contrats d'entretien

- Edition, du suivi et du paiement des factures

- **Gestion des contrats de travail et de l'application de la législation**

- Gestion des caisses de la billetterie du Festival

- Paramétrage du logiciel 40 (Festival Momix, saison culturelle, marché aux puces...)

- **Gestion des réceptions et des événements de la saison**

- Gestion des vernissages des expositions

- Gestion des réceptions des bureaux et des conseils d'administration

- **Aménagement, ménage et suivi des logements de résidence**

- Demande et suivi des devis traiteur lors des résidences

- Gestion des stocks boissons et catering

- Suivi et bilan des réceptions

- Rédaction des menus Momix

- **Gestion des repas de la cantine Momix**

- Gestion des repas des accueils de loisirs des mercredis et des vacances (conception des repas, achats, confection, service, rangement, nettoyage, gestion des stocks...)

- Gestion du linge (cuisine et Coccinelle)

- Gestion du prêt de matériel de la cuisine

- Gestion des équipes d'été

- **Gestion de la cuisine des ALSH et du festival Momix**

- 900 membres
- 140 salariés
- 600 inscrits loisirs
- 300 enfants ALSH
- 6 compagnies en résidences
- 12000 spectateurs à Kingersheim pendant Momix
- 4000 spectateurs scolaires
- 35 compagnies à Momix

On imagine à travers ce nouvel organigramme une meilleure lisibilité des actions et une plus grande efficacité dans la gestion des ressources humaines.

En plus du bâtiment hébergeant le siège social du Créa, l'activité se déploie en divers lieux de la ville :

- * A l'espace TIVAL, lieu de programmation et lieu d'accueil des résidences, avec un logement aménagé à cette fin ;
- * Dans la salle plurivalente de la Strueth ;
- * A la Cité Jardins ;
- * Au Village des Enfants ;
- * A la maison de la musique ;
- * A la maison de la Citoyenneté ;
- * Dans la salle des fêtes.

On notera qu'un nouveau lieu va trouver aussi à s'inscrire dans ce « parcours de diffusion » : **Les Sheds**. Ce projet, conduit par une association soutenue par la ville, a pour objet d'associer un potager pédagogique, un restaurant-théâtre et un café, dans un lieu de patrimoine industriel situé en plein cœur de ville et en cours de réhabilitation.

Une telle organisation, en coordination avec les services municipaux, apporte au CREA une réactivité et un dynamisme qui lui permettent de configurer les espaces et développer son projet culturel en fonction de ses besoins et de l'ampleur de ses manifestations.

C'est sur cette activité du pôle culturel du Créa - scène conventionnée jeune public, que portera notre analyse.

Les objectifs de la convention et les actions mises en œuvre

La convention qui fait l'objet de la présente évaluation réunit pour la première fois l'ensemble des partenaires publics soutenant le projet artistique et culturel du CREA : Ville de Kingersheim, Drac Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin et Région Alsace.

Après avoir rappelé le contenu de la convention et les moyens apportés par les partenaires publics, il s'agira d'analyser la conduite des actions réparties selon ses trois grands objectifs.

La convention

La convention quadriennale 2010- 2013 liant le Créa à ses partenaires publics détaille dans son article 2 ses objectifs, répartis selon trois axes identiques à ceux de la précédente convention :

- ▶ Axe 1 : la sensibilisation et l'éducation des publics
- ▶ Axe 2 : la création et le soutien aux compagnies
- ▶ Axe 3 : la dynamique de réseaux.

Dans le cadre des axes de ce projet artistique et culturel, les actions qui sont mises en œuvre répondent aux logiques culturelles des partenaires et tendent à :

- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (petite enfance, collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil l'éducation, la formation... et ainsi conforter ou permettre l'appropriation des savoirs,
- Favoriser le rayonnement territorial des projets à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices,
- Promouvoir la création et la diffusion théâtrales en favorisant la production régionale
- Engager des partenariats transfrontaliers et internationaux en veillant à un rapprochement avec les pays faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Alsace et le Département.

Le CREA prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus. »

Le projet artistique et les modalités financières de la convention sont renvoyés à deux annexes distinctes.

Dans l'annexe à la convention, les **apports financiers** sur la période, sont répartis de la manière suivante :

Convention CREA	2010					2011				
	CG68	Ville	Région	DRAC	TOTAL	CG67	Ville	Région	DRAC	TOTAL
Charges de structure	7 000 €	73 516 €	9 128 €	15 000 €	104 644 €	7 000 €	75 743 €	9 128 €	15 000 €	106 871 €
Axe 1 - Sensibilisation des publics	12 600 €	110 390 €	2 436 €	27 000 €	152 426 €	12 600 €	113 734 €	2 436 €	27 000 €	155 770 €
Axe 2 : Création & soutien aux Cies	5 250 €	45 990 €	10 956 €	11 250 €	73 446 €	5 250 €	47 383 €	10 956 €	11 250 €	74 839 €
Axe 3 : Dynamique de réseaux	3 150 €	27 604 €	5 480 €	6 750 €	42 984 €	3 150 €	28 440 €	5 480 €	6 750 €	43 820 €
Total	28 000 €	257 500 €	28 000 €	60 000 €	373 500 €	28 000 €	265 300 €	28 000 €	60 000 €	381 300 €

	2012					2013				
	CG68	Ville	Région	DRAC	TOTAL	CG67	Ville	Région	DRAC	TOTAL
Charges de structure	7 000 €	78 027 €	9 128 €	15 000 €	109 155 €	7 000 €	80 425 €	9 128 €	15 000 €	111 553 €
Axe 1 - Sensibilisation des publics	12 600 €	117 164 €	2 436 €	27 000 €	159 200 €	12 600 €	120 765 €	2 436 €	27 000 €	162 801 €
Axe 2 : Création & soutien aux Cies	5 250 €	48 811 €	10 956 €	11 250 €	76 267 €	5 250 €	50 312 €	10 956 €	11 250 €	77 768 €
Axe 3 : Dynamique de réseaux	3 150 €	29 298 €	5 480 €	6 750 €	44 678 €	3 150 €	30 198 €	5 480 €	6 750 €	45 578 €
Total	28 000 €	273 300 €	28 000 €	60 000 €	389 300 €	28 000 €	281 700 €	28 000 €	60 000 €	397 700 €

On observe que sur la période le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont prévu un niveau constant de leur participation. La ville de Kingersheim, pour sa part, prévoyait une évolution annuelle liée à l'évolution conventionnelle de la masse salariale... Ainsi en quatre ans, le montant alloué par la ville de Kingersheim progresse-t-il de 9.40% /

Sur les trois grands axes de la convention quadriennale, il s'agit maintenant de tirer un bilan d'activité.

Axe 1 : Sensibilisation et éducation des publics

Le festival MOMIX en tant que tel n'est pas cité par la convention quadriennale. Il trouve donc à s'insérer dans les différents axes mentionnés à divers titres.

Scène conventionnée jeune public, l'approche du Créa dans ses actions de diffusion et de sensibilisation s'adresse prioritairement à un public de moins de 15 ans (*et à partir de... 18 mois !*). Plus largement, c'est un public familial qui se retrouve autour des propositions du CREA ;

Autre élément clé de l'approche jeune public du Créa : la **pluridisciplinarité**. L'ensemble des arts de la scène est donc concerné par les propositions de programmation : théâtre, conte, marionnettes, musique mais aussi le cirque, les arts de la rue, les performances faisant appel aux nouvelles technologies et à l'image.../.... Cet aspect de la programmation mérite toujours d'être signalée: le Créa agit à cet égard en pionnier puisque les propositions de spectacles vivants, à l'instar d'une programmation tout public, puise dans les arts de la scène d'une manière globale... une telle approche apparaît exemplaire quand tant de lieux en France n'explorent le jeune public que sur des formes souvent traditionnelles et « resserrées »... Elle explique en grande partie le rôle essentiel que représente le festival pour les différents programmeurs en France, qui savent qu'ils pourront trouver dans le temps du festival des formes originales et novatrices, propices à renouveler le genre... Et de fait, la programmation en témoigne, de nombreux artistes « tout public » abordent aujourd'hui un répertoire « jeune public » sans avoir la volonté du cloisonnement des genres.

Une telle diversité contribue tout particulièrement à l'éducation des publics et s'inscrit dans une exigence de qualité qui n'est pas exempte d'une prise de risque artistique.

Les actions de sensibilisation et d'éducation des publics s'incarnent au Créa de plusieurs manières :

- A travers la programmation : la saison culturelle, le festival, l'accueil de Compagnies en résidence ;
- A travers les actions en milieu scolaire ou structures petite enfance...
- Et aussi bien entendu avec les actions de médiation à l'égard des publics développées par l'équipe du CREA.

Plus généralement aussi, la transversalité du lieu est propice à l'échange et à la sensibilisation des publics.

La programmation : La saison culturelle – Le festival MOMIX

LA SAISON CULTURELLE

Tout au long de l'année, le Créa propose une programmation de spectacles jeunes publics composé d'une dizaine de représentations.

Un partenariat avec la Filature, Scène Nationale de Mulhouse, s'est instauré et désormais Philippe Schlienger, directeur du Créa assure en lien avec l'équipe de la Scène Nationale, la programmation jeune public de La Filature. On observe que le changement de direction de la Scène Nationale n'a pas affecté cette orientation.

Les chiffres de fréquentation de la saison culturelle du CREA pour la période sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de spectateurs	890	985	1 700	1397
Spectacles accueillis	4	4	7	5
Nombre de représentations	6	11	14	8
Fréquentation moyenne	148	90	121	175

La saison 2012 s'est donc avérée plus étoffée que les précédentes. On remarquera parmi la programmation un certain équilibre entre l'accueil de compagnies régionales (Théâtre de la Choucrouterie, Cies Dorliss, Le Fil rouge théâtre, Verticale et Octavio, l'Indocile, Fois Rien...) et des compagnies d'autres régions françaises et étrangères. La saison 2013 se caractérise par la variété des formes artistiques présentées (chanson, musique, cirque, théâtre...). On observe une fréquentation moyenne par représentation qui a nettement progressé en 2013.

LE FESTIVAL MOMIX

Temps fort de l'activité du Créa, le festival constitue aussi un rendez-vous attendu pour les programmeurs professionnels jeune public en France. La thématique du festival, le renouvellement constant de ses propositions sont désormais reconnus au plan national et suivis avec attention : on retrouvera en effet bien des propositions éprouvées à Kingersheim sur les chemins des diffuseurs la saison suivante...

A Kingersheim, et dans les divers points de la ville, c'est un temps fort de l'activité et de la programmation qui se déploie. En outre, les quatre années de la convention ont permis d'asseoir le **développement territorial du festival**. Si en 2010 la majorité des spectateurs se trouvait concentrée à Kingersheim, on observe qu'à partir de l'année suivante les structures partenaires du festival développent une fréquentation supérieure. Ainsi, en plus d'être un temps fort au plan local, le label « Momix en ballade » devient aussi **une référence fédératrice, non seulement pour l'agglomération de Mulhouse, mais de plus en plus sur une aire géographique du « Grand Est »...**

LES PUBLICS	2010	2011	2012	2013
Nombre de représentations à Kingersheim	90	98	76	79
Nombre de représentations Hors Kingersheim	68	124	139	104
TOTAL DES REPRESENTATIONS	158	222	215	183
Momix à Kingersheim				
Nombre de spectateurs tout public	8 141	9 271	7 423	7 608
Nombre de spectateurs scolaires	4 202	3 792	3 741	3 934
Total spectateurs à Kingersheim	12 343	13 063	11 164	11 542
Spectateurs Momix en tournée	7 722	14 874	12 066	13 427
TOTAL SPECTATEURS MOMIX	20 065	27 937	23 230	24 969
Professionnels présents	119	189	147	143
moyenne par représentation à Kingersheim	137	133	147	146
moyenne par représentation en tournée	114	120	87	129

Sur la période de la convention, la fréquentation générale des spectateurs Momix a augmenté de 25%.

Si le total des spectateurs à Kingersheim reste relativement stable, c'est la fréquentation en tournée qui a connu un fort développement (+74%).

La fréquentation moyenne par représentation s'est elle consolidée aussi bien à Kingersheim qu'en tournée.

Ainsi le développement du festival est-il aujourd'hui ancré sur un vaste territoire. L'orientation engagée depuis 2007 trouve confirmation par des données de fréquentations qui apparaissent désormais solides. Autour de Momix, c'est finalement tout un réseau de salles intéressées par les propositions de programmation jeune public qui s'est étoffé et assure désormais un rayonnement incontestable à l'événement.

D'autres données permettent de saisir l'éventail de la programmation et de saisir à quel point l'accompagnement aux créations y est d'importance :

LES COMPAGNIES PROGRAMMEES A MOMIX	2010	2011	2012	2013
Nombres de compagnies françaises	31	32	31	40
<i>dont Cies alsaciennes</i>	5	15	8	6
Nombre de compagnies étrangères	11	12	22	11

Nombre de créations pendant le festival	13	14	22	18
---	----	----	----	----

L'origine des compagnies accueillies montre l'éclectisme de la programmation et son ouverture (tant en France qu'à l'international). Les Compagnies alsaciennes ne sont pas écartées pour autant : elles ont d'ailleurs été mises à l'honneur pour la 20^{ème} édition du festival en 2011. Enfin le nombre de créations originales effectuées au cours du festival est d'importance : il reflète à la fois la vitalité du secteur mais surtout l'engagement de MOMIX auprès des Compagnies.

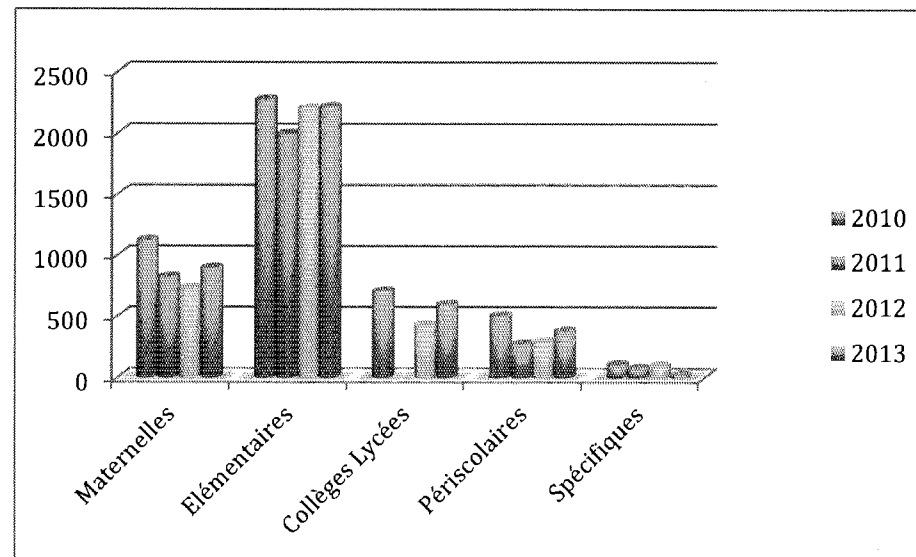
La sensibilisation des différents publics : petite enfance, scolaires... Le travail de médiation

Un travail de médiation important s'effectue par le CREA tout au long de sa programmation (saison, festival, résidences).

Par ailleurs, les partenariats avec les structures de petite enfance et les établissements scolaires débouchent sur des séances spécialement dédiées au jeune public pendant le festival MOMIX :

Nombre d'enfants concernés par des séances scolaires :

LE PUBLIC SCOLAIRE	2010	2011	2012	2013
PUBLICS MATERNELLES	1 118	819	726	893
PUBLICS ELEMENTAIRES	2 272	1 995	2 199	2 210
PUBLIC COLLEGES/LYCEES	704		432	594
PUBLIC PERISCOLAIRES	505	274	288	381
PUBLIC SPECIFIQUE	108	77	96	22



La présentation des séances en fonction de l'origine géographique des établissements montre la grande diversité des interventions qui concernent aussi bien la maternelle que des publics spécifiques sur un territoire qui s'est élargi au delà des limites de l'agglomération de Mulhouse...

Le public scolaire	2010	2011	2012	2013
MATERNELLES				
Kingersheim				
Nombre d'établissements	6	6	5	6
Nombre de spectateurs	680	575	462	275
M2A				
Nombre d'établissements	4	4	7	2
Nombre de spectateurs	123	195	264	66
Hors M2A				
Nombre d'établissements	5			5
Nombre de spectateurs	315			252
TOTAL PUBLICS MATERNELLES	1 118	819	726	893
CLASSES ELEMENTAIRES				
Kingersheim				
Nombre d'établissements	3	3	3	3
Nombre de spectateurs	858	878	977	877
M2A				
Nombre d'établissements	6	5	6	6
Nombre de spectateurs	456	418	509	672
Hors M2A				
Nombre d'établissements	10	11	10	7
Nombre de spectateurs	958	699	713	661
TOTAL PUBLICS ELEMENTAIRE	2 272	1 995	2 199	2 210

COLLEGES/LYCEES				
Kingersheim				
Nombre d'établissements	1	1	1	1
Nombre de spectateurs	77	120	154	199
M2A				
Nombre d'établissements	5	5	5	5
Nombre de spectateurs	276	434	174	351
Hors M2A				
Nombre d'établissements	8		3	1
Nombre de spectateurs	351		104	44
TOTAL PUBLICS COLLEGES LYCEES	704		432	594
PERISCOLAIRES				
Kingersheim				
Nombre d'établissements	3	2	1	2
Nombre de spectateurs	133	42	12	29
M2A				
Nombre d'établissements	14	8	10	10
Nombre de spectateurs	372	232	276	352
TOTAL PERISCOLAIRES	505	274	288	381
SCOLAIRES SPECIFIQUES				
Nombre d'établissements	4	1	2	1
Nombre de spectateurs	108	77	96	22

Le travail de médiation « jeune public » effectué par le Créa comporte **plusieurs niveaux d'intervention**.

Pour la petite enfance (18 mois /3 ans) : un travail très spécifique de sensibilisation auprès des éducateurs et personnels professionnels (halte garderie, crèches) est proposé par le Créa. En outre, le festival MOMIX permet des rencontres professionnelles permettant d'échanger et de développer des réflexions sur les pratiques et la question de l'éveil artistique.

Tant sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse qu'au delà, l'expertise du Créa dans ce domaine est sollicitée sur des projets spécifiques.

Pour les enfants de 4 à 11 ans, la médiation se développe tout particulièrement avec les établissements scolaires avec la mise en œuvre de « l'école du jeune spectateur » : rencontres, dossiers pédagogiques, ateliers de pratiques artistiques...

A cet égard le développement du projet de « **livret du spectateur** » apparaît particulièrement exemplaire. Du concept à son développement graphique, le CREA a développé un outil sensible permettant à un jeune spectateur, et à ses proches de garder une trace et des commentaires sur les spectacles auxquels il a assisté. Une édition et une diffusion plus larges de ce projet nous sembleraient pertinents...

A l'égard des adolescents, le CREA propose des cours de théâtre et de pratique artistique. L'originalité de son positionnement (Centre social et de loisir/scène conventionnée) permet des propositions attractives pour un public pourtant réputé difficile à mobiliser.

La dimension sociale n'est pas absente du projet du CREA avec des propositions d'action sur des publics en difficulté... « Momix de Proximité » permet donc chaque année de toucher les familles ou les jeunes issus des quartiers défavorisés de Kingersheim (en lien avec différentes associations d'insertion, d'alphabétisation...).

La **transversalité du lieu**, enfin, et ses diverses facettes au croisement des loisirs et des pratiques en amateur, favorise la rencontre et la curiosité... d'une certaine manière donc le développement des publics.

✶ Pour conclure

Comme lors de la précédente évaluation, la densité et la cohérence des propositions et des projets mis en œuvre par le CREA caractérisent bien l'activité pendant cette convention quadriennale. Que ce soit sur une dimension événementielle (festival), ou des interventions régulières, la sensibilisation du jeune public est ciblée tout en s'appuyant sur une démarche d'accompagnement ou de programmation artistique variée et exigeante. Au fil du temps, le rayonnement territorial de la structure devient aussi nettement plus affirmé et positionne la Scène Conventionnée Jeune Public comme un acteur culturel d'importance pour le Sud de l'Alsace.

Quelques contrastes cependant restent à souligner : la dimension « musiques actuelles » est elle vraiment constitutive du projet artistique ? Si bien évidemment une programmation, des résidences, dans le domaine des musiques actuelles sont présentes, c'est plutôt le projet pluridisciplinaire qui s'affirme. On oserait presque dire « tant mieux ! » tant les différentes activités menées par le CREA sont multiples et qu'il serait délicat, au vu des moyens humains et financiers dédiés, d'engager une structuration de type « scène de musiques actuelles ».

En outre la programmation de saison du CREA, si elle constitue une offre de proximité, pourrait peut-être prendre plus de relief en se déclinant à partir de la « marque » qu'est devenue MOMIX et qui relève d'un savoir faire bien identifié...

Axe 2 : La création et le soutien aux compagnies

Cet axe de la convention est celui où la Région Alsace « flèche » le montant le plus important de sa subvention.

La mise en œuvre des projets de résidence, la programmation des compagnies émergentes et l'attention aux compagnies régionales caractérisent l'attention portée par le CREA au soutien à la production jeune public et constituent des missions indissociables de la réussite des diverses activités.

Si bien souvent des lieux en France se prévalent d'accueillir des « résidences » d'artistes, il faut bien convenir que le travail mis en place à Kingersheim revêt encore une exemplarité qui mérite d'être soulignée (qualité de l'accueil des artistes, moyens mis à disposition, accompagnement pour la diffusion des créations engagées, suivi des actions, souci de l'évaluation par les Cies).

Actuellement, les projets de résidence menés à Kingersheim s'étalent sur des périodes d'une à quatre semaines. Ils prennent d'abord la forme d'un accompagnement et d'un accueil :

- Mise à disposition d'un espace scénique ;
- Soutien technique (création lumière, montage, mise en scène) ;
- Accueil de la Compagnie à proximité immédiate du lieu de travail.

Outre ces conditions, qui sont complètement assumées par le Créa et les services techniques de la ville de Kingersheim, il convient de souligner que le travail mis en œuvre va aussi au-delà de l'aide à la création en prenant en compte « l'aval » d'une production :

- Aide à la communication du projet ;
- Soutien à sa diffusion en favorisant leur circulation auprès des structures culturelles de la région et du Grand Est, et notamment en mobilisant les réseaux de diffusion existants ;
- Programmation éventuelle à l'occasion du festival MOMIX ou présentation lors de rencontres professionnelles.

Ainsi, le travail de résidence, tel qu'il s'instaure au CREA, considère-t-il le suivi des productions engagées comme une composante indissociable d'une création. Si des moyens matériels et humains y sont affectés, on notera que l'engagement de l'équipe et le repérage des talents s'investit aussi dans un engagement fort pour favoriser la diffusion de ces productions.

La démarche d'accueil en résidence, s'accompagne aussi - on l'a décrit dans le chapitre précédent - d'une inscription dans le tissu local qui contribue à la vitalité du Créa : accueil de classes, présentations publiques de répétitions, travail de médiation auprès de divers opérateurs (enseignants, centres de loisirs.../...).

Enfin, l'attention portée aux Compagnies Alsaciennes n'est pas une simple intention et représente une part très substantielle des accueils en résidence effectués. C'était d'ailleurs particulièrement le cas en 2010 dans l'optique de la préparation de 20 ans de MOMIX l'année suivante puisque 7 Cies alsaciennes sur 12 reçues par le CREA étaient ainsi en résidence à Kingersheim. En 2013 aussi le nombre des résidences de Compagnies Alsaciennes était particulièrement fort (9 sur 11 Cies accueillies).

Les accueils en résidence effectués

LES RESIDENCES D'ARTISTES

Le travail de sensibilisation des publics est aussi lié à l'action menée à travers les résidences d'artistes (nous y reviendrons, puisqu'il s'agit du deuxième axe de la convention). On observe que le nombre des résidences a progressé par rapport à la période précédente (entre 4 et 6 par an).

	2010	2011	2012	2013
Nombre de résidences	12	8	5	11
Dont Cies Alsaciennes	7	4	1	9
Dont Cies étrangères		1		
Total général de spectateurs	1 189	1 120	486	507

En 2010 : Douze résidences accueillies

Résidence de la compagnie Tricoterie et cie / Sébastien Kauffmann France - Alsace	Du 6 au 8 janvier 2010	Résidence de création d'un spectacle de manipulation de bulles
Résidence de AELLE France - Alsace	Du 8 au 17 mars 2010	Résidence de création du concert / spectacle « Qu'il est tentant » Chanson française Concert et sortie d'album
Résidence du groupe La Tofaïe France - Alsace	Du 8 au 14 avril 2010	Résidence de répétitions et préparation d'un concert Chanson
Résidence du groupe Les dessous de la Vie France - Alsace	Du 1er au 7 mai 2010	Résidence de répétitions et préparation d'un concert Chanson
Résidence de la compagnie S'appelle reviens France - Alsace	Du 10 au 25 juin 2010	Répétitions publiques - Festival Momix : <i>Le spectacle finalisé a été présenté au public pendant plusieurs séances lors du festival Momix 2011.</i>
Résidence de la compagnie Théâtre Nomade France - Bourgogne	Du 5 au 20 juillet 2010 Résidence de création du spectacle «La dernière Noce » Théâtre et masques	Répétition publique
Projet SAWAH en lien avec le festival LES EUROCKEENNES	Juillet 2010	Le CREA propose dans le cadre d'un partenariat avec les Eurockéennes de Belfort un projet musical intitulé« SAWAH ». Ce projet réunit une chanteuse française originaire du Maroc, Hindi Zahra, et un collectif de grands musiciens, chanteurs, pêcheurs et philosophes égyptiens El Tambura. Actions culturelles :- 3 ateliers musicaux de 10h chacun, dans 3 classes de CE1, CE2 et CM1et plusieurs répétitions publiques
Résidence de la compagnie Tybalt et cie France - Pays de la Loire	Du 9 au 21 août 2010 Résidence de création du spectacle « Bleu comme une orange » Théâtre, musique et langue des signes française	Actions culturelles : Atelier corporel et langue des signes animé par les artistes avec un groupe d'enfants de l'accueil de loisirs des mercredis du CREA - Répétition publique
Résidence de la compagnie Arcosm France - Rhône Alpes	Du 23 août au 3 septembre 2010 Résidence de création du spectacle «Traverse» Danse contemporaine	Actions culturelles - Répétition publique Festival Momix : Le spectacle finalisé a été présenté au public lors du festival Momix 2011.
Résidence de la compagnie Médiane France - Alsace	Du 9 au 21 septembre 2010 Résidence de création du spectacle Les Ariels» Théâtre d'ombres et vidéo	Actions culturelles - Répétitions publiques Festival Momix : Le spectacle finalisé a été présenté au public lors du festival Momix 2011.
Résidence de la compagnie Gangpol & Mit France - Bretagne	Du 29 septembre au 6 octobre 2010 Résidence de création du spectacle «Histoire Naturelle» Concert, vidéo et marionnettes	Répétition publique
Résidence de la compagnie Théâtre de la Fringale France - Alsace	Du 4 au 16 novembre 2010 Résidence de création du spectacle «Grumeaux» Théâtre et Marionnettes	Actions culturelles - Répétitions publiques

En 2011 : 8 résidences accueillies

Compagnie Dorliss et Cie (France - Alsace)	Du 14 au 18 février 2011 et du 28 février au 14 mars 2011	Electre viande hachée - Théâtre Répétition publique - Séances du spectacle finalisé.
Compagnie Verticale (France - Alsace)	Du 17 mars au 11 avril 2011 Bang Bang pour Valérie (a teen clown story)	Actions culturelles - Séances du spectacle finalisé : Le samedi 9 avril 2011 à 20h00 en tous publics
Cie La Fabrique fastidieuse (France - Rhône Alpes) En partenariat avec le festival Scène de Rues/Mulhouse	Du 6 au 16 juillet 2011	Garrnements
Compagnie Rêve Général (France - Lorraine)	Du 16 août au 1er septembre 2011 Roulez Jeunesse !	Actions culturelles : Des ateliers d'écriture avec l'auteur de la pièce Luc Tartar et les comédiens de la compagnie ont été organisés répétition publique de la création en cours suivie d'une rencontre puis se sont déplacés à Epinal pour découvrir la création finale.
Weepers Circus (France - Alsace)	Du 2 au 12 septembre 2011 « N'importe où hors du monde »	Actions culturelles Répétition publique
Compagnie Etant donné (France - Haute Normandie)	Du 26 septembre au 7 octobre 2011 « Absurdus »	Actions culturelles
Compagnie Act2 Cie (France - Alsace)	Du 7 au 13 novembre 2011 Eloge de la métamorphose	Actions culturelles Répétitions publiques
Compagnie Magnifique Théâtre (Suisse)	Du 14 au 25 novembre 2011 « Histoire de l'oie »	Actions culturelles Répétitions publiques

En 2012 : 5 résidences accueillies

Cie Brouniak (France - Lorraine) "Baudruche" - Théâtre absurde musical	Du 26 au 30 mars 2012	Action culturelle - Répétition publique
Cie Un Château en Espagne (France - Franche Comté) Au fond du bois dormant je me suis retrouvé..." Théâtre et objets	Du 20 au 31 août 2012	Répétition publique
Cie Théâtre à cru « J'avance et j'efface" - Théâtre, musique, chant et vidéo (France - Centre)	Du 10 au 21 septembre 2012	Action culturelle - Répétition publique
Compagnie En attendant (France - Bourgogne) Ô - théâtre et musique	Du 8 au 19 octobre 2012	Action culturelle - Répétition publique :finalisé dans le cadre du festival Momix 2013.
Weepers Circus (France - Alsace) Le grand bazar du Weepers Circus - Concert	Du 30 octobre au 8 novembre 2012	Action culturelle - Répétition publique

En 2013 : 11 résidences accueillies

Sébastien Kauffmann, France Région Alsace, cirque	Du 25 au 28 février 2013	Action culturelle : intervention association les Sheds dans le cadre des "soirées guinguettes" en juin
Cie Fanchon Cigue, France Région Alsace, théâtre)	Du 19 au 28 mars 2013	Répétition publique scolaires
Aelle, France Région Alsace, chanson française	Du 2 au 6 avril 2013	
Cie atelier mobile France Région Alsace, théâtre de rue Création "le manège des 1001 nuits"	Du 8 au 19 juillet 2013	Actions culturelles : ateliers pédagogiques organisés dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement
Cie Arcosm France Région Rhône Alpes, théâtre/Danse création du spectacle "Bounce!", présenté à Momix en février 2014	Du 19 au 30 août 2013	Actions culturelles : - intervention en ateliers dans le cadre de l'école ouverte du collège Emile Zola - répétition publique
Cie Boudhi's Prod, Région Alsace, chanson française création du spectacle de la chanteuse Anasthasia	Du 1 au 3 septembre 2013	
Cie Etant donné France Région Haute Normandie, danse contemporaine création du spectacle "Vassilissa", présenté au festival Momix en février 2014	Du 9 au 20 septembre 2013	Actions culturelles : - répétition publique
Cie Les Naz France Région Alsace, cirque Résidence de début de création du spectalce "Fer Forcé"	Du 24 au 27 septembre 2013	Actions culturelles : -répétition publique - ateliers au Collège Emile Zola
Cie tout ne va pas si mal (Philos), France Région Alsace, chanson française résidence de création "Mozart est à nous"	Du 28 au 31 octobre 2013	actions culturelles : - concert gratuit en décembre
Résidence Virginie Schaeffer France, région Alsace, chanson française Résidence de création	Du 26 au 29 novembre 2013	Actions culturelles : - représentation au concert des personnes âgées en décembre
Résidence la tête Allant Vers France, Région Alsace, théâtre/Cirque petite enfance Résidence de Création du spectacle "Bambou à bout" présenté dans le cadre de Momix en ballade à la Passerelle de Rixheim	Du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014	

Pour conclure

En reprenant ce que nous écrivions en 2009 sur ce volet de la convention, nous constatons que nous pourrions maintenir l'ensemble de nos commentaires. L'exemplarité du projet s'affirme ici probablement de façon souterraine mais véritablement essentielle pour l'action professionnelle, le soutien à la création et à la diffusion.

L'intérêt des résidences à Kingersheim n'est pas simplement d'offrir aux Compagnies de moyens matériels utiles à leurs temps de création et ne réside pas non plus dans le travail d'accompagnement classique autour des résidences : répétitions publiques, actions de médiations etc... Toutes choses que l'on peut retrouver dans bon nombre de lieux « pratiquant » la résidence.

On observe que certaines résidences trouvent des parcours coordonnés entre leur séjour à l'espace Tival de Kingersheim puis à l'Espace Scène Alsace de l'ACA (Agence Culturelle d'Alsace) à Sélestat.

Si ces éléments sont d'ores et déjà importants, le pôle artistique du CREA va nettement plus loin puisqu'il relie les temps de création avec la question de l'accompagnement des Compagnies à leur diffusion... en programmation directe au festival, et bien sûr aussi en temps de présentation aux diffuseurs nationaux présents qui vont pouvoir aussi acquérir les spectacles vus et reconnus. Effet d'amplification donc (avec le prix Momix, bien sûr) mais aussi et surtout accompagnement des jeunes Compagnies dans leurs démarches et conseils pour les moments opportuns de leur présentation.

L'effet réseau et surtout la transmission de connaissances apportée par Philippe Shlienger apportent une véritable « plus value » aux résidences effectuées au CREA .

Compte tenu de ces remarques, on revient sur la proposition que nous avons formulée lors de notre dernière évaluation pour engager le CREA à s'inscrire dans une démarche de **coproduction**. Une telle orientation nous semble totalement légitime compte tenu du rôle effectif joué par l'équipe auprès des Cies qu'elle accompagne. Mais par ailleurs, et compte tenu de la place d'importance que constitue le festival pour les spectacles jeunes publics, une telle démarche est à même de renforcer le rayonnement de la structure et peut contribuer à une meilleure visibilité de son travail à l'extérieur.

Axe 3 : La dynamique de réseaux

La dynamique de réseau fait sens pour le projet artistique du CREA. Composante à part entière de la convention, ce volet de l'action développée par la structure et tout particulièrement son directeur, Philippe Schlienger. Ainsi sa présence est elle active pour :

- ▶ Le réseau Résonnances qui réunit les lieux du Sud de l'Alsace et outre le Créa de Kingersheim rassemble l'Espace Grün de Cernay, le Relais culturel de Thann, la Passerelle de Rixheim, le Triangle d'Huningue, l'Espace Rhénan de Kembs. Si ce regroupement permet des économies de moyens ou des mutualisations, le Festival MOMIX en constitue un temps fort : le réseau constitue le jury du festival, des résidences de création ou des diffusions partagées pour le festival « hors les murs » ...
- ▶ L'appartenance du CREA au réseau Quint' Est. Un réseau professionnel du Grand Est (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne Ardenne, Lorraine) réunissant 40 lieux culturels. Outre un charte d'objectifs où le Créa représente la région Alsace, des démarches de soutien à la production, « les brouillons de Quint'Est, sont par ailleurs engagées...

On observe que ce réseau est en train de prendre une nouvelle dimension : les Brouillons seront remplacés cette année par une nouvelle manifestation, Quintessence. Cinq spectacles créés et repérés dans les régions de Grand-Est, et onze avant-projets seront ainsi présentés dans divers lieux membres du réseau.

L'un de ces avant-projets sera présenté en partenariat avec le Groupe des 20 Rhône-Alpes, et un autre en partenariat avec la Corodis, l'Union des théâtres romands et le Pool des théâtres romands en Suisse. Une table ronde évoquera la co-construction des politiques culturelles. Quint'Est s'est associé aux conseils régionaux d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine, ainsi qu'aux agences régionales concernées.

- ▶ Sur le plan de l'agglomération de Mulhouse et de la Région, la collaboration désormais régulière avec la Scène Nationale de Mulhouse constitue une réussite et un partenariat particulièrement exemplaire en France... La liste des liens tissés avec l'éducation nationale, l'Agence Culturelle d'Alsace, l'Université... montre à quel point le Créa de Kingersheim représente un lieu ressource et un partenaire reconnu.
- ▶ Membre de l'association Scène d'Enfance et d'ailleurs, association qui milite pour la reconnaissance du spectacle vivant jeune public et qui a été à l'origine d'un Manifeste pour 40 propositions visant à améliorer ce secteur. Grâce à ce travail de militant, le ministère a annoncé que l'année 2013/2014, serait l'année du Jeune Public dénommée : « La belle saison ».
- ▶ Membre du Réseau ASSITEJ (Association Internationale pour le théâtre Enfance et Jeunesse)
- ▶ Membre du comité d'Expert de la DRAC - Membre du Jury de sélection du dispositif des Régionales impulsées par l'Agence Culturelle d'Alsace.

- Formateur occasionnel à l'Université de Haute Alsace dans le cadre de la licence AGECE (Administration et gestion d'Entreprise Culturelle)
- Participant à différentes Rencontres Professionnelles jeune public (intervenant ou jury de festival...).

Et bien évidemment c'est aussi le festival MOMIX qui d'une certaine manière « fait réseau » tant par sa programmation dont on a vu qu'elle s'étend sur le grand Est et particulièrement au Sud de la Région Alsace, mais aussi parce que le temps du festival est l'occasion pour les professionnels de se retrouver et outre la visionnage de spectacles de trouver à Kingersheim en environnement propice à la rencontre et à l'échange.

Les rencontres thématiques sont désormais étoffées et favorisent le débat et la réflexion. Des temps de convivialité accompagnent aussi ces moments.

MOMIX est donc un rendez-vous désormais attendu et repéré par les professionnels du spectacle en France. L'expérimentation, la recherche, la découverte de formes abouties sont ainsi développés et présentés à Kingersheim et engendrent une dynamique où le Créa apporte une impulsion souvent décisive pour les programmeurs. A cet égard, le soutien constant de l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) témoigne de l'importance de ces rencontres professionnelles au niveau national.

Momix - Les professionnels présents	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Haut Rhin	14	11,76%	14	7,41%	13	8,84%	23	16,08%
Bas Rhin	8	7%	10	5%	19	13%	12	8%
Autres Départements	82	69%	106	56%	86	59%	89	62%
Etranger	15	13%	59	31%	29	20%	19	13%
Total	119	100%	189	100%	147	100%	143	100%

Pour conclure

Les partenariats et l'inscription dans les réseaux sont constitutifs du projet de Scène Conventionnée. Mieux, c'est souvent depuis le Créa et ses initiatives que des actions structurantes sont impulsées pour la région Sud de l'Alsace. Comme on a encore pu le constater avec la dernière édition du festival, c'est MOMIX désormais qui « fait réseau » !

Dans le prolongement de nos remarques concernant les résidences d'artistes menées au Créa, on pourrait imaginer que cette dynamique de réseau puisse se renforcer à travers des partenariats encore plus aboutis ou plus structurants que les simples échanges de pratiques : en inscrivant des coproductions partagées ou des préachats regroupés de certains spectacles (du festival Momix ou d'autres événements - A pas contés, Dijon ou du réseau Quint'Est...).

Analyse financière

Pour poursuivre notre étude, l'analyse financière du CREA va porter principalement sur son Pôle Culturel.

Les comptes de l'association sont visés par le M. Roland EBERSOLD, Commissaire aux Comptes.

A partir d'une présentation d'un bilan et d'un compte de résultat général pour l'ensemble de l'association, un compte d'exploitation « résultat diffusion culturelle » est produit. Ce document « extra comptable » était établi sur tableur jusqu'en 2011 inclus. A partir de 2012 un nouveau logiciel de comptabilité analytique permettait d'obtenir directement des données sans avoir à les extrapoler.

Nous commenterons donc principalement les données analytiques du Pôle Culturel et le prévisionnel 2013 diffusion culturelle qui nous a été présenté, ainsi que le bilan général de l'association.

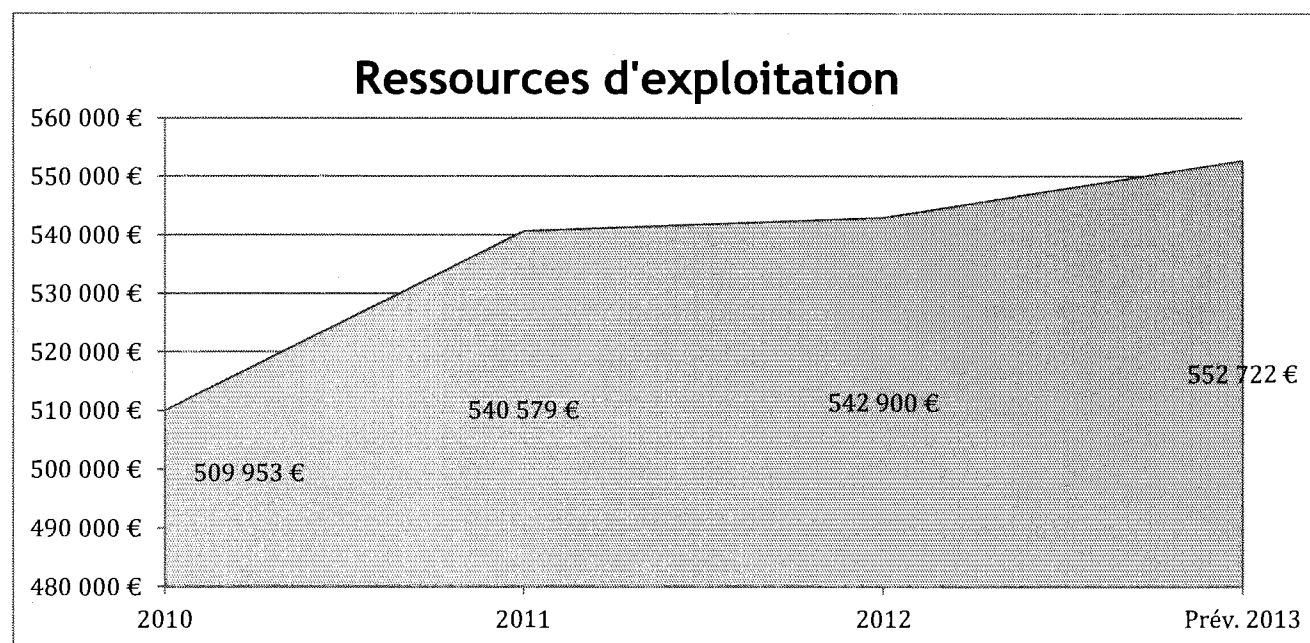
L'exploitation du pôle culturel du CREA

L'évolution des ressources de fonctionnement et du résultat

DONNEES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Ressources d'exploitation	509 953 €	540 579 €	542 900 €	552 722 €
Résultat exploitation	5 440 €	-5 104 €	-697 €	-3 368 €

INDICES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Ressources d'exploitation	100	106	106	108

Les ressources d'exploitation du Pôle culturel ont connu une progression sensible sur la période. Notons cependant un résultat d'exploitation légèrement déséquilibré.



Les ressources du pôle culturel

L'analyse des ressources du pôle est intéressante : c'est en particulier la production vendue qui connaît une progression sur la période. Sans préjuger de l'année 2013 (en prévisionnel et dans l'attente de la clôture des comptes) on note que sur les 3 premières années de notre analyse ces ressources ont augmenté de 18%. Le développement du festival Momix se trouve donc ici confirmé par les chiffres. Les recettes de Mécénat ont connu des fluctuations, et notamment avec le retrait assez brutal d'un des partenaires financiers du Festival.

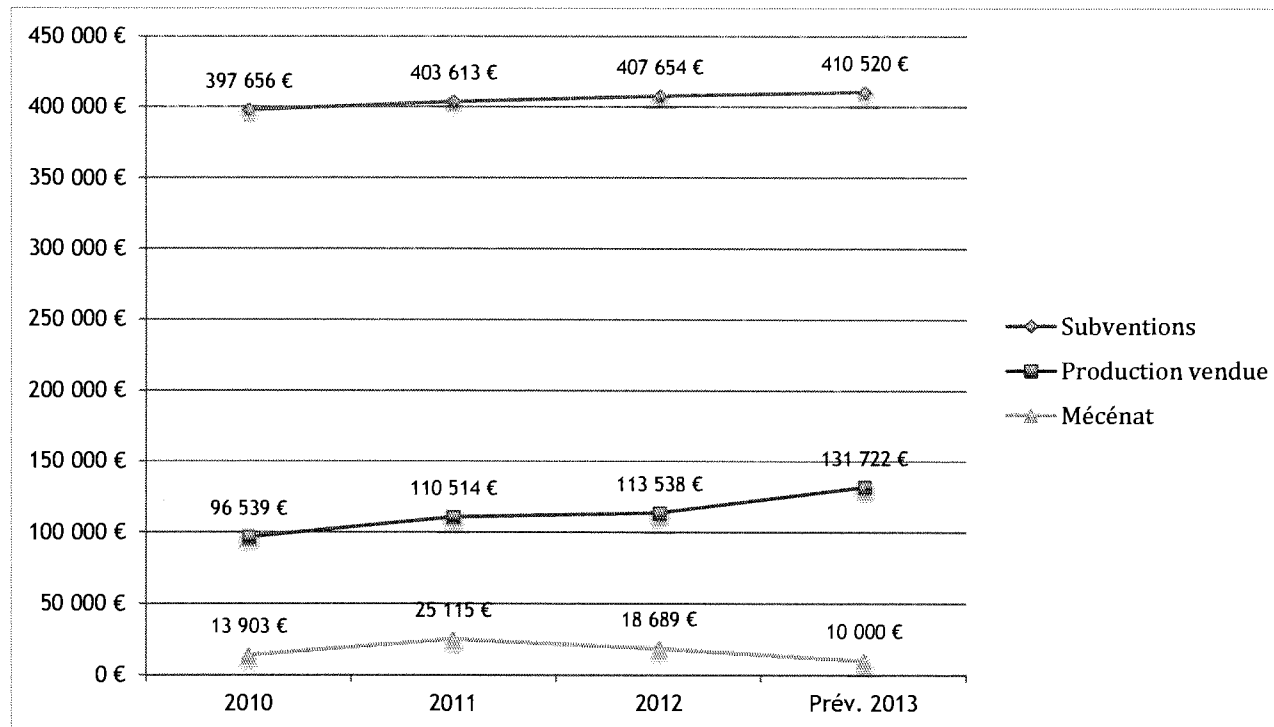
DONNEES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Total Subventions	397 656 €	403 613 €	407 654 €	410 520 €
Production vendue	96 539 €	110 514 €	113 538 €	131 722 €
Mécénat	13 903 €	25 115 €	18 689 €	10 000 €
Autres produits	1 855 €	1 337 €	3 019 €	480 €

INDICES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Total Subventions	100	101	103	103
Production vendue	100	114	118	136
Mécénat	100	181	134	72

RATIOS	2010	2011	2012	Prév. 2013
Subventions / Ressources	78%	75%	75%	74%
Production / Ressources	19%	20%	21%	24%
Mécénat / Ressources	3%	5%	3%	2%

410 520
131 722
10 000
480

552 722



Les ressources propres

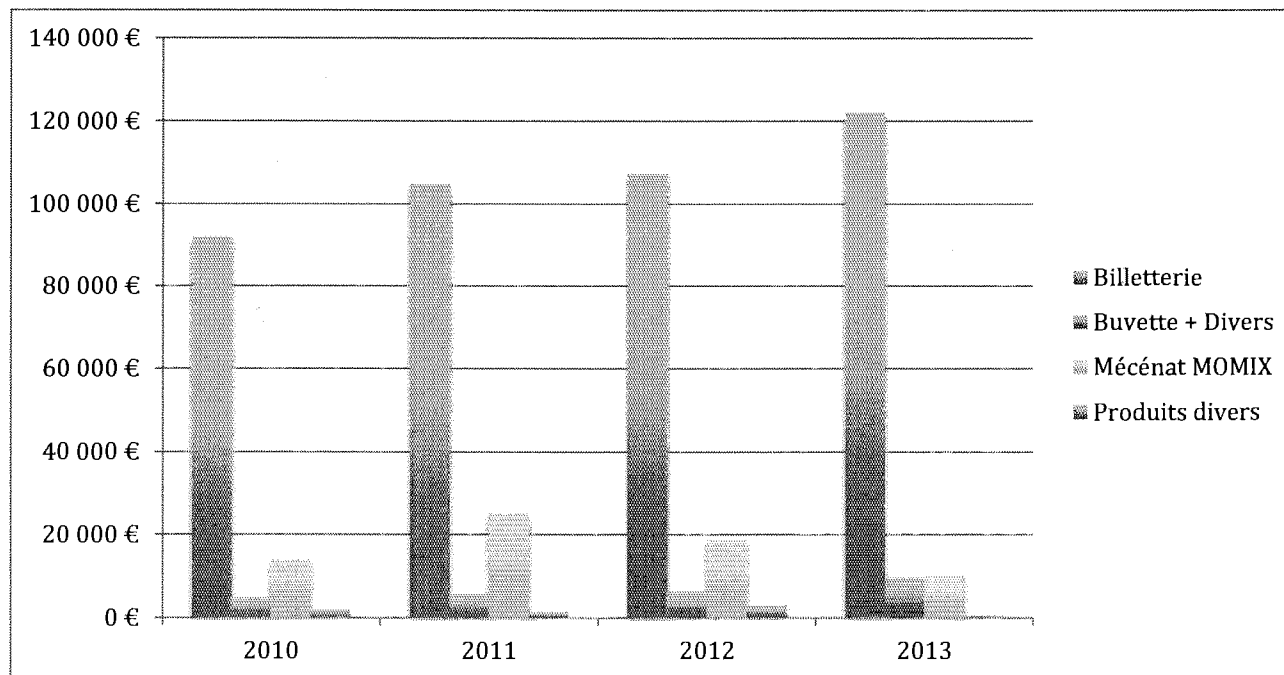
Le détail analytique des ressources est possible à partir de 2012.

RATIO	2010	2011	2012	Prév. 2013
Ressources propres/Ressources	22%	25%	25%	26%

Le détail des ressources propres

	2010 €	2011 €	2012 €	Prév. 2013
Recettes billetterie MOMIX			90 321 €	112 287 €
Billetterie saison			16 929 €	9 800 €
Total Billetterie	91 887 €	104 813 €	107 250 €	122 087 €
Buvette + Divers	4 852 €	5 701 €	6 288 €	9 634 €
Mécénat MOMIX	13 903 €	25 115 €	18 689 €	10 000 €
Produits divers	1 855 €	1 337 €	3 019 €	480 €
Total	110 642 €	135 629 €	132 227 €	141 721 €

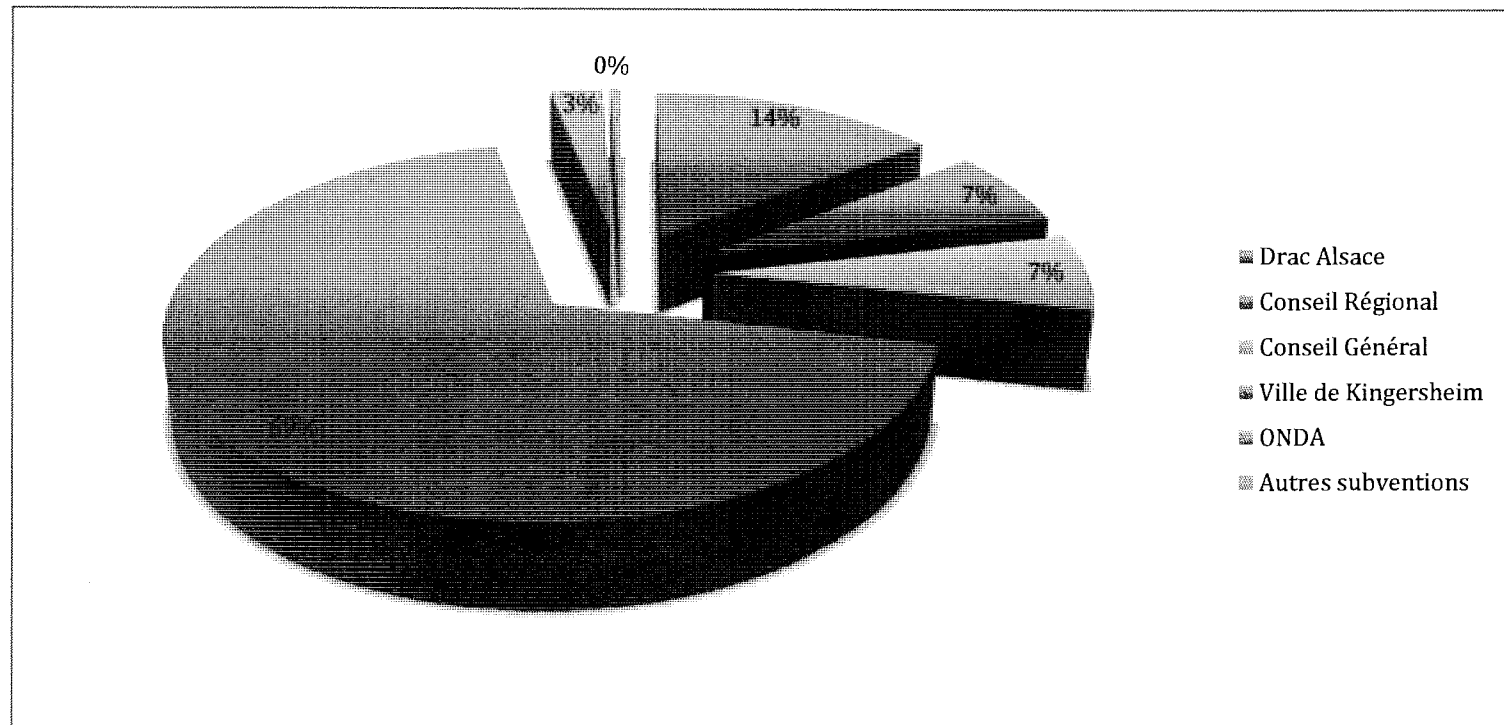
Les ressources propres représentent désormais le quart des ressources du Pôle Culturel. Ceci constitue un ratio relativement favorable, tout particulièrement pour un lieu « jeune public » où les tarifs sont naturellement accessibles.



Les subventions d'exploitation

DETAIL DES SUBVENTIONS	2010	2011	2012	Prév. 2013
DRAC Alsace	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Conseil Régional	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Conseil Général	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Subvention Ville Kingersheim	257 500 €	265 300 €	273 300 €	281 700 €
ONDA	15 763 €	17 613 €	10 990 €	10 800 €
Autres subventions	8 393 €	4 700 €	7 364 €	2 020 €

Si on note la part notable du soutien financier de la ville de Kingersheim au projet, il ne faut pas oublier les mises à disposition de personnel, et aussi tout l'aspect technique et logistique pris en charge directement par la Ville.



Le détail des subventions en 2013

Les charges d'exploitation du pôle diffusion culturelle

Les charges de personnel, achats et consommations externes

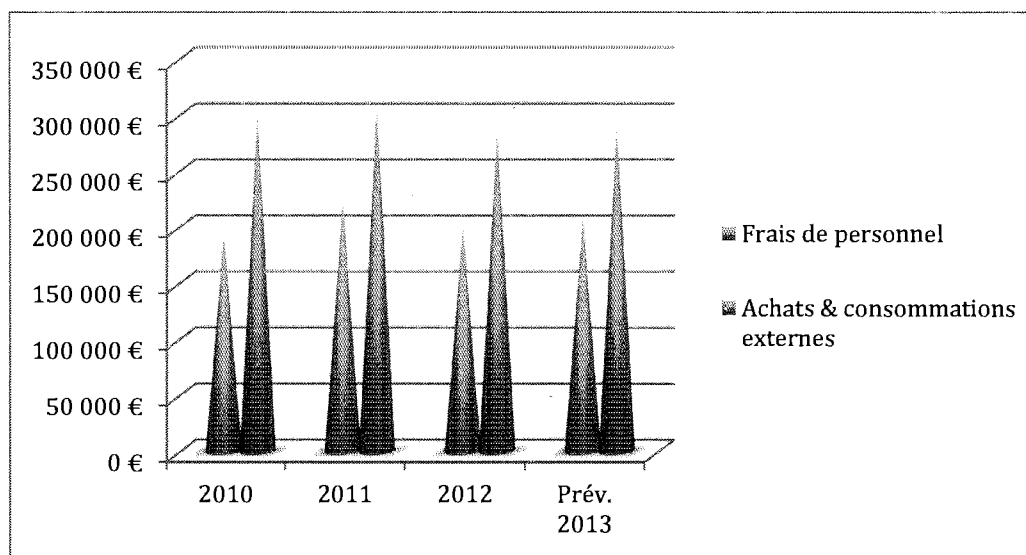
DONNEES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Frais de personnel	190 156 €	219 445 €	196 831 €	204 680 €
Achats conso. externes	296 742 €	303 766 €	282 471 €	286 630 €
Autres charges de structure (*)			44 155 €	46 553 €

La mise en place d'une comptabilité analytique à partir de 2012 permet de différencier les « autres charges de structure » (fournitures, téléphone, services dédiés...) qui jusqu'alors n'étaient pas apparentes.

Les charges de personnel, outre l'évolution habituelle liée à la progression conventionnelle des salaires, sont aussi liées au projet artistique. Avec le 20ème anniversaire de Momix en 2011, on observe ainsi une forte augmentation de celles-ci. Sur la période, en revanche, on retrouve un niveau habituel d'évolution avec une progression de 8%.

INDICES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Frais de personnel	100	115	104	108
Achats conso. externes	100	102	95	97

RATIOS	2010	2011	2012	Prév. 2013
Conso. externes/ressources	58%	56%	52%	52%
Charg. Personnel/ressources	37%	41%	36%	37%



Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Impôts et taxes	2 117 €	3 056 €	3 005 €	2 924 €
Autres charges	15 498 €	19 416 €	17 133 €	15 303 €

INDICES	2010	2011	2012	Prév. 2013
Impôts et taxes	100	144	142	138
Autres charges	100	125	111	99

L'analyse du bilan de l'association

La situation financière du CREA apparaît particulièrement saine. On observe que l'association dispose d'un Fonds de Roulement qui progresse. Ceci s'explique en particulier par le jeu « mécanique » des provisions pour départ liées au personnel et qui s'imposent.

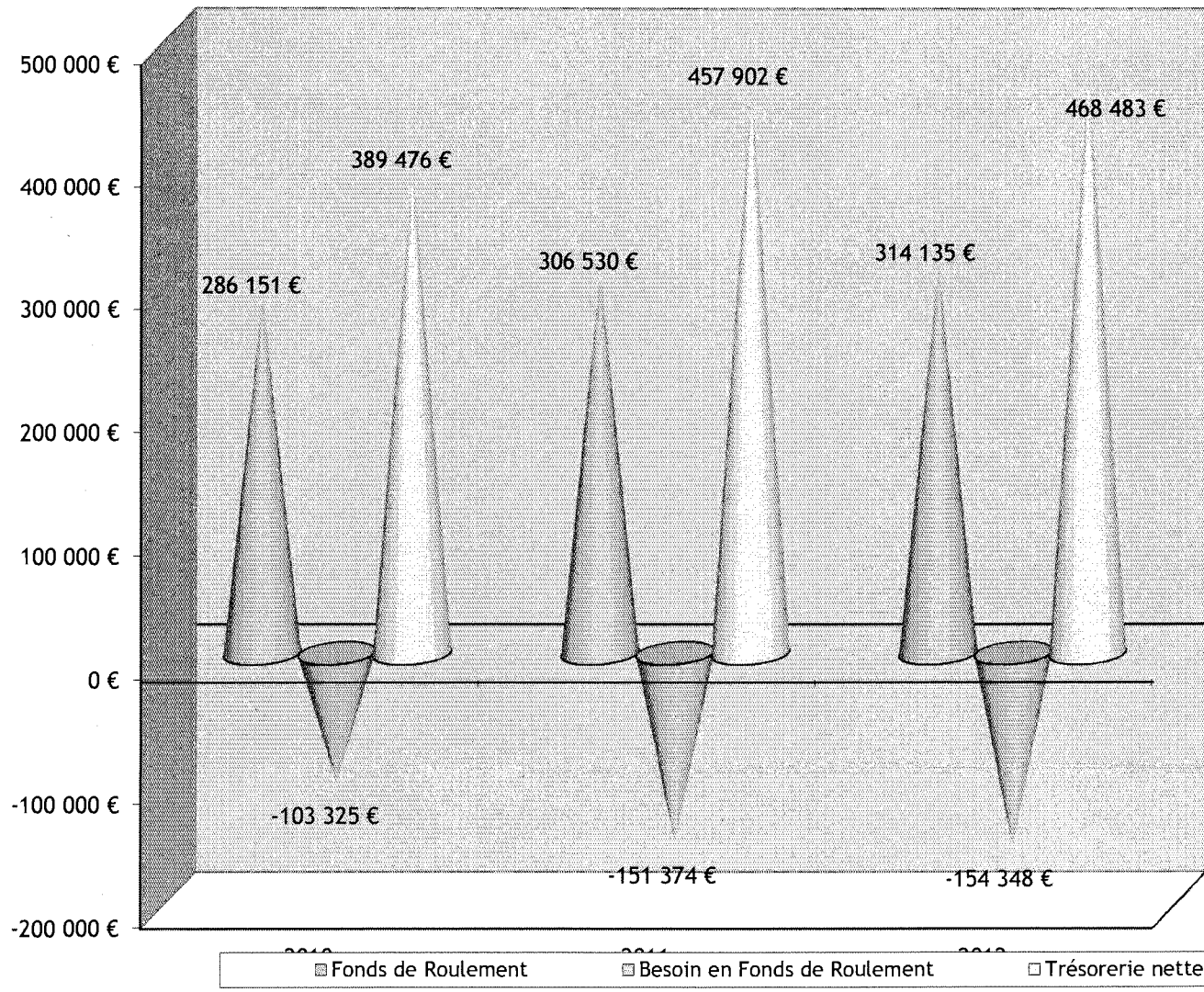
En tout état de cause l'association dispose de moyens pour s'investir dans ses projets.

NB rapporté à la masse salariale annuelle de l'ensemble de l'association, ce fonds de roulement reste raisonnable. Il en représente 1/3 et permet donc au CREA, de ne pas subir des aléas de trésorerie.

Par rapport aux comptes rendus des Assemblées Générales, on peut noter que les présentations de situations de déficit pourraient mieux être appréhendées au moyen du compte « Projet Associatif » qui précisément permet de puiser dans le fonds de roulement, tout en justifiant une maîtrise raisonnée des projets.

Sur la période, l'association a géré la question de l'assujettissement des subventions à l'activité de diffusion ainsi que la question corrélée de la taxe sur les salaires. Enfin, la mise en œuvre d'une véritable comptabilité analytique constitue un élément qui objectivement va favoriser la lisibilité des comptes et l'anticipation sur l'analyse de situation.

DONNEES	2010	2011	2012
Fonds de Roulement	286 151 €	306 530 €	314 135 €
Besoin en Fonds de Roulement	-103 325 €	-151 374 €	-154 348 €
Trésorerie nette	389 476 €	457 902 €	468 483 €



Conclusion et Perspectives

Au terme de cette analyse, c'est bien évidemment une évaluation positive qui se dessine pour l'examen de la convention quadriennale du CREA. Tout en restant emprunt de son projet d'Education Populaire, l'activité culturelle et artistique menée par l'association reste d'une belle exigence et s'inscrit dans une constance d'action qui lui permet désormais d'obtenir une assise relativement solide.

Comme nous avons pu le souligner, le festival MOMIX a connu un développement territorial particulièrement fort depuis trois ans et imprime sa marque sur une aire géographique du Grand Est.

D'un point de vue local, on peut évidemment être surpris que l'ancrage auprès de l'agglomération de Mulhouse ne soit pas consacré par une réelle prise de compétence en ce domaine. Pour ce qui est de la ville de Kingersheim, on observe qu'une grande unanimité se dégage pour soutenir le projet et considérer l'association comme le partenaire naturel dès lors qu'il s'agit d'enfance (c'est le cas en particulier avec la réforme des rythmes scolaires).

Nous avons jalonné au cours de nos écrits un certain nombre de remarques utiles à mettre en perspective pour les futures actions, pour mémoire on retiendra :

- La question de la programmation de saison, qui reste une activité finalement assez secondaire mais qui pourrait prendre probablement plus de relief en utilisant la déclinaison « MOMIX » ;
- Il est parfois évoqué un aspect Musiques actuelle dans les documents conventionnels liant le Créa à ses partenaires publics. Comme il ne s'agit pas de faire du CREA une scène de musiques actuelles, et comme cette discipline peut être considérée dans le travail artistique jeune public du CREA au même titre que d'autres formes artistiques (danse, art dramatique, arts visuels)... il semble pertinent de ne pas mentionner cet axe comme un point à part entière des objectifs à assigner au CREA.
- Nous avons aussi souligné l'importance des partenariats du CREA avec les Cies accueillies, notamment pendant les temps de résidence et suggéré le fait d'engager parfois de véritables coproductions, qui permettraient d'affirmer mieux encore le lien privilégié qui se tisse au cours de ces partenariats. Evidemment la forme de ces coproductions mériterait d'être réfléchie (fréquence, durée... etc...). De même, la durée des résidences peut-elle aussi être questionnée...

Un relief plus particulier pourrait être pris en ligne de compte au moyen d'une « Compagnie associée » qui permettrait probablement de travailler sur un temps plus long ; ou bien, des choix partagés par le réseau en matière de coproductions communes ou de préachats communs seraient probablement de nature à mieux affirmer le rôle clé apporté par la structure dans ce domaine.

Outre ces réflexions qui pourraient alimenter le travail lors de la prochaine convention, notons d'autres éléments qui de manière complémentaire pourraient nourrir la réflexion et lancer des perspectives nouvelles.

- Compte tenu des compétences développées et de l'exemplarité de la démarche de programmation et de diffusion de spectacles jeunes publics, il nous semblerait approprié que MOMIX devienne aussi **un lieu de formation professionnelle** sur ces sujets. On pourrait d'ailleurs utilement combiner le temps du festival avec des temps de formation à l'attention des professionnels présents pour en faire un rendez-vous d'approfondissement de transmission.
- D'un point de vue corollaire, constituer « l'adossement » ou une collaboration de proximité entre le CREA et un établissement universitaire nous semblerait pertinent. On l'a suffisamment souligné, les expériences menées sur le territoire sont de nature à constituer **un terrain d'analyse et d'expérimentation** utile au rayonnement du projet. A cet égard un rapprochement avec un établissement universitaire (Master) nous paraîtrait adapté.
 - Outre l'accueil traditionnel de stagiaires dans le cadre de ce cursus de formation, on peut aussi imaginer des interventions conjointes ou complémentaires entre des universitaires et Philippe Schlienger. Considérer en région Alsace le travail mené par le CREA comme référent et objet d'études et d'analyse aurait le mérite de renforcer les axes de prospection tout particulièrement sur le renouvellement des pratiques culturelles, le spectacle jeune public ou bien le développement et l'aménagement culturel du territoire, le lien culture/ éducation.../....

Le renforcement de l'équipe au moyen de contrats particuliers (service civique, stagiaires universitaires) semble également une modalité pertinente pour renforcer le rayonnement et les actions du CREA.

- Développement des partenariats et du mécénat d'entreprise ;
- démarche qualitative à promouvoir pour s'inscrire dans la réforme des rythmes scolaires (*et développement de formations sur ce sujet*);
- accompagnement et valorisation des travaux en résidence ;
- soutien à la médiation.

Autant de pistes qui peuvent mériter à être renforcées et constituer des sujets d'analyse utiles pour le CREA.

Enfin, notons que le développement des ressources de mécénat, au regard de la thématique et du rayonnement du festival, nous semble constituer un axe de travail possible. Il reste cependant bien clair qu'un tel développement mérite d'être inscrit dans une continuité d'actions et requiert un travail suivi et spécifique. Il semble effectivement délicat au regard de la taille réduite de l'effectif dédié à l'activité du Pôle culture de surcharger les permanents actuels. Toutefois dans une optique de développement des ressources propres (et le cas échéant avec des partenariats plus étoffés avec les partenaires publics) un **renforcement de l'équipe** pourrait aussi (au moins à mi-temps) constituer une piste à prévoir.

Ainsi, avec une activité qui a trouvé une large assise, le développement du Pôle Culture du Créa semble s'inscrire dans une phase d'approfondissement et de maturité. Il nous paraît aussi pertinent pour la structure d'affirmer davantage le rôle structurant pour les spectacles jeunes public qu'elle mène actuellement avec une relative discrétion. A cet égard, utiliser MOMIX comme l'emblème « fer de lance » de l'ensemble du pôle culturel du CREA nous semble une proposition adaptée, permettant immédiatement pour l'extérieur de saisir la nature des activités. En affinant la communication au delà du temps du festival, en assumant un rôle de Centre Ressources qu'il exerce de manière discrète tant auprès des compagnies que de certains programmeurs en région, l'association peut donc être à même d'assumer pleinement ses missions et s'affirmer comme un pôle structurant pour le spectacle jeune public aussi bien en Alsace qu'au delà.

**Centre de Rencontre, d'Échange et d'Animation de Kingersheim (CREA)
Scène conventionnée pour le jeune public**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2014/2017**

Entre :

L'État (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), ci-après désigné « L'État, ou l'État (DRAC Alsace) », représenté par le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ; sis 5, place de la République BP 1047 67073 STRASBOURG CEDEX

La Région Alsace, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du _____ ; sise 1, place Adrien Zeller BP 91006 67070-STRASBOURG

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 14 novembre 2014, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

La Ville de Kingersheim, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du _____ ;

Siège social 27 rue de Hirschau BP 30060 68262 KINGERSHEIM CEDEX

N° SIRET : 352 991 681 00011- Code APE 913 E

d'une part,

Et :

L'association Centre de Rencontre, d'Échange et d'Animation de Kingersheim, ci-après dénommée « CREA » ou « l'association », représentée par son Président Yves BERTRAND, et son Directeur, Philippe SCHLIENGER,

Siège social : 27 rue de Hirschau – BP 30060 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX

N° SIRET : 352 991 681 00011 – Code APE : 913 E

d'autre part,

VU le règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

VU **la loi** n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU **la loi** organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU **la loi** n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

- VU **le décret** n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU **le décret** n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU **le décret** n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU **le décret** n° 2013-1283 du 29 décembre 2013 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014;
- VU **l'arrêté** du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture et de la communication ;
- VU **l'arrêté** du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
- VU **la circulaire** du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 5 mai 1999 relative aux orientations pour la politique en faveur du spectacle vivant - aide aux lieux de diffusion : programme national de "scènes conventionnées" ;
- VU **la circulaire** du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations ;
- VU **la circulaire** n° 5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'État aux associations et aux conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- VU **la circulaire** n° 2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant ;
- VU **la circulaire** du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément et la circulaire n° 611/10 du 31 mai 2011 du secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- VU **la directive** nationale d'orientation (DNO) 2014-2016 de la Ministre de la culture et de la communication datée du 26 septembre 2012 ;
- VU **la Charte** des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;
- VU **les avis favorables** définitifs du contrôleur financier en région sur les budgets opérationnels des programmes n° 224 – Transmission des Savoirs et démocratisation de la culture – en date du 27 janvier 2014 et n° 131 – Création – en date du 29 janvier 2014,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,
- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour le développement culturel et pour la culture vivante,
- VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 portant sur l'approbation de vade-mecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,

- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant sur la validation du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-5-1 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- Considérant la politique départementale de soutien aux Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion,
- VU la délibération du Conseil Régional d'Alsace n° 23-12 du 23/11/12 approuvant le règlement financier de la Région Alsace ;
- VU la politique culturelle de la Ville de Kingersheim en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
- VU la convention du 24 décembre 2010 entre la Ville de Kingersheim et le CREA portant sur la mise à disposition des locaux et de personnel ;
- VU le projet artistique et culturel 2014-2016 proposé par le CREA et validé par le conseil d'administration du 25 juin 2014 ;
- VU les statuts de l'association CREA en date du 12 mai 2005 ;
- VU les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Premier Acte de février 2014 portant sur l'évaluation du partenariat entre la Région, le Département, la Ville et le CREA de 2010 à 2013 ;
- VU la demande du CREA en date du 19 septembre 2013, relative au renouvellement du partenariat ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Son projet artistique et culturel, sa mission en faveur de l'action culturelle et de l'éducation populaire dans le Bassin de vie de Kingersheim et la qualité des équipements mis à sa disposition par la Ville de Kingersheim font du CREA un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant en région Alsace et au-delà.

A ce titre, le CREA conduit une démarche artistique et culturelle autour de deux axes majeurs : la sensibilisation et l'éducation des publics et le développement des réseaux et des partenariats. Il met en œuvre des opérations permettant l'accès de tous aux différentes formes d'art et propose des activités culturelles, artistiques et des actions pédagogiques de qualité aux enfants, adolescents et adultes, notamment issus du milieu urbain.

Le CREA soutient également la création et la diffusion culturelles sous différentes formes, et notamment la création contemporaine, par le biais de différents projets dont le Festival MOMIX, référence nationale pour le jeune public et atout stratégique pour le développement de partenariats à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

La programmation artistique pluridisciplinaire, la reconnaissance du travail artistique en direction du jeune public et des professionnels, la complémentarité territoriale à travers l'inscription dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, la fréquentation dynamique et renouvelée, sont

soulignés comme des éléments qui concourent au développement des publics et donnent une identité particulière au CREA.

Cette situation confère au CREA de Kingersheim la reconnaissance de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, qui lui a permis de bénéficier du programme national de scènes conventionnées au titre de Scène conventionnée pour le jeune public à travers une convention entre l'Etat, la Ville de Kingersheim et le CREA depuis 2006.

Considérant que le projet artistique et culturel du CREA participe de cette politique et répond aux orientations culturelles de ses partenaires, l'État (DRAC Alsace), la Ville de Kingersheim, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin décident de renouveler leur partenariat contractuel avec l'association pour les années 2014-2017 dans les termes définis ci-dessous.

* * *

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet d'approuver :

- . le projet artistique et culturel du CREA à réaliser par son directeur sur la période 2014-2017 (annexe I) ;
- . les budgets prévisionnels 2014-2017 (annexe II) ;
- . les modalités d'évaluation du partenariat (annexe III) ;

La présente convention se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le CREA et ses partenaires.

Article 2 - Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, elle ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

La conclusion d'une éventuelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 de la présente convention et au contrôle prévu à son article 10.

Article 3 - Missions

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique et dans le cadre de son projet artistique et culturel mentionné au préambule, le programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et comportant les objectifs suivants :

- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur œuvrant en direction du jeune public ;
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département et de la Région (jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées) ;
- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation... et ainsi conforter ou permettre l'appropriation des savoirs ;
- Favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- Promouvoir la création et la diffusion théâtrales en favorisant la production régionale ;
- Engager des partenariats transfrontaliers et internationaux, en veillant à un rapprochement avec les pays faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Alsace et le Département.

La mise en œuvre de ce programme d'actions devra s'inscrire dans le cadre de l'exécution du projet artistique et culturel porté par le CREA, tel que figurant à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, l'État (DRAC Alsace), la Ville de Kingersheim, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, dont font partie les missions particulières mentionnées au présent article. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 4 - Conditions de détermination du coût du programme d'actions

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 2 388 158 € (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante-huit euros), conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe II.

4.2. Le besoin de financement public exprimé par l'association est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du programme d'actions, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe II présente les budgets prévisionnels du programme d'actions en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière de chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace, la Ville, la Région et le Département) et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par l'association pour leur estimation.

4.3. Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au 4.1 ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé au 4.1.

L'association notifie ces modifications à chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace, la Ville, la Région et le Département) par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

En cas d'avance versée dans les conditions prévues à l'article 5, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de l'État/DRAC Alsace et des partenaires signataires de ces modifications éventuelles.

Article 5 - Conditions de détermination de la contribution financière, modalités de versement

5.1. Le montant de l'aide publique n'excède pas ce qui est nécessaire pour couvrir les pertes d'exploitation et un bénéfice raisonnable sur la période concernée.

5.2. Sur la durée de la convention, les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimés à tout au plus 21% des produits annuels, compte tenu d'un prix de vente moyen du billet inférieur à 8 € et d'une fréquentation prévisionnelle globale se situant aux environs de 53 500 spectateurs.

Sur cette base et afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien à la création et visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, les partenaires accordent à l'association pour les missions précitées une subvention globale de 32 € par billet, soit un montant total de 1 711 008 €.

Ces subventions « complément de prix » sont spécialement versées en contrepartie de la réalisation des missions de la scène conventionnée pour le jeune public et sont destinées à compléter le prix de vente des billets.

5.3. Les contributions financières des partenaires financiers du CREA seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

<i>Domiciliation</i>	<i>Code étab.</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° de compte</i>	<i>Clé RIB</i>	<i>Titulaire</i>
Caisse d'épargne d'Alsace	16705	09017	08751140601	32	CREA Kingersheim

a) Pour l'État (DRAC Alsace)

5.4. Pour l'année 2014, l'État (DRAC Alsace) contribue financièrement pour un montant de 65 000 € (soixante cinq mille euros), équivalent à 11% du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

La subvention de l'État se répartit comme suit :

- 40 000 € pour le projet artistique et culturel de la scène conventionnée pour le jeune public,
- 25 000 € pour les actions pédagogiques dont le jumelage avec le collège Emile zola.

5.5. Pour les années 2015, 2016 et 2017, l'État (DRAC Alsace) renouvellera sa contribution financière pour un montant annuel prévisionnel maximal de 65 000 € (soixante cinq mille euros), répartis de la même manière qu'en 2014 :

2015 : un montant prévisionnel global de 65 000 € (soixante cinq mille euros), équivalent à 11% du montant total annuel estimé des coûts éligibles,

2016 : un montant prévisionnel global de 65 000 € (soixante cinq mille euros), équivalent à 11% du montant total annuel estimé des coûts éligibles,

2017 : un montant prévisionnel global de 65 000 € (soixante cinq mille euros), équivalent à 11% du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

5.6. Les contributions financières de l'État (DRAC Alsace) ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en AE et en CP en loi de finances, de la délégation des crédits correspondants et de la levée de la réserve de précaution appliquée conformément aux dispositions de la Lof ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 3, 6, 7 et 8 de la présente convention, sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- le contrôle par l'État (DRAC Alsace) en fin d'exercice, conformément à l'article 10, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

5.7. Selon les dispositions de l'article 5.6, l'État (DRAC Alsace) a versé en 2014 la somme de 65 000 € (soixante cinq mille euros), sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156*03 – présenté par l'association. A la date de notification de la présente convention, une avance de 50% a déjà été versée par convention cadre en date du 7 avril 2014 et le solde, par convention cadre, en date du 6 août 2014.

5.8. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle, sous réserve des dispositions de l'article 5.6 de la présente convention, est versée sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156*03 – présenté par l'association et d'un avenant financier à la présente convention, selon les modalités suivantes :

- sur demande de l'association, une avance est faite avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État (DRAC Alsace) conformément à l'article 10, dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.4 pour cette même année ; le solde annuel est versé sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.6 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 5.5.

Les subventions seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets opérationnels de programme de l'État (DRAC Alsace) selon la répartition suivante :

- pour le projet artistique et culturel de la scène conventionnée pour le jeune public : programme 131 « Création » – action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » – sous-action 23 « Scènes conventionnées -»
- pour les actions pédagogiques : programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » - action 02 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle », sous-action 05 « Projets fédérateurs »

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Haut-Rhin.

b) Pour la Région

5.9. La Région contribue financièrement pour un montant maximal de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros) sur la durée de la présente convention.

Pour l'année 2014, La Région contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 35 000 € (trente cinq mille euros).

Pour les années 2015, 2016 et 2017, les montants annuels des contributions financières de la Région s'élèvent à 30 000 € (trente mille euros).

Les contributions financières de la Région ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits correspondants aux budgets 2014, 2015, 2016 et 2017 ;
- le respect, par l'association du contenu des la présente convention.

Par décision de la commission permanente du conseil régional, donnant lieu à la signature d'un avenant bilatéral entre la Région et l'association, les montants alloués au titre des années 2015, 2016 et 2017 pourront être révisés à la hausse, dans la limite de 5 000 € par an, si les actions menées présentent un intérêt régional accru au regard des critères fixés à l'annexe III de la convention. La Région informe les partenaires financeurs des montants alloués.

5.10. Par dérogation à son règlement financier, la Région verse :

- l'intégralité de la subvention de l'année 2014 après notification de la convention ;
- une avance de 15 000 € au premier semestre des exercices 2015, 2016 et 2017, après le vote du budget, sur demande de l'association accompagnée le cas échéant du programme et du budget prévisionnels actualisés ;
- un solde de 15 000 €, sans préjudice de l'application des articles 8 et 10, au second semestre des exercices 2015, 2016 et 2017 sur demande de l'association accompagnée des justificatifs prévus à l'article 6.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace - Maison de la Région, 1, place Adrien Zeller, BP 91006, 67070 STRASBOURG Cedex.

c) Pour le Département :

5.11. Conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et II (budgets prévisionnels) de la présente convention, l'aide départementale est ciblée sur :

- les actions de sensibilisation des publics relevant prioritairement de sa compétence (collégiens, personnes âgées, publics relevant des dispositifs de la solidarité)
- le soutien aux compagnies, notamment régionales
- la dynamique de réseaux

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par Le CREA pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant, mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité, détaillées à l'annexe I.

2014 :

Après examen du budget prévisionnel (annexe II de la convention) portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association, une subvention maximale de 28 000 € est accordée par le Département au CREA pour 2014 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants aux budgets du Département et dans la limite de l'enveloppe prévue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention maximale correspond à 3.86 % du budget prévisionnel 2014 du CREA.

Toute modification relative à cette subvention fera l'objet d'une convention bilatérale, qui liera uniquement le Département et le CREA. Une copie de la convention sera transmise pour information aux partenaires.

de 2015 à 2017

Pour les années 2015, 2016 et 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par le CREA et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente.

5.12. Les participations financières au titre de l'exercice 2014, ainsi que celles au titre de 2015, 2016 et 2017 seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par Le CREA et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Elles feront l'objet d'un versement unique au cours de l'exercice, au vu d'une demande de l'association, accompagnée de son budget prévisionnel de fonctionnement actualisé et en équilibre.

Elles seront effectuées par prélèvement sur le programme K815, chapitre 65, fonction 71, nature 6574, code programme 35 781, du budget départemental.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

d) Pour la Ville de Kingersheim :

5.13. Une subvention prévisionnelle globale d'un montant de 1.199.008 € (un million cent quatre-vingt dix-neuf mille huit euros) est accordée par la Ville de Kingersheim au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA pour la période 2014-2017.

Une convention spécifique précise par ailleurs les aides indirectes de la Ville de Kingersheim, notamment la mise à disposition de locaux.

Pour les années 2015, 2016 et 2017, la Ville de Kingersheim renouvellera son concours financier, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants à son budget.

5.14. Les modalités de versement sont précisées par une convention annuelle spécifique, passée entre la Ville de Kingersheim et le CREA.

Article 6- Justificatifs

Dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, l'association s'engage à fournir aux partenaires :

- le compte rendu financier des actions - Formulaire Cerfa 12156*03 - qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1er. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions ou de l'action comprenant les éléments mentionnés à l'annexe III et définis d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le président de l'association ou toute personne habilitée ;
- le rapport annuel d'activité de l'association ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par les articles L612-4 et D612-5 du code de commerce, lorsque l'association reçoit des financements de la part des autorités administratives pour un montant annuel cumulé supérieur ou égal à 153 000 € ;

- un exemplaire des supports de communication mentionnant le soutien des financeurs conformément à l'article 7.

Article 7 - Autres engagements

Si une modification intervient dans l'administration ou les statuts de l'association durant l'exécution de la présente convention, ou si l'association est dissoute, celle-ci s'engage sans délai auprès des partenaires financiers :

- soit à leur communiquer la copie des déclarations faites au tribunal d'instance à l'occasion de ces modifications ;
- soit à les informer de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).

Dans les deux cas, elle fournit si nécessaire la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'association s'engage à :

- . faire figurer de manière lisible les logos de la Préfecture de Région Alsace, la Ville de Kingersheim, la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin ainsi que la mention in extenso « avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Alsace, la Ville de Kingersheim, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin », sur l'ensemble de ses supports de communication ;
- . associer les partenaires de la présente convention aux manifestations concerts ou évènements.

Le recours à des emplois non permanents, fonctionnellement et artistiquement justifiés, s'inscrit dans le respect rigoureux de la législation du travail et des contrôles qui peuvent s'exercer dans ce cadre. L'association s'engage au strict respect de cette législation, notamment s'agissant de la prise en charge des temps de répétitions.

Article 8– Procédures et sanctions en cas de retard ou d'inexécution

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution, ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la raison, l'association doit en informer les partenaires financiers sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution, partielle ou totale, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention, ou en cas de retard substantiel dans l'exécution par l'association, sans l'accord écrit des partenaires financiers, ceux-ci peuvent soit exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après avoir examiné les justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Les partenaires financiers en informent l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9– Comité de suivi et Évaluation

9.1 Comité de suivi :

Le CREA réunira une fois par an, un comité de suivi, composé des partenaires signataires de la présente convention. Le comité de suivi peut également se réunir à l'initiative de l'un des partenaires signataires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

9.2 Evaluation :

L'association s'engage à fournir, trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions fixé par l'annexe I, dans les conditions précitées en annexe III (Indicateurs d'évaluation) de la présente convention.

Les partenaires financiers procèdent, ou désignent un intervenant extérieur qui procédera, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel ils ont apporté leur concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration du CREA et des assemblées délibérantes des partenaires.

Article 10 – Contrôle des partenaires financiers

L'État (DRAC Alsace), la Ville de Kingersheim, la Région Alsace, et le Département contrôlent à l'issue de chaque exercice de la convention que la contribution financière n'excède pas ce qui est nécessaire pour couvrir les pertes d'exploitation et un bénéfice raisonnable sur la période concernée.

Si le montant des dépenses réalisées par Le CREA est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant des subventions des partenaires ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Si le montant des dépenses réelles attestées par Le CREA est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans son budget prévisionnel, les subventions versées pourront être réduites à due concurrence par décision des partenaires sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les partenaires, sera notifié à l'association par courriers des partenaires.

L'association devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu de la subvention qui lui parviendra, via l'émission de titres de recettes.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément aux règlements financiers des partenaires et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11 – Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des partenaires financiers et l'association. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant la réception de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Un avenant est alors conclu par les parties pour formaliser cet accord.

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 13– Responsabilité :

Le CREA met en œuvre les actions liées à son projet artistique et culture sous sa seule responsabilité. En aucun cas la responsabilité des partenaires ne pourra être recherchée à raison de ces actions pour lesquelles il appartient au CREA de souscrire les assurances adéquates

Article 14 – Litige - recours

En cas de litige portant sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, après épuisement des voies amiables et en cas de désaccord persistant, de régler le différend auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à _____ le
en 5 exemplaires originaux comprenant 3 annexes

Pour l'association CREA,
Le Président,

Pour l'État
Le Préfet de Région,

Pour la Région,
Le Président du Conseil Régional,

Pour la Ville de Kingersheim,
Le Maire,

Pour le Département du Haut-Rhin,
Le Président du Conseil Général,

ANNEXES

ANNEXE I

Projet artistique et culturel 2014-2017

ANNEXE II

Budgets prévisionnels 2014-2017

ANNEXE III

Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

-



projet
**artistique
et culturel**

2014 2015 2016 2017

CRÉA Scène Conventionnée Jeune Public d'Alsace

centre de rencontre
d'échange et d'animation
Créa Kingersheim



SOMMAIRE

Préambule	p. 3
CHAPITRE I – Sensibilisation et éducation des publics	p. 4
1) Favoriser une offre artistique diversifiée	p. 4
2) Approche et sensibilisation des différents publics	p. 5
<i>Petite enfance (18 mois - 3 ans)</i>	p. 6
<i>Enfance (4 ans – 11 ans)</i>	p. 6
<i>Adolescence (12 ans -15 ans)</i>	p. 7
<i>Les professionnels</i>	p. 7
<i>Autres publics</i>	p. 8
3) Formation	p. 9
CHAPITRE II – Création et soutien aux compagnies	p. 12
1) Soutien à la production	p. 12
2) Développement de résidences	p. 13
CHAPITRE III – Dynamique de réseaux	p. 14
1) Local	p. 14
2) Interrégional	p. 14
3) Transfrontalier et international	p. 16
4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région	p. 17
CHAPITRE IV – Musiques actuelles	p. 19
CHAPITRE V – Jumelage entre le Créa et le Collège Emile Zola de Kingersheim	p. 20
CHAPITRE VI – Moyens pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel	p. 22
1) Equipement	p. 22
2) Humains	p. 23
CHAPITRE VII - Budget prévisionnel projet jumelage	p.24
ANNEXES	p. 25

PRÉAMBULE

Le CREA poursuit depuis de nombreuses années une action en direction de l'éducation artistique au sens large du terme.

En effet, les questions relatives à la culture et à l'éducation sont au cœur des politiques publiques depuis de nombreuses années et nous nous sommes efforcés, dans le cadre de notre mission liée à la scène conventionnée jeune public, de devenir un lieu de référence dans ce domaine.

Si l'action globale du CREA est portée par la volonté d'offrir à chaque enfant des moments d'épanouissement qui passent par la pratique culturelle, nous avons parallèlement développé des liens importants autour du domaine du spectacle vivant et cela plus particulièrement à travers 3 axes :

La diffusion du spectacle jeune public et plus particulièrement de la création artistique contemporaine est au cœur de notre action. Elle favorise la prise en compte de jeunes compagnies dans une diversité d'expressions artistiques. Nous souhaitons poursuivre notre rôle de pôle régional pour l'Enfance et la Jeunesse à travers une programmation de spectacles professionnels venus de différentes régions françaises, avec une attention particulière pour notre Région ainsi que venus d'autres pays afin de montrer que la qualité artistique et la diversité représentent aujourd'hui un véritable vivier d'artistes et de compagnies qu'il est important de soutenir.

La diffusion du spectacle vivant jeune public est assurée par différents canaux :

- Une programmation en saison en partenariat avec la Médiathèque Jeunesse de Kingersheim et avec La Filature de Mulhouse.
- Des temps de diffusion à Kingersheim lors des répétitions publiques proposées à l'occasion des Résidences d'Artistes que nous organisons toute l'année.
- A l'occasion du festival international MOMIX, véritable vitrine du spectacle jeune public en France dans une programmation largement partagée par de nombreux partenaires régionaux.

Le soutien à la création des spectacle est un enjeu très important notamment pour permettre aux compagnies de disposer d'un outil de travail performant afin d'aider concrètement et sous différentes formes, la réalisation des spectacles.

Cette mission, même si elle ne présente pas une visibilité aussi forte qu'un festival est un complément indispensable permettant d'articuler les temps de création et de diffusion pour une meilleure lisibilité des projets et une perspective de mobilité pour les compagnies invitées.

Enfin, l'action ne serait pas globale si nous n'engagions pas un travail auprès des différents publics pour favoriser la venue des enfants et de leurs accompagnateurs au spectacle vivant. Il s'agit des **actions de médiation et de sensibilisation** que nous souhaitons poursuivre et développer car l'un des enjeux majeurs dans les années qui viennent est de poursuivre ce long travail d'accès à l'art pour tous et d'aider tous les acteurs qui interviennent dans le temps de l'enfant, à être préparé et convaincu de l'importance de l'éducation artistique dans l'équilibre éducatif et affectif de la jeunesse.

Notre mission fait aujourd'hui face à de multiples enjeux que nous nous devons d'affronter.

De l'affirmation du secteur jeune public, aujourd'hui appuyé par le Ministère de la Culture à travers La Belle Saison, à la poursuite d'une politique de soutien aux compagnies avec les temps de résidence, nous avons aussi le souhait de répondre aux questions d'élargissement des publics au niveau de notre territoire avec le partage de projets de diffusion, la mise en place d'une action spécifique autour de la sensibilisation des publics avec une mise en œuvre progressive d'un carnet du jeune spectateur, lui-même articulé avec des temps de formation et de mobilisation des différents acteurs : artistes, médiateurs, associations, compagnies, établissements scolaires et péri-scolaires, établissements sociaux et autres...

Les différentes mesures législatives prises en 2013 comme la circulaire du 3 mai qui précise la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle, nous conforte dans notre engagement mené depuis des années et nous permettent de poursuivre un projet qui s'inscrit totalement dans les priorités actuelles de la politique culturelle de l'Etat et des collectivités.

C'est dans l'affirmation de notre projet et de notre capacité d'être un partenaire de nombreux acteurs dans notre région, que nous souhaitons développer les principes de notre mission au service de l'éducation artistique pour tous.

Philippe SCHLIENGER, Directeur

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS



1) Favoriser une offre artistique diversifiée

La programmation s'appuie sur une offre résolument pluridisciplinaire. En effet, la richesse des productions pour le jeune public est liée au large domaine d'expérimentation menée par les compagnies professionnelles qui s'ouvrent de plus en plus à de nouveaux croisements artistiques.

Ainsi, nous resterons attentifs aussi bien au théâtre, qu'à la marionnette, au cirque contemporain qu'au théâtre d'ombre, à la danse, au clown, au théâtre de rue, aux nouvelles technologies, ainsi qu'à toute œuvre croisant ces différents champs.

Proposer des œuvres artistiques au jeune public est un moyen de sensibiliser l'enfant à l'art et ce travail s'inscrit dans la durée et dans la répétition. Parallèlement et c'est aussi une réalité, il est nécessaire de prendre en compte tous les ans un public vierge de toute habitude artistique. C'est dans cette réalité que s'affirme la dimension de diversité artistique.

Il s'avère nécessaire de poser un regard exigeant sur toute œuvre proposée au jeune public. La notion de qualité artistique sera au centre de notre préoccupation. Nous serons attentifs à l'actualité des écritures contemporaines aussi bien dans le domaine d'un répertoire de textes publiés que dans celui des nouvelles écritures scéniques.

L'innovation artistique dans des œuvres françaises ou étrangères sera un point d'appui de notre projet, ainsi que la prise en compte des démarches associant les nouvelles technologies et les expressions contemporaines.

La diversité artistique, au-delà du genre, est une notion permettant de proposer les nouvelles esthétiques contemporaines pour le jeune public sans oublier les démarches parfois plus conventionnelles mais de qualité.

Cette approche croisée favorisera l'élargissement des publics et leur ouverture progressive aux nouvelles formes contemporaines.

Notre objectif est d'articuler un travail de diffusion en saison ainsi que l'accueil de projets en résidence tout en maintenant une dynamique forte à l'occasion du festival MOMIX.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

2) Approche et sensibilisation des différents publics

L'offre culturelle est destinée à un large public, prioritairement pour les enfants de 18 mois à 15 ans mais avec une visée tous publics bien affirmée.

Notre expérience permet de conforter cette idée de public familial puisque nous accueillons tous les ans près de 50 % de public adultes lors des représentations tous publics.

On note même une présence de plus de 70 % dans les séances proposées en soirée.

Le développement de projets originaux et construits avec une logique artistique de plus en plus exigeante, nous incite à être attentif aux créations, en particulier celles portées par de jeunes compagnies qui renouvellent le secteur par des approches innovantes et interdisciplinaires.

OBJECTIFS

S'il faut avoir l'ambition de concerner un large public, il est toutefois nécessaire de distinguer plusieurs niveaux :

a) La Petite Enfance (18 mois - 3 ans)

b) L'Enfance (4 - 11 ans)

c) L'Adolescence (à partir de 12 ans)

d) Les professionnels

Pour chaque niveau d'âge, nous nous engageons à proposer au minimum chaque année :

- Pour la petite enfance: 3 spectacles par an
- Pour l'enfance: 25 spectacles par an
- Pour l'adolescence: 3 spectacles par an

Chaque action fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation permettant de mesurer la nature des projets et leur efficacité.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)



a) Petite Enfance (18 mois - 3 ans)

Nous souhaitons renforcer notre programmation dans ce registre en étant tout particulièrement attentifs aux nouvelles esthétiques artistiques et en favorisant l'accueil des jeunes enfants des structures petite enfance du département. Une collaboration se poursuivra au sein du réseau Résonances dont l'un des axes de travail est orienté vers ce segment artistique.

Rayonnement de l'offre de diffusion

L'accueil de production pour la petite enfance doit être envisagé sous deux formes :

- Accueil dans les salles de spectacles

Le Créa dispose de différentes salles pour diffuser ce type de spectacle et prend en compte la spécificité de ces productions pour une adaptation des locaux et des conditions d'accueils du jeune enfant. Par ailleurs, compte tenu de la forme spécifique de ces productions et de leur faible capacité d'accueil de public, nous favoriserons les tournées dans les lieux partenaires.

- Accueil dans les structures petite enfance

A Kingersheim, la Maison de la Petite Enfance est un projet récent où l'accueil de spectacles de petites formes est possible dans une salle adaptée. Nous sommes en possibilité d'être des interlocuteurs pour les crèches, halte garderie qui souhaitent développer un principe d'accueil pour les tout petits ainsi que des projets de rencontre artistique.

b) Enfance (4 - 11 ans)

Ce public correspond aux enfants des établissements scolaires maternelles et primaires.

Il représente la cible principale de notre projet et le travail exercé dans sa direction est le plus important.

Il y a 5 écoles maternelles (Tilleuls, Louise Michel, Village Des Enfants, Perdrix, Croix Marie) qui accueillent près de 500 enfants et 3 écoles primaires qui accueillent près de 800 enfants, soit 1 300 enfants.

Nous profiterons de notre expérience pour développer des collaborations avec des structures culturelles et éducatives, des établissements scolaires et des communes de la Région pour élargir le territoire de notre action.

Rayonnement de l'offre de diffusion

Les propositions seront conformes à notre objectif de faire découvrir aux enfants les productions contemporaines.

Notre proposition sera largement ouverte aux représentations tous publics et parallèlement des séances scolaires et périscolaires seront proposées aux écoles.

Nous serons attentifs à l'attente des enseignants et à leur projet scolaire tout en veillant à agir dans un cadre d'éducation artistique et d'expérience du sensible pour les enfants.

L'offre de diffusion sera ouverte à un large public de la région mulhousienne et les séances scolaires seront prioritairement proposées aux écoles de Kingersheim puis de la couronne mulhousienne selon les possibilités.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

c) Adolescence (à partir de 12 ans)

Bien que la production artistique en direction des adolescents ne soit pas aussi dense, nous poursuivons notre travail en leur direction avec détermination.

Au-delà du simple visionnement, l'implication de plusieurs médiateurs sera nécessaire pour garantir la réussite de ces actions.

La diffusion de spectacles en direction des adolescents repose sur une bonne préparation et un investissement de plusieurs acteurs : enseignants, artistes, médiateurs culturels, élèves. Par ailleurs nous favoriserons également l'accès à la pratique théâtrale.

Rayonnement de l'offre de diffusion

Certains projets de diffusion seront menés à partir d'ateliers de pratiques artistiques ou d'ateliers d'écriture en lien avec les compagnies en résidence.

Une ouverture aux productions étrangères et notamment allemande sera poursuivie afin d'intégrer la dimension culturelle et linguistique.

Le champ de cette intervention pourrait s'étendre à d'autres collèges volontaires du département du Haut-Rhin.

Nous poursuivons les contacts avec le Rectorat, ce qui a permis de prendre en compte les demandes de nouveaux collèges, comme le collège de Lutterbach, d'Habsheim ou encore de Brunstatt.

d) Les professionnels

A l'occasion de sa saison culturelle et plus particulièrement dans le cadre du Festival Momix, nous accueillons plus de 160 professionnels de la Région, de la France et différents pays européens, leur permettant ainsi de découvrir la richesse de la création artistique jeune public. Ce positionnement génère un effet de levier et une circulation des spectacles dans les saisons qui suivent le festival.

Au-delà du spectacle vivant, le Créa se donne pour mission d'apporter un espace supplémentaire d'échange, de discussion, de débat. Pour ces rendez-vous en marge des spectacles, différents temps sont proposés aux professionnels.

Résidences d'artistes

Tout au long de l'année, des compagnies sont invitées en résidence de création au Créa. Chaque résidence donne lieu à une répétition publique à laquelle sont invités de nombreux professionnels afin de découvrir le travail des compagnies.

Festival Momix

Différents temps sont organisés pendant le festival en direction des professionnels :

- Les apéritifs-professionnels
Différentes compagnies sont invitées à venir présenter leur nouveau projet de création aux professionnels présents sur le festival.
- Les conférences-débats
Chaque année, un thème spécifique relatif au spectacle vivant est proposé, et des intervenants sont invités à venir en débattre avec les professionnels.
- Les parcours professionnels
Ces journées permettent aux nombreux professionnels présents de profiter de parcours de spectacles organisé, comprenant les billets de spectacles, les transports entre les différentes salles et les repas de midi.

A cette occasion, ils peuvent découvrir en un week-end plus de 20 spectacles jeune public et participer à des temps conviviaux d'échanges entre professionnels et de rencontres avec les compagnies.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

e) Autres publics

Le Créa développe également des actions envers des publics spécifiques, comme les publics en difficulté sociale, ou les personnes âgées.



Les publics en difficulté sociale

Tout au long de l'année les animateurs-médiateurs du dispositif d'animation sociale de la Ville de Kingersheim oeuvrent au côté des jeunes des différents quartiers de la ville. Des actions de médiation sociale sont mises en place autour de différentes thématiques, comme la culture, l'environnement, le sport...

Des actions sont également mises en place dans le cadre du festival Momix, avec une préparation aux spectacles en amont du festival, et des ateliers thématiques proposés pendant le festival.

Les familles sont également encadrées dans leur choix de spectacles et accompagnées pendant les représentations.

De plus depuis deux ans se développe le projet «Radio Momix». Ce projet rassemble une quinzaine de jeunes, qui animent tout au long du festival une radio, en réalisant des interviews de compagnies, de professionnels, des équipes, et en assistant aux différents spectacles présentés.

Les adultes et les personnes âgées

Le Festival Momix est devenu au fil du temps un projet qui accueille de plus en plus d'adultes.

Nous envisageons donc également de développer nos actions en direction de ce public, et notamment en direction des personnes âgées.

Nous souhaitons développer au cours des résidences ou lors du Festival Momix l'accueil de personnes âgées en lien avec les structures gérontologiques existantes.

Les personnes souffrant d'un handicap

Depuis plusieurs années maintenant, un partenariat a été mis en place entre le Créa et différents organismes spécifiques pour handicapés (Les papillons blancs, La maison Gustave Stricker...)

Des actions culturelles et des ateliers sont proposés aux usagers de ces organismes, encadrés par des intervenants professionnels ou par des artistes.

Les usagers sont également invités lors des répétitions publiques et du Festival Momix.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

3) Formation

• Enfance (4-11 ans)

L'école du jeune spectateur

L'objectif est de poursuivre notre projet d'école du spectateur pour dépasser le simple visionnement des spectacles et offrir aux enfants un réel temps d'échange et de préparation.

Les actions de sensibilisation sont importantes et sont les éléments qui permettent aux enfants de s'approprier un spectacle et son sens.

Le préalable à l'expérience scénique doit être mené dans une démarche partenariale entre le CREA, les artistes et les enseignants.

C'est dans ce sens que nous souhaitons affirmer cette collaboration qui peut prendre plusieurs formes :

- **Rencontre avec un médiateur du CREA**
- **Travail et sensibilisation avec un dossier pédagogique élaboré par la compagnie ou par le CREA**
- **Rencontre avec les artistes en résidence**
- **Participation aux répétitions publiques des compagnies en résidence**
- **Organisation d'ateliers de pratique artistique (écriture, théâtre, danse...)**
- **Echanges après les spectacles.**

Le Créa mettra également en place le support « Mes aventures de jeune spectateur ». Ce carnet, distribué en début d'année dans les écoles participantes, proposera à l'enfant un parcours d'éducation culturelle tout au long de ses années de spectateur.

L'objectif aujourd'hui est de créer un outil à l'échelle régionale et/ou nationale.

• Adolescence

Formation et sensibilisation

Pour l'ensemble des actions de médiation et de sensibilisation des publics, il s'avère nécessaire de renforcer le poste de médiateur culturel pour aborder de manière construite et en profondeur cette démarche indispensable. Celui-ci devra maîtriser la dimension artistique des projets et posséder une culture de la pédagogie. Des actions de médiation sociale seront également menées pour prendre en compte des adolescents de différents quartiers en créant des animations et des ateliers spécifiques comme Radio Momix par exemple.

Par ailleurs, un partenariat privilégié sera mis en place avec le Collège Emile Zola de Kingersheim, en proposant de développer la pratique artistique au sein de l'établissement.

L'objectif est de créer au sein du collège une dynamique globale autour de la pratique artistique et du spectacle vivant.

Le développement d'actions de pratique artistique vise à permettre aux jeunes de dynamiser leurs connaissances, d'éveiller leur curiosité, d'explorer le langage par le biais de jeux, de perfectionner leurs échanges verbaux, de créer les conditions d'une meilleure cohésion et d'un travail partagé et ludique.

La formation au théâtre

Le Créa dispense également tout au long de l'année des cours de théâtre, encadrés par des professeurs diplômés d'Etat. Ces cours sont à destination de tous les niveaux d'âges.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du schéma départemental mis en oeuvre par le CDMC (Centre Départemental pour la Musique et la Culture)

Le développement de la médiation artistique et de l'accompagnement des jeunes spectateurs : Le carnet du jeune spectateur

Editer un carnet du spectateur qui soit un moyen de mieux connaître l'univers du spectacle vivant qui s'adresse au jeune public. C'est un moyen instructif et ludique de découvrir les langages relatifs au spectacle. La connaissance des formes de spectacles, le langage technique, la découverte du vocabulaire des émotions et la meilleure façon d'accueillir un spectacle.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

3) Formation (suite)

Ce carnet sera à destination des enfants, des élèves et des adultes qui les accompagnent et permettra d'offrir à tous ceux qui viennent ou qui s'intéressent au spectacle, d'avoir quelques repères utiles pour mieux comprendre l'acte créatif ou comment se réalise une production scénique ainsi que l'acte d'être spectateur ou quelle préparation pour se rendre au spectacle.

Ce carnet donnera la possibilité de disposer d'un vocabulaire spécifique au spectacle et établira un parcours personnalisé pour chaque jeune spectateur. Pour se faire, l'élève possèdera son propre carnet composé de deux parties : la première comprenant des informations d'ordre général et la seconde avec les fiches à remplir.

Parallèlement à ce carnet, des fiches thématiques et des lexiques seront mis à disposition sur une page internet dédiée au projet d'éducation culturelle sur le site du CREA.

Le partenariat avec le Conservatoire de Mulhouse

Depuis septembre 2009, le Créa a ouvert une classe de théâtre en partenariat avec le Conservatoire de Mulhouse.

Le Conservatoire valide les diplômes et garantit l'équivalence des deux cursus (celui de Kingersheim et celui de Mulhouse). Par conséquent, l'élève pourra passer son cycle 1 et 2 à Kingersheim puis poursuivre un cycle 3 à Mulhouse et obtenir le Certificat d'Études Théâtrales.

En outre, les modalités d'évaluation sont les mêmes : les élèves reçoivent un bulletin par trimestre qui commente et évalue 4 critères : voix, corps, imagination et travail. Chaque élève peut ainsi mesurer sa progression.

Le fondement de cette convention et de la reconnaissance des cours délivrés en cycle 1 et 2 au CREA de Kingersheim repose sur le diplôme du professeur, Anne Laure Walger-Mossière. En effet, celle-ci ayant obtenu le CA et DE (Diplômes d'enseignement délivrés par le Ministère de la Culture) qui garantit le sérieux et la qualité de l'enseignement dispensé.

Concernant l'enseignement, les cycles 1 et 2 ont 3 heures par semaine en commun autour de projets de création et de travail sur le jeu de l'acteur. Les cycles 2 doivent choisir une pratique complémentaire. Les rendus de travaux et spectacles se font à l'Espace Tival dans des conditions optimales.

Les liens avec le CREA en tant que structure de diffusion

Des artistes en résidence à Kingersheim sont régulièrement invités à intervenir dans les cours. Ces interventions sont destinées à enrichir les expériences sensorielles des élèves et à amener une plus-value artistique dans les cours. En outre, les élèves sont fortement incités à suivre un programme de spectacles, notamment à Momix, car nous considérons que l'éveil de l'esprit critique et la « sortie au théâtre » font entièrement partie de la formation d'un comédien. Un système de tarif réduit spécifique a été mis en place.

Une passerelle vers une formation supérieure est également mis en place avec le conservatoire au CREA.

Le CREA est déjà adhérent au schéma départemental d'enseignement artistique, en profil 2. Mais son enseignement, enrichi des cycles 1 et 2 du conservatoire, forme une sorte de passerelle entre la pratique amateur en ateliers et une formation supérieure (CEPIT, grandes écoles de théâtre, etc...). Il fait le lien entre loisirs et formation, entre amateurs et professionnels, dans un esprit d'exigence mais aussi d'ouverture et surtout de décloisonnement, de complémentarité. Il pourrait devenir un exemple de parcours théâtral pour les jeunes du département.

Cette formation au CREA est donc une occasion unique de décloisonner l'offre et de créer une dynamique théâtrale de grande qualité dans l'agglomération mulhousienne. La possibilité de se former au théâtre dans un cursus diplômant au sein même d'une Scène Conventionnée Jeune Public est un avantage certain de par l'ouverture culturelle que cela implique : formation plus riche, rencontres avec des artistes, équipe entièrement dédiée au théâtre. Cette formule permet d'associer de façon évidente et simple formation, création et diffusion.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

3) Formation (suite)



- **Adultes**

Le CREA propose plusieurs formations à l'attention des adultes qui accompagnent les enfants afin que les professeurs et animateurs puissent partager des connaissances sur le spectacle vivant et permettre une analyse fine des productions artistiques.

- **La Formation des professionnels de la petite enfance**

- **La Formation et la sensibilisation des enseignants**

- **La Formation et la sensibilisation des animateurs (accueils de loisirs et périscolaires).**

- **La Formation et la sensibilisation des parents**

Plusieurs modules possibles sont proposés abordant diverses thématiques :

- Pourquoi aller au spectacle vivant ?
- Comment aborder le spectacle Vivant ?

Des initiations à la pratique artistique seront organisées ainsi que le visionnement d'une œuvre.

L'ensemble de la formation se conclura par un retour sur expérience, afin de tirer un regard sensible sur l'ensemble du parcours.

La formation et la sensibilisation des parents et familles se fera autour d'une médiation avant le spectacle agrémentées de rencontres / goûter après le spectacle.

CHAPITRE II

CRÉATION ET SOUTIEN AUX COMPAGNIES PROFESSIONNELLES

1) Soutien à la production et à la diffusion

Le CREA inscrit son projet dans une démarche attentive des compagnies pour soutenir la recherche et la création de spectacles en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeune public est plus fréquemment considéré comme un outil au service d'une pédagogie ou comme moyen d'aménagement culturel du territoire que comme une véritable démarche artistique nécessitant un temps de recherche et des moyens de production.

Ce secteur, malgré une grande créativité continue de souffrir d'un réel manque de reconnaissance. La méconnaissance générale des difficultés des compagnies qui travaillent souvent dans des conditions difficiles et avec peu de moyens génère une diminution progressive de nombreuses équipes artistiques qui sont pourtant parfois prometteuses.

Mais l'évolution des artistes, le travail des diffuseurs, la réception d'un public de plus en plus large devraient contribuer à donner à ce secteur une plus forte place et une plus grande visibilité.

S'il s'avère que certaines compagnies sont réellement reconnues dans cette spécificité, il convient dès aujourd'hui de créer les conditions d'accompagnement de jeunes talents émergents. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée par le CREA au soutien des compagnies régionales.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces actions dans une dimension où l'accompagnement des projets se réalise avec des moyens performants et de permettre les conditions de la diffusion de la création.

L'accompagnement d'équipes artistiques ou de compagnies peut prendre plusieurs formes. Le soutien peut être d'ordre financier, matériel, ou technique.

L'objectif principal reste de mettre en synergie une équipe artistique avec un lieu culturel dans un territoire donné et agir pour que la création d'un projet soit accompagnée et partagée.

CHAPITRE II CRÉATION ET SOUTIEN AUX COMPAGNIES PROFESSIONNELLES (SUITE)

2) Développement de résidences



L'accueil d'artistes en résidence sera renforcé afin de donner aux compagnies les moyens de créer de nouveaux projets.

Nous inviterons tous les ans pour une période de 1 à 6 semaines, au moins trois compagnies en résidence pour développer un projet artistique alliant création, diffusion, formation et sensibilisation.

Une participation importante en matière de logistique, de mise à disposition d'espace de travail, de budget et de personnel qualifié sera définie.

Différentes possibilités sont envisageables et chaque projet fera l'objet d'une démarche construite en partenariat étroit avec la compagnie invitée.

Le soutien portera sur la création d'une nouvelle production, de son accompagnement, de la finalisation du projet avec une assistance technique pour le montage, l'éclairage et la mise en scène.

Les actions en milieu scolaire seront renforcées, en privilégiant les résidences plus longues qui laisseront le temps aux artistes d'intervenir dans les écoles. Des répétitions publiques seront organisées en fin de résidence afin de permettre aux différents publics de découvrir le travail réalisé le temps de la résidence.

Nous renforcerons également le lien entre production et diffusion. Les compagnies accueillies en résidence au cours de la saison se verront proposer une participation à l'édition suivante du Festival Momix lorsque le projet le permettra.

OBJECTIFS

1) Accompagner des projets artistiques originaux et innovants :

- Mise à disposition d'un espace de travail
- Accompagnement et soutien technique de la production
- Aide à la communication du projet
- Soutien à la diffusion

2) Organiser des rencontres avec les publics locaux et régionaux (lors de rencontres, d'ateliers ou de répétitions publiques),

3) Faire connaître le travail des compagnies auprès d'un réseau de professionnels lors du Festival Momix ou des rencontres professionnelles,

4) Démontrer, par la présence des artistes, la richesse de la création artistique pour le jeune public,

5) Favoriser la circulation des productions auprès des structures culturelles de la région et du Grand Est.

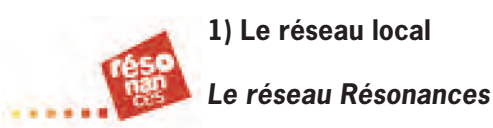
CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX

Malgré le développement de lieux de diffusion jeune public et de programmation dans les principaux centres de diffusion culturelle, le secteur jeune public reste un domaine en manque de structuration et sa diversité ne permet pas une grande lisibilité.

L'économie fragile de ce secteur ne favorise pas les productions lourdes et ne permet pas aux équipes artistiques les plus innovantes d'être présentes sur le marché du spectacle vivant.

Nous avons la responsabilité d'encourager une exigence artistique dans l'accompagnement de compagnies et dans un travail de synergie entre plusieurs lieux ayant des convictions identiques.

Nous sommes engagés dans des réflexions concernant l'avenir du secteur jeune public tant au niveau de réseaux locaux, régionaux et nationaux qui permettent la mise en œuvre de projets et de poursuivre un engagement fort pour la défense de ce secteur.



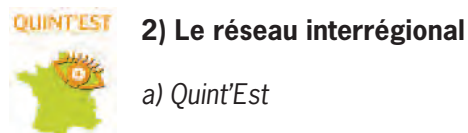
Ce réseau est constitué de l'Espace Grün de Cernay, du Relais Culturel de Thann, de la Passerelle de Rixheim, du Triangle d'Huningue, de l'Espace Rhénan de Kembs et du CREA de Kingersheim.

OBJECTIFS

- Organiser des moments d'échanges et de communication
- Mutualiser des moyens pour la diffusion ou l'aide à la production
- Organiser des projets en commun

Le réseau Résonances constitue également le jury du festival MOMIX et décerne un prix qui permet au lauréat de revenir dans la région pour une diffusion dans différentes salles de spectacles haut-rhinois.

Actuellement le travail s'oriente vers l'accueil d'une compagnie dont la démarche pourrait intéresser plusieurs partenaires, notamment dans le domaine de la petite enfance.
www.resonances68.com



L'idée de travail en réseau fait son chemin et plusieurs initiatives ont été engagées dans l'Est de la France.

Le réseau du Grand Est (Alsace - Bourgogne - Franche-Comté - Champagne-Ardenne - Lorraine) s'est construit à travers différentes rencontres professionnelles et plus de 30 lieux culturels.

La mise en place de ce réseau est un moyen de créer une synergie entre différentes structures professionnelles qui agissent dans le domaine du spectacle vivant.

La rédaction de la charte du « RESEAU GRAND EST » propose le cadre d'action, les objectifs et les propositions de fonctionnement. Chaque région est représentée par une structure relais. Le CREA représente cette structure pour la région Alsace.

Ce réseau est constitué en association et organise désormais la manifestation QUINTESSSENCE, qui permet le soutien croisé de projets artistiques des différentes régions et permettre ainsi une meilleure circulation des compagnies dans le Grand Est.
<http://quintest.hautetfort.com>

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)



b) Le partenariat avec les Agences Culturelles Régionales en France



Afin de permettre la circulation des spectacles de compagnies de différentes Régions de France, le CREA poursuivra sa collaboration avec les Agences Culturelles Régionales, tant au niveau local avec l'Agence Culturelle d'Alsace mais également avec des organismes comme l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine) ou Réseau en Scène (Languedoc Roussillon) qui favorisent la circulation des spectacles.

Le projet du CREA et particulièrement le festival MOMIX est devenu un lieu de référence pour la visibilité des compagnies et pour les professionnels présents en mettant en exergue les spectacles qui apportent une nouvelle vision artistique.

Les Agences Culturelles Régionales apportent une aide financière à ces mobilités pour les artistes et les professionnels.



c) L'association Scène d'Enfance et d'Ailleurs

Cette association a été créée en 2004 et comprend plus de 200 membres. Ce sont aussi bien des lieux culturels, comme des théâtres, des centres culturels, des compagnies et des artistes qui oeuvrent dans le secteur du jeune public sans pour autant que ce soient des lieux spécialisés.

Il s'agit de regrouper le monde professionnel dans sa diversité et inscrire une action collective dans la défense du spectacle vivant destiné au jeune public.

De nombreux collectifs jeune-publics ont émergé ces dernières années en France, ce qui a permis d'élaborer un Manifeste jeune public, document pivot d'une politique en faveur du jeune public qui sert de socle commun en vue d'une sensibilisation des élus et des décideurs culturels.

<https://sites.google.com/site/scenesdenfance>

d) La Belle Saison du Ministère de la Culture

L'implication des nombreux acteurs de l'association Scène d'Enfance et d'Ailleurs a fait connaître les préoccupations des professionnels de ce secteur au niveau du Ministère de la culture. Celui-ci s'est engagé pour proposer la mise en place d'une saison Jeune Public (juillet 2014 - décembre 2015) baptisée La Belle Saison qui donnera une plus grande lisibilité de ce domaine et des acteurs qui le

portent et servira également pour soutenir des actions particulièrement innovantes.

Le CREA, par son directeur siège à la commission Rayonnement international.

<https://sites.google.com/site/scenesdenfance/la-belle-saison>



e) L'ASSITEJ France

L'Association Internationale pour l'Enfance et la Jeunesse regroupe de nombreuses instances à travers le monde. Plus de 75 pays sont représentés au niveau national.

Son objectif est d'unir les théâtres, les organisations et les individus à travers le monde consacrés au théâtre pour les enfants et les jeunes.

Elle favorise l'échange international de connaissances et la pratique créative dans le théâtre afin d'augmenter la coopération et d'approfondir la compréhension mutuelle entre toutes les personnes impliquées dans les arts du spectacle pour le jeune public.

<http://www.assitej-international.org/>

La création récente d'Assitej France (19 décembre 2011) est un moyen de connexion avec ce réseau qui va servir pour améliorer les échanges artistiques et professionnels au niveau international.

Le CREA, par son directeur est l'un des membres fondateur de l'association ASSITEJ France.

<http://www.assitejfrance.fr>



f) L'Office National de Diffusion Artistique

Depuis de nombreuses années l'ONDA est un organisme qui soutient la prise d'initiatives en matière de soutien à la création contemporaine dans le spectacle vivant.

Nous nous efforçons de favoriser la venue de compagnies ou de spectacles lors du festival MOMIX, en saison, ou lors des Résidences en étant particulièrement attentifs aux œuvres jugées parfois comme plus «difficiles» et qui nécessitent un temps de médiation plus conséquent afin de faire vivre cette création.

En ce sens, notre programmation sera toujours en phase avec ces préoccupations et le partenariat avec l'ONDA est un gage de responsabilité partagée pour le soutien de ces artistes.

<http://www.onda.fr>

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

3) Le réseau transfrontalier et international

a) Poursuite du projet d'ouverture vers l'Allemagne

Fort de nos expériences passées, nous souhaitons poursuivre cette démarche avec nos voisins allemands afin de construire des liens durables à partir d'un projet artistique et culturel reconnu.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de créer des synergies entre différents acteurs : culturels, éducatifs, institutionnels, politiques. Au-delà des obstacles culturels et linguistiques, il s'agit de favoriser les expressions contemporaines pour le jeune public et pour les familles.

Jusqu'à ce jour, la circulation des publics du festival MOMIX (près de 20 000 spectateurs l'an passé) s'est principalement effectuée dans la région et les régions frontalières françaises. L'objectif affiché est de rendre perméable la frontière avec nos voisins allemands et d'offrir les conditions et l'intérêt d'un nouveau public pour le festival MOMIX.

Ce sera l'occasion d'affirmer la singularité du festival MOMIX comme une fenêtre sur la création jeune-public allemande.

Nous poursuivons notre partenariat avec une structure représentative du jeune public en Allemagne, le Bürg Hof de Lörrach, afin d'ancrer les bases d'une collaboration symétrique.

Il ne s'agit pas de réduire le projet au simple accueil de compagnies mais bien de créer des projets d'appropriations par les populations allemandes et françaises.

Au moment du festival, les différents publics découvriront des productions artistiques jeunes publics avec plusieurs approches :

- La présentation de spectacles en langue allemande
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes en langue française
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes, sur titrés en français
- La présentation de spectacles dans les deux langues



La complémentarité de l'ensemble de ces actions sera le garant d'une ouverture à tous les publics et favorisera le travail de préparation et d'accueil du public allemand et français.

b) Ouverture vers l'international

Au-delà de l'accueil de productions allemandes, nous accueillerons une diversité de spectacles venus de différents pays européens afin de mieux faire connaître la richesse artistique de la création jeune public. Nous serons attentifs aux créations et aux jeunes équipes artistiques en devenir.

De nombreux pays seront représentés, comme la Belgique, les Pays-Bas, le Québec, l'Autriche, le Brésil...

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région

a) La Filature, Scène Nationale de Mulhouse

Le partenariat avec la Filature s'engage sur différents projets menés dans la concertation et dans le souci d'une complémentarité culturelle.

Dans le cadre de MOMIX, plusieurs spectacles jeune public de grande qualité sont invités à la Filature qui dispose des conditions techniques adaptées à des productions lourdes que nous ne pouvons accueillir à Kingersheim. Ainsi le public fidèle du festival a l'occasion de se rendre dans un lieu où l'exigence artistique est reconnue de tous.

D'autres projets sont menés en partenariat avec la Filature au cours de la saison, comme le Festival "Vagamondes".

Le CREA participe également à la programmation de la saison jeune public de La Filature.

b) Le Conservatoire de Mulhouse Voir page 9

c) L'Agence Culturelle d'Alsace

Les relations entre le CREA et l'Agence Culturelle d'Alsace se développent à travers plusieurs axes :

- Le soutien technique par le prêt de matériel scénique,
- La programmation de spectacles dans le cadre de la tournée des Régionales.

Ce partenariat permet de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

Le directeur du CREA fait régulièrement partie des membres de la commission de sélection des spectacles pour Les Régionales.

L'organisation de rencontres professionnelles lors du festival MOMIX : Ce partenariat permet de créer une dynamique territoriale pour les professionnels, de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

d) La Communauté de Communes de l'Essor du Rhin

Le CREA poursuit son travail de partenariat en proposant notamment des représentations en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin.

Nous accueillons tous les ans plus de 1 000 enfants dans le cadre de séances scolaires organisées à Kingersheim et sommes en contact pour développer des relations partenariales autour des pratiques émergentes des jeunes.

Des actions de sensibilisations seront renforcées avec les écoles de ce territoire.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région (suite)

e) D'autres partenaires

De nombreuses communes et organismes associatifs sont partenaires pour l'accueil de spectacles ou la circulation des publics :

Dans le Haut-Rhin

La Filature de Mulhouse,
La Passerelle de Rixheim,
L'Espace Grün de Cernay,
Le Relais Culturel de Thann,
Le Triangle d'Huningue,
L'Espace Rhéнан de Kembs,
Le Noumatrouff de Mulhouse,
L'Université de Haute-Alsace,
Le théâtre Municipal de Mulhouse,
L'AFSCO de Mulhouse,
La commune de Wittenheim,
L'Espace Dollfus et Noack de Sausheim,
La commune d'Ensisheim,
La commune d'Ilfurth,
La Médiathèque de Guebwiller,
L'Association Léopard de Colmar,
Le Théâtre Municipal de Colmar.

Dans le Bas-Rhin

L'Espace Athic d'Obernai,
La Maison des Arts de Lingolsheim,
La Communauté de Communes d'Alsace Bossue de Drulingen,
Le Relais Culturel d'Haguenau,
Expressions Communes Schweighouse sur Moder,
Le Centre Culturel de Vendenheim,
Les Tanzmatten de Sélestat,
Le TJP de Strasbourg,
La commune de Bischheim,
La commune de Schiltigheim.

Dans d'autres régions

L'Arche de Béthoncourt,
Le Festival A PAS CONTEs de Dijon,
Le Centre Culturel Pablo Picasso d'Homécourt,
La Méridienne de Lunéville,
L'Espace Gantner de Bourogne.

En Allemagne

Le Bürgerhof de Lörrach.

CHAPITRE IV MUSIQUES ACTUELLES



Nous poursuivrons l'accueil de concerts dans le cadre du Festival GénériQ et du Festival des Eurockéennes en lien avec le Noumatrouff.

La musique jeune public et notamment la création de spectacles musicaux d'un nouveau genre (musique et ciné / musique et théâtre d'objet / musique et marionnettes) permet de positionner des spectacles jeune publics dans les scènes de musique actuelles. Ainsi le Noumatrouff est devenu un partenaire incontournable dans la programmation de ce type de spectacles, notamment à l'occasion du festival MOMIX.

Nous poursuivrons également les résidences de groupes régionaux afin d'offrir aux groupes de musique intéressés un temps de travail, de répétition ou d'enregistrement.

Les résidences à l'espace Tival sont très recherchées par les nombreux groupes de musiques qui peinent à trouver des lieux de travail et, parallèlement, la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique avec les élèves des établissements scolaires associant les musiques actuelles nous donne des possibilités de présenter des actions très enrichissantes.

Notre capacité d'adaptation grâce à des moyens humains et matériels favorise une réactivité forte à toutes les opportunités qui se présentent au courant de l'année.

Par ailleurs, le CREA poursuit l'accompagnement du collectif Caméléon qui organise le festival Caméléon à l'Espace Tival.

Les caractéristiques techniques de notre équipement nous permettent de mener à bien ce type d'opération. L'accompagnement en conseils et communication est aussi un soutien non négligeable pour les organisateurs et les groupes de musique.

Plusieurs possibilités restent envisagées :

- Soutien de jeunes groupes de musique régionaux,
- Accueil en résidence de groupe de musique de dimension nationale,
- Mise en place d'actions d'éducation artistique avec les écoles,
- Accueil de groupe de musique pour des séances de répétition

Cette dimension, totalement complémentaire tant sur le plan du registre artistique que sur celui des publics représente une spécificité et une originalité dans le paysage des lieux culturels en Alsace et en France.

CHAPITRE V

JUMELAGE ENTRE LE CREA ET LE COLLÈGE EMILE ZOLA

L'objectif est de consolider le partenariat entre le collège Emile Zola et le CREA afin de développer une dynamique globale autour de la pratique artistique et du spectacle vivant au sein du collège.

Les actions de pratique artistique visent à permettre aux jeunes de dynamiser leurs connaissances, d'éveiller leur curiosité, d'explorer le langage par le biais de jeux, de perfectionner leurs échanges verbaux, de créer les conditions d'une meilleure cohésion et d'un travail partagé.

Nous proposons un projet de jumelage à partir de septembre 2014 qui s'articule autour de 4 axes :

- La mise en place d'un parcours de visionnement de spectacles professionnels
- La mise en place d'actions en lien avec les résidences d'artistes
- Des temps de formation à l'éducation culturelle
- Le développement de la pratique artistique au sein du collège

1. La mise en place d'un parcours de visionnement de spectacles professionnels

a) Visionner des spectacles lors du festival Momix

- Assister à un spectacle avec la classe en séance scolaire ou tous publics : plusieurs choix sont possibles autour de la sélection d'un spectacle à l'attention des collégiens :

- Une thématique de spectacle en lien avec le programme scolaire (une œuvre littéraire, une thématique historique...)

- Un spectacle en langue étrangère (allemand ou anglais)

- Un spectacle concernant une pratique sportive spécifique (danse, cirque...)

- Mise en place d'un tarif préférentiel pour les classes.

- Médiation culturelle : intervention en classe afin d'expliquer aux élèves le processus de création d'un spectacle et débattre autour de la thématique abordée.

b) Accueillir un spectacle de Momix dans l'établissement scolaire

Des possibilités de plus en plus variées sont désormais proposées par les compagnies, parfois en marge de leur création mais aussi spécifiquement conçues pour une présentation in-situ.

2. La mise en place d'actions en lien avec les résidences d'artistes

Le CREA en partenariat avec la Ville de Kingersheim propose un lieu d'accueil pour les artistes dont la vocation est de fournir aux résidents les conditions et les moyens de travailler, de réfléchir, pour favoriser la recherche et la création. Elle permet la sensibilisation des publics locaux.

a) Les interventions d'artistes

Proposer aux collégiens des ateliers de pratiques artistiques en lien avec les artistes en résidence. Il peut s'agir de théâtre, de danse, de manipulation de marionnette, de musique, mais aussi de lecture de texte avec des auteurs d'art dramatique.

b) Les répétitions publiques

Faire participer les classes aux répétitions publiques qui sont organisées en fin de résidences. A cette occasion, la compagnie présente son travail en cours, il peut s'agir d'extraits du spectacle ou d'un filage. Cette répétition est suivie d'une rencontre avec les artistes.

CHAPITRE V

JUMELAGE ENTRE LE CREA ET LE COLLÈGE EMILE ZOLA (SUITE)

3. Formation à l'éducation culturelle

a) *Le carnet du jeune spectateur*

- Organisation d'une formation des enseignants à l'éducation culturelle en lien avec le carnet du jeune spectateur.

- Participation des élèves de 6ème au projet du carnet du jeune spectateur.

b) *Visite de l'Espace Tival*

Cette visite permet de découvrir la salle de spectacle sous un angle nouveau. Les élèves accompagnés d'un médiateur et d'un technicien de la salle, vont pouvoir accéder à des recoins de l'Espace Tival d'ordinaire interdit au public : la régie, les coulisses, les loges, le sous-sol où l'on découvre tout le matériel... On y apprend beaucoup de termes du spectacle (métiers, objets, superstitions, traditions...).

c) *Les parcours entre Pratique / Diffusion / Formation en direction des enseignants*

Mise en place d'une formation FTP (formation territoriale de proximité) des enseignants du collège Emile ZOLA pendant le festival MOMIX.

d) *Constitution d'un lieu de ressources au sein du collège (C.D.I.)*

Documentation, échanges d'informations sur les manifestations artistiques, les stages artistiques proposés hors cadre scolaire.

4. Le développement de la pratique artistique au sein du collège

a) *Le club théâtre du collège Emile Zola :*

Animé par Guillaume Ducottet, professeur au collège Emile Zola, le Club théâtre se déroule au collège hors temps scolaire.

b) *Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour les élèves participant au club de théâtre :*

- Visite de l'Espace Tival avec présentation des métiers liés au spectacle (artistiques, techniques, administratifs),

- Intervention d'un professeur de théâtre du Créa (Anne-Laure Walger-Mossiere) pour animer des ateliers de travail de la voix, du corps, de l'interprétation et création au côté de l'enseignant,

- Interventions d'artistes,

- Participation à une journée de découverte du festival Momix comprenant 2 spectacles avec rencontres et médiation,

- Participation au comité de lecture du « PRIX ANNICK LANSMAN » et rencontre de l'auteur primé,

- Présentation d'un spectacle par les élèves du club théâtre à l'Espace Tival.

CHAPITRE VI MOYENS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET



1) Les équipements

La salle de spectacle TIVAL

La conception de la salle a été étudiée pour accueillir le public familial. Des dispositions d'aménagements techniques rendent cet espace modulable et particulièrement adapté aux compagnies et aux publics. C'est aussi un lieu avec un équipement technique de pointe pour l'accueil de concerts.

L'Espace Tival, c'est un peu l'histoire de Kingersheim à lui tout seul. Tour à tour château, caserne de hussards, manufacture textile, ce lieu porte en lui l'âme de plusieurs siècles. Bien des péripéties et de nombreux incendies ont conduit à la réalisation de cette étonnante salle de spectacles, qui accueille notamment la programmation du Créa, dont une grande partie du festival Momix.

Le site internet de l'Espace Tival présente l'ensemble du bâtiment avec une visite en image ainsi qu'un historique complet.

Voir présentation de l'équipement sur www.ville-kingersheim.fr

Le CREA et le Service Culture et Événement de la Ville de Kingersheim apportent leur soutien aux compagnies en résidence en leur offrant des conditions optimales de travail grâce à la mise à disposition de personnel technique qualifié ainsi que des hébergement proche de la salle permettant ainsi à une compagnie de s'immerger complètement dans leur processus de création.

Le CREA

C'est l'équipement central pour l'animation du projet d'activités culturelles mené toute l'année en direction des enfants et des jeunes.

Il est également le siège de l'association.

Il dispose de plusieurs salles d'activités, d'une salle d'exposition, de danse, de spectacles pour les petites formes.

Il abrite également la Médiathèque jeunesse et l'Ecole de musique.

Les différentes salles de Kingersheim

- Le Village des Enfants
- La Salle Cité Jardin
- La Salle Plurivalente de la Strueth
- La Maison de la Musique
- La Maison de la Citoyenneté
- Le Hangar

Logements pour les artistes

Le Créa met à la disposition des artistes en résidence ou venant présenter un spectacle dans le cadre de Momix ou des projets en partenariat avec la Filature, une maison et un appartement de résidence d'une capacité totale d'accueil de 18 personnes.

L'Appartement

Capacité maximum : 8 personnes

Maison Tival

Capacité maximum : 10 personnes

CHAPITRE VI

MOYENS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET (SUITE)

2) Les moyens humains

Une équipe chargée du projet artistique et culturel

- Un directeur
Chargé de construire un projet artistique lié à l'élaboration des programmations et des actions culturelles.
- Un administrateur
Chargé de la gestion administrative relative aux spectacles et à l'action culturelle. Ce secteur comprend également le suivi financier et comptable de l'association.

Un pôle éducation culturelle composé de :

- Une assistante du projet culturel
Chargée du secrétariat général de l'Association et du secrétariat de Direction.
Chargée de l'organisation générale du Festival Momix et du suivi des projets en lien avec les lieux partenaires.
- Une assistante pour l'éducation artistique
Chargée des projets d'éducation culturelle auprès du public scolaire et périscolaire.
Chargée de l'organisation générale des résidences d'artistes.
Responsable des équipes d'accueil du festival Momix et de la saison culturelle.
- Une Chargée des pratiques culturelles
Organise la saison d'activités de pratiques culturelles (Danse, Théâtre Arts Plastiques...) et crée des passerelles entre ces activités amateurs et les projets artistiques professionnels du CREA (résidence d'artistes, festival Momix...).

Un pôle communication composé de :

- Un chargé de communication
Chargé de la conception des documents de communication des différents projets, de la communication et des relations presse.
- Un chargé de relations publiques
Chargé de la gestion du fichier de relations publiques et de l'organisation de la billetterie.

- Un graphiste (temps partiel)
Chargé de la conception des supports de communication en lien avec le chargé de communication.

Un pôle accueil composé de :

- Deux chargées d'accueil (temps partiels)
Chargées de l'accueil de la structure et du lien avec le public, elles assurent également un soutien à la billetterie le temps du festival.
- Une chargée d'intendance (temps partiel)
Prépare l'accueil des compagnies en résidence d'artistes dans la maison et/ou l'appartement et assure la gestion des loges et l'intendance des repas du festival.

Une équipe municipale chargée de la mise en œuvre technique

- Un directeur technique
Il assure la gestion technique de la salle de spectacle TIVAL et de l'ensemble du projet culturel de la salle en lien avec le directeur du CREA. Il est chargé de l'examen des dossiers concernant la technique et la sécurité de l'accueil de spectacles.
- Un régisseur général
Chargé du pilotage des équipes et de la coordination technique des projets.
- Une équipe technique
Chargée de la mise en œuvre technique du projet culturel.

Une équipe ponctuellement renforcée pour la préparation du festival Momix

- Différents secteurs du festival sont renforcés par l'embauche ponctuelle de personnes le temps du festival: décoration, intermittents, accueil des professionnels, soutien à la billetterie...
- La participation de près de 40 bénévoles et des animateurs du CREA pour l'accueil des publics et l'organisation générale

CHAPITRE VII BUDGET PRÉVISIONNEL

Jumelage CREA / Collège Emile Zola Kingersheim Budget prévisionnel saison 2014/2015

DESCRIPTIF DES ACTIONS	DEPENSES	RECETTES
COORDINATION JUMELAGE		
Enseignant: 20 heures à 37,36€ hors temps scolaire	727,40 €	RECTORAT 727,40 €
CREA: 60 heures à 30€	1 800 €	DRAC 1 800 €
PRATIQUE THEATRALE - CLUB THEATRE AU COLLEGE		
Heures effectives enseignant encadrant l'atelier (septembre à juin): 36 jours X 2h00		
72 heures à 37,36€ hors temps scolaire	2 689,92 €	Rectorat 2 689,92 €
Heures effectives intervenants artistiques:		
72 heures à 47€	3 384 €	DRAC 3 384 €
Participation au festival Momix: journée découverte du festival		
15 élèves X 4€ X 2 spectacles, rencontres et médiation	120 €	DRAC 120 €
Comité de lecture théâtre: Prix Annick Lansmann		
Intervention en classe de l'auteur primé (transport, hébergement...)	500 €	DRAC 500 €
Spectacle de fin d'année:		
Mise à disposition de l'Espace Tival (équipements et personnels techniques et accueil)	2 480 €	CREA / VILLE 2 480 €
Achats matériel, décors, costumes...	500 €	COLLEGE 500 €
Découverte d'une salle de spectacle et des métiers du spectacle vivant: visite de 2h		
1 visite X 2h X 2 Intervenants (médiateur et technicien) X 47€	188 €	DRAC 188 €
Médiations culturelles d'une heure:		
Préparation au spectacle et débat/bilan soit 2 interventions dans le groupe X 47€	94 €	CREA 94 €
Festival Momix: un spectacle au sein du collège X 2 représentations	3 256 €	DRAC 3 256 €
Découverte d'une salle de spectacle et des métiers du spectacle vivant: visite de 2h		
Classes de 4e (ou 3e?) dans le cadre du projet d'orientation		
4 classes X 2h X 2 Intervenants (médiateur et technicien) X 47€	752 €	DRAC 752 €
Participation à 3 résidences d'artistes:		
Répétitions publiques et rencontres avec les compagnies 3 X 1000€	3 000 €	CREA 3 000 €
Accueil sur les séances: 488€ X 3 répétitions publiques	1 464 €	CREA 1 464 €
Médiation culturelle d'une heure dans les classes:		
Classes de 6e: 5 classes X 1h X 47€	235 €	CREA 235 €
Participation au festival Momix classes de 6e et de 4e:		
220 élèves X 4 euros	880 €	COLLEGE 880 €
Formation à l'attention des professeurs principaux des classes de 6e FTP		
4 professeurs X 50€ X 2 modules de 3 heures	400 €	DRAC 400 €
Carnet du jeune spectateur pour les 6e et le club théâtre		
120 carnets X 5€ (tarif préférentiel élèves de Kingersheim)	600 €	DRAC 600 €
TOTAUX	23 070,32 €	23 070,32 €

Participation de chaque partenaire :

Rectorat :	3 417,32 €
Drac :	11 000 €
Crea / Ville :	7 273 €
College :	1 380 €

ANNEXES



PRESENTATION DE LA SAISON 2013/2014	P. 27
PRESENTATION DU FESTIVAL MOMIX 2013/2014	P. 28
MES AVENTURES DE JEUNE SPECTATEUR	P. 29
QUELQUES RETOURS DES CIE VENUES À MOMIX	P. 31
QUELQUES RETOURS DES CIE VENUES EN RÉSIDENCES	P. 32
LES LIEUX PARTENAIRES DE MOMIX EN 2014	P. 33
LES LIEUX D'HEBERGEMENT	P. 34
MOMIX 2013 EN QUELQUES CHIFFRES	P. 35
MOMIX 2014 EN QUELQUES CHIFFRES	P. 36
REVUE DE PRESSE MOMIX 2014	P. 37
ORGANIGRAMME DU PROJET MOMIX	P. 44
CV DES PROFESSEURES DE THÉÂTRE	P. 45

PRESENTATION DE LA SAISON 2013/2014



PORTES OUVERTES

Sam 7 septembre de 10h à 13h
Le Créa - Entrée libre

VASSILISSA

Répétition publique de fin de résidence, Cie Étantdonné
À partir de 3 ans
Mer 18 septembre à 14h - Espace Tival

FER FORCÉ

Répétition publique de fin de résidence de la Cie des
Naz
À partir de 5 ans
Ven 27 septembre à 14h - Espace Tival

LES BRÛNETTES

À partir de 8 ans - Mar 15 octobre à 20h - Espace Tival

MOZART ENTRE NOUS

Concert de fin de résidence de PhilosTous publics
Ven 31 septembre à 20h - Espace Tival

POUR LA PETITE HISTOIRE

Cie Sémaphore
À partir de 3 ans
Mer 6 novembre à 10h et 15h
Espace Tival Dans le cadre de Scènes d'automne en Alsace

EDEN MARKET

Répétition publique de fin de résidence de la Soupe Cie
À partir de 8 ans
Mer 20 novembre à 14h - Espace Tival

GUADUAS EN VIVO

Cie Tête allant vers...
À partir de 3 ans
Ven 6 décembre à 19h - Espace Tival
Dans le cadre de la tournée des Régionales
Organisé par la l'Agence culturelle d'Alsace

LA GRANDE GUERRE DES MUSICIENS

Concert de fin de résidence de La Follia
À partir de 12 ans
Ven 10 janvier à 19h30 - Espace Tival

BABAYAGA

Cie TPO
À partir de 5 ans
Mer 15 janvier à 15h
Espace Tival Dans la cadre du festival Les Vagamondes
Organisé par la Filature, Scène nationale, Mulhouse

MOMIX

23e festival international jeune public
Du 30 janvier au 10 février 2014

ULYSSE

Répétition publique de fin de résidence de Dorliss et Cie
À partir de 10 ans
Ven 21 mars - Espace Tival

LA FÊTE DU CRÉA

Assemblée générale et spectacles de fin d'année
Mai-juin 2014

PRESENTATION DE LA SAISON 2013/2014

FESTIVAL MOMIX du 30 janvier au 10 février 2014

Play

Cie La Boîte A Sel - France
Théâtre, musique et objets + 3 ans

«Toi» du Monde ©

Bouffou Théâtre - France
Marionnettes + 3 ans

Akiko

Cie Les Trigonelles - France
Théâtre visuel + 3 ans

Voiseau

Cie 4Hoog - Belgique
Théâtre, musique et vidéo + 3 ans

C'est pas pareil !

Cie Clandestine - France
Théâtre de papier + 3 ans

Vassilissa ©

Cie Etantdonné - France - Danse + 4 ans

De bric et de broc ©

Cie La Loupiote - France
Théâtre d'ombres et musique + 4 ans

Drôles de zanimaux

Virginie Capizzi - France
Musique et comédie + 4 ans

Le petit chaperon jaune, blanc, vert

Ma Super Compagnie - France
Théâtre d'images + 4 ans

Bleu ©

Cie TPO - Italie
Danse et arts numériques + 4 ans

Les petits commencements

Théâtre de Marionnettes de Genève - Suisse
Marionnettes de papier + 4 ans

Toute seule

Cie La Berlue - Belgique - Théâtre + 5 ans

L'Enfant de la haute mer ©

Théâtre de Nuit - France
Théâtre d'ombres et de figures + 5 ans

Das blaue Licht

Puppentheater Halle - Allemagne
Marionnettes + 6 ans

Soupe nuage noir

Cie Caotica - Portugal
Théâtre, cinéma et musique + 6 ans

Extrémités

Cirque Inextremiste - France
Equilibres instables + 6 ans

Sur la corde raide ©

Cie Arts et Couleurs - Belgique
Marionnettes de table + 6 ans

Bounce

Cie Arcosm - France - Danse et musique + 6 ans

Tête Haute ©

Collectif MxM - France
Théâtre et vidéo + 6 ans

Vu

Cie Sacékripa - France
Solo pour manipulateur d'objets usuels + 7 ans

La Femme Oiseau ©

Cie La Mandarine Blanche - France
Théâtre, musique, marionnettes et images + 7 ans

L'Ombre ©

Cie Sirènes - France - Théâtre + 8 ans

Marée basse

Cie Sacékripa - France
Petit cirque pour clowns déchus + 8 ans

Eden market ©

Cie La Soupe - France
Théâtre, musique et marionnettes + 8 ans

Le Jardin des Sorcières ©

Cie Hop ! Hop ! Hop ! - France
Théâtre visuel + 9 ans

Le stoïque soldat de plomb ©

Cie de l'Oiseau Mouche - France
Théâtre + 9 ans

Un chien dans la tête ©

Théâtre du Phare - France
Théâtre de récit et marionnettes + 9 ans

Le signal du promeneur

Raoul Collectif - France - Théâtre + 14 ans

Appels entrants illimités

Théâtre Le Clou - Québec - Théâtre + 14 ans

Chicks for money and nothing for free

Cies Het KIP & Kopergietery - Belgique
Théâtre de mouvement + 15 ans

Danbé

Cie (Mic)zzaj - France
Concert narratif sous casques + 14 ans

MES AVENTURES DE JEUNE SPECTATEUR à l'attention de l'enfant et de l'adulte qui l'accompagne...



Avec ma classe, mes animateurs, mes parents, je vais découvrir différents spectacles.

Pour me souvenir de tous les spectacles que je verrai, je peux remplir ce carnet. Je vais y inscrire tout ce que je peux connaître du spectacle, avant d'y aller, pour me préparer à le voir. Et après, je pourrai y décrire le spectacle, noter mes impressions et dire ce que j'en ai pensé. Ce sera mon carnet personnel dans lequel je vais raconter mon voyage de spectateur.

mon carnet

MON CARNET

mon carnet

MES AVENTURES DE JEUNE SPECTATEUR (SUITE)

6	<p>Aller au théâtre, c'est comme aller au restaurant?</p> <p>« Aller au théâtre avec des enfants, c'est comme aller avec eux au restaurant. Nous nous décidons pour un restaurant, nous réservons une table, nous mettons nos plus beaux habits, nous arrivons à l'heure, et surtout, nous avons faim [...]. Nous choisissons un menu et notre palais se réjouit à l'avance des saveurs nouvelles. Mais attention! Dans certains restaurants, il y a des menus pour enfants. Le plus souvent, on y retrouvera des pâtes sauce tomate, des frites avec du ketchup ou de la mayonnaise, des filets de poissons panés. Si c'est aller au restaurant pour y manger ce qu'on mange tous les jours, mieux vaut ne pas y aller. Si quelqu'un va au théâtre dans l'espoir d'y retrouver du connu ou du ruminé, il lui manque la condition pré-requis la plus importante : la faim du nouveau, de l'inconnu, de l'étrange. Certains auteurs et acteurs préfèrent vendre aux enfants des filets panés. Personnellement je préfère leur présenter du poisson et leur expliquer comment on enlève les arêtes. Le poisson frais est bien plus sain [...], il nous parle beaucoup mieux de la vie [...]. Aller au théâtre, c'est faire quelque chose pour la première fois. Chaque représentation est unique. Merveilleuse. Fantastique. Passionnante. Mais cela comporte des risques de complication, parce que c'est la première fois. À cause de cela, tout est unique, nouveau, autre, INCONNU.»</p> <p>Marcel Cremer (1955-2009)</p> <p style="text-align: center;"><small>Auteur et metteur en scène, Marcel Cremer était cofondateur et directeur du théâtre AGORA en Belgique germanophone.</small></p>	7
aller au théâtre		mon carnet

Pourquoi ce carnet?

À quoi sert-il?

Ce sera l'occasion de découvrir des spectacles de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations. Je pourrai poser un regard plus aiguisé sur ces œuvres.

Apprendre à voir, à percevoir mes émotions, et être capable de les mettre en mots pour les partager, voilà ce qui est en jeu. Il s'agira d'être curieux, d'apprendre à regarder, à me questionner.

Mon avis pourra alors se développer, et dès lors remplir mon carnet de jeune spectateur, le plus souvent avec l'accompagnement des adultes.

Il s'agit de construire un cheminement à faire ensemble (adultes et jeunes) pour partager connaissance et culture.

Apprendre à voir des spectacles, c'est apprendre comment fonctionne le monde et de fait, mieux le comprendre.



10	<p>Un spectacle, c'est comme un voyage, ça se prépare.</p> <p>Être un bon voyageur, ça se prépare; être un bon spectateur aussi! Avant de partir à la découverte d'un pays, je me plonge dans un guide touristique, je me renseigne sur les coutumes des habitants. Pour l'univers du spectacle, je dois connaître quelques principes et règles.</p> <p>Je peux recevoir des informations Par les enseignants, les animateurs, les parents, dans les théâtres, mais aussi sur un site internet, je peux trouver un programme pour connaître le résumé de la pièce, des informations sur l'auteur. Je me renseigne sur la compagnie que je vais voir sur scène: de quelle région ou de quel pays vient-elle?</p> <p>Pour chaque spectacle, en principe, il y a une affiche L'affiche du spectacle est un peu comme une carte postale. Que met-elle en évidence? Un personnage? Le décor? Le titre? Me donne-t-elle des indications sur l'histoire que je vais voir? Je peux essayer de deviner de quoi va parler le spectacle.</p> <p>J'arrive dans la salle de spectacle Pour être à l'aise, je passe d'abord aux toilettes. Pour ne déranger personne, je laisse mon goûter dans mon sac et j'éteins tout ce qui pourrait se mettre à sonner ou à faire du bruit. Ne pas oublier de montrer son ticket à l'entrée de la salle. Je me prépare à accueillir ce que vont présenter les artistes. Ils vont jouer pour nous, et c'est toujours une nouvelle surprise!</p>	11
event le spectacle		event le spectacle



QUELQUES RETOURS DES COMPAGNIES VENUES A MOMIX...

Extraits choisis dans les questionnaires de bilan envoyés aux compagnies après leur passage à Momix.

Pour quelles raisons souhaitiez-vous participer au festival Momix ?

Cie Arts et Couleurs :

« Parce que Martine Godard entretient des rapports de confiance et de fidélité avec Philippe Schlienger, Philippe a programmé « Sur la corde raide » sans le voir, et nous en sommes très reconnaissants. D'autre part, nous savons tous que notre présence dans ce festival nous donne une très belle visibilité, c'est un moment phare de l'année et un tournant pour la vie du spectacle présenté. C'est la raison pour laquelle nous avons mis les bouchées doubles entre Noël au théâtre et Momix au niveau de la qualité artistique proposée. »

Théâtre du Phare :

« Suite à l'excellente expérience de la venue de Oh Boy ! en 2011, et avec le souvenir d'un temps artistique convivial, de qualité et riche en rencontres professionnelles. »

Collectif Terron :

« Ce fût un honneur pour nous de pouvoir venir au festival Momix. Ce festival raisonne jusqu'à Grenoble (et ailleurs) en terme de qualité de programmation, en terme de bon accueil des compagnies, en terme d'« ambiance » cohérente avec son désir de présenter de belles choses à ce chouette public. Le Festival est pour nous comme un St Graal et nous vous remercierons jamais assez pour nous avoir donné la chance de faire connaître la création, le collectif, être là et rencontrer des professionnels (et avoir pu goûter aux vrais bretzels). »

Théâtre de l'Entrouvert :

« Momix étant un festival international de notoriété, c'était pour nous une bonne opportunité de montrer notre travail à un public élargi et de rencontrer de nombreux professionnels. »

Vélo Théâtre :

« Pour accroître la visibilité de la Compagnie au sein d'un festival reconnu dans le secteur du jeune public. Pour le plaisir de présenter nos créations tant au tout public qu'aux scolaires ou aux professionnels (compagnies et diffuseurs). Pour toucher les publics d'une autre région que la nôtre. »

Cie Le Montreur :

« Momix fait partie des festivals jeune public repérés et qui ont une reconnaissance au niveau national, il est fréquenté par de nombreux programmeurs du grand est, et cela permet à une création d'être vue et lisible par un nombre important de professionnels. »

Quelles ont été les retombées pour votre compagnie suite à votre passage lors du festival Momix (contact avec les professionnels, avec la presse, proposition de tournée...)?

Théâtre du Phare :

« Nombreuses prises de contact débouchant sur l'organisation de belles tournées pour les saisons à venir. »

Collectif Terron :

« Des retours directs à la suite de la présentation avec échanges d'adresses mails et de renseignements. Rencontre et discussion avec des professionnels programmeurs et artistes avec des échanges de références artistiques et autres. Une proposition de date connue à l'heure d'aujourd'hui pour la création, des ouvertures pour des invitations pour les dates des prochaines tournées pour le premier spectacle Tierra Efimera ! »

« Suite à l'excellente expérience de la venue de Oh Boy ! en 2011, et avec le souvenir d'un temps artistique convivial, de qualité et riche en rencontres professionnelles. »

Pour conclure, merci de nous expliquer en quelques lignes le bilan que vous tirez suite à votre passage à Momix :

Théâtre du Phare :

« Un moment à nouveau très agréable et qui a atteint ses objectifs : la visibilité du spectacle par les professionnels et sa belle réception par le public alsacien. »

Collectif Terron :

« Merci pour la confiance que vous nous avez donné, la motivation que vous nous avez soufflé par cette opportunité. Des souvenirs mémorables pour nous, des belles rencontres tant que professionnels qu'amicales, un festival à taille humaine où tout se lie, où l'on prend le temps de se sourire, de se parler... »

Cie Songes :

« Je tenais à remercier toute l'équipe de Momix pour l'accueil qui a été réservé à la compagnie Songes. Deux jours de jeu bien intenses mais avec encore de très belles rencontres. »

Théâtre de l'Entrouvert :

« Nous avons trouvé l'accueil de qualité et l'ensemble de l'équipe très disponible, malgré le foisonnement des spectacles et des rencontres. »

« Nous avons également beaucoup apprécié l'attitude de votre Directeur, Philippe Schlienger qui propose avec son équipe un véritable accompagnement des compagnies et dont le regard vis à vis de la création nous paraît très juste et sensible. »

Théâtre de l'Articule :

J'ai trouvé le festival très agréable parce que La Plupart Des Acteurs y trouvent leur place. Le public, les artistes et les programmeurs sont pris en compte et c'est précieux pour l'ambiance et le bon déroulement des spectacles. L'équipe est efficace et, ça aussi c'est agréable ! Merci donc !

QUELQUES RETOURS DES COMPAGNIES EN RESIDENCE...

Extraits choisis dans les questionnaires de bilan envoyés aux compagnies après leur passage à Momix.



Compagnie En Attendant
Période de la résidence
Du 8 au 19 octobre 2013

Quelle a été la qualité des contacts que vous avez eu avec les équipes administratives du CREA et techniques de l'Espace Tival avant votre résidence ?

Bon accueil et écoute du projet. Nous avons rencontré Mr Schlienger accompagné de Sarah Hans et Sophie Chapdelaine pour leur parler du projet qui les a enthousiasmé et nous avons conclu un accord pour un temps de travail en résidence et un accueil sur Momix 2013.

Une fois la période de résidence définie, quelles conditions générales vous ont été proposées ?

L'hébergement / La mise à disposition de l'Espace Tival dans des horaires aménagés / Un soutien technique / Un préachat dans le cadre du Festival Momix.

Globalement quels ont été pour vous les points positifs et négatifs de cet hébergement et leurs conséquences sur votre travail ?

Il n'y a que des points positifs de notre point de vue. La maison est à côté du lieu où nous répétons. Les chambres sont confortables, bien chauffées (voire un peu trop) la cuisine fonctionnelle...

Quel soutien technique a été mis à votre disposition ?

Mise à disposition d'un technicien pour le déchargement du matériel / Mise à disposition d'un technicien pour le montage / Mise à disposition de matériel / Mise à disposition d'un technicien pour le démontage.

Quelles ont été les conséquences de votre présence à l'Espace Tival sur votre travail de création ?

Cela nous a permis d'avoir de réelles conditions de travail et de terminer sereinement notre résidence de création. De plus nous avons pu montrer une partie du travail à du public (répétitions ouvertes) ce qui nous a aidé dans nos recherches et tester ainsi la perception et l'attention du public.

Tester le spectacle devant un « vrai public » et ainsi savoir ce qu'il restait à travailler, savoir si l'âge que nous proposons (4 ans) convient, le format du spectacle etc...

LES LIEUX PARTENAIRES DE MOMIX

Dans le Haut-Rhin (68)

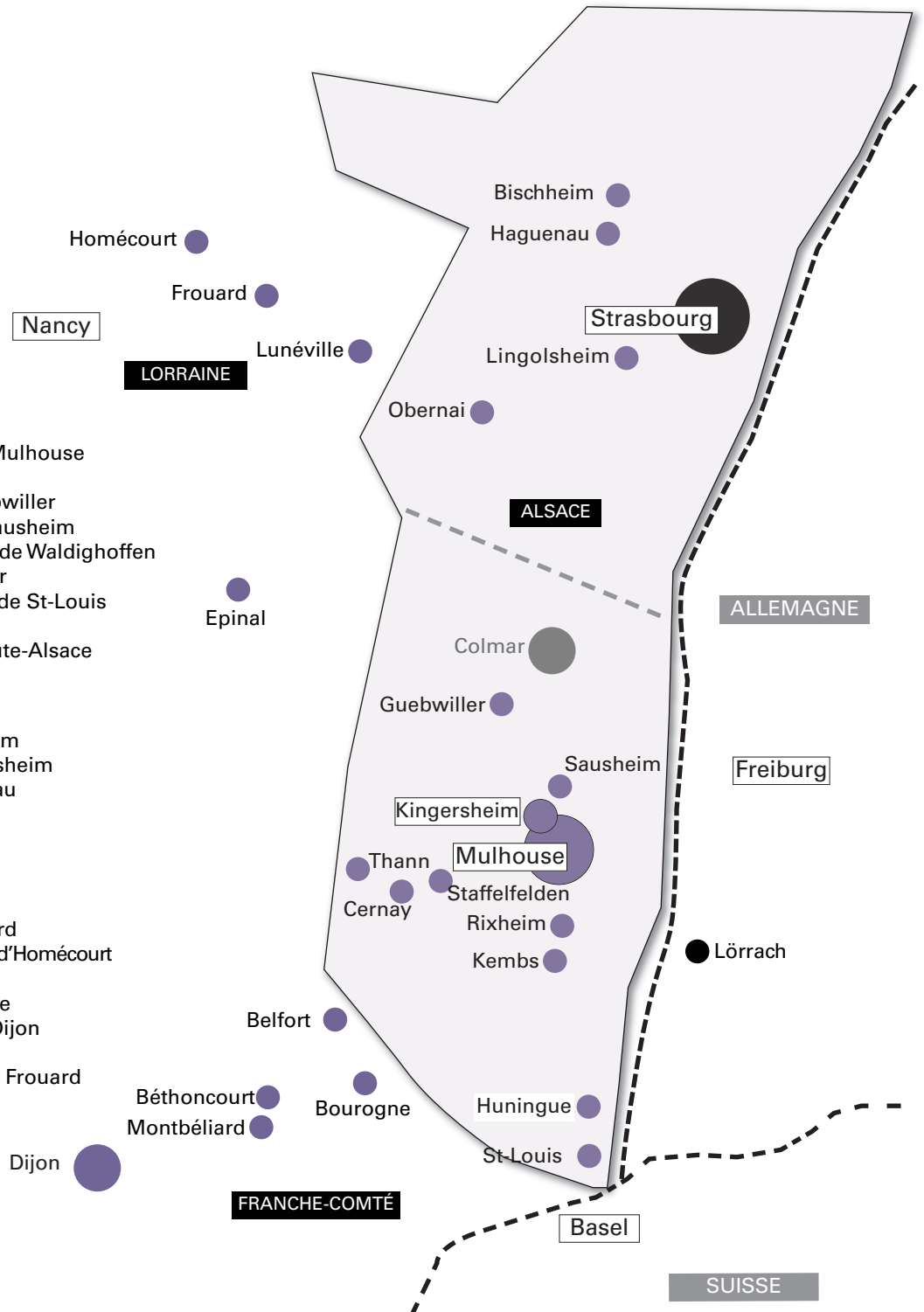
- La Passerelle de Rixheim
- L'Espace Grün de Cernay
- Le Triangle de Huningue
- L'Espace Rhénan de Kembs
- Le relais culturel de Thann
- La Filature de Mulhouse
- L'UHA de Mulhouse
- La Bibliothèque Centrale de Mulhouse
- L'AFSCO de Mulhouse
- Le Théâtre Municipal de Guebwiller
- Espace Dollfus & Noack de Sausheim
- La Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen
- La comédie de l'est de Colmar
- La Médiathèque Le Parnasse de St-Louis
- La Coupole de St-Louis
- Les Tréteaux Jeunesse de Haute-Alsace

Dans le Bas Rhin (67)

- La salle du Cercle de Bischheim
- La Maison des Arts de Lingolsheim
- Le Relais Culturel de Haguenau
- Le TJP de Strasbourg

Dans d'autres régions

- L'Arche de Béthoncourt
- Les Bains douches Montbéliard
- Le Centre Culturel Pablo Picasso d'Homécourt
- La Méridienne de Lunéville
- L'Espace Gantner de Bourogne
- Au Festival A pas Contés de Dijon
- Le Granit de Belfort
- Le Théâtre Gérard Philippe de Frouard
- Scènes Vosges d'Epinal
- Le Bürgerhof de Lörrach



LES LIEUX D'HÉBERGEMENT : LA MAISON ET L'APPARTEMENT



La maison :

Située place de la réunion, elle est au cœur du village, à quelques secondes du CREA et de l'Espace Tival. Elle peut accueillir 8 à 10 personnes.

Elle comprend :

- une cuisine
- une salle de bain (toilettes séparées)
- à l'extérieur, une petite cour avec salon de jardin et un barbecue
- un séjour comprenant un lit double
- une chambre comprenant un lit double
- une chambre comprenant 3 lits simples
- une chambre comprenant 2 lits simples
- une chambre comprenant un lit simple

Du linge de maison (linge de lit et serviettes de toilette) est mis à votre disposition, ainsi qu'une machine à laver et un sèche-linge à la cave.

Le catering comprend un petit déjeuner d'accueil (thé, café, lait, beurre confiture, gâteau biscottes...) ainsi que quelques produits de consommation courante (assaisonnements...) La majorité des produits est bio ou issue du commerce équitable.

La cuisine :

La cuisine, équipée d'un frigo, d'un lave-vaisselle, de plaques électriques, d'un four, d'une machine à café, d'une bouilloire, d'un grille-pain...

Les couchages :

Le séjour : un canapé, deux fauteuils, avec lit double à gauche, non visible sur la photo.

L'appartement :

Il s'agit d'un F1 refait à neuf situé au deuxième et dernier étage d'un petit immeuble et à quelques minutes à pieds du CREA et de l'Espace Tival. Il peut accueillir 3 à 5 personnes.

Il comprend :

- une kitchenette équipée de plaques électriques, d'un four, d'une machine à café, d'une bouilloire, d'un frigo
- une salle d'eau avec toilette
- un séjour comprenant un lit simple et une banquette convertible en lit 2 places
- une chambre comprenant un lit double

Le catering comprend un petit déjeuner d'accueil (thé, café, lait, beurre confiture, gâteau biscottes...) ainsi que quelques produits de consommation courante (assaisonnements...)

A savoir que la majorité des produits est bio ou issue du commerce équitable.



Momix 2013 en quelques chiffres

Momix 22^e festival international jeune public KINGERSHEIM
Du 1^{er} au 10 Février 2013

24 969 spectateurs

dont 11 542 spectateurs à Kingersheim
13 427 spectateurs hors Kingersheim
Soit
20885 spectateurs tout public et 4084 spectateurs scolaires



Origine des publics (tous publics)

Kingersheim : 3 141 spectateurs
M2A (dont Kingersheim) : 6 102 spectateurs
Haut-Rhin : 5 624 spectateurs
Bas Rhin : 1 276 spectateurs
Autres régions : 1214 spectateurs
Etranger : 284 spectateurs

183 représentations

A Kingersheim :
42 séances tous publics et 37 séances scolaires
Hors Kingersheim :
40 séances tous publics et 64 séances scolaires
7 salles de spectacles à Kingersheim



143 professionnels français et étrangers

35 professionnels d'Alsace
89 professionnels d'autres
départements
19 professionnels étrangers

51 compagnies

40 compagnies de France
dont 6 de la Région Alsace
1 compagnie allemande
6 compagnies belges
1 compagnie suisse
2 compagnies québécoises
1 compagnie espagnole

20 villes partenaires

dont la Filature, Scène Nationale de Mulhouse

3 expositions

d'illustrations jeunesse à Kingersheim et Mulhouse

6 journées de parcours professionnels

réunissant 143 professionnels français et étrangers

60 interventions de médiation culturelle

dans les établissements scolaires et périscolaires du département

20 ateliers

d'arts plastiques et de vidéo dans le cadre de Momix de proximité

4 présentations de projets de compagnies

réunissant 122 professionnels français et étrangers

60 articles de presse

et plusieurs reportages et partenariats avec Télérama, France 3
Alsace, France Bleu Alsace, Alsace20 TV, La Scène magazine...





Momix 2014 en quelques chiffres

Momix 23^e festival international jeune public KINGERSHEIM
du 31 janvier au 10 Février 2014

23 385 spectateurs*

dont

- 7 160 spectateurs à Kingersheim en séance tout public,
- 4 161 spectateurs à Kingersheim en séance scolaire
- 12 064 spectateurs hors Kingersheim en séance tout public et scolaire

(*sur la base des chiffres communiqués à ce jour)



204 représentations

A Kingersheim :

44 séances tous publics et 31 séances scolaires

Hors Kingersheim :

54 séances tous publics et 75 séances scolaires

7 salles de spectacles à Kingersheim
et 21 structures partenaires

Origine des publics (en séance tous publics)

Kingersheim : 1 039 spectateurs

M2A (hors Kingersheim) : 2 394 spectateurs

Haut-Rhin (hors M2A) : 1 213 spectateurs

Bas Rhin : 225 spectateurs

Autres régions : 814 spectateurs

Etranger : 589 spectateurs

Billets achetés sur place : 886



53 compagnies

36 compagnies de France
dont 4 de la Région Alsace
1 compagnie allemande
6 compagnies belges
1 compagnie suisse
2 compagnies québécoises
1 compagnie portugaise
1 compagnie hollandaise
1 compagnie italienne

Les scolaires

A Kingersheim :
Maternelles : 1 145
Élémentaires : 1 995
Collèges et Lycées : 462
Périscolaires : 482
Publics spécifiques : 77

164 professionnels français et étrangers

20 professionnels d'Alsace
113 professionnels d'autres
départements
31 professionnels étrangers



3 expositions

d'illustrations jeunesse à
Kingersheim et Mulhouse

4 journées de parcours professionnels

réunissant 139 professionnels
français et étrangers

30 interventions de médiation culturelle

dans les établissements
scolaires et périscolaires du
département

Des ateliers

d'arts plastiques et de vidéo
dans le cadre de Momix de
proximité

3 présentations de projets de compagnies

réunissant 127 professionnels
français et étrangers

60 articles de presse

et plusieurs reportages et
partenariats avec Télérama,
France 3 Alsace, France Bleu
Alsace, Alsace20 TV,
La Scène magazine...

Nous vous invitons à consulter la revue de presse complète du festival :
http://www.momix.org/images/archives/revue_presse_momix_2014.pdf

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

Revue de presse complète sur <http://www.momix.org/archives.html>

Festival Momix, pour toucher des spectateurs de tous âges

La 23^e édition du festival jeune public de Kingersheim se déroulera du 30 janvier au 10 février. Au menu, 42 spectacles pour mélanger les générations.

Fidèle à son ADN, le festival Momix offre une palette de spectacles jeune public très variée mêlant théâtre traditionnel, marionnettes, théâtre d'objets ou d'ombre, danse, musique, vidéo... Dix jours pour une immersion dans le spectacle vivant, avec la volonté de gommer les frontières générationnelles.

Passerelle

« On a eu envie de grignoter un peu plus encore dans le domaine des spectacles qui ne sont pas créés, a priori, pour les enfants, mais qui font la passerelle avec l'âge adulte, indique Philippe Schlienger, directeur artistique du festival. Ce sont des productions fortes qui, à cause de leur esthétique ou de leur originalité, peuvent toucher autant les adolescents que des adultes, y compris ceux qui ne fréquentent pas forcément les théâtres. »

Cinq propositions du festival affichent clairement ce choix, s'adressant à un public à partir de 13 ans.

Parmi ces spectacles à voir avec (ou sans) ados, la nouvelle création très attendue de la compagnie Miczaj qui avait bouleversé le public de Momix il y a deux ans avec *L'Histoire de la Clara*.

Cette fois, ce collectif, qui construit l'imaginaire avec la voix multiple d'une comédienne et des musiciens bruiteurs, s'est attaché à adapter *Danké* (9 fév. 14 h, Le Hangar), le roman cocécrit par Aya Cissoko, ancienne championne de boxe française amateur, et Marie Desplechin. Un spectacle qui « se vit » allongé sur un tapis, un casque sur la tête et les yeux clos... Autres proposi-



Depuis l'ouverture de la billetterie début décembre, le 23^e festival Momix occupe de plus en plus de monde au Créa et les affiches des spectacles recouvrent peu à peu le grand mur du hall. Photo F.M.

tions qui risquent de marquer les esprits. *Appas entrants illimités* (8 fév. 20 h, Espace Tival, + 14 ans) par le théâtre québécois Le Clou, toujours à l'écoute de la société qui avance, le décapant *Chicks for money & nothing for free* (7 fév. 20 h 30, Espace Tival, + 15 ans) d'une compagnie flamande, âmes impressionnables, s'absti-

ner. Les Flamands ne font pas dans la dentelle, même s'ils sont souvent de grands sentimentaux.

Créations

Le Créa, scène labellisée jeune public, a toujours affirmé sa politique de soutien à la création et accueille régulièrement des compagnies en résidence.

La 23^e édition de Momix fait la part belle aux tout nouveaux spectacles. Dix-sept sur les quarante-deux à l'affiche commencent à peine leur carrière. Ce sera le cas notamment de la proposition

d'ouverture. *L'Ombre*, par la compagnie des Sirènes (30 et 31 janvier à 20 h, Espace Tival, + 8 ans).

Fidélité

Momix est aussi un festival fidèle qui suit depuis des années le travail de compagnies attachantes. On en a vu certaines éclore et prendre de la bouteille au fil des ans. On retrouvera avec bonheur le Bouffon théâtre et son nouveau *Tô(ri) du monde* (8 fév. 10 h, Le Hangar, + 3 ans), la création de la Cie de la Loupiote *De Bric et de broc* (5 fév. 15 h, Créa, + 4 ans) ou le dernier spectacle de danse de la Cie Etant donné, *Vassilissa* (9 fév. 10 h, Le Hangar, + 3 ans). On reverra la Cie Arcosm entre danse et musique avec *Bounce* (9 fév. 17 h 30, Espace Tival, + 6 ans), la Cie la Mandarine blanche (souvent-neuve), *Face de cuir/ère* avec un spectacle de théâtre, musique, marionnettes et image intitulé *La*

Femme oiseau (2 fév. 17 h 30, Strueth, + 7 ans)...

Parmi les propositions singulières de cette édition 2014, ne pas manquer le spectacle dense et express (15 minutes !) du Tof théâtre, *Dans l'atelier* (1^{er} fév. de 19 h à 20 h et de 20 h à 22 h 30, chapiteau Tival, + 8 ans), la création chorégraphique et numérique de la Cie italienne TPO, *Bleu* (1^{er} fév. 16 h 30, 2 fév. 10 h, Cité jardin, + 4 ans) ou *Un soldat de plomb*, adaptation du célèbre conte d'Andersen par la Cie de l'Oiseau mouche (8 fév. 14 h, Strueth, + 9 ans).

Enfin, last but not least, on retrouvera des « pointures » de la création jeune public comme le Puppetheater Halle, le Théâtre des marionnettes de Genève, la Cie 4Hoog de Belgique et pour la première fois à Momix, la compagnie portugaise Caotica...

Frédérique Meichler

Les rendez-vous des « pros »

Le festival Momix organise des parcours spécifiques pour permettre aux professionnels du théâtre jeune public, directeurs de festival et de structures de diffusion, de découvrir des spectacles récemment créés.

Chaque année, une centaine de personnes viennent au festival dans ce cadre-là. Momix organise également des présentations de projets en cours de création (1^{er}, 2 et 8 fév. à 11 h).

Ces rencontres sont animées par Emile Lansman, spécialiste du théâtre jeune public, éditeur passionné de spectacles vivants.

Actualité oblige, Momix consacrera également une rencontre-débat à l'école, intitulée « Rythmes scolaires et culture : les enjeux de la construction d'un projet d'éducation artistique durable ? (Maison de la citoyenneté, 1^{er} fév. de 9 h à 11 h 30).

Toutes ces rencontres, professionnelles ou pas, sont ouvertes au public, parents, éducateurs, enseignants...



Emile Lansman animera plusieurs rencontres « pros ». Photo Darek Szuster



« Chicks for money », l'adolescence revisitée par les Flamands. DR

www.momix.org

Intégralité du programme de Momix 2014 sur le site du festival, www.momix.org
Tarifs des spectacles : 5 à 11 euros.
Billetterie : Tél. 03.89.50.68.50.

Par mail : billetterie@momix.org
Au Créa : 27 rue de Hirschau à Kingersheim (lund. au vend. de 14 h à 18 h, mer. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h).



« Vu », proposition originale de la Cie Sackripa. DR

Bar Tival, le QG du festival

Le bâtiment des Sheds étant toujours en travaux, le quartier général du festival devra, cette année encore, jouer des coudes au bar Tival. C'est ici que battra le cœur de Momix, qu'on pourra croiser les festivaliers et les artistes, tailler une bavette en dégustant une bière ou un jus de fruit bio... La gestion du bar et de la petite restauration est confiée aux bénévoles de l'association des Sheds, experts en sobriété joyeuse, con-

vivialité partagée, petits plats gourmands sucrés et salés...

Le bar est ouvert tous les jours pendant le festival, on y boit et on y mange à toute heure (de 10 h 30 à 19 h 30 en semaine, jusqu'à minuit les vendredis et samedis).

Nicolas Jeanniard, membre de l'équipe Momix et détecteur de talents, prépare quelques « after » qui devraient réchauffer l'atmosphère...



Comme chaque année, le bar Tival accueillera de nombreuses surprises, ambiance garantie ! Photo Darek Szuster

Une affiche signée Sabine Allard



L'auteur choisie pour l'affiche 2014 a fait ses armes dans la classe d'illustration des Arts décoratifs de Strasbourg.

Sabine Allard, auteure-illustratrice, a d'abord été graphiste à Paris avant de se spécialiser dans l'illustration et l'animation. Elle vit à Marseille, travaille pour différents éditeurs (Oskar, Seul, Acte

Sud, Junior...), la presse (Muzze, le bouguine, France Culture magazine...) la télévision (Arte : Karambolage) et le cinéma... Le hall du Créa accueille une exposition qui lui est dédiée.

De Jim Curious aux curiosités du cabinet de Lili Aysan Terrana



On retrouvera avec bonheur le petit cabinet de curiosités de Lili Aysan au bar de l'Espace Tival. Photo Hervé Kielwasser

C'est désormais une habitude, le festival Momix s'invite à la Bibliothèque centrale de Mulhouse. Avec cette année, une exposition proposée par les éditions 2014 d'après le livre de Mathias Picard, *Jim Curious*. Un livre qui se lit avec des drôles de lunettes pour une plongée dans la 3D et tous les mystères des fonds marins.

Bien calé dans son scaphandre, Jim Curious s'immerge. Dès son passage sous l'eau, l'image s'enrichit du relief grâce à des lunettes 3D. On l'accompagne dans les profondeurs où il croise poissons, monstres, créatures étranges... (à découvrir à la bibliothèque, Grand-rue à Mul-

house, du 29 janvier au 22 février).

La plasticienne, illustratrice et scénographe Lili Aysan Terrana est une fidèle de Momix. Son Cabinet de curiosités qui s'inspire de nombreux contes de fées va hanter le bar de l'Espace Tival, pendant toute la durée du festival. Adepte du mélange de techniques, Lili Aysan Terrana invente des univers joyeux, à base de collage, de matériaux récupérés, d'éléments prélevés dans la nature... L'humour et l'inventivité y font toujours bon ménage.

(Bar Tival, du 30 janvier au 10 février).

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

ENTRETIEN

«Ce qui nous anime est le lien entre le festival et les moments de création»

Le festival Momix se tient du 30 janvier au 10 février. Cette année, une quarantaine de compagnies seront programmées, avec encore une fois de nombreuses créations.

Le Piccolo : Comment se présente l'édition 2014 de Momix ?

Philippe Schlienger : Cette édition se présente dans une veine identique à la précédente en terme de format. Ce que nous tentons de faire actuellement, c'est estomper dans la programmation les barrières entre spectacle vivant jeune public et tout public. Nous souhaitons que le public prenne conscience que certains spectacles peuvent s'adresser à tous. Ce n'est pas facile car cela pose la question de la dénomination d'un festival, comme «jeune public» ou «tout public».

Le Piccolo : Quels sont vos axes de programmation ?

Nous ne pensons pas la programmation en terme de thématiques ou d'esthétiques spécifiques. Pour nous, il s'agit avant tout de susciter la curiosité des publics pour des spectacles qui se distinguent notamment par leur qualité artistique. J'aime l'idée que le festival soit une mosaïque de ce qui se crée dans les arts de la scène, avec des spectacles clairement identifiés comme jeune public, d'autres ressortant du cirque ou des arts de la rue. Ce qui nous anime aussi est de faire le lien avec le moment de création. Nous proposons à des compagnies programmées pendant le festival des temps de résidence, et il est intéressant de pouvoir établir des passerelles entre ces temps de recherche et le résultat sur scène. Cela permet de voir tout le chemin parcouru, et la maturation du travail. Momix n'est pas seulement un festival, mais un travail qui se construit



Philippe Schlienger

Directeur du festival Momix et du Créa à Kingersheim (68)

sur l'année avec de six à huit compagnies en résidence.

Le Piccolo : Quels sont les spectacles de la programmation qui vous ont particulièrement touchés ?

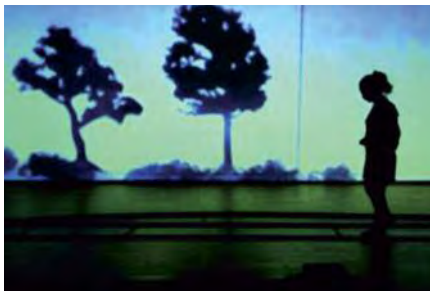
Certains spectacles m'ont assez ému, comme *Voiseau*, de la compagnie flamande 4Hoog. Ce spectacle est un exemple des différentes manières qu'ont les artistes d'autres pays de s'emparer du croisement des disciplines. C'est un spectacle qui a peu tourné en France. Le programmer à Momix part aussi d'une volonté d'offrir aux programmeurs une occasion de le découvrir. Parmi les spectacles que j'ai déjà pu voir – car nous avons de nombreuses créations – j'ai également beaucoup aimé *Play*, de la compagnie bordelaise *La boîte à sel*, et *Bounce!*, de la compagnie Arcosm. Nous proposons aussi des spectacles assez singuliers comme le *Signal du promeneur*, du Raoul collectif, ou *Chicks for money and nothing for free*, de Het Kip et Kopergieterij, qui est à mi-chemin entre le théâtre corporel et la danse. C'est un spectacle dans la veine de ce que les Flamands savent

faire, basé sur un théâtre très physique. Ce type d'approches inhabituelles me plaît bien.

Le Piccolo : Momix organise le 31 janvier une rencontre professionnelle consacrée à la réforme des rythmes scolaires et à la culture avec l'Agence culturelle d'Alsace. Qu'attendez-vous des débats ?

Cette rencontre est l'occasion de poser la question de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, en prenant en compte temps scolaire et temps extra scolaire. Cette réforme, on en parle beaucoup, parfois sur un mode polémique. L'objectif de ce débat est de remettre sur la place les fondamentaux, comme la nécessité de prendre en compte les différents temps de l'enfant dans leur globalité, essayer de montrer que la réforme doit pouvoir être analysée avec nuance, en fonction de la réalité de chaque territoire. Ce sera également une occasion de prendre en compte des témoignages du terrain. À Kingersheim par exemple, les réalités aux niveaux locales ont été prises en compte. Il est nécessaire de remettre du sens dans cette question des rythmes scolaires, et voir comment placer, dans ce cadre ou non, en fonction des territoires, la dimension artistique et culturelle. Il y aura aussi d'autres temps dédiés aux professionnels, avec des parcours spécifiques et des présentations de projets qui sont pour nous l'occasion de faire découvrir des projets qui seront aboutis dans les deux à trois ans à venir. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR TIPHAINE LE ROY



De gauche à droite : *Tête haute*, collectif MxM ; *Vassillissa*, compagnie ÉtantDonné ; *Voiseau*, compagnie 4Hoog.

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

KINGERSHEIM Festival international jeune public

Petits et grands enfants

Du 30 janvier au 10 février, le festival Momix revient, pour les petits comme les plus grands enfants, à Kingersheim et dans tout le Grand Est. C'est la 23^e édition de ce rendez-vous devenu incontournable.

Peu importe l'âge, on peut rire des mêmes choses. C'est ce que compte bien prouver, comme chaque année, la programmation du festival Momix. Des spectacles de théâtre, arts du cirque, danse, musique, ou encore marionnettes seront cette année encore présentés par des troupes françaises mais aussi étrangères. Si le public visé est en premier lieu celui des jeunes, les spectacles ne sont pas pour autant bâclés. Au contraire, ils ont nécessité des mois de travail et vingt œuvres sont des créations spéciales pour le festival. Aussi, les organisateurs ont pris soin de préciser sur le programme les âges les plus pertinents pour assister aux représentations. Certaines œuvres sont accessibles aux enfants de 18 mois, d'autres s'adressent aux adolescents de plus de 15 ans. Voici quelques extraits du programme.

Peu importe l'âge... et le handicap

Dans *Drôles de zanimaux* (+4ans), l'inspecteur Magret mènera l'enquête avec son assistante pour trouver qui a croqué la trompe de l'éléphant, entre musique, chant et comédie (à Kingersheim le 4 février).

La compagnie Arcosm a travaillé quant à elle sur l'imprévu, l'accident, pour son spectacle de danse *Bounce !* (9 février



Les spectacles de Momix seront joués dans tout le Grand Est. PHOTO ARCHIVES DNA

à Kingersheim, +6 ans). Une façon de se servir des échecs pour mieux rebondir vers de nouvelles aventures.

Dans *Roulez jeunesse !*, les jeunes comédiens de la compagnie Rêve Général évoquent avec humour les préoccupations des adolescents, de la découverte de la sexualité aux

rapports aux autres. Des thèmes qui parleront aux ados, mais aussi à leurs parents (31 janvier à Huningue, + 13 ans).

Certains spectacles dont le visuel est au cœur de la création, sont facilement accessibles aux malentendants. D'autres, plus musicaux, parleront aux

malvoyants.

Toujours dans un souci d'être accessible au plus grand nombre, si le festival se concentre à Kingersheim, beaucoup de représentations seront délocalisées dans toute la région.

En marge des shows, le festival sera aussi pour les professionnels, l'occasion de se rencon-

trer et de débattre autour de la construction de projets pour les enfants. ■

A.A.C.

► Renseignements sur www.momix.org. Les réservations sont à faire en ligne ou au 03 89 50 68 50 le plus rapidement possible.

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

FESTIVAL



l'émotion sous le casque

Après avoir remporté le **Prix Momix** en 2012 pour sa bouleversante *Histoire de Clara*, la compagnie (Mic)zzaj est de retour à Kingersheim avec *Danbé*. Une autre expérience de concert narratif sous casques retraçant le destin extraordinaire d'une jeune fille d'origine malienne.

Par Dorothée Lachmann
Photo de Gilles Tondjensan

À Kingersheim, au Hangar,
dimanche 9 février
03 89 50 68 50
www.momix.org

Il est possible d'oublier l'histoire, ses détails, ses personnages. Impossible en revanche de ne pas se rappeler l'émotion qu'elle a laissée. En offrant à chaque spectateur de devenir le réalisateur de son propre film intérieur, la compagnie (Mic)zzaj propose un concept unique, où les sensations s'insinuent jusqu'au plus profond de soi. « *Le casque audio constitue une véritable armure, isolant l'auditeur d'un environnement sonore porteur d'agressivité et fabriquant une bulle de solitude où il est agréable*

de se retrouver. C'est un formidable outil au service de l'écoute, exhausteur de sensations auditives et porte ouverte sur l'imaginaire », explique Pierre Badaroux, directeur artistique de la compagnie.

Assis ou allongé sur des coussins, le spectateur vit une expérience originale, où « *l'intime le dispute au collectif. Le théâtre rejoint le concert, l'art radiophonique se mue en cinéma pour l'oreille* ». Après le destin de Clara, petite fille juive pendant l'Occupation, c'est celui d'Aya qui est murmuré par la comédienne Olivia Kryger. Avec l'histoire de cette enfant d'aujourd'hui issue de l'immigration, la compagnie continue de poser un regard sur la société française, en se tournant vers la lumière. Écrit à quatre mains par Marie Desplechin et Aya Cissoko, *Danbé* raconte le parcours de cette dernière, née en France de parents maliens et devenue championne du monde de boxe après bien des tragédies. Grâce au courage de sa mère, qui ose s'opposer à la tradition, elle apprend à construire son destin. Dans une ambiance sonore insolite, jouée en *live* pour accompagner dans le casque la voix ensorcelante de la comédienne, le texte nous pénètre doucement. Une voix susurre, au creux de l'oreille, qu'il est temps de lâcher prise pour accueillir totalement l'histoire d'Aya. ■

des yeux d'enfant

Momix est loin d'être réservé au jeune public. Novateur, inventif, curieux, le festival propose d'abord des spectacles exigeants, capables de charmer toutes les générations. Pour sa 23^e édition, il accueille une quarantaine de compagnies, dont Arcosm, qui réunit deux danseurs et deux musiciens dans *Bounce*, un travail autour de ce qui n'aboutit pas mais ouvre d'autres voies. Pour les tout petits dès deux ans, la Boîte à Sel a conçu *Play* peuplé de petites voitures et de figurines, qui raconte combien le jeu est essentiel dans la construction d'un enfant. En partenariat avec La Filature, le festival propose *Tête haute*, un texte de Joël Jouanneau, par le collectif MxM. La très jolie histoire, en ombres chinoises et projections numériques, d'une petite fille qui part faire le tour du monde en quête du sens des mots qu'elle ne connaît pas.

À Kingersheim (mais aussi Mulhouse, Rixheim, Humingne...),
dans différents lieux, du 30 janvier au 10 février
03 89 50 68 50 - www.momix.org

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

Festival Momix, un rendez-vous pour toutes les générations

La 23^e édition du festival jeune public Momix s'ouvre jeudi à Kingersheim. À l'affiche, plus d'une quarantaine de spectacles, dont un tiers de créations.

Au fil des années, Momix a acquis sa notoriété dans le milieu culturel et chaque édition accueille une centaine de professionnels, responsables de structures culturelles et de festivals qui viennent découvrir les dernières créations des compagnies pour y faire leur marché.

Une vitrine

Momix s'est forgé une identité, celle d'une manifestation qui conjugue exigence artistique et éclectisme, convivialité et audace. Toujours à l'affût de formes innovantes, de nouvelles écritures, Momix est une vitrine qui fait de Kingersheim le rendez-vous des amoureux du spectacle jeune pu-



À Momix, les premiers rangs sont réservés aux plus jeunes. Le premier pas vers l'autonomie...

Archives Darek Szuster

blic. Son directeur, Philippe Schlienger, revendique également une étiquette « intergénérationnelle ». « *C'est un festival au service des publics, enfants, adolescents et adultes.* »

Cette édition met justement l'accent sur les spectacles pour les

jeunes, avec quatre propositions étiquetées « + 14 ans » qui s'emparent de thématiques liées à l'adolescence. *Appels entrants illimités* (sam. 8 fév. à 20 h, Tival) traite de l'incidence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux sur la vie quotidienne, notamment des ados. *Danbé* (dim. 9 fév. à 14 h) est une adaptation du roman autobiographique d'Aya Cissoko coécrit avec Marie Desplechin, l'histoire d'une adolescente d'origine malienne. *Le Signal du promeneur* (sam. 1^{er} fév. à 20 h 30) est « un choc artistique », indique Philippe Schlienger, portée par des acteurs qui ont presque l'âge des protagonistes. Enfin, le public de Momix découvrira le théâtre décapant belge, tout en actions et sans paroles, de *Chicks for money & nothing for free*, cinq hommes-ados qui jettent

leurs corps dans la bataille...

Si Momix s'adresse à tous les publics, sa vocation première demeure celle de la formation du jeune spectateur. Transmettre des valeurs, éduquer l'esprit critique, cultiver l'imagination, offrir des lectures du monde... Ce qui n'empêche pas la réjouissance, bien au contraire. Rire et vibrer ensemble.

L'édition 2014 accueille des compagnies fidèles au festival de Kingersheim (Le mythique Bouffou théâtre, Cie 4Hoog, Cie TPO, le Théâtre de Nuit, le Puppentheater de Halle, Arcosm, La Mandarine blanche, la Cie Hop! Hop! Hop!...) mais aussi treize « nouvelles venues ». Des nouvelles générations d'artistes pour accompagner des nouvelles générations... de petits spectateurs.

Frédérique Meichler

Tout savoir sur le festival

- **Tout le programme** sur www.momix.org
- **Dates** : 30 janvier au 10 février.
- **Lieux** : l'Espace Tival à Kingersheim et les « partenaires » du festival : la Filature, la bibliothèque centrale, les Tréteaux jeunesse, le Noumatrouff et l'Afscm (Mulhouse), La Passerelle (Rixheim), L'Espace Grün (Cernay), Le Triangle (Huningue), L'Espace rhénan (Kembs), le Relais culturel (Thann), L'Eden (Sausheim), la médiathèque la Parnasse et la Coupole (Saint-Louis), La Comédie

de l'Est (Colmar).

- **Tarifs** : adultes 11 € (9€ réduit, Crea, Ircos, adhérents Filature, Fnac, Hiéro, Carte Résonances, bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, habitants M2A), enfants moins de 12 ans) 7 €. Certains spectacles ont des tarifs spéciaux. Carte culture et vitaculture : 5,5€.

- **Réservations** : ligne téléphonique spéciale au 03.89.50.68.50., du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h et tous les jours pendant le festival. Par courriel : billetterie@momix.org

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

Momix et Méli'Mômes



Philippe Schlienger, directeur de Momix.



Joël Simon, directeur de Méli'Môme.

© Pascal Brunet

Ces festivals "jeune public" exemplaires !

Le premier en Alsace, le second en Champagne, deux festivals entièrement tournés vers les enfants, les ados et leurs familles sont devenus de grands rendez-vous de la création. Témoignages de leurs créateurs.

Le festival Momix en quelques mots ?

Philippe Schlienger : Depuis 1992, Momix s'adresse à toutes les générations de publics, et de plus en plus aux ados qui souvent ne sont pas faciles à emmener au spectacle. Nous accueillons pendant 10 jours une quarantaine de compagnies et 80 représentations dans 7 lieux de Kingersheim (ville de 13 000 habitants), et dans quelques lieux partenaires de l'agglomération de Mulhouse. Théâtre d'objet, d'ombre ou de rue en salle, cirque, musique, danse, jusqu'aux nouvelles approches numériques qui s'installent dans le paysage... toutes les

disciplines artistiques s'y croisent. Le festival est aussi un temps idéal pour tisser des passerelles destinées à une centaine de jeunes qui profitent de nos ateliers de théâtre à longueur d'année et ne vont pas forcément au spectacle.

Momix rayonne aussi à l'international ?

P.S. : Outre l'accueil du public alsacien et les actions de médiation culturelle en direction des publics empêchés, 120 professionnels et compagnies du monde entier nous rejoignent chaque année. Ils participent à nos "circuits pros" pour découvrir en un temps court un maximum de

REVUE DE PRESSE MOMIX 2014

Momix 11 358 spectateurs à Kingersheim, un très bon cru

Un festival de grande qualité et très intergénérationnel. C'est ce qu'on retiendra de cette édition 2014 de Momix qui a offert une palette étendue de beaux spectacles.

Mise à part la petite déception du spectacle d'ouverture, le premier week-end de Momix a commencé très fort avec les productions désopilantes et originales de la compagnie Sacékripa conjuguant théâtre d'objets et cirque (*Marée basse, Vu*), l'attachante *Soupe nuage noir* de la Cie Caotica (prix Momix 2014), le décupant *Signal du promeneur* du Raoul Collectif ou la création très abotie de la Mandarinne blanche, *La Femme oiseau...*

Dans les spectacles présentés au cours de la semaine, on retiendra l'énergie et la fraîcheur de *Toute seule*, de la Cie La Berlue, et bien sûr la proposition flamande décoiffante *Chicks for money...* Lors du dernier week-end, on retiendra *Toi(t) du monde*, chronique douce et bienveillante d'une petite communauté humaine vivant sous les toits (prix Résonances 2014), l'émouvant *Sur la corde raide* de la Cie Arts et Couleurs, le passionnant récit-concert de la compagnie Miczzaj, *Danbé*, qui restitue l'incroyable parcours de vie d'Aya Cissoko. Un voyage so-



« Sur la corde raide », une proposition émouvante de la compagnie Arts et Couleurs, ce dernier week-end au Village des enfants.

nore dense, intense, conté avec les mots de Marie Desplechin et la voix envoûtante d'Olivia Kryger.

Dans les lieux partenaires, il y a eu également de très belles productions, comme *Tête haute*, du collectif MxM, à la Filature – on touche la perfection – ou *L'Enfant de la haute mer*, du Théâtre de Nuit, accueilli par les Tréteaux jeunesse.

Éclectique et pour tous les âges

Philippe Schlienger, directeur du festival et du Créa, est très heureux de cette édition. « On a réussi à mobiliser différentes générations,

des plus petits qui viennent avec leurs parents ou leurs grands-parents – on reste dans la logique d'un festival jeune public – aux plus grands, avec cette ouverture sur des spectacles pour les plus de 15 ans, auxquels les adultes sont venus avec beaucoup de plaisir. Ça peut aussi avoir un effet de levier pour inciter le public à aller vers la Filature ou d'autres scènes où on trouve de la création contemporaine. »

On prend toujours un risque artistique lorsqu'on programme un grand nombre de nouveautés. « Qualitativement, c'est une belle programmation, avec pas mal de bonnes surprises parmi les créations très récentes. Ça a donné une vraie dynamique pour les professionnels,

beaucoup de contacts entre les programmeurs et les compagnies. Ça aussi, c'est intéressant pour l'économie de la culture, le travail des artistes. »

Enfin, le festival Momix reste un lieu où le public et les compagnies aiment venir. « Il y a une qualité d'accueil liée à l'engagement de l'équipe, que ce soit les salariés, les bénévoles, les membres des Sheds... Les gens sont très attentionnés. »

Mêmes retours très positifs de la part des lieux partenaires de Momix, qui ont été très heureux des projets présentés chez eux.

Frédérique Meichler
Photos : Darek Szuster

En chiffres

Cette édition 2014 de Momix a attiré **11 358 spectateurs**, uniquement à Kingersheim. Il faut y ajouter tous les « momixiens » qui sont allés voir des spectacles dans les lieux partenaires, à Mulhouse, Rixheim, Huningue, Saint-Louis, Kembs, Thann, Colmar, Cernay, Bethoncourt, Belfort, Montbéliard, Strasbourg, Lingolsheim, Bischheim, Epinal, Homécourt...

Ces 11 358 spectateurs cumulent les séances tous publics et les séances scolaires. **7181 billets** ont été délivrés à des spectateurs originaires du Haut-Rhin, 927 spectateurs mulhousiens, 2715 spectateurs kingersheimois, 5989 habitants de M2A, 610 billets délivrés à des personnes venues de l'étranger.



Olivia Kryger, prodigieuse dans la peau d'Aya Cissoko pour conter « Danbé ».



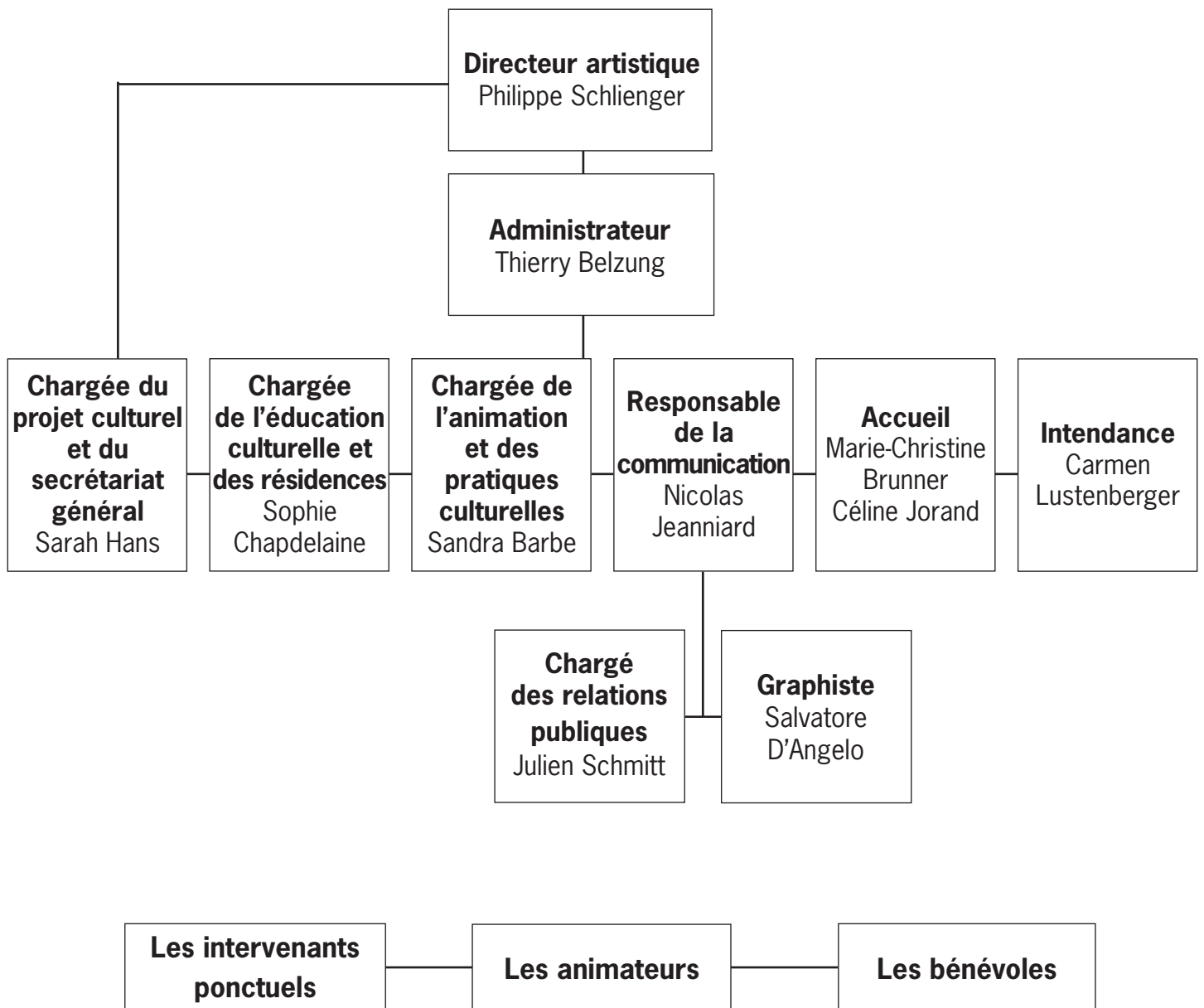
« Vassilissa », proposition poétique dansée de la compagnie Étant donné.



Philippe Schlienger, directeur artistique de Momix, a concocté une très belle édition.

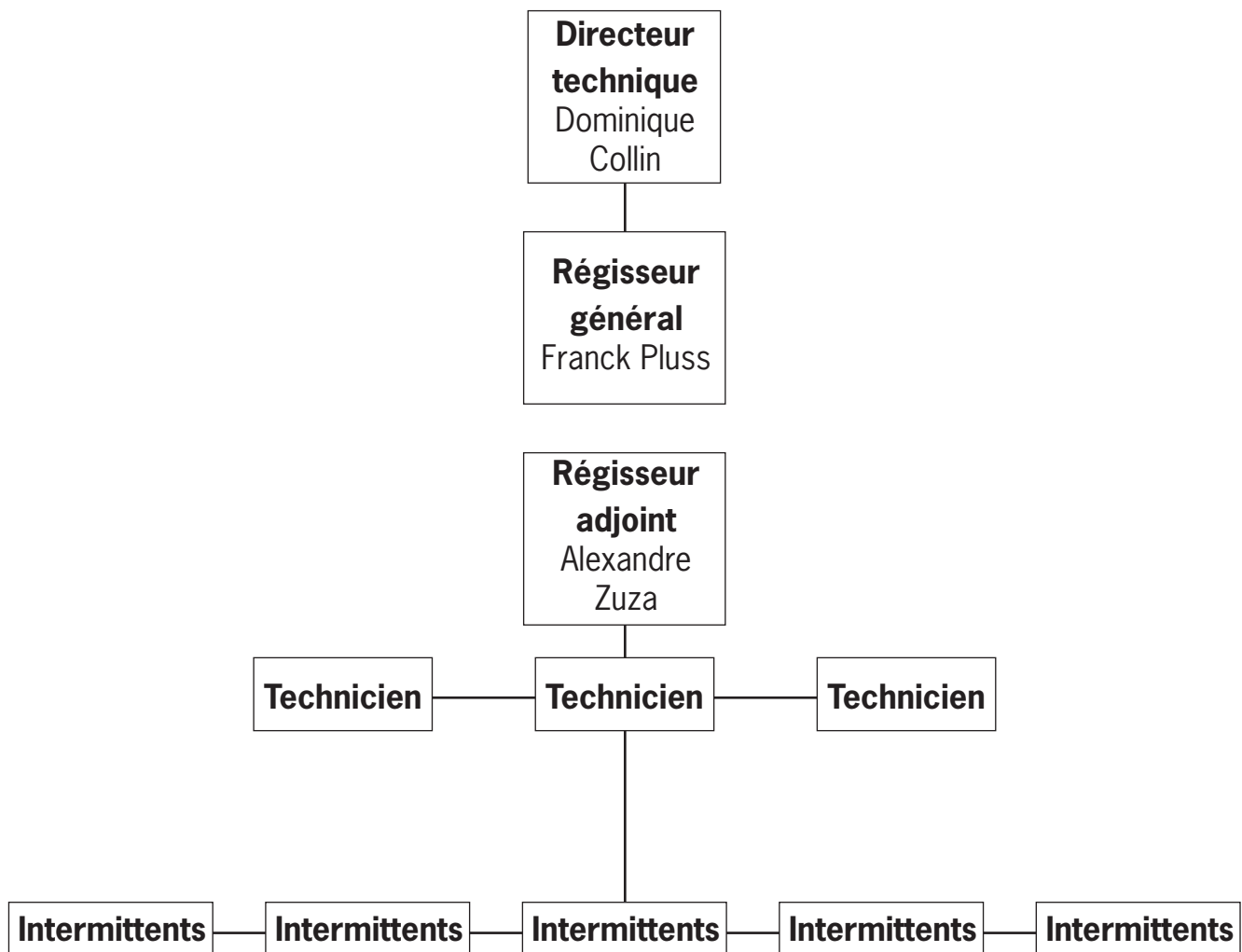
ORGANIGRAMME DU PROJET MOMIX

Equipes administratives



ORGANIGRAMME DU PROJET MOMIX

Equipes techniques



CV DES PROFESSEURES DE THÉÂTRE

Anne-Laure WALGER-MOSSIERE

Pédagogie

Depuis janvier 2009

Chargée de mission théâtre au CDMC pour le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique

- suivi des cours, des professeurs et des structures proposant des ateliers théâtre dans le Haut-Rhin
- organisation et direction d'une commission de réflexion sur la pédagogie
- organisation et conception de l'Agrément départemental d'enseignement du Théâtre
- organisation et conception de la formation continue ou initiale des professeurs de théâtre du département

2008

Obtention du CA (certificat d'aptitude) d'Art Dramatique (délivré par le Ministère de la Culture)

- compétence pédagogique (répertoire classique et contemporain, improvisation, masques et clown,...)
- compétence de management d'une équipe, de montage de projets et de partenariats
- compétence de direction d'un département théâtre au sein d'un conservatoire

Fev. 2006

Obtention du DE (diplôme d'Etat) théâtre

- compétence pédagogique, artistique et culturelle

Depuis sept 2006

Direction de la classe d'art dramatique au Conservatoire de Montbéliard et cours de théâtre au CREA, Scène Conventionnée Jeune Public, conventionnés par le Conservatoire de Mulhouse

- créations et conception d'un cursus, de spectacles, montage de projets pluridisciplinaires, partenariat avec des salles de diffusion de la région, organisation de master-class

Depuis 1998

Cours de théâtre (enfants/adolescents/adultes)

- travail de la voix, du corps, improvisation, interprétation, créations, masque neutre, Commedia au CREA de Kingersheim, Scène Conventionnée Jeune Public et dans divers ateliers théâtre.
- Intervention et projets artistiques dans les écoles.

Théâtre

Depuis avril 2001

Direction artistique et administrative de DORLISS et Compagnie
- Création de son projet artistique et pédagogique
- Gestion, budget et demande de subventions
- Diffusion, presse et communication de la compagnie
- Connaissance des réseaux de création, de production et de diffusion

Mars 2011

Mise en scène d' "Electre (viande hachée)" de Michel Meyer

Novembre 2008

Mise en scène de « Ma Vie sur les Murs » de Michel Meyer

Octobre 2005

Mise en scène et jeu de « Style Genre », écriture collective avec des adolescents.

Mars 2004

Mise en scène et jeu de « Pierrette Pan, Ministre de l'Enfance et des Produits Dérivés » de Jasmine Dubé

Novembre 2002

Mise en scène et jeu de La Peau d'Elisa de Carole Fréchette

Décembre 2001

Ecriture, mise en scène, jeu de Père Noël contre lapin de Pâques

CV DES PROFESSEURES DE THÉÂTRE

Anne Laure HAGENMULLER

Comédienne de théâtre

Avec la Compagnie OC&CO
Olivier Chapelet (Strasbourg)
- Les Troyennes (Sénèque) - 2005 / 2006

Avec la Compagnie TALON ROUGE
Catherine Javaloyès (Strasbourg)
- De tiges en pattes - 2008

Avec THEATRE LUMIERE
Christophe Feltz (Strasbourg)
- La comédie de la vie (Tardieu) - 2009
- La Ronde (Schnitzler) - 2008

Avec LE THEATRE DU KAFTEUR
Jean-Luc Falbriard (Strasbourg)
- Le passager du temps - 2007
- Eau-les-Bains - 2009 / 2010 (Avignon 2010)

Avec la COMPAGNIE L'INDOCILE (Issenheim)
- Cloue sur la porte une hirondelle - depuis 2006
- Gourmandises - depuis 2008
- Résistants d'Alsace - depuis 2008
- Adélaïde Hautval : médecine et crimes contre l'humanité - depuis 2008
- La Terre - depuis 2008
- Le Rhin - depuis 2008
- Poésie d'André Chérid (commande des TAPS Scènes
Strasbourgeoises - 2008
- A ciel ouvert - 2009

Avec LE PETIT THEATRE DU GRAND OEIL
- Les précieuses ridicules (Molière) - 2004
- A portée de mots (création) - 2004

Et aussi :

- Chapitre 1704 (G. Gruhn) par Pascale Lesquene - 2008
- Boum! (S. Cotton) par Laure Werckmann - 2008
- Fantasques fantassins (A. Bandel) par Luc Schillinger - 2007

Spectacles de formation:

- L'éveil du printemps (F. Wedekind) par Olivier Chapelet - 2003
- Le printemps des comédiens (création) par Olivier Chapelet - 2004
- Les travaux et les jours (M. Vinaver) par Pierre Guillois - 2004
- Hernani (V. Hugo) par Olivier Chapelet - 2004
- Songe d'une nuit d'été (W. Shakespeare) par Hélène Amont - 2006
- Le parc (E. Bond) par Laurent Contamin - 2006
- Phèdre (J. Racine) par Christian Rist - 2007

Ses mises en scène au théâtre

- Cloue sur la porte une hirondelle (Cie L'Indocile)
- Gourmandises (Cie L'Indocile)
- Résistants d'Alsace (Cie L'Indocile)
- Adélaïde Hautval : médecine et crimes contre l'humanité (Cie L'Indocile)
- La Terre (Cie L'Indocile)
- Le Rhin (Cie L'Indocile)
- Poésie d'Andrée Chérid (Cie L'Indocile)
- A ciel ouvert (Cie L'Indocile)
- Les précieuses ridicules (Molière) - pour le Petit Théâtre du Grand Oeil
- Le mariage de Barillon (Feydeau) - pour la Cie Crystalides Cernay - Deux petites dames vers le Nord, commande des TAPS Scènes Strasbourgeoises.
- Pièce de Pierre Notte, auteur et secrétaire de la Comédie-Française (avec le soutien de l'auteur)

Spectacles d'ateliers:

- Fleur de soleil (écriture et mise en scène d'un spectacle pour tous les élèves, de la maternelle au CM2, de l'école de Schweighouse-près-Aspach).

2007 - Obtention de l'agrément Education Nationale

- Poèmes à jouer (2007) et Peter Pan (2008): spectacles présentés à l'issue des stages de jeu et de chant dans le cadre de classes culturelles de l'école Saint-Etienne à Strasbourg (CM1).

- Mesdames et messieurs bonsoir! Pour tout l'or du monde (2008), Graines de poèmes / Les contes s'emmêlent (2009), Adolescence / Jardins (2010) : spectacles conçus et présentés dans le cadre des ateliers théâtre du CREA Kingersheim (de 6 à 14 ans).

- Le Cabaret des Affreux (2009), spectacle musical et théâtral du Théâtre du Kafteur (Strasbourg).
Mise en place et création du travail vocal de vingt adultes.

CONTACT

**CRÉA - 27 rue de Hirschau
B.P. 30060 68262 KINGERSHEIM CEDEX**

**www.momix.org
www.crea-kingersheim.com**

info@momix.org
Tél : 03 89 57 30 57 — Fax : 03 89 57 44 41

L'équipe du Créa :

Président : Yves Bertrand

Direction : Philippe Schlienger

Administration/ Finances : Thierry Belzung, Lydie Dorget

Education culturelle & secrétariat : Sarah Hans

Education culturelle et gestion des résidences : Sophie Chapdelaine

Animation et pratiques culturelles : Sandra Barbe

Accueil/inscriptions : Marie-Christine Yildiz, Céline Carrière

Animation / Médiation : Olivier Garrabé, Laure Kupferlé, Mehdi Ikhlef, Nathan Westrich,
Jessica Grell, Claudine Germany, Lisette Doppler, Carmen Lustenberger, Danielle Viol

Professeurs et animateurs de pratiques artistiques (hors musique) :

Théâtre : Anne-Laure Walger Mossière, Anne-Laure Hagenmuller

Cirque : Clément Richard

Arts Plastiques : Rebecca Schmitt

Communication / Relations publiques : Nicolas Jeanniard, Salvatore D'Angelo, Julien Schmitt

CREA DE KINGERSHEIM

BUDGETS PREVISIONNELS EDUCATION CULTURELLE 2014 / 2015 / 2016 / 2017

<u>Charges</u>	2014	2015	2016	2017
60 Achats	232 555	232 000	232 000	232 000
61 Services extérieurs	19 676	20 000	20 000	20 000
62 Autres services extérieurs	77 428	78 000	78 000	78 000
63 Impôts et taxes	7 000	7 000	7 000	7 000
64 Rémunérations	120 222	123 227	126 308	129 466
65 Autres charges	15 318	15 000	15 000	15 000
Charges de structure	117 096	119 157	121 269	123 435

Hors bilan

VILLE*	102 000	102 000	102 000	102 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000

TOTAL CHARGES	725 295	730 384	735 577	740 901
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<u>Produits</u>	2014	2015	2016	2017
70 Produits d'activités	124 306	125 000	125 000	125 000
74 Axe 1: sensibilisation éducation des publics	165 322	167 479	170 651	173 902
Axe 2: Création et soutien aux compagnies	85 569	84 609	85 930	87 285
Axe 3: dynamique de réseaux	51 415	51 627	52 420	53 233
Subventions charges de structures	114 436	115 247	117 359	119 525
autres subventions (Onda, Sacem, UHA, ACA, etc...)	12 300	12 000	12 000	12 000
75 Mécénat	13 003	10 000	8 000	8 000
77 Autres produits	22 944	28 423	28 217	25 957

Hors bilan

VILLE*	102 000	102 000	102 000	102 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000

TOTAL PRODUITS	725 295	730 384	735 577	740 901
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<u>RESULTAT</u>	-	0	-	0
		0		0

Ville* : Prise en charge effectuée directement par la Ville (Personnel, structures, etc...)

CREA DE KINGERSHEIM
BUDGETS PREVISIONNELS EDUCATION CULTURELLE 2014 / 2015 / 2016 / 2017

	2014					2015					2016					2017				
	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL
CHARGES DE STRUCTURE	7 000	82 436	8 750	16 250	114 436	7 000	84 497	7 500	16 250	115 247	7 000	86 609	7 500	16 250	117 359	7 000	88 775	7 500	16 250	119 525
<u>PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL</u>																				
Axe 1: sensibilisation éducation des publics	12 600	123 784	3 938	25 000	165 322	12 600	126 879	3 000	25 000	167 479	12 600	130 050	3 000	25 000	170 651	12 600	133 302	3 000	25 000	173 902
Axe 2: Création et soutien aux compagnies	5 250	51 569	15 750	13 000	85 569	5 250	52 859	13 500	13 000	84 609	5 250	54 180	13 500	13 000	85 930	5 250	55 535	13 500	13 000	87 285
Axe 3: dynamique de réseaux	3 150	30 953	6 563	10 750	51 415	3 150	31 727	6 000	10 750	51 627	3 150	32 520	6 000	10 750	52 420	3 150	33 333	6 000	10 750	53 233
TOTAL	28 000	288 743	35 000	65 000	416 743	28 000	295 961	30 000	65 000	423 961	28 000	303 360	30 000	65 000	431 360	28 000	310 944	30 000	65 000	438 944

La subvention ville ne tient compte que de la part affectée à la diffusion culturelle, plus 25 % de la subvention globale de fonctionnement.

HORS BILAN

VILLE	102 000	102 000	102 000	102 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000
TOTAL	552 743	559 961	567 360	574 944

Annexe III

CREA, Scène conventionnée pour le jeune public Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

Sur la base de l'article 9 de la présente convention, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées ci-après.

I. Indicateurs

1. Indicateurs quantitatifs

Saison + Résidences

Indicateurs	Objectifs chiffrés 2014	Objectifs chiffrés 2015	Objectifs chiffrés 2016	Objectifs chiffrés 2017
Nombre de représentations totales au siège	12	10	Minimum 10	Minimum 10
Nombre de fauteuils proposés au jeune public	1820	1600	Entre 1500 et 1700	Entre 1500 et 1700
Part du public scolaire	/	50,00%	50,00%	50,00%
Fréquentation payante au siège	/	/	/	/
Nombre de places mises en vente	1820	1600	Entre 1500 et 1700	Entre 1500 et 1700
Taux de places vendues par rapport à la jauge mise en vente	55 %	55 à 65%	55 à 65%	55 à 65%

MOMIX

Indicateurs	Objectifs chiffrés 2014	Objectifs chiffrés 2015	Objectifs chiffrés 2016	Objectifs chiffrés 2017
Nombre de représentations totales au siège	70	65	70	70
Nombre de représentations totales hors siège	/	/	/	/
Nombre de fauteuils proposés au jeune public	12 000	11 000	10 000 à 12 000	10 000 à 12 000
Part du public scolaire	4 355 = 43%	4 000 à 5 000	45 à 50%	45 à 50%
Fréquentation payante au siège				
Nombre de places mises en vente	12 000	11 000	10 000 à 12 000	10 000 à 12 000
Taux de places vendues par rapport à la jauge mise en vente	85%	80 à 85%	80 à 85%	80 à 85%

Synthèse générale

Indicateurs	Objectifs chiffrés 2014	Objectifs chiffrés 2015	Objectifs chiffrés 2016	Objectifs chiffrés 2017
Nombre de spectacles proposés	25	25	25	25
Dont spectacles en langue allemande ou bilingues	3			
Nombre de compagnies accueillies en résidence	3	3	3	3
Dont compagnies régionales	2	2	2	2

2. Indicateurs qualitatifs

- Diversité et qualité de la programmation
- Partage de l'outil (accompagnement de compagnies, formation professionnelle,...)
- Partenariats et résidences artistiques
- Partenariats transfrontaliers et internationaux
- Élargissement et diversification des publics
- Rayonnement national et international

3. Résultats pouvant donner lieu à l'attribution d'un bonus de subvention régionale

- Augmentation du nombre de compagnies implantées en Alsace accueillies en résidence sur la période de référence :
- Pour mémoire : 16 compagnies alsaciennes accueillies en résidence sur la période 2010-2013 par rapport à un nombre total de résidences de Chiffre à compléter par le CREA.
- Augmentation du nombre de spectacles en langue allemande ou spectacles bilingues sur la période de référence :
- Pour mémoire : 9 spectacles en langue allemande ou spectacles bilingues sur la période 2010-2013 par rapport à un nombre total de spectacles proposés de Chiffre à compléter par le CREA.
- Nouveaux partenariats avec des lycées, CFA et organismes de formation œuvrant en Alsace pour l'élargissement et la diversification des publics
- Nouveaux partenariats pour l'accueil de spectacles ou la circulation des publics en Alsace et dans le Grand Est
- Nouveaux partenariats avec des structures allemandes, québécoises et fribourgeoises et d'autres territoires avec lesquels la Région Alsace signerait des accords de coopération

LA FILATURE, Scène nationale
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2014-2017

Entre :

L'État (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), ci-après désigné « L'État », représenté par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;

La Région Alsace, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, Monsieur Philippe RICHERT, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du _____ ;

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 14 novembre 2014 ;

La Ville de Mulhouse, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, Monsieur Jean ROTTNER, agissant en vertu de la délibération du 20 octobre 2014 ;

d'une part,

Et :

L'Association La Filature, ci-après désignée « l'association ou la scène nationale », représentée par son Président, M. Bertrand JACOBBERGER ;

d'autre part,

VU la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

VU le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2013-1283 du 29 décembre 2013 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;
- VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture et de la communication ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
- VU la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations ;
- VU la circulaire n° 5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'État aux associations et aux conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- VU la circulaire n° 2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant ;
- VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément et la circulaire n° 611/10 du 31 mai 2011 du secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- VU la circulaire du 31 août 2010, modifiée par la note circulaire du 22 février 2013, sur les labels et réseaux nationaux du spectacle vivant ;
- VU la directive nationale d'orientation (DNO) 2013-2015 de la Ministre de la culture et de la communication datée du 26 septembre 2012 ;
- VU la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;
- VU les avis favorables définitifs du contrôleur financier en région sur les budgets opérationnels des programmes n° 131 – Création – en date du 29 janvier 2014 et n° 224 – Transmission des Savoirs et démocratisation de la culture – en date du 27 janvier 2014,
- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour le développement culturel ;
- VU le rapport et la délibération n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien départementaux en faveur du développement culturel,
- VU le rapport et la délibération n°CG-2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget Départemental 2014 en faveur du développement culturel,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le règlement financier de la Région Alsace ;

VU le projet artistique et culturel 2014-2017 de la Filature placée sous la responsabilité artistique de Monica GUILLOUET-GÉLYS ;

VU les statuts de l'association La Filature en date du 4 mars 1992 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par l'association La Filature conforme à son objet statutaire,

Considérant la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier La Filature entre la Ville de Mulhouse et l'association du 29 mars 1994 ;

Considérant que les missions développées par l'association répondent aux critères définis dans la circulaire du 31 août 2010, modifiée par la note circulaire du 22 février 2013, sur les labels et réseaux nationaux du spectacle vivant et notamment au cahier des missions et des charges des scènes nationales,

La place tenue par les scènes nationales dans la diffusion des œuvres du répertoire, contemporaines ou anciennes, demeure primordiale. Favoriser l'accès du public aux grandes œuvres de la création et du répertoire répond de façon complémentaire mais indispensable, dans une exigence de démocratie culturelle, au double principe de formation et d'élargissement des publics. La pluridisciplinarité vaut, au premier chef, pour le spectacle vivant : théâtre, musique, danse, arts de la piste, dans la diversité de leurs formes et de leurs expressions.

L'activité de l'établissement doit témoigner des démarches et des recherches d'aujourd'hui, et comprendre également les formes vivantes du répertoire. Elle peut s'élargir à d'autres disciplines, le cinéma et les arts plastiques par exemple.

La pluridisciplinarité s'organise à partir d'un choix artistique structurant, reconnu par les tutelles à travers l'approbation du projet, que justifient, par exemple, l'histoire de l'établissement, son positionnement par rapport à d'autres institutions ou initiatives présentes dans la ville, l'agglomération voire le département ou la région, ou encore l'architecture des lieux.

Au-delà de cette mission de programmation, pour laquelle les scènes nationales doivent demeurer des maisons de référence, l'originalité de leur mission réside dans la responsabilité qu'elles ont vis-à-vis des artistes et de la production des œuvres.

L'aboutissement d'un spectacle est, sauf exception, sa confrontation avec le public, voire son appropriation. Un public n'est pas seulement une somme d'individus pour quelques temps rassemblés. L'affirmation du goût, l'appropriation de l'œuvre par le spectateur, supposent une certaine régularité de fréquentation. Une fidélisation du public est donc nécessaire.

La vitalité d'un public suppose qu'il ne se résume pas aux abonnés de l'établissement, fussent-ils très nombreux ; elle se nourrit aussi de l'apport des spectateurs occasionnels qui, à chaque proposition, viennent s'adjoindre à ceux déjà fidélisés.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association et faisant partie intégrante de son projet global, participe de cette politique, l'État (Drac Alsace), la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse décident de renouveler leur partenariat contractuel avec l'association La Filature pour la période 2014-2017 dans les termes définis ci-dessous.

* * *

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de la Filature à réaliser par sa directrice sur la période 2014 - 2017 (**annexe I**)
- les budgets prévisionnels (**annexe II**)
- les modalités d'évaluation du partenariat (**annexe III**)

Article 2 - Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

La conclusion d'une éventuelle nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 de la présente convention et au contrôle prévu à son article 13.

Article 3 - Missions

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, et dans le cadre de son projet global mentionné au préambule, le programme d'actions qui figure à l'annexe I, lequel participe à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et comporte les objectifs suivants :

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;
- développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, arts plastiques,...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur ;
- être attentif aux artistes de la région, notamment au travers de coproductions ;
- encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation ;
- favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- engager des partenariats transfrontaliers et internationaux ;
- assurer de manière régulière une aide à la création et/ou à la diffusion d'œuvres destinées au jeune public.

Ce programme d'actions est constitué par l'annexe I (Projet artistique et culturel) qui fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, l'État (DRAC Alsace), la Ville de Mulhouse, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, dont font

partie les missions particulières mentionnées au présent article. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 4 - Cadre géographique de la mission

Le cadre géographique de la mission comprend en priorité la ville de Mulhouse et son agglomération, le département du Haut-Rhin, la région Alsace et les régions limitrophes en France, en Allemagne et en Suisse.

Article 5 – L'association la Filature

Selon ses statuts, l'association a pour but de soutenir la mise en œuvre et la réalisation du projet artistique et culturel tel qu'il a été établi par la directrice dans un esprit de service public.

L'association assurera un traitement mensuel à la directrice rémunérant l'intégralité de ses activités administratives et artistiques à la Filature. L'association s'engage à verser à la directrice pour ses fonctions une rémunération globale approuvée par le Conseil d'administration.

La Filature évitera que la directrice ait des charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission et veillera également à ce qu'elle s'abstienne de toute absence prolongée et qu'elle réside dans la zone d'implantation de la Filature.

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50% de sa rémunération annuelle à la Filature, le montant de ce traitement devra être approuvé par le Conseil d'administration.

La Filature remplira toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux, ainsi que les obligations comptables définies ci-après.

La Filature s'engage à transmettre aux partenaires signataires de la présente convention les comptes rendus des Conseils d'administration et des Assemblées générales.

Article 6 - La directrice

L'activité artistique de la directrice s'exercera en priorité dans le cadre de la présente convention et des statuts et textes qui régissent le fonctionnement de la Filature.

La directrice est mandatée sur son projet artistique et culturel qui fait l'objet d'un réexamen et d'une reconduction formalisée tous les quatre ans.

La directrice est nommée par le Président de la Filature sur proposition d'un comité de sélection qui peut être composé de représentants de l'État, de la Région, de la Ville et du Département. Sa nomination fait l'objet d'un agrément par le/la Ministre de la Culture et de la Communication et le Maire de Mulhouse. Elle est liée à la Filature par un contrat de travail de droit privé.

La directrice s'engage à définir notamment les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, de création d'articulation avec le réseau de scènes labellisées par les partenaires signataires de la convention.

Chaque année, la directrice élabore et exécute le programme d'activités annuel qui constitue la mise en application de son projet artistique et culturel. A cet effet, elle établit un projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Filature et l'exécute dans le respect des règles et procédures qui régissent son fonctionnement.

La résiliation éventuelle de son contrat par la Filature, son employeur fait l'objet d'une consultation préalable des partenaires. A défaut d'accord du Ministère de la Culture et de la Communication et de la Ville de Mulhouse dans un délai de 6 mois à compter de la première réunion de consultation, la Filature reprend sa liberté d'employeur.

En cas de rupture du contrat de travail de la directrice, avant son terme, la convention serait rediscutée entre les partenaires. Dans cette situation, les partenaires financiers s'engagent à maintenir la pérennité des activités et conviennent de se réunir afin d'envisager les conditions du recrutement d'un nouveau directeur/directrice.

Article 7 - Conditions de détermination du coût du programme d'actions

7.1 Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 22 931 636 € (vingt deux millions neuf cent trente et un mille six cent trente six euros), conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe II.

7.2 Le besoin de financement public exprimé par l'association est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du programme d'actions, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe II présente les budgets prévisionnels du programme d'actions en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière de chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace, la Ville, la Région et le Département) et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par l'association pour leur estimation.

7.3 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au 7.1 ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé au 7.1. La mise en œuvre du programme d'actions est liée à la réalisation du budget prévisionnel.

L'association notifie ces modifications à chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace, la Ville, la Région et le Département) par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

En cas d'avance versée dans les conditions prévues à l'article 8, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de l'État/DRAC Alsace et des partenaires signataires de ces modifications éventuelles.

Article 8 - Conditions de détermination de la contribution financière et modalités de versement

8.1. Les recettes commerciales de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimées à 2 252 339 € sur toute la durée de la convention compte tenu d'un prix moyen du billet de 12,16 € et d'une fréquentation prévisionnelle de 158 000 spectateurs.

Sur cette base et afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, les partenaires accordent à l'association une subvention globale de 120,99 € par billet, soit un montant total de 19 115 692 €.

Cette subvention « complément de prix » est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

8.2 Les contributions financières des partenaires financiers de la Filature seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

<i>Domiciliation</i>	<i>Code étab.</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° de compte</i>	<i>Clé RIB</i>	<i>Titulaire</i>
Caisse d'épargne	16705	09017	08772280680	44	La Filature

a) Pour l'État (DRAC Alsace)

8.3. Pour 2014, l'État (DRAC Alsace) contribue financièrement pour un montant total de 1 319 993 € (un million trois cent dix neuf mille neuf cent quatre vingt treize euros), équivalent à 23,20 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

La subvention de l'État se répartit comme suit :

- 1 285 000 € pour le fonctionnement de la scène nationale,
- 15 000 € pour les résidences de création et d'expérimentation du spectacle vivant
- 7 000 € pour les résidences et projets photographiques,
- 7 993 € pour les actions menées en milieu carcéral dans le cadre de la convention DISP/DRAC
- 5 000 € pour les actions éducatives et sensibilisation des publics.

8.4. Pour les deuxième, troisième et quatrième années de la convention, l'État (DRAC Alsace) renouvellera sa contribution financière.

En 2015 : un montant prévisionnel maximal de 1 319 500 € (un million trois cent dix neuf mille cinq cent euros), équivalent à 23,05 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles, réparti comme suit :

- 1 285 000 € pour le fonctionnement de la scène nationale,
- 15 000 € pour les résidences de création et d'expérimentation du spectacle vivant
- 7 000 € pour les résidences et projets photographiques,
- 7 500 € pour les actions menées en milieu carcéral dans le cadre de la convention DISP/DRAC
- 5 000 € pour les actions éducatives et sensibilisation des publics.

En 2016 : un montant prévisionnel maximal de 1 319 500 € (un million trois cent dix neuf mille cinq cent euros), équivalent à 22,94 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles, réparti de la même manière qu'en 2015.

En 2017 : un montant prévisionnel maximal de 1 319 500 € (un million trois cent dix neuf mille cinq cent euros), équivalent à 22,86 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles, réparti de la même manière qu'en 2015.

8.5. Ces montants prévisionnels des montants de subventions de l'État n'excluent pas la possibilité pour l'association d'adresser des demandes de subvention supplémentaires liées à des projets spécifiques ou nouveaux développés par l'association et n'entrant pas dans le cadre de la présente convention.

8.6. Les contributions financières de l'État (DRAC Alsace) ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en AE et en CP en loi de finances, de la délégation des crédits correspondants et de la levée de la réserve de précaution appliquée conformément aux dispositions de la Lolf ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 3, 9, 10 et 11 de la présente convention, sans préjudice de l'application de l'article 15 ;

- le contrôle par l'État (DRAC Alsace) en fin d'exercice, conformément à l'article 13, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

8.7 Sous réserve des dispositions de l'article 8.4, l'État (DRAC Alsace) verse en 2014 la somme de 1 319 993 € (un million trois cent dix neuf mille neuf cent quatre vingt treize euros), sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156*03 – présenté par l'association. A la date de notification de la présente convention, une avance de 50 % a déjà été versée par convention cadre en date du 24 mars 2014, le solde par convention financière en date du 1^{er} août 2014.

8.8. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle, sous réserve des dispositions de l'article 8.6 de la présente convention, est versée sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156*03 – présenté par l'association et d'un avenant financier à la présente convention, selon les modalités suivantes :

- sur demande de l'association, une avance est faite avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'Etat (DRAC Alsace) conformément à l'article 13 dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée aux articles 8.3 et 8.4 ; le solde annuel est versé sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 8.6 .

Les subventions seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets opérationnels de programme de l'État (DRAC Alsace) selon la répartition suivante :

- pour le fonctionnement de la scène nationale : Programme 131 « Création » – Action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » – Sous-action 23 « Scènes nationales »
- pour les résidences de création et d'expérimentation du spectacle vivant : Programme 131 « Création » – Action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » – Sous-action 24 « Résidences théâtre et domaines connexes »
- pour les résidences et projets photographiques : Programme 131 « Création » - Action 02 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » - Sous-action 06 « Soutien à des résidences arts plastiques »
- pour les actions menées en milieu carcéral : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture» - Action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelles » – Sous-action 11 « Actions Culture/Justice »
- pour les actions éducatives et sensibilisation des publics : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture» - Action 02 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle », Sous-action 05 « Projets fédérateurs ».

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des finances publiques d'Alsace et du département du Haut-Rhin.

b) Pour la Région

8.9. Une subvention globale maximale de 1 280 000 € (un million deux cent quatre vingt mille euros) est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2014-2017, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets 2015, 2016 et 2017.

Cette somme est répartie comme suit :

- au titre de l'année 2014 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2014 ;
- au titre de l'année 2015 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2015 ;
- au titre de l'année 2016 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2016 ;
- au titre de l'année 2017 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2017.

Toute modification relative à ces subventions fera l'objet d'une convention bilatérale, qui liera uniquement la Région Alsace et la Filature. Une copie de la convention sera transmise pour information aux partenaires.

8.10 Pour les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, le versement des subventions s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

Dans l'idéal, l'ensemble des pièces nécessaires pour une même demande, sera transmis en un seul envoi.

➤ Pour le projet artistique et culturel :

- un acompte de 50% en début d'exercice, - et pour l'année 2014, après notification de la présente convention -, après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - d'un relevé d'identité bancaire ;
 - d'un programme prévisionnel d'activités ;
 - d'un budget prévisionnel équilibré.
- le solde après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1 ;
 - du rapport du commissaire aux comptes ;
 - du procès verbal, signé par le représentant légal, de l'Assemblée Générale approuvant lesdits comptes ;

- du bilan financier de l'année N-1 présenté dans la même forme que le budget prévisionnel de l'année N-1 ;
- du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

➤ Pour la(les) coproduction(s)

La somme annuelle de 40 000 €, affectée à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année N, sera versée sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de la Filature, accompagnée du(des) contrat(s) de coproduction et du(des) contrat(s) de cession afférent(s).

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

c) Pour le Département

8.11. Conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et II (budgets prévisionnels) de la présente convention, l'aide départementale est ciblée sur :

- les parcours culturels de sensibilisation en direction de publics relevant de la Protection de l'Enfance et ou à des actions de sensibilisation en direction de publics spécifiques ;
- la Filature au Collège (La Filature veillera à faire appel à des artistes régionaux) ;
- le soutien aux compagnies régionales (co-production, accueil en résidence de création ou compagnonnage...) ;
- le projet artistique et culturel.

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par La Filature pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant, mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité, détaillées à l'annexe I.

2014 :

Après examen du budget prévisionnel (annexe II de la convention) portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association, une subvention maximale de 202 000 € est accordée par le Département à la Filature pour 2014 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants aux budgets du Département et dans la limite de l'enveloppe prévue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention correspond 3,52 % du budget prévisionnel 2014 de La Filature.

Toute modification relative à cette subvention fera l'objet d'une convention bilatérale, qui liera uniquement le Département et la Filature. Une copie de la convention sera transmise pour information aux partenaires.

de 2015 à 2017 :

Pour les années 2015, 2016 et 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par la Filature et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente.

8.12. Conformément au règlement financier départemental, chaque subvention annuelle fera l'objet d'un versement à la Filature selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande formulée par La Filature et accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre et après délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente ;
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1.

Si le montant des dépenses réelles attestées par l'association est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par la Filature, la subvention versée par le Département pourrait être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil Général.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à l'association par courrier du Président du Conseil Général.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Filature est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Leur attribution et leur versement s'effectueront sous réserve du respect, par la Filature, du contenu de la présente convention dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement, et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Au titre de l'année 2014, le versement de la subvention interviendra après signature de la convention par les partenaires.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

d) Pour la Ville de Mulhouse

8.13. Une subvention est accordée par la Ville de Mulhouse au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2014-2017 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville, au titre des exercices concernés.

Cette subvention est fixée de la façon suivante :

- 2014 : une contribution de 2 997 923 € (deux millions neuf cent quatre vingt dix sept mille neuf cent vingt trois euros).

Pour les années 2015, 2016, 2017, la Ville de Mulhouse déterminera annuellement sa participation au projet artistique et culturel de la Filature, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville.

En outre, la Ville de Mulhouse accorde annuellement une subvention d'équipement de 60 000 € sur la période de la présente convention d'objectifs et de moyens.

8.14 Les modalités de versement sont précisées par une convention annuelle spécifique, passée entre la Ville de Mulhouse et la Filature. Cette convention prévoit un échéancier pour le versement d'acomptes mensuels.

Article 9 - Justificatifs

Dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, l'association s'engage à fournir :

- le compte rendu financier des actions - Formulaire Cerfa 12156*03 - qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1er. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions ou de l'action comprenant les éléments mentionnés à l'annexe III et définis d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le président de l'association ou toute personne habilitée ;
- le rapport annuel d'activité de l'association ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par les articles L612-4 et D612-5 du code de commerce, lorsque l'association reçoit des financements de la part des autorités administratives pour un montant annuel cumulé supérieur ou égal à 153 000 €.

Article 10 - Autres engagements

10.1 Si une modification intervient dans l'administration ou les statuts de l'association durant l'exécution de la présente convention, ou si l'association est dissoute, celle-ci s'engage sans délai auprès des partenaires financiers :

- soit à leur communiquer la copie des déclarations faites à l'occasion de ces modifications,
- soit à les informer de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).

Dans les deux cas, elle fournit si nécessaire la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

10.2 L'association s'engage à :

- faire figurer de manière lisible les logos de la Ville de Mulhouse, la Préfecture de Région Alsace, la Région Alsace, et du Département du Haut-Rhin ainsi que la mention in extenso « avec le soutien de la Ville de Mulhouse, du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Alsace, de la Région Alsace, et du Département du Haut-Rhin », sur l'ensemble de ses supports de communication.
- associer les partenaires de la présente convention aux manifestations, concerts ou événements.

10.3 L'association s'engage à fournir chaque année à l'Etat (Drac Alsace) :

- un compte de résultat analytique sous format Unido,
- les éléments relatifs aux différentes facettes de l'activité de la scène nationale et aux résultats obtenus via la plate-forme Oméga mise en place par le ministère de la Culture et de la Communication.

10.4 Le recours à des emplois non permanents, fonctionnellement et artistiquement justifiés, s'inscrit dans le respect rigoureux de la législation du travail et des contrôles qui peuvent s'exercer dans ce cadre. L'association s'engage au strict respect de cette législation, notamment s'agissant de la prise en charge des temps de répétitions.

Article 11 – Procédures et sanctions en cas de retard ou d'inexécution

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution, ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la raison, l'association doit en informer les partenaires financiers sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution, partielle ou totale, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention, ou en cas de retard substantiel dans l'exécution par l'association, sans l'accord écrit des partenaires financiers, ceux-ci peuvent soit exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après avoir examiné les justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Les partenaires financiers en informent l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 – comité de suivi et évaluation

12.1 Conformément à la circulaire du 31 août 2010 modifiée par la note circulaire du 22 février 2013, la Filature réunira une fois par an, un comité de suivi, composé des partenaires signataires à la présente convention. Le comité de suivi peut également se réunir à l'initiative de l'un des partenaires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

12.2 L'association s'engage à fournir, six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions fixé par l'annexe I, dans les conditions précitées en annexe III (Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation) de la présente convention.

Les partenaires financiers procèdent, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel ils ont apporté leur concours sur un plan quantitatif comme qualitatif. Le comité de suivi du premier semestre 2017 décidera des modalités de l'évaluation.

Article 13 – Contrôle des partenaires financiers

L'État (DRAC Alsace), la Région Alsace, la Ville de Mulhouse et le Département contrôlent à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions au titre duquel cette contribution est accordée.

Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 12 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 14 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des partenaires financiers et l'association. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant la réception de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Un avenant est alors conclu par les parties pour formaliser cet accord.

Article 15 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des autres parties, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 – Litige - recours

En cas de litige portant sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, après épuisement des voies amiables et en cas de désaccord persistant, de régler le différend auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à _____, le
en 5 exemplaires originaux

Pour l'association la Filature
Le Président

Pour l'État
Le Préfet de Région,

Bertrand JACOBBERGER

Stéphane BOUILLON

Pour la Région,
Le Président

Pour la Ville de Mulhouse,
Le Maire

Philippe RICHERT

Jean ROTTNER

Pour le Département du Haut-Rhin,
Le Président du Conseil Général,

Charles BUTTNER

ANNEXES

ANNEXE I

Projet artistique et culturel 2014-2017

- - - - -

ANNEXE II

Budgets prévisionnels 2014-2017

- - - - -

ANNEXE III

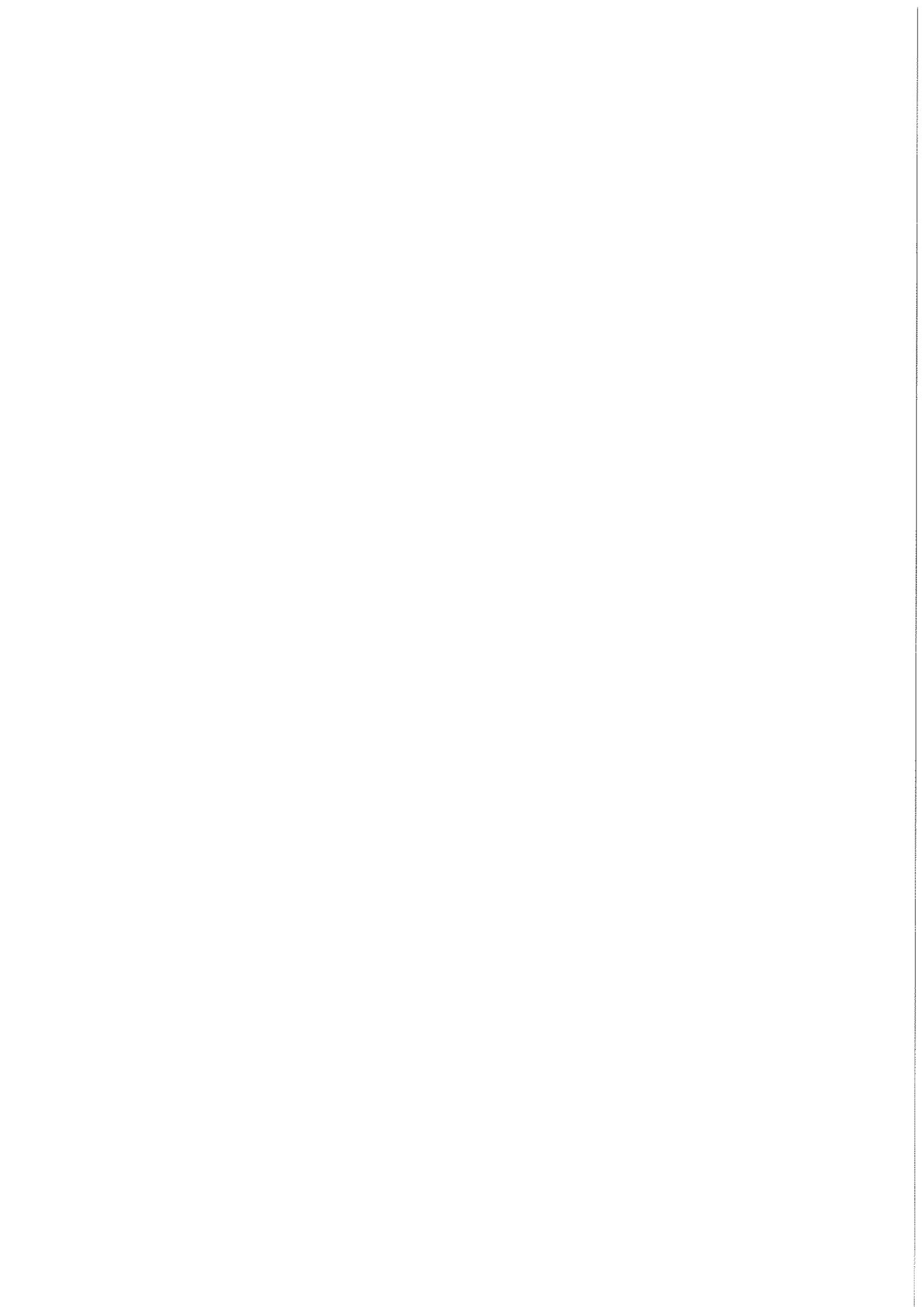
Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

-

Annexe I

**Association La Filature,
Scène nationale**

**Projet artistique et culturel
2014-2017**



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Projet artistique et culturel

Préambule

Aujourd'hui sur un territoire comme celui de Mulhouse et sa région, situé au sud de l'Alsace et jouissant d'une situation géographique particulièrement privilégiée au cœur de l'Europe, les enjeux sont multiples et ce contrat d'objectifs et de moyens entend répondre à son niveau à un certains nombres de questions posées par notre société moderne.

Ce contrat d'objectifs et de moyens veut servir les utopies fondatrices des grands fondamentaux de la décentralisation culturelle alors que la société est en pleine mutation.

Fondation de l'Europe, révolution technologique et numérique, nous obligent à envisager spécifiquement la manière de s'adresser au public, et à quel public, les nouvelles formes de l'art vivant, qui, même s'il a évolué continue d'exister et les populations européennes continuent à se presser dans les salles de spectacle.

Les objectifs de ce contrat poursuivent plusieurs ambitions :

Celle d'inscrire La Filature au cœur de la vie culturelle mulhousienne en participant à son attractivité et faire rayonner Mulhouse au delà des frontières par le tissage de liens forts avec les théâtres et festivals des villes frontalières.

Celle de faire une proposition artistique exigeante basée sur l'accueil d'auteurs contemporains, de metteurs en scène prestigieux, de jeunes compagnies locales, de formes émergentes intégrant les nouvelles technologies et une nouvelle relation au geste et à l'image.

Celle d'élaborer, par des actions spécifiques, une manière de partager la création avec le plus grand nombre afin de réduire la fracture sociale et culturelle.

I – OBJECTIFS

A. Projet artistique

- Pluridisciplinarité artistique

- *La programmation pour tous les publics.*

La Scène nationale maintiendra un équilibre entre les différentes disciplines comme à l'heure actuelle où la présence de l'OSM, du ballet et de l'ONR lui permet de se situer sur des champs non proposés par ces institutions. Théâtre, grands textes d'auteurs, théâtre en langue étrangère, théâtre d'objets, de marionnettes, visuel... Danse contemporaine et danse du monde. Cirque contemporain dans un équilibre entre grand public en grande salle et cirque de création en salle modulable. Musique, grands noms du jazz, chanson et musique du monde. Projets au croisement des arts. Ces différentes disciplines traverseront la programmation pour l'enfance qui fera partie entièrement du projet et sera construite en complémentarité des programmes de Momix et des Tréteaux de Haute-Alsace (en annexe, la programmation 13/14).

- *Collaboration artistique avec l'OSM, le BNR et l'ONR*

La Scène nationale profitera de la présence des structures qu'elle abrite pour proposer des collaborations artistiques et enrichir sa programmation.

Avec l'OSM, la Scène nationale pourra participer à la conception de temps forts musicaux, en décembre pour clôturer l'année et/ou fin juin au moment de la fête de la musique. Nous veillerons à proposer un ciné concert par saison.

La Scène nationale pourra intégrer une des propositions du Ballet du Rhin - CCN à sa programmation. Ainsi, Pinocchio que présentera le Ballet en Janvier 2014.

La Scène nationale accueillera les compagnies sélectionnées dans le cadre du dispositif «accueil studio» du CCN, ceci dans une logique de collaboration entre les deux structures. La Filature participera à la commission consultative qu'a mis en place le CCN pour examiner collectivement les demandes d'aide.

Au cours de ce mandat, la Scène Nationale réunira les différents partenaires du bâtiment Filature, pour notamment, mettre en place une convention d'occupation des lieux qui sera présentée à l'ensemble des collectivités.

- *Collaboration avec l'association Jazz à Mulhouse-Festival Meteo*

Compte tenu de la proximité du projet artistique entre l'association Jazz à Mulhouse et la Scène nationale, nous mettrons en place un dispositif de collaboration qui prendra les formes suivantes :

Programmation de concerts grand public en grande salle (ex : Terminals de Bobby Previte) et accueil de création musicale issue de résidence avec un contenu artistique décidé en commun.

Le partenariat avec l'association Jazz à Mulhouse poursuit l'objectif de créer un véritable pôle musical dédié au jazz et aux musiques improvisées à Mulhouse en présentant tout au long de l'année un spectre élargi de propositions artistiques plus conforme à la diversité et à la réalité du jazz et des musiques improvisées aujourd'hui. Il sera pour cela recherché des partenaires dans le territoire du Rhin Supérieur. Il sera également approfondi une réflexion sur l'éducation artistique en lien avec d'autres institutions.

La Filature abritera les bureaux de l'association Jazz à Mulhouse et le directeur assurera en contrepartie un conseil artistique pour l'élaboration de la saison musicale. Une convention de partenariat sera signée entre les deux structures.

- *Collaboration avec le Festival Musica et la Smac Jazz d'Or de Strasbourg*

Un accord de collaboration sera passé avec le festival Musica de Strasbourg et une fois par saison si possible et si entente sur le programme, la Scène nationale accueillera un spectacle dans le cadre du Festival, entre fin

septembre et début octobre de chaque année et participera ainsi au rayonnement de la musique contemporaine dans le Sud Alsace. Un lien de ce type pourra avoir lieu avec la Smac Jazz d'Or de Strasbourg.

- *Organisation de la programmation entre les salles de La Filature*

La Scène nationale partage la grande salle avec les programmations de l'Opéra, de l'Orchestre et du CCN. Ceux-ci anticipent leur calendrier deux ans en amont, mais la Scène Nationale doit pouvoir dégager au moins 40 levers de rideaux en grande salle, par saison, hors vacances scolaires.

La grande scène accueillera des spectacles fédérateurs, mais on y verra également des aventures artistiques plus audacieuses. L'une des missions de la Filature, grâce à cette grande salle, est de s'inscrire dans le réseau d'accueil de grandes formes, en collaborant notamment au sein du réseau Grac'Est, et de Onda International.

La salle modulable qui permet l'accueil de toutes les scénographies, accueillera les spectacles de format réduit, et les prises de risque artistiques. La salle de répétition de l'orchestre peut aussi être utilisée par la Scène nationale, notamment pendant les festivals. La période des vacances scolaires est l'occasion d'organiser des événements artistiques hors les murs (ex : *Calacas* de Zingaro en avril 2013).

- *La Filature-Nomade*

La Scène nationale tentera de mettre en place, avec des partenaires responsables de lieux, un dispositif de programmation décentralisée dans diverses structures de la ville, de la communauté d'agglo et du département. Une ou plusieurs petites formes par saison pourront être accueillies dans ces lieux en écho à la programmation de la Scène nationale.

- Pôle image

Le Pôle image de la Scène nationale se définit comme un espace du regard qui s'engage en faveur de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels : la photographie essentiellement, mais aussi l'installation, la vidéo et le multimédia. Il s'affirme à la fois comme un relais institutionnel entre les artistes et le public, un acteur économique de la vie artistique et comme un véritable partenaire culturel de nombreux lieux de diffusion ou de promotion de l'art contemporain.

Il a pour principaux objectifs :

- Le soutien à la création et la diffusion d'œuvres photographiques, vidéo et d'installations multimédia ;
- Le développement d'un programme de sensibilisation à ces formes artistiques aux frontières des arts plastiques ;
- La participation à la structuration d'un réseau d'acteurs professionnels dans le domaine des arts visuels ;
- Le rayonnement régional et transfrontalier de son projet artistique.

La création d'un poste de conseiller aux arts visuels et numériques a pour objectif de renforcer la capacité de la Scène nationale à développer l'activité du Pôle image.

- *La galerie photo*

La Galerie de La Filature est principalement dédiée à la photographie contemporaine, qui ne se limite pas à un courant de l'art contemporain mais s'ouvre à la catégorie plus générale de l'image, à l'ère où les nouveaux médias et le virtuel bouleversent les codes de représentation et remettent en cause le statut de l'œuvre.

La Scène nationale accueillera 4 à 5 expositions par saison, dont l'une au moins sera issue d'une résidence d'artiste à Mulhouse ou ses environs.

Des manifestations et actions de sensibilisation à l'image seront régulièrement proposées en lien avec ces expositions et en partenariat avec des acteurs régionaux :

- Expositions conçues en partenariat avec l'association L'Agrandisseur dans le cadre de la Biennale de la photographie à Mulhouse ;
- Productions et expositions de travaux des lauréats du Prix Filature de Mulhouse00, biennale européenne des jeunes créateurs ;
- « Dialogues », cycle de visites commentées sur une thématique, imaginé par les médiateurs de La Kunsthalle,

- du Musée des Beaux-Arts de Mulhouse et de La Filature.
- Parcours de visites commentées dans le cadre du Week-end de l'art contemporain organisé par le réseau « Versant Est ».
- Développement d'outils pédagogiques et de formations destinées aux enseignants autour des expositions, en partenariat avec les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques de la Ville de Mulhouse.
- Publications ponctuelles autour des expositions, en partenariat avec des entreprises, maisons d'édition ou structures culturelles (Mediapop, L'Alsace, Linea di Confine).
- Partenariat avec la « Hear » et son antenne mulhousienne le « Quai »
La Filature et la Hear conviendront dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'une série d'actions éducatives à l'intention des étudiants.

o Les arts numériques et visuels

La Scène nationale explorera le champ des arts numériques et leurs rapports avec les arts de la scène à travers un soutien à la production et à la diffusion d'œuvres multimédias.

Nous articulerons une programmation d'installations, de performances et de spectacles intégrant des environnements audiovisuels numériques et une sensibilisation du grand public à de nouvelles formes d'écritures scéniques. Des workshops conçus comme des espaces d'expérimentation artistique, ponctueront occasionnellement la programmation. Ils seront notamment l'occasion d'inviter des artistes de différentes disciplines à dialoguer sur les relations étroites que l'image scénique entretient avec les arts visuels et numériques.

Dès 14, la Scène nationale accueillera de nombreux spectacles détournant les nouvelles technologies au service de la scène, parmi lesquels *Tête haute* de Cyril Teste, *Comment ai-je pu tenir là-dedans* de Jean Lambert-wild, *L'esprit de la forêt (un conte musical glacé en 3D)* de l'Ensemble Tormis ou encore *Cheval* d'Antoine Defoort et Julien Fournet.

La Scène nationale s'engagera également dans la production de *Visa d'exploitation*, un projet imaginé par Benoît Delbecq et mis en scène par Mohamed Rouabhi, mêlant la forme du ciné-concert à celle du théâtre, dans un dispositif où les environnements audiovisuels tiendront une place prépondérante. Elle produira aussi la création *Vidéographies* de Nicolas Clauss, qui permettra à l'artiste de prolonger une recherche autour de l'image filmée et de son traitement numérique. Parallèlement à cette production, Nicolas Clauss présentera l'installation vidéo numérique *Terres arbitraires* dans le cadre des Rencontres de la diversité à Mulhouse. Dans le cadre d'une coproduction avec Le Phénix, Scène nationale de Valenciennes, elle accueillera Le iShow du collectif Les Petites Cellules Chaudes, créateur d'un laboratoire multimédia au Canada.

o De l'art dans le hall

De l'art dans le hall est un programme artistique qui se déclinera selon deux axes :

- Une programmation vidéo diffusée dans un nouveau dispositif inauguré dans le hall de La Filature en septembre 2012. Cette programmation, développée en partenariat avec des structures culturelles et des écoles d'arts (Ecole Supérieure des Arts Visuels de Marrakech, Le Fresnoy, Studio National des Arts Contemporain, Médiathèque de La Filature, La Kunsthalle Mulhouse dans le cadre de La Regionale), sera ouverte à l'art vidéo, le film d'artiste, le documentaire, l'animation et les nouvelles images.
- Une installation plastique évolutive produite et réalisée chaque saison dans le hall de La Filature. En 12-13, Anne-Flore Cabanis avait proposé « Rebonds », une installation d'élastiques en tension qui jouait avec l'architecture du bâtiment. En 13-14, Laurent Pernot déploiera une installation dédiée à la lumière, qui évoluera tout au long de la saison. Eric Soyer, scénographe et éclairagiste de Joël Pommerat, prendra le relais la saison suivante.

- Festivals

o *Les « Vagamondes »*

La Scène nationale organisera un Festival dédié aux Cultures du Sud : « Les Vagamondes ». Ce Festival mettra en lumière la création contemporaine sous toutes ses formes dans les pays du tour méditerranéen avec une extension possible à tous les pays dits « du Sud » qui secoués par des bouleversements politiques ou sociaux mettent leurs artistes dans des situations de création complexe mais dont la créativité est particulièrement vivante.

Dans les mouvements de population et la relation entre le Nord et le Sud que nous connaissons, il semble important de présenter cette création sur les scènes Européennes.

La Scène nationale tentera de mettre en place un réseau de salles à Mulhouse et dans le département susceptibles d'accueillir les propositions les plus diverses adaptées à tous les publics.

La période de Janvier paraît pour le moment la plus propice à la mise en place de ce festival qui pourra avoir lieu chaque année ou en biennale en fonction des moyens économiques et des conditions pratiques.

En janvier 2013, la salle Henri Matisse de l'association l'AFSCO dans le quartier des Coteaux a reçu un spectacle italien tout public. La Kunsthalle a accueilli le spectacle installation des artistes libanais Rabih Mroué et Lina Saneh et la salle Tival du Créa de Kingersheim a proposé un spectacle de danse et cuisine du danseur tunisien Radhouane El Meddeb.

L'essentiel de la programmation se déploiera dans tous les espaces de La Filature, grande et petite salle, salle de l'orchestre et galerie pour l'ensemble des propositions.

Des associations locales seront sollicitées pour assurer une convivialité dans les espaces communs (vente de pâtisserie, thé à la menthe, animations musicales...)

En fonction des opportunités artistiques, nous prévoyons de développer ce festival sur des périodes allant de 8 à 15 jours. Le nombre de spectacles et performances programmés pourra varier entre 5 et 10.

o *Le festival «Horizon», un regard transeuropéen*

Regroupement et développement des temps forts « Trans(e) » et « Dans(e) » mis en place les saisons passées, le Festival « Horizon » de Mulhouse accueillera la création artistique émergente de l'Europe du Nord et de l'Est. La programmation sera construite à partir des retours que fera le conseiller artistique à l'international qui a été recruté pour ce projet. Il devra effectuer un travail de veille artistique et de constitution de réseaux.

Un exemple de travail en réseau, consiste à choisir ensemble une équipe artistique vue à l'occasion du Festival « Premières » de Strasbourg, et avec un ensemble de partenaires transfrontaliers, l'accompagner pour sa deuxième création qui aura lieu durant le festival Horizon avant de tourner chez les autres partenaires. Le premier exemple de cette collaboration a été la polonaise Martha Gornika qui a présenté « Magnificat » au Maillon et a créé « Requiem machine » à La Filature.

En fonction des opportunités artistiques, nous prévoyons de développer ce festival sur des périodes allant de 8 à 15 jours. Le nombre de spectacles et performances programmés pourra varier entre 5 et 10.

- Soutien à la création contemporaine

Sur la globalité de la part artistique, la Scène nationale tentera de préserver, en fonction des subventions perçues entre 20% et 25% de son budget artistique pour les coproductions, résidences et pré achats de soutien, la plus grande part, entre 60% et 70% étant consacrée à l'accueil et la diffusion.

o *Résidences, associations et accompagnements d'artiste*

La Scène nationale organisera la présence régulière des artistes en déclinant suivant les projets, les différents types d'accueil en création des équipes artistiques.

- Résidences pluriannuelles (au moins 3 ans), engagement de la Scène nationale à suivre et aider le travail de création de 2 à 4 équipes artistiques durant le Contrat d'objectifs et de moyens. Soutien financier significatif (30 000€ minimum par création) soutien logistique, mise en place d'actions de sensibilisation aux créations. Les artistes choisis sont David Lescot, Joël Pommerat et Benoit Delbecq dans un premier temps.
- Aide à la création de projet ponctuel dans diverses disciplines comme par exemple les projets d'Alexandra Badéa et son écriture sur les murs de séparation, et de Cécile Backès dans la déclinaison franco allemande de « J'ai 20 ans, qu'est ce qui m'attend ».
- Résidences de photographes et de plasticiens. Engagement de la Scène nationale à apporter un soutien financier et un soutien logistique aux artistes. Parmi les projets retenus : « Comme un seul homme » de Denis Darzacq ; « Terres arbitraires » de Nicolas Clauss ; Regards croisés de trois photographes sur les cités ouvrières de Manchester, Modena et Mulhouse avec la participation de Walter Guerrieri.

○ *Place des compagnies régionales à la Filature*

La Filature effectuera un repérage des compagnies professionnelles implantées en Alsace.

- Elle accompagnera le travail d'au moins une d'entre elles chaque année, en assurant une participation à la production et à la diffusion, en saison, dans les murs ou hors les murs. Les premières compagnies accompagnées sont celles de Thibaud Wenger, Illia Delaigue, Charlotte Lagrange, Catherine Umbenstock, Lionel Lingelser, Mattias Moritz.
- Elle pourra accompagner d'autres compagnies par la mise à disposition de salle de répétition et/ou par un apport en coproduction ou en logistique.
- La Filature, en lien avec la Comédie de l'est de Colmar et le Créa de Kingersheim, organisera un temps fort autour de la vitalité de la création régionale : *Scènes d'automne en Alsace*. Chaque saison le travail d'au moins deux compagnies ou ensembles implantés en région seront présentés à la Filature. Il pourra s'agir aussi bien d'artistes émergents, que de groupes plus repérés. Les partenaires de ce temps fort pourront être élargis au sein de la région Alsace.

○ *Place de la production*

La Filature favorisera la création de spectacles nationaux et/ou internationaux.

- La Scène nationale participera par des apports financiers en coproduction, ou pré achat en cession, à la création de spectacles de grande envergure en recherchant la collaboration, au sein du réseau Grac Est, ou avec des festivals ou autres lieux majeurs en France et en Europe. Par exemple le Festival d'Avignon, le Festival d'Automne à Paris, le Kunstenfestival des Arts de Bruxelles, le Wienart fashoren, la Shaubune de Berlin.
- La Scène nationale pourra soutenir d'autres projets par la mise à disposition de salle de travail si nécessaire.

○ *Production déléguée*

La Filature pourra engager, ponctuellement, une partie de ses forces dans la production déléguée de spectacles.

- La Filature pourra porter la production déléguée de certains projets dont elle sera à l'initiative ou qui le nécessiteront et représenteront un intérêt artistique pour elle. Elle assurera l'administration de la tournée et la diffusion du projet. A partir de 2014, la Filature assurera la production déléguée du

spectacle *Univers Nino* (Denis Colin, les Arpenteurs du son), et *Mon histoire de théâtre* (Marly Barnabé) qui ont été créés à la Filature.

Objectif 1

Pluridisciplinarité de la programmation

La Filature maintiendra une pluridisciplinarité artistique présentant toutes les facettes de l'art vivant d'aujourd'hui en complémentarité et collaboration avec les structures artistiques qu'elle abrite et celles qui lui sont proches dans le domaine de la musique et du jeune public notamment.

La programmation s'organisera dans les différentes salles de La Filature et un programme hors les murs appuyé sur un réseau de partenaires sera mis en place.

Exemple de répartition par genre artistique :

	Théâtre	Danse	Musiques	Cirque	Jeune public	Total
Saison 13-14						
Nb spectacles	18	13	12	4	6	53
Nb séances	53	20	13	13	22	121
Jauge offerte	16 414	11 523	13 569	8 623	6 500	56 629

Objectif 2

Développement du pôle image

La Filature s'engage à soutenir la création et la diffusion d'œuvres photographiques, vidéo et installations multimédia, et mettra en place un programme de sensibilisation à ces formes artistiques. Elle participera à la structuration d'un réseau d'acteurs dans le domaine des arts visuels et assurera par des collaborations avec des partenaires, le rayonnement régional et transfrontalier de son projet artistique.

Nombre d'expositions photographiques par an: 4

Nombre d'exposition arts visuels: 1

Nombre d'exposition arts plastiques: 1

Objectif 3

Les Festivals

La Filature organisera deux temps forts par saison, dans la mesure du possible et en fonction des moyens sinon en biennale : l'un dédié à la création artistique dans les pays du Sud, l'autre à la création émergente en Europe du Nord.

Ces deux festivals prendront appui sur des partenariats forts avec d'autres lieux dans la grande région transfrontalière et feront l'objet de constitution de dossiers éligibles aux financements Européens.

Les chiffres de la répartition disciplinaire se trouvent dans un tableau à la fin du document.

Nombre de festivals : 2

Durée : de 8 à 15 jours (en fonction des propositions artistiques)

Objectif 4

Soutien à la création contemporaine

La Filature s'engagera dans le soutien à la création contemporaine à travers les différentes déclinaisons de présence et d'accompagnement d'artistes. Elle aura une attention particulière à la création artistique en Région

Alsace. Elle participera à la production d'œuvres de retentissement national et ou international en collaboration avec des partenaires majeurs.

Nombre de spectacles régionaux accueillis par saison : de 3 à 4

Nombre de spectacles internationaux accueillis par saison : de 3 à 4

B. Relation de la Scène Nationale avec ses partenaires culturels territoriaux

Cet objectif tient compte des informations contenues dans la note d'orientation rédigée pour l'élaboration du projet de la Scène nationale concernant son environnement culturel direct.

Il prend en compte la volonté de la ville d'accompagner le développement du territoire par une politique culturelle de qualité et de proximité en même temps.

Il s'appuie sur une connaissance en progression des réseaux locaux, départementaux et transfrontaliers, et son avancée en matière d'identification des partenaires.

– Structures culturelles de la ville de Mulhouse

La Filature fera son possible pour s'inscrire et participer au développement de projets fédérateurs au sein de la ville :

Avec la **Kunsthalle**, centre d'art contemporain de Mulhouse, nous mettrons en place une programmation commune à l'occasion d'événements qui nous rassemblent comme les Festivals de la Scène Nationale ou les projets tri nationaux comme Tryptic ou la Régionale.

Avec l'association **AFSCO**, centre culturel Henri Matisse du quartier des Coteaux, nous mettrons en place une programmation de spectacles à l'occasion des festivals de la scène nationale. Nous organiserons des parcours accompagnés pour les publics du quartier entre la Filature et le centre culturel.

La Filature restera attentive au développement des différents projets que la ville souhaite déployer dans ces friches industrielles et participera à la réflexion et à la dynamique de structuration de La friche **DMC**.

Avec la salle de musiques actuelles Le **Noumatrouff**, des collaborations verront le jour assez simplement et par intérêt partagé pour les musiques actuelles, les musiques du monde et les musiques électroniques. La SMAC est déjà partenaire artistique de plusieurs structures de l'autre côté de la frontière (Bâle et Freiburg), sur une ligne très affirmée de soutien de l'émergence électro, hip hop et pop. Elle participe à l'organisation en décembre du très repéré festival « Generik » dans plusieurs salles du réseau Grand Est (Belfort, Dijon, Besançon, Montbéliard, Epinal, Dole). Cette question des musiques croisées attirant un public particulièrement jeune doit intéresser La Filature qui participera à ce Festival.

– Département du Haut Rhin

Avec le **CDN de Colmar**, nous avons envisagé la circulation des publics et des artistes entre nos établissements. Nous explorerons les possibilités de programmation commune soit dans un seul lieu soit dans chacun de nos lieux en continuation d'exploitation d'une création. Ex en avril 14, la filature accueillera la création « Désir sous les ormes » mis en scène par GP Couleau durant une semaine faisant suite à trois semaines de diffusion à la CDE.

Le **Créa de Kingersheim** fait depuis longtemps un travail sur le jeune public remarquable et largement repéré au niveau national et international avec notamment le Festival Momix. Au delà du soutien mutuel d'artistes, un certain nombre de questions peuvent être partagées entre les deux structures comme celle du travail spécifique en direction d'un public collégien ou de l'accompagnement des adultes au spectacle enfant. A l'occasion du festival Vagamondes, le Créa fera des propositions pour l'enfance et la jeunesse.

Les dominicains de Haute Alsace à Guebwiller, scène conventionnée pour la musique avait accueilli en résidence le projet de Jonathan Pontier dont Evry portait la production déléguée la saison dernière. La Filature doit pouvoir trouver des liens avec ce lieu qui permet aux artistes d'explorer de nouveaux espaces artistiques. Au cours de l'année 14 la Filature et les dominicains se grouperont pour coproduire le spectacle « L'esprit de la forêt ».

Il existe beaucoup de lieux autour de la Filature qui peuvent être autant de relais culturels.

– Région Alsace, structures de Strasbourg

Le Maillon est une structure strasbourgeoise intéressée par une collaboration avec La Filature notamment sur des partenariats européens. Des propositions d'accompagnement de gros projets artistiques internationaux communs verront le jour au cours de ce contrat d'objectifs. (Angelica Lidell, Romeo Castelucci, Jon Foss).

Le Festival Premières porté par Le Maillon et le TNS sera aussi l'occasion de collaborer sur des premiers projets de compagnies européennes.

Avec le TJP, l'évidence du partenariat est basé sur une expérience mutuelle récente, (la compagnie « Là Où ») sur la question de l'artiste dans l'espace public et du rapport du corps à l'espace. (Boris Gibé, Antoine Defoort sont des artistes que nous pourrions accompagner ensemble).

– Contexte transfrontalier

Le projet s'attachera à reprendre rapidement langue avec les partenaires transfrontaliers.

Il s'appuiera sur ce qui a déjà été fait, sur les liens qui ont été créés par la scène nationale jusque là et étudiera la question d'étendre ces partenariats si nécessaire.

Entre l'Allemagne, la Suisse, et la France, il s'agira de gommer les frontières nationales et familiariser le public avec l'offre artistique de chacun des pays et dans la proposition artistique, s'adresser au bassin de vie par delà les frontières.

En 2014 et 15 La Filature participera à *Paysages de lumière*, programme tri national autour de l'exposition *Lightopia* du Vitra Design Museum, dans le cadre de TRIPTIC, échange culturel dans le Rhin Supérieur initié par Pro Helvetia.

D'autres projets seront initiés, à l'image de celui ci, au cours du mandat comme par exemple « les Veilleurs de Joanne Leighon.

Des coproductions communes et le soutien d'artistes internationaux sont prévus avec Theater Basel (Richard Maxwell) et avec Theater Freiburg (Yarg Pataki).

Une création de Joël Pommerat, artiste associé à la Filature pourrait tourner dans les deux theatres.

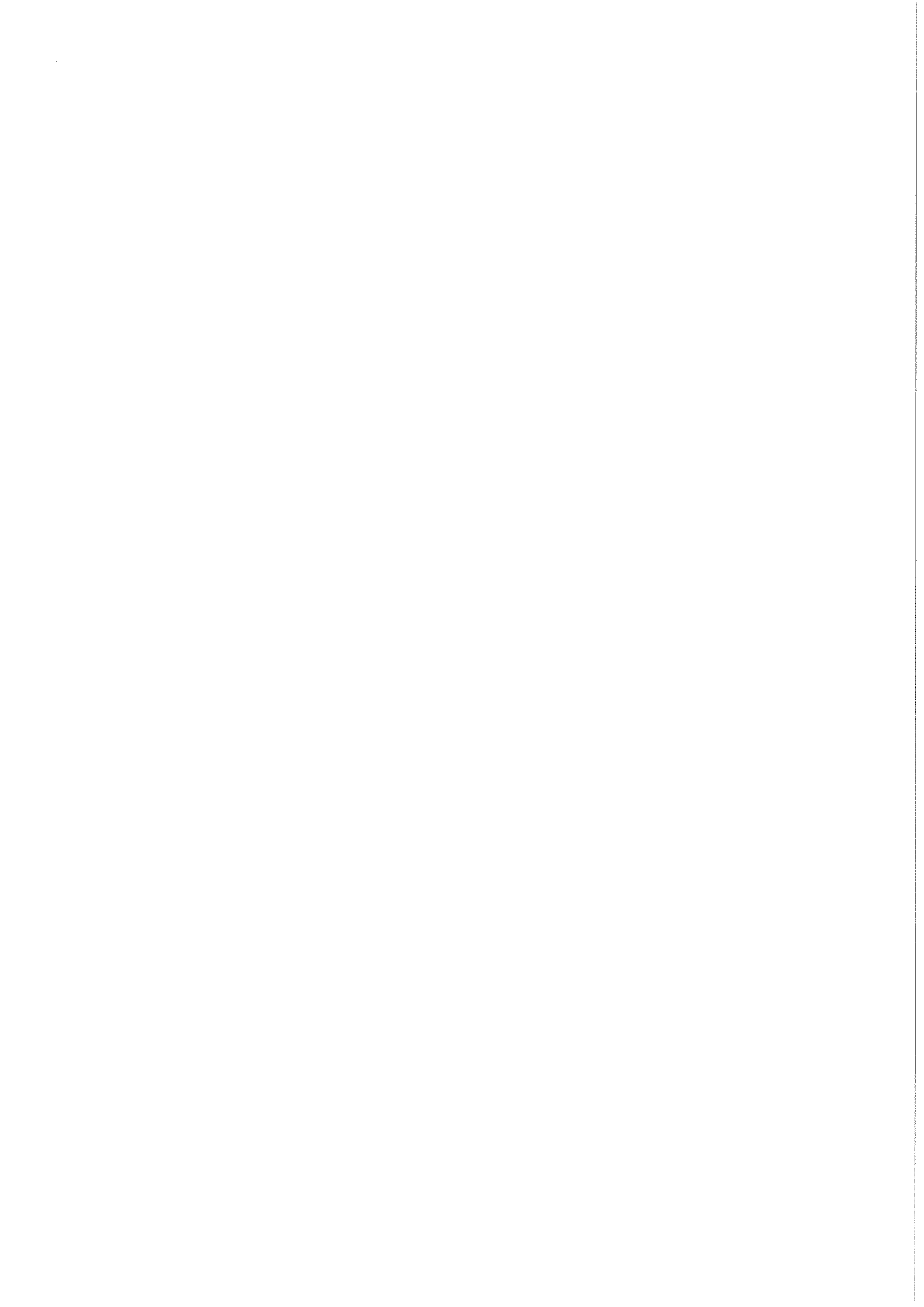
Nous mettrons en place avec ces théâtres et avec la Kaserne de Basel un dispositif pour favoriser la circulation des publics. Inscription dans les plaquette une proposition d'un autre lieu. Sur titrage systématique en langue allemande en France et française en Allemagne et en suisse pour la proposition choisie.

Ces dispositifs feront l'objet de montage de dossier inter reg et/ou Europe Créative.

Objectif 5

Inscription sur le territoire

Par sa position autant géographique, que structurelle, la Filature participera à de nombreux partenariats culturels, de l'échelon local à l'international.



C. Fidélisation, élargissement et développement des publics

- Education artistique

o Public scolaire

Depuis plusieurs années maintenant, le dispositif Filature au collège a permis à plus de 1 200 élèves en moyenne chaque année d'être en contact avec des artistes tant par la pratique artistique que par une venue au spectacle. Ce dispositif s'étend aujourd'hui aux élèves du 1^{er} degré et du Lycée par le biais de parcours construits de la même manière mais adaptés aux programmes et aux attentes des primaires et des lycées. Aujourd'hui c'est 1500 élèves de collège en moyenne répartis sur 15 collèges qui bénéficient de ce dispositif et 250 élèves de lycées et 125 élèves de primaire.

Nous envisageons de continuer à développer nos actions dans ce sens.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et des parcours d'éducation artistique, la Filature pourra au cours du contrat d'objectifs mettre en place de nouveaux dispositifs en faveur de l'enseignement élémentaire.

Par ailleurs, nous sommes inscrits dans le dispositif plan académique de formation et chaque saison, l'un de nos spectacles est support de travail avec l'intervention du metteur en scène.

o *Public étudiant – cycle de conférence avec l'UHA- carte culture étudiant*

Nous proposons de nombreuses actions en direction des étudiants des différents UFR de l'université de Haute Alsace à Mulhouse : rencontre avec des metteurs en scène en lien avec la programmation, workshop avec des acteurs, analyses de spectacles, participation à nos comités de lecture.

Un travail collaboratif fort avec le service universitaire d'actions culturelles nous permet un rayonnement important sur le campus.

La Filature devient le partenaire artistique de l'UE théâtre et dispensera 40 heures de formation au total.

Nous entretenons également des liens étroits avec la licence « administration et gestion des entreprises culturelle » est sommes régulièrement partenaires de projets tutorés avec les étudiants.

Par ailleurs, nous souhaitons développer un programme de conférences en lien avec les enseignants chercheurs de l'UHA, notamment autour de nos deux festivals.

- Actions culturelles

o *Public socialement éloigné - réseau socioculturel de la ville*

Nous avons développé depuis plus de 10 ans un partenariat solide avec la FNARS avec laquelle nous avons signé une convention qui permet de favoriser l'accès aux spectacles des publics en difficultés sociale. Aussi, plus de 250 spectateurs en moyenne entrent à La Filature grâce à ce dispositif. La démocratisation de l'art est une de nos valeurs essentielles et c'est pourquoi notre action doit se diriger toujours plus vers les personnes éloignées de la culture. C'est pourquoi nous travaillons également avec Culture au cœur 68 et l'association Tôt ou t'art, notamment autour d'une action en lien avec l'IRCOS, *billets du cœur*.

Nous développerons un travail d'ateliers avec le service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil Général.

Nous déposerons un projet artistique dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

o *Public empêché – Handicap et milieu carcéral*

Nous favorisons très largement l'accès aux publics handicapés. Un travail de fond a été développé avec de nombreux établissements notamment les papillons blancs. Ainsi c'est plus de 1 200 billets émis chaque saison pour ces groupes.

Aujourd'hui La Filature n'est pas suffisamment équipée pour accueillir les publics déficients sensoriels (pas de boucle magnétique, pas de dispositif d'audio description), Ponctuellement, il est possible de faire appel à Accès Culture, ce que nous faisons.

Par ailleurs, de nombreux ateliers ont lieu à la Maison d'Arrêt de Mulhouse, la Maison d'Arrêt de Colmar ainsi qu'à la Centrale d'Ensisheim. Six compagnies seront mobilisées en milieu carcéral pour développer un atelier auprès des détenus.

- *Public de l'entreprise – travail avec les CE – Ircos*

Le travail en entreprise est un élément important de notre politique de sensibilisation des publics ; aussi, nous organisons des villages culturels en entreprises en partenariat avec l'IRCOS et envisageons de proposer de petites formes théâtrales notamment lors de pauses actives.

De nombreux CE visitent La Filature et organisent une soirée découverte, notamment des CE issus de l'administration, URSAFF, CAF.

- *Association de spectateurs Les amis de La Filature*

Nous avons créé en février 2013 une association de spectateurs, Elle est constituée d'une présidente et d'un bureau. L'association se réunit en moyenne une fois par mois. Ces réunions ont lieu en deux temps avec la présence de la secrétaire générale puis sans car l'association souhaite garder une « autonomie » dans la réflexion qui est menée autour de ses actions.

Néanmoins une réflexion commune a fait émerger les bases de l'offre que propose l'association à ses membres : visites-privilèges » de la Filature, rencontres, réductions pour des places de spectacle, sorties culturelles...

Les amis de la Filature envisagent d'être des ambassadeurs de la Filature notamment grâce à des présentations de saison organisées à leur domicile.

Ils pourront également participer à l'organisation d'événements spécifiques, 20 ans de la Filature, festivals....

- Formation – rencontres

- *Formation des amateurs*

Les stages, sont des éléments fondamentaux de notre démarche en direction des publics.

Les ateliers de pratique théâtrale, autour des arts du cirque, de la musique, de la danse, des arts plastiques... nous permettent de toucher de nombreux groupes de jeunes, de spectateurs adultes, issus du monde associatif ou de l'entreprise.

Les associations d'artistes que nous développons avec David Lescot ou Joël Pommerat nous permettront de proposer de nouvelles rencontres autour de leurs démarches artistiques.

Ainsi, nous organisons en moyenne un à deux Workshops Théâtre, mais aussi Danse en lien avec les artistes programmés. Chaque atelier rassemble environ 10 personnes et se déroule sur un week-end.

Depuis cette année, nous avons expérimenté un atelier parents/enfants autour d'un spectacle jeune public qui a rassemblé une dizaine d'enfants et leurs parents.

Nous proposons également plusieurs ateliers par saison autour de la programmation photographique de la Galerie (en moyenne 8 personnes).

- *Enseignement artistique*

Des rencontres régulières avec Le Quai et les ateliers d'art pédagogique de la Ville de Mulhouse, nous permettent de sensibiliser ces publics à la photographie et aux arts numériques.

La classe théâtre du conservatoire vient très fréquemment aux spectacles et bénéficie de rencontres régulières avec les artistes permettant ainsi d'enrichir leur connaissance sur l'art dramatique. Nous organisons également deux Workshops avec des artistes pour les options théâtre des lycées Cluny et de Zillisheim.

- *Débats*

Nous menons un partenariat fort, long de plusieurs années, avec l'Association FEDEPSY et l'Ecole psychanalytique de Strasbourg autour de rencontres-débats après spectacles.

L'autre scène : théâtre et psychanalyse consiste en des rencontres-débats animées par deux psychanalystes (l'un est médiateur et l'autre invité) et un ou plusieurs membres de l'équipe artistique du spectacle. Cette rencontre se passe dans l'immédiat après-coup du spectacle. Les psychanalystes creusent les sujets de la pièce afin d'en extraire des éclairages nouveaux et variés. Nous accueillons entre 30 et 40 personnes à ces rencontres qui sont au nombre de 5 par saison.

D'autres temps de rencontre seront organisés, notamment lors des deux festivals en lien avec l'actualité européenne (Horizon) et méditerranéenne (Les Vagamondes)

- *Teatrofil' avec la Médiathèque*

La Médiathèque de La Filature, le Conservatoire départemental d'art dramatique de Mulhouse et la Scène nationale co-animent depuis plusieurs années un comité de lecture régulier à la Médiathèque. Dix séances de 2h30 sont consacrées à la découverte d'écritures contemporaines théâtrales inédites ou récentes et deux lectures publiques de textes résultent de ces séances. Ces lectures publiques sont ouvertes à tous, en entrée libre, et permettent de mettre l'accent sur un à deux textes par lecture. Les lecteurs sont tous amateurs et/ou passionnés de théâtres, et certains membres sont aussi des élèves du Conservatoire. Christophe Greilsammer, professeur au conservatoire et metteur en scène, s'implique tout particulièrement pour mener ces comités.

Le comité compte une douzaine de lecteurs fidèles et lors des lectures publiques une vingtaine de personnes sont spectateurs.

- *Université Populaire*

Nous avons mis en place conjointement avec l'Université Populaire, un parcours « école du spectateur ». Les inscrits viennent voir trois spectacles à La Filature et bénéficient d'une présentation avant le spectacle et d'une rencontre avec les artistes ensuite. Nous souhaitons pérenniser et développer ce partenariat pour les années à venir.

- Relations avec le tissu économique

- *Club des entreprises partenaires*

Notre club des entreprises partenaires compte aujourd'hui une douzaine d'entreprises. Les rencontres avec les chefs d'entreprises sont régulières, dîners du club, voyages culturels, soirées partenaires à La Filature... Nous souhaitons pérenniser et développer ces échanges avec le tissu économique à l'échelle de Mulhouse mais aussi de l'agglomération voire Bâle. Les entreprises membres de ce club apportent des capacités financières importantes à La Filature au travers du mécénat. Les dispositifs de défiscalisation permettent aux entreprises d'envisager une participation financière plus importante.

Nous développons avec l'aide de la CCI du Haut-Rhin, nos vecteurs d'information dans le domaine.

- Politiques tarifaires

- *Grille des tarifs*

Les tarifs actuels s'équilibrent entre un tarif plein à 25 euros, un tarif réduit (- de 26 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA) à 8 euros. Un dispositif groupe de 10 personnes propose un tarif à 18 euros. Pour les spectacles jeunes publics, le tarif adulte est à 9 euros et le tarif enfant à 7 euros. Par ailleurs, le dispositif carte culture s'applique à La Filature et permet aux étudiants rattachés à l'université de bénéficier d'un tarif à 5,50 euros.

- *Types d'abonnements*

Nous avons 6 formules d'abonnement à partir de 3 spectacles :

- Réduit (- de 26 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA) à partir de 3 spectacles, la place à 7 euros.
- Mini 3 à 5 spectacles, la place est à 20 euros
- Découverte 6 à 8 spectacles, la place est à 18 euros
- Curieux 9 à 11 spectacles, la place est à 15 euros
- Fidélité 12 à 14 spectacles, la place est à 12 euros
- Passion 15 spectacles et +, la place est à 10 euros

À cela, s'ajoute un Pass saison valable pour tous les spectacles à 360 euros, ainsi que la carte liberté (achat possible au moment de l'ouverture de la billetterie début septembre) qui offre la possibilité d'acheter 5 ou 10 places à un tarif préférentiel.

Par ailleurs, il existe aussi une formule passerelle avec l'Opéra National du Rhin et avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Ainsi les abonnés de la Scène nationale peuvent avoir accès à un abonnement trois spectacles pour l'un ou l'autre des partenaires Filature.

L'Abonnement Duo danse quant à lui permet de composer un abonnement Danse avec deux spectacles de la Scène nationale et deux spectacles du Ballet du Rhin.

Ces formules offrent un panel de possibilités larges à nos spectateurs qui se répartissent équitablement sur l'ensemble de ces formules.

Ces tarifs pourront être réévalués au cours des 4 années du contrat sans modifier fondamentalement les dispositifs, mais indexés sur l'évolution du coût de la vie. Cette décision sera prise en conseil d'administration de la Filature.

- Convivialité du lieu

- *Horaires*

La billetterie est ouverte du mardi au samedi de 13h30 à 18h30. Le bâtiment lui est ouvert plus largement pour les besoins de la fréquentation de la Médiathèque, du mardi au samedi de 11h à 18h30 et les dimanches de 14h à 18h. Nous avons mis en chantier une réflexion avec la Médiathèque afin d'harmoniser nos horaires. Pour l'heure, nous ne savons pas si ces derniers pourront aboutir à des temps d'ouverture communs.

- *Restaurant - Bar*

Le projet d'ouverture du Restaurant de La Filature dans les espaces prévus à cet effet est en œuvre. Des réunions ont déjà eu lieu avec les services de la Ville de Mulhouse, l'architecte et l'entrepreneur pressentis. L'ouverture de ce restaurant renforcerait la convivialité de la Filature, qui est aujourd'hui indispensable pour conquérir de nouveaux publics.

- La fréquentation

o *Le tout public par discipline et par catégories de spectateurs*

Suivant les années, la fréquentation totale de la Scène nationale fluctue entre 40 000 et 43 000 spectateurs dont 90% de payants. On a pu observer des pointes à 48 000 spectateurs et des baisses à 39 000 spectateurs. Cette fluctuation est en rapport avec la jauge offerte qui peut varier de 46 000 à 63 000 sièges.

Le théâtre reste la discipline la plus suivie par les abonnés mais le cirque arrive en tête du classement pour les non abonnés. Il semble que les disciplines comme la chanson, le jazz fasse monter systématiquement le taux de fréquentation de la saison. En effet, les spectacles sont proposés pour une seule date et affichent très vite complet. Comme pour le théâtre, la danse se situe dans un taux de fréquentation autour de 70%, c'est à dire un peu en dessous de la moyenne générale d'une saison qui est plutôt autour de 75%.

o *Les abonnés*

- **géo localisation**

Les abonnés viennent en majorité de Mulhouse à 77% et à 95% du Haut-Rhin.

Les abonnés du Bas-Rhin représentent environ 2%, comme ceux du Territoire de Belfort.

On trouve quelques abonnés dans les Vosges et le Doubs ainsi qu'en Suisse et en Allemagne mais de manière non significative.

- **âge**

Les abonnés de La Filature représentent 62% de femmes et 38% d'hommes.

31% d'entre eux ont entre 51 et 60 ans et 31% entre 61 et 70 ans.

Les 41-50 ans sont 14% et les 20-40 ans 11%.

Les moins de 20 ans représentent 5% et les plus de 71 ans environ 8%

- **CSP**

Les retraités et les enseignants représentent la moitié des abonnés de la Scène nationale pour 25% chacun environ. Les cadres et professions indépendantes représentent environ 30%, les employés et ouvriers 15% et les étudiants et sans emploi environ 7%.

C'est une configuration relativement habituelle, mais on peut imaginer qu'une attention particulière soit portée sur la fidélisation des jeunes et notamment des étudiants.

o *Le public transfrontalier*

Ces dernières années, on a pu constater une érosion du public suisse et allemand qui n'a jamais été très nombreux. Il semble possible d'accroître la fréquentation de ce public transfrontalier, notamment en proposant des sur titrages en langue allemande le plus systématique possible et par la mise en place de projets dans le cadre des programmes culture de l'Europe.

Par exemple, avec le Théâtre de Freiburg, nous pensons proposer dans nos abonnements respectifs, un spectacle de l'autre théâtre. Nous avons pu constater que le public se déplace facilement sur des événements festifs comme des concerts et bals tango. Il faudra prendre le temps nécessaire pour la mise en place de ce type de collaboration.

o *Fréquentation non payante*

Visiteurs galerie

Le nombre de visiteurs comptabilisés, incluant les vernissages, avoisine en moyenne les 4 000 personnes pour 4 à 5 propositions par saison. Ce chiffre n'inclut pas les spectateurs du spectacle du soir qui viennent plus tôt ou prolongent leur soirée pour visiter la galerie.

Nombreux sont ceux aussi qui viennent à la bibliothèque et visitent la Galerie notamment le dimanche après midi.

Enfin, la Scène nationale dans le cadre de ses actions culturelles reçoit des groupes scolaires spécifiquement pour la Galerie ainsi que les adhérents de club photo.

Objectifs 6

Éducation artistique

Maintenir le dispositif « La Filature ou collègue » et étendre la notion de parcours aux élèves du 1^{er} degré et aux lycées.

Nombre d'élèves touchés : 1500 par saison

Nombre d'établissements scolaires touchés : 20 par saison

Développer le public étudiant tant quantitativement que qualitativement en leur proposant de s'impliquer dans la vie de La Filature notamment par le biais de stage ou moment de nos deux festivals.

Nombres d'étudiants touchés : 200 étudiants

Objectifs 7

Actions en faveur des publics empêchés

Maintenir le valant d'actions culturelles existant et au-delà.

Mettre en place et pérenniser la nouvelle action en lien avec l'aide sociale à l'enfance du Conseil Général et développer un nouveau projet CUCS.

Développer et accroître notre champ d'action auprès des CE sur le territoire de Mulhouse et de l'agglomération mais également outre Rhin.

Mettre en œuvre une dynamique d'échanges avec l'association des « Amis de La Filature ».

Afin de favoriser l'accessibilité au public handicapé d'ici la fin du contrat d'objectifs et de moyens, La Filature s'équipera d'un dispositif d'audio description et/ou de boucle magnétique

Nombre de personnes accueillies dans le cadre de dispositifs spécifiques : 1500 par saison

Objectifs 8

Formation-Rencontres

Maintenir et développer nos ateliers de sensibilisation et pérenniser la relation avec nos relais (dont les compagnies amateurs font parties) afin de proposer des contenus en adéquation avec nos objectifs et leurs attentes.

Maintenir notre partenariat avec le Fedepsy et lui donner de nouvelles orientations. Ces rencontres riches de sens avec nos spectateurs doivent continuer à exister et rassembler plus.

Mettre en place des débats d'actualité lors des temps de festivals.

Nombre de rencontres et débats : entre 7 et 10 par saison

Nombre de personnes touchées : 400 par saison

Poursuivre le comité de lecture en lien avec la médiathèque et l'orienter notamment autour des auteurs en résidences à La Filature.

Pérenniser notre partenariat avec l'Université Populaire et favoriser une venue aux spectacles plus fréquente.

Objectifs 9

Club des entreprises

Développer et accroître le nombre d'entreprises intégrant le club.

Dynamiser les échanges avec les entreprises et leur implication dans les activités de La Filature

Évoluer progressivement d'une logique de partenariat à une logique de mécénat en augmentant les contributions de nos mécènes éventuellement sur des opérations spécifiques en leur remettant le reçu fiscal leur permettant la défiscalisation.

Objectifs 10

Tarifs et abonnements

Nous envisageons de maintenir nos tarifs pour la durée du contrat d'objectifs et de moyens. Néanmoins et en fonction de la conjoncture économique, nous nous laissons la possibilité de réinterroger ce point.

Nous envisageons de maintenir cette grille pour la durée du contrat d'objectifs et de moyens. Néanmoins en fonction de la répartition des publics pour les saisons à venir, il peut être envisagé si nécessaire de regrouper l'une ou l'autre des formules.

Objectifs 11

Convivialité du lieu

Harmoniser les horaires d'ouverture avec la Médiothèque. Si cette hypothèse ne peut aboutir, nous souhaitons maintenir les horaires d'ouverture actuels de la billetterie et du bâtiment.

Ouvrir le restaurant à l'occasion de la cérémonie des 20 ans de La Filature ou au plus tard d'ici la fin du contrat d'objectifs et de moyens.

Pérenniser l'intervention de plasticien dans le hall d'accueil. Une présence artistique quasi permanente dans le hall participera de cette convivialité.

Objectifs 12

La fréquentation

Atteindre et stabiliser une fréquentation totale (payants et non payants) à environ 45 000 spectateurs par saison en maintenant le taux de payants actuel, soit entre 85% et 90%.

Travailler sur la fidélisation d'un public jeune et augmenter sa fréquentation. Le port du public jeune en moyenne est de 25% (scolaires et individuels jeunes) et représente environ 10 000 spectateurs par saison

Identifier et fidéliser le public transfrontalier.

II – MOYENS

A) Les équipements – Etats et prévisions de travaux

- Entretien du bâtiment – Développement durable

La Scène nationale veillera en liaison avec la Ville de Mulhouse à maintenir les locaux de La Filature en parfait état d'utilisation. Ainsi, les moquettes de l'ensemble des parties publiques du foyer haut (Niveau 1 des parties publiques), de la Médiathèque aux salles de commissions, seront remplacées. Prenant conscience des changements globaux qui s'opèrent, la Scène nationale et son équipe souhaitent s'engager dans une démarche éco-responsable en cherchant à diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement. La sensibilisation des salariés du théâtre, du public et des artistes, la réalisation d'un Bilan Carbone et la programmation d'un bilan énergétique devront être réalisées.

- Aménagements et parc de matériels scéniques

La Ville de Mulhouse soutient la politique d'investissement de la Scène nationale, permettant ainsi de maintenir le parc de matériel et l'équipement au niveau d'une scène de dimension internationale. La Filature et les structures qu'elle abrite peuvent ainsi accueillir dans les meilleures conditions techniques de l'opéra, du théâtre, des orchestres symphoniques, des musiques amplifiées, des grands ballets classiques, de la danse contemporaine...

Cette politique de travaux et de soutien à l'investissement sera maintenue. L'état pourra être sollicité sur des projets d'investissement spécifiques hors convention.

Nous prévoyons dans ce cadre le réaménagement du foyer des artistes en arrière scène. Nous voulons faire de cet espace un carrefour entre les équipes artistiques, administratives et techniques de notre établissement. Aujourd'hui, les aménagements ne permettent pas la convivialité et les échanges. Un aménagement minimum de l'espace, achat et installation de mobiliers et d'éclairages, rafraîchissement des peintures, permettra aux utilisateurs de cet espace de se rencontrer et de mieux cohabiter.

Nous envisageons également de faire évoluer les parties accueil publics. Nous souhaitons remettre l'accueil du public et la billetterie au cœur du hall et affecter le Kiosque à de nouvelles activités comme les rencontres d'avant ou d'après spectacle. Des aménagements en mobiliers seront réalisés.

- Projets spécifiques

Dans la perspective d'une plus grande convivialité, nous souhaitons que le projet de réalisation d'un restaurant puisse enfin aboutir au cours de ce contrat. De nouveaux projets déposés par des professionnels confirmés sont en cours de finalisation. Il devrait permettre d'arriver, avec le concours de la Ville de Mulhouse, à ouvrir à moindre frais ce restaurant.

À la fois partie intégrante du bâtiment et accessible de manière autonome, ce restaurant fonctionnerait toute la journée. Le midi, il inscrirait La Filature dans la vie de son quartier, en permettant aux nouveaux habitants et aux entreprises de trouver une offre de restauration accessible et de qualité. Le soir, il serait un endroit d'échanges et de convivialités entre le public de La Filature et les équipes des spectacles accueillis. Il pourrait enfin être le lieu de propositions inédites : levers de rideaux, afters, ...

Pour permettre une meilleure adéquation entre la jauge économique de la salle modulable et les besoins du plateau, en ajustant au mieux la capacité d'accueil de la salle, la construction d'un nouveau gradin modulaire serait à prévoir.

La construction d'un groupe périscolaire à l'arrière du bâtiment a réduit de moitié l'espace de parking du personnel. L'aménagement en places de stationnement des friches attenantes n'a pas été réalisé. Aujourd'hui le parking est saturé lors des répétitions ou des représentations de l'Orchestre, du ballet ou de l'Opéra. De plus les places actuelles ne sont pas viabilisées et rendent leur utilisation difficile par mauvais temps. Un parking

d'une capacité suffisante pour accueillir les personnels de La Filature et intégrant un abri sécurisé pour les vélos devra être réalisé.

B) L'équipe

L'équipe de la Scène nationale comprend aujourd'hui **62 salariés permanents**, qui se répartissent, outre la Directrice, comme suit :

- 37 salariés à temps plein
- 24 salariés à temps partiel (dont 20 hôtes de salles)
- 46,56 équivalents temps plein.

dont :

- 16 cadres,
- 19 techniciens et agents de maîtrise,
- 26 employés ouvriers,

Répartis de la manière suivante :

- **Secrétaire de direction**
- **Service administratif** composé d'un administrateur, d'une assistante ressources humaines (temps partiel), d'une chef comptable et d'une comptable, d'une administratrice de production et de deux attachées de production.
- **Secrétariat général** composé d'une secrétaire générale, d'une conseillère artistique arts visuels et numériques et d'une conseillère danse attachée aux relations publiques, d'une responsable des relations publiques et de deux attachées aux relations publiques, d'un responsable billetterie et de deux chargées de billetterie, d'une responsable de l'accueil, d'une assistante, de deux chargées d'accueil, de 20 hôtes de salle (temps partiel), d'un barman, de deux standardistes (temps partiel).
- **Service communication** composé d'un directeur de la communication par ailleurs conseiller artistique à l'international, d'une responsable de la communication et deux assistants.
- **Service technique** composé d'un directeur technique, d'une secrétaire technique (temps partiel), d'un responsable technique du bâtiment et d'un responsable du gardiennage, de trois régisseurs généraux, d'un régisseur principal scène et d'un régisseur de scène, d'un régisseur principal lumières et d'un régisseur lumières, d'un régisseur principal son et d'un régisseur son, d'un machiniste.

La pyramide des âges de l'équipe est relativement bien équilibrée :

25 salariés ont moins de 30 ans (dont 19 hôtes de salle),

11 ont entre 30 et 39 ans,

15 entre 40 et 49 ans,

11 entre 50 et 60 ans.

1/3 de l'équipe a entre 18 et 21 années d'ancienneté (15 personnes). 4 salariés auront 62 ans d'ici 2016.

1/3 de l'équipe a entre 6 et 13 ans d'ancienneté (13 ans : 1 / 9 à 10 ans : 5 / 6 à 8 ans : 8)

Le reste de l'équipe a moins de 6 ans d'ancienneté (- de 3 ans : 25 dont 16 hôtes de salle/ 3 à 5 ans : 8)

L'équipe permanente de La Filature est majoritairement féminine : 37 femmes pour 26 hommes en CDI.

Il y a plus de temps partiel du côté de l'équipe féminine (19 femmes pour 6 hommes) notamment à cause d'un nombre plus important de femmes que d'hommes dans l'équipe des hôtes de salle (14 femmes pour 6 hommes). À noter : l'encadrement est majoritairement féminin (10 femmes pour 8 hommes chez les cadres).

- Partager le projet artistique avec l'ensemble des salariés

Poursuivre le travail entamé en favorisant les temps et lieux d'échanges et de partages du projet artistique (café du jeudi, ...)

- Accompagner et préparer les départs en retraite

La Scène nationale poursuivra les mesures d'accompagnement individuel mises en place dans le cadre du plan sénior et veillera à garantir la transmission de leurs savoir-faire.

- Renforcer le service relations publiques

Tout en veillant à maîtriser la masse salariale, la Scène nationale renforcera le service des relations publiques par le moyen d'un recrutement interne ou externe d'un(e) Attaché(e) aux relations publiques.

C) Les financements

- Evolution des dépenses

La mise en place du nouveau projet artistique s'accompagne d'une augmentation des charges : charges liées à la programmation et charges liées à la structure.

L'objectif est de au mieux maintenir sinon faire progresser le budget artistique sur la durée du contrat d'objectifs et de moyens.

Il s'agira de poursuivre la dynamique de coproductions, de maintenir les enveloppes dévolues à l'action culturelle, d'augmenter les budgets disponibles pour les accueils et les festivals, d'initier une politique de programmation Hors les Murs et de développer le projet arts visuels et numériques.

Parallèlement, les coûts du théâtre en ordre de marche, bien que contenus, progresseront en fonction du coût de la vie et de l'éventuelle création d'un poste de relations publiques (la masse salariale 2013 est budgétée au niveau de la masse salariale 2008).

- Evolution des recettes

Pour permettre de maintenir la marge artistique malgré l'inflation et de dégager les moyens de financement de ces nouveaux besoins, la Scène nationale s'appuiera sur ses partenaires publics : Drac Alsace, Région Alsace, Département du Haut Rhin et Ville de Mulhouse.

Il est indispensable pour la mise en place de ce nouveau projet que les concours de nos partenaires publics progressent.

Le contexte économique incertain contraint l'Etat à maintenir ses aides, sans réévaluation. Néanmoins, afin de réaliser pleinement le projet artistique et culturel de La Filature, nous pourrions être amenés à le solliciter pour des financements complémentaires.

La Scène nationale s'assurera le concours d'autres partenaires publics en fonction des projets : Ministère de la Justice, de l'Education Nationale, Politique de la Ville, financements européens, Pro-Helvétia,...

L'évolution de la fréquentation s'accompagnera d'une légère progression des recettes de billetterie.

Nous poursuivrons notre ouverture au monde de l'entreprise en nous attachant à développer le mécénat à travers le Club des entreprises partenaires, dont nous souhaitons voir progresser le nombre de participants et le montant des concours financiers.

Annexe II

**Association La Filature,
Scène nationale**

**Budgets prévisionnels
2014-2015-2016-2017**

PROJET DE BUDGET GENERAL 2014 à 2017

CHARGES	BP 2014		BP 2015		BP 2016		BP 2017	
DEPENSES ARTISTIQUES	1 722 451	30,3%	1 712 118	29,9%	1 698 692	29,5%	1 683 892	29,2%
ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET RESIDENCES	238 916	4,2%	208 400	3,6%	228 300	4,0%	198 000	3,4%
Coproduction	129 916	2,3%	99 400	1,7%	119 000	2,1%	89 000	1,5%
Résidences et associations	109 000	1,9%	109 000	1,9%	109 300	1,9%	109 000	1,9%
ACTIVITÉS D'ACCUEIL	1 112 000	19,5%	1 120 000	19,6%	1 154 500	20,1%	1 120 000	19,4%
Accueil programmation saison	1 112 000	19,5%	1 120 000	19,6%	1 154 500	20,1%	1 120 000	19,4%
AUTRES ACTIVITÉS ARTISTIQUES	284 100	5,0%	293 438	5,1%	213 000	3,7%	263 000	4,6%
Festivals	203 600	3,6%	200 000	3,5%	120 000	2,1%	170 000	2,9%
La Filature Nomade	19 000	0,3%	36 438	0,6%	36 000	0,6%	36 000	0,6%
Photographies	61 500	1,1%	57 000	1,0%	57 000	1,0%	57 000	1,0%
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	87 435	1,5%	90 280	1,6%	102 892	1,8%	102 892	1,8%
Ateliers et actions culturelles	34 000	0,6%	35 000	0,6%	39 000	0,7%	39 000	0,7%
La Filature au collège	33 500	0,6%	31 800	0,6%	31 800	0,6%	31 800	0,6%
Option lourde théâtre Lycée Montaigne	2 935	0,1%	10 480	0,2%	15 092	0,3%	15 092	0,3%
Interventions en milieu carcéral	17 000	0,3%	13 000	0,2%	17 000	0,3%	17 000	0,3%
CHARGES ANNUELLES DE SAISON	435 000	7,6%	420 000	7,3%	402 951	7,0%	401 686	7,0%
Communication	200 000	3,5%	185 000	3,2%	185 000	3,2%	185 000	3,2%
Personnels techniques non permanents	230 000	4,0%	230 000	4,0%	212 951	3,7%	211 686	3,7%
Autres charges	5 000	0,1%	5 000	0,1%	5 000	0,1%	5 000	0,1%
CHARGES DE STRUCTURE	3 530 605	62,1%	3 590 000	62,7%	3 648 088	63,4%	3 686 152	63,9%
Frais de fonctionnement	1 110 000	19,5%	1 100 000	19,2%	1 110 488	19,3%	1 100 000	19,1%
Masse salariale	2 302 605	40,5%	2 380 000	41,6%	2 427 600	42,2%	2 476 152	42,9%
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques	10 000	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	108 000	1,9%	110 000	1,9%	110 000	1,9%	110 000	1,9%
TOTAL DEPENSES	5 688 058	100%	5 722 118	100%	5 749 730	100%	5 771 730	100%
PRODUITS	BP 2014		BP 2015		BP 2016		BP 2017	
RECETTES ET PRODUITS	903 979	15,9%	928 620	16,2%	951 620	16,6%	978 620	17,0%
RECETTES	528 479	9,3%	559 620	9,6%	581 620	10,1%	582 620	10,1%
Recettes spectacles vivants-accueils	445 859	7,6%	477 000	8,3%	499 000	8,7%	500 000	8,7%
Autres activités artistiques	82 620	1,5%	82 620	1,4%	82 620	1,4%	82 620	1,4%
AUTRES PRODUITS	375 500	6,6%	369 000	6,4%	370 000	6,4%	396 000	6,9%
Recettes Club des partenaires	67 500	1,2%	75 000	1,3%	80 000	1,4%	90 000	1,6%
Produits de gestion	102 000	1,8%	110 000	1,9%	105 000	1,6%	115 000	2,0%
Aides en compensation de charges - aide à l'emploi	6 000	0,1%	10 000	0,2%	10 000	0,2%	10 000	0,2%
CICE - crédit impôt compétitivité emploi	75 000	1,3%	76 000	1,3%	77 000	1,3%	78 000	1,4%
Produits financiers	15 000	0,3%	15 000	0,3%	15 000	0,3%	20 000	0,3%
Produits exceptionnels	27 000	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Reprise sur provisions	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Quote part des subventions d'investissements	83 000	1,5%	83 000	1,5%	83 000	1,4%	83 000	1,4%
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTÉES	103 448	1,8%	112 868	2,0%	117 480	2,0%	112 480	1,9%
Conseil Général du Haut Rhin subvention affectée TTC	26 000	-	26 000	-	26 000	-	26 000	-
Ministère de la Culture subvention affectée TTC dans contrat d'objectif	34 993	-	34 500	-	34 500	-	34 500	-
Ministère de la Culture subvention affectée TTC hors contrat d'objectif	5 935	-	15 480	-	20 092	-	20 092	-
Autres aides et subventions affectées TTC (y compris hors contrat d'objectif)	41 193	-	40 000	-	40 000	-	40 000	-
<i>Total subventions affectées TTC</i>	<i>108 121</i>		<i>115 980</i>		<i>120 592</i>		<i>120 592</i>	
Total HT	103 448		112 868		117 480		112 480	
SUBVENTIONS	4 680 630	82,3%	4 680 630	81,8%	4 680 630	81,4%	4 680 630	81,1%
Subventions complément de prix Ville de Mulhouse TTC	2 997 923	-	2 997 923	-	2 997 923	-	2 997 923	-
Subventions complément de prix Etat TTC	1 285 000	-	1 285 000	-	1 285 000	-	1 285 000	-
Subventions complément de prix Région Alsace TTC	320 000	-	320 000	-	320 000	-	320 000	-
Subventions complément de prix Département Haut Rhin TTC	176 000	-	176 000	-	176 000	-	176 000	-
<i>Total subventions complément de prix TTC</i>	<i>4 778 923</i>		<i>4 778 923</i>		<i>4 778 923</i>		<i>4 778 923</i>	
TVA (Complément de prix)	98 293		98 293		98 293		98 293	
Total HT	4 680 630		4 680 630		4 680 630		4 680 630	
TOTAL RECETTES	5 688 058	100%	5 722 118	100%	5 749 730	100%	5 771 730	100%
RESULTAT	0		0		0		0	

Annexe III

La Filature, Scène nationale

Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

Sur la base de l'article 12 de la présente convention, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées ci-après.

I. Indicateurs

1. Indicateurs quantitatifs

Indicateurs	Objectifs chiffrés 2014	Objectifs chiffrés 2015	Objectifs chiffrés 2016	Objectifs chiffrés 2017
Fréquentation payante au siège	39 000	39 300	39 700	40 000
Nombre de places mises en vente	52 000	50 000	52 000	50 000
Taux de places vendues par rapport à la jauge mise en vente	75 %	79 %	76 %	80 %
Part du public scolaire	17 %	17 %	17 %	17 %
Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle	65 %	65 %	65 %	65 %
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	2,4	2,4	2,4	2,4
Nombre de rep au siège hors festival	121	116	120	116
Nombre de spectacles diffusés au siège hors festival	50	48	50	48

2. Indicateurs qualitatifs

- Diversité de la programmation
Voir annexe artistique
- Partenariats artistiques- résidences artistiques
Voir annexe artistique
- Diversification des publics (collégiens, lycéens, publics empêchés...)
Voir annexe artistique

II. Conditions de l'évaluation

Au moins six mois avant le terme de la convention, et à la suite du comité de suivi prévu à l'article 12, l'évaluation de la convention s'effectuera à partir du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif établi par l'association.



**CONVENTION ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA FÉDÉRATION HIÉRO MULHOUSE :
SOUTIEN AUX ACTIVITES 2014 DU NOUMATROUFF,
SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU les orientations du Conseil Général pour le développement culturel
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget Départemental en faveur du Développement Culturel,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU les statuts la Fédération Hiéro Mulhouse en date du 14 septembre 1992,
- VU la convention 2010/2013 du 25 juin 2010 entre, l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et La Fédération Hiéro Mulhouse portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association,
- VU la demande de La Fédération Hiéro Mulhouse en date du 23 décembre 2013

Considérant la politique départementale de soutien aux Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion,

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du, **ci-après dénommé le Département, sis 100 avenue d'Alsace BP 20 351 Colmar Cedex,**

et

La Fédération Hiéro Mulhouse, ci-après dénommée Fédération Hiéro Mulhouse, le Noumatrouff ou l'association, représentée par son président, autorisé à signer en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du, **sise 57 Rue de la Mertzau, 68100 Mulhouse**

N° SIRET : 390 793 297 00016 – Code APE : 9002 Z

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les conditions d'attribution et de versement, en faveur de la Fédération Hiéro Mulhouse, d'une subvention de fonctionnement destinée à soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Noumatrouff en 2014 (annexe 1).

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par la Fédération Hiéro Mulhouse pour réaliser les actions mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité;

L'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

La présente convention se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le Département et la Fédération Hiéro Mulhouse.

ARTICLE 2- MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Après examen du budget prévisionnel 2014 (annexe 2) portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Noumatrouff, une subvention prévisionnelle maximale de 40 000 € est accordée par le Département à la Fédération Hiéro Mulhouse.

Conformément aux annexes 1 (projet artistique et culturel) et 2 (budget prévisionnel) de la présente convention, l'aide départementale est répartie comme suit :

- ↳ Centre Ressources : 20 000 €
- ↳ Festival Bêtes de Scène : 10 000 €
- ↳ Diffusion : 10 000 €

Cette subvention correspond à 4,14 % du budget prévisionnel 2014 du Noumatrouff.

A cet égard, si le montant des dépenses réelles attestées par la Fédération Hiéro Mulhouse pour les actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant, pour chaque activité soutenue, dans le budget prévisionnel transmis par l'association, la subvention versée par le Département sera automatiquement réduite à due concurrence, en fin d'opération, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié à la Fédération Hiéro Mulhouse par courrier du Président du Conseil Général.

La Fédération Hiéro Mulhouse devra alors se conformer à la demande de remboursement du trop perçu de la subvention qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Fédération Hiéro Mulhouse est supérieur au montant des dépenses figurant dans le budget prévisionnel précité, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT ET DE CONTROLE DE LA SUBVENTION :

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2014, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- ↳ un acompte de 50 %, à la signature de la convention, sur la base d'une lettre de demande, accompagnée du budget de fonctionnement en équilibre ;
- ↳ le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1.

Les versements sont effectués sur le compte bancaire de l'association.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Titulaire
Crédit Mutuel Enseignant 68 MULHOUSE	10 278	03900	00066191845	11	Fédération Hiéro

Ils feront l'objet de prélèvement sur le budget départemental, programme D822, chapitre 65, fonction 311, nature 6574, code programme 2358, service 371 du budget départemental.

Les modalités de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 5. - ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION HIERO MULHOUSE

La Fédération Hiéro Mulhouse s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics ;

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions visées à l'article 1, notamment par la recherche de partenaires financiers ;
- informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet de la subvention départementale ;
- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention ;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale ;
- aviser le Département de toute modification dans les statuts de l'association, la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;
- faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien du Département du Haut-Rhin » ; le Département fournira un visuel à insérer sur les documents de communication du Noumatrouff ;
- fournir au Département, avant le 30 juin 2015 :
 - . le bilan et le compte de résultat de l'année 2014 certifié par le trésorier de l'association ;
 - . un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- associer le Conseil Général aux manifestations, spectacles ou événements relevant de la subvention départementale.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. L'Association s'engage, à cet égard, à les faciliter.

ARTICLE 6- SANCTIONS

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par La Fédération Hiéro Mulhouse, sans l'accord écrit du Département, ce dernier pourra remettre en cause le montant de la subvention, suspendre son versement, voire exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer La Fédération Hiéro Mulhouse par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que La Fédération Hiéro Mulhouse n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions *des articles 1 et 2* de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de l'Association, soit pour des motifs qui lui sont propres tenant notamment à son activité et son administration, soit en cas de faute du Département. Dans ce dernier cas, la résiliation ne pourra intervenir qu'après envoi, au Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Le Département se réserve aussi la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par l'association de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation de l'association en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées précédemment pour les sanctions (examen des justificatifs présentés par l'association, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La Fédération Hiéro Mulhouse met en œuvre les actions visées à l'article 1 sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il appartient à La Fédération Hiéro Mulhouse de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 10 - CESSION DE CREANCES

Le Département devra être informé au préalable de tout projet de l'association de cession de la créance que constitue la subvention départementale au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, l'association s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles relatifs aux sanctions et à la résiliation.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la subvention et son versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

ARTICLE 11 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

ARTICLE 12 – AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention comprend 12 articles et 1 annexe. Elle est établie en deux exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président de La Fédération Hiéro Mulhouse,

Le Président du Conseil Général,



PROJET NOUMATROUFF
2014

1. Présentation

Le Noumatrouff, friche industrielle réhabilitée et implantée dans un quartier classé en ZUS, est issu d'une dynamique associative locale en 1992. Ce lieu de diffusion et de pratique dédié au vaste champ artistique des musiques actuelles, bénéficie du programme Scène de Musiques Actuelles (SMAC). Il dispose d'un espace de répétition comprenant 5 studios, d'un espace d'information (petites annonces, presse spécialisée, ouvrages et CD, multimédia...), de deux salles de concert (le café-musique d'une capacité de 300 places avec une scène et un bar et la grande salle de spectacle de 600 places avec une scène démontable). Le projet intègre également un centre de ressources et d'information ainsi qu'une école de musique. Le projet artistique et culturel 2014 du Noumatrouff est articulé autour de trois axes :

- favoriser la découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles amplifiées au travers d'un projet artistique de diffusion fort et identifié entre défrichage, nouvelles tendances musicales, et têtes d'affiche nationales ou internationales parcourant le prisme des esthétiques ou familles musicales émergentes (pop, rock, hip hop, soul, électro, reggae, musiques extrêmes), et ce, dans un souci de diversité musicale.
- développer une logique d'accompagnement des pratiques musicales autour de l'acte de création qui comporte les dimensions d'éducation artistique, de formation, de répétition et de diffusion.
- contribuer régionalement et nationalement à la structuration et au développement du secteur des musiques actuelles amplifiées en développant l'axe information-ressources.

La structure a ainsi consolidé sa position dans le paysage régional notamment en développant un axe fort et identifié de programmation mais également grâce ses actions de développement de la scène locale.

La proximité de la Suisse et de l'Allemagne favorise à la fois la circulation des publics et la mise en place de projet Transfrontaliers : Tremplin TRIBUNE – projet ICEBERG – Festival GénériQ.

2. Activités

2.1 La programmation

Le défrichage est un terme large mais il fonde notre réflexion et notre action de diffusion.

Le Noumatrouff s'emploie à garder l'origine de ce terme en visant une politique de programmation tournée sur la découverte de nouveaux groupes en devenir, nouvelles tendances musicales, nouveaux styles et de participer à leur émergence en restant en position de prescripteur sur le territoire. L'idée est de proposer un certain nombre d'esthétiques communes tout en conservant et en travaillant les spécificités des usages locaux avec un ancrage via la logique de RDV qui nous permettent de rencontrer une adhésion des publics.

Nous tentons de participer à la culture musicale des spectateurs et des artistes de la ville :

– Pour le rap : DBZ, ASOM, K-RIP... une scène hip hop florissante biberonnée à la programmation riche et éclectique proposé par le Nouma.

- Pour le rock : SHINESKI, MOUSE DTC, LAST TRAIN... autant de d'artistes spectateurs réguliers du Noumatrouff.

Un projet artistique intégré dans son territoire et ses usages et spécificités

Le projet vise clairement à encourager des comportements culturels curieux en valorisant la découverte et les groupes en devenir. Le travail de fidélisation d'un public local et régional et frontalier fonctionne grâce notamment à une vraie logique d'adhésion (Passé de 250 adhérents à 1000 de 2009 à 2013) qui va au delà de la logique consumériste de l'abonnement proposé par beaucoup. Le membre se sent investi et au cœur d'un projet global dont Bêtes de Scène et GénériQ et les concerts « coups de cœur » sont les points de rencontre culminants.

Au delà de la question des personnes, le Nouma vise à servir de « monte charge » à toutes les initiatives associatives locales dont le projet artistique s'intègre à celui du Nouma. Dans un esprit de territoire investi, le Nouma a tissé un lien de collaboration fort avec un réseau associatif local au niveau des salles partenaires (La Vapeur, Le Moloco, La Poudrière, La KASERNE à Bâle...) des associations ou collectifs artistiques locaux ou transfrontaliers (AfroSpicy, Unity Sound, Alma Negra, Collectif Cameleon, ASOM, D-BangerZ Records, Epistrophe, Darna,..).

D'autre part, nous souhaitons proposer des choix éditoriaux. Ainsi, la particularité des musiques actuelles au regard de leur diversité contribue fortement au brassage des populations dans le lieu, favorisant de fait une logique d'élargissement des publics. Ainsi la programmation se construit en gardant à l'esprit que nous avons non pas un public donné mais des publics.

À travers cette logique, la programmation vise à être une place forte :

- du « rock » avec ses dérivés qui se renouvellent en permanence comme la pop, le folk, le métal, le hardcore... ;
- des musiques « groove » issues des courants comme le hip hop, la soul, le funk, le dub, le reggae... ;
- de « l'électro » et ses multiples formes (drum'n'bass, abstract, dubstep...) et ses nombreux croisements avec le rock, le jazz, la world...;

La structure proposera en 2014 plus de 70 concerts et 150 groupes musicaux sur scène.

2.2 Centre de Ressource des Musiques Actuelles

Le Noumatrouff propose des activités dans le cadre du Centre de Ressource des Musiques Actuelles avec pour objectif l'accompagnement des pratiques musicales.

Répétition

Le Noumatrouff met à la disposition des musiciens amateurs ou professionnels 5 locaux (dont un réservé à la pratique de la batterie) de répétitions équipés que ce soit pour un libre service, pour des répétition accompagnées ou encore des résidences de création.

Filages

La structure propose des résidences et des filages dans la salle de concert à de nombreux groupes issus de la scène régionale mais aussi nationale. Il s'agit de permettre aux groupes d'appréhender la gestion de la scène en bénéficiant d'une mise en situation réelle et de travailler ainsi sur différents aspects difficiles à aborder en studio de répétition comme la scénographie, le son (face et retour) ou la lumière.

Stages

Une offre de stages est proposée chaque saison afin de répondre à la fois concrètement aux interrogations des publics et à leur formation. Les thématiques sont nombreuses et variées : recherche de concert, musique assistée par ordinateur, promotion des artistes, travail de la voix, création vidéo. En 2014, la structure proposera 10 stages.

Information

Un espace de documentation est mis à disposition des publics : méthodes et ouvrages pédagogique, ouvrages spécialisés dans le secteurs des musiques actuelles ainsi qu'un espace de consultation internet.

Suivi de projet

Pour répondre aux attentes et nombreuses demandes émanent des musiciens amateurs ou professionnels, porteurs de projet, représentation d'association, organisateurs... nous favorisons des rdv conseils personnalisés. Les thématiques de ces sessions d'informations et d'évaluations sont variées et adaptées au niveau de développement de chacun et abordent les points suivants : Réaliser un disque, budgétiser et financer son projet, utiliser Internet pour augmenter la visibilité son projet artistique, vendre son disque sur Internet, organiser une tournée de concerts pour son groupe, organiser un évènement de diffusion avec son association... Depuis 2011 nous utilisons la e-Mallette pour le suivi de ces projets. Il s'agit d'un outil pédagogique qui réunit un ensemble de documents administratifs et techniques destiné à répondre aux questions essentielles des porteurs de projets culturels (musiciens, acteurs de la filière...) et leur permettre d'agir en connaissance de la législation en vigueur dans le domaine du spectacle vivant. Elle se présente sous la forme d'une clé-usb et est remise gratuitement et sur rendez-vous aux porteurs de projets lors d'un entretien personnalisé au sein du Centre de Ressource du Noumatrouff.

La pratique artistique

Le Noumatrouff développe un projet d'enseignement musical dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Le projet pédagogique, en constante évolution, place la pratique collective comme axe prioritaire et prend en compte la diversité de chacun en trouvant les moyens pédagogiques appropriés pour allier l'esprit des musiques actuelles et l'enseignement théorique.

Le cursus proposé s'articule autour de 2 axes principaux : le cours d'instrument et l'atelier de pratique collective. Transmettre des connaissances théoriques, pratiques, des outils et des méthodes de travail personnel afin de rendre le musicien autonome sont les objectifs principaux du programme. En 2014, nous accueillerons environ 70 élèves avec 4 professeurs.

Soutien aux projets musicaux émergents

Le Noumatrouff met un point d'honneur à soutenir les artistes locaux dans leur démarche de professionnalisation grâce à son dispositif d'accompagnement basé sur plusieurs niveaux :

- niveau 1 : 1^{ères} scènes (Accès aux répétitions, à une première scène via les scènes ouvertes / tremplins cité jeune, proposition de formation, rencontre / débat autour des problématiques des musiques actuelles, axe technique)
- niveau 2 : groupes émergents (Réalisation d'un diagnostic, analyse et structuration des besoins, mise en réseau professionnel, soutien à la

circulation/programmation via première partie / festival / concert hors les murs et dispositif d'échange)

- niveau 3 : groupes en voie de professionnalisation (diagnostic approfondi, analyse fine des besoins, programmation, soutien et/ou recherche de booking et label, coaching scénique, recherche et proposition d'intervenants artistique, participation à la stratégie de développement des groupes).

Les groupes soutenus en 2014 :

- D-BANGERZ
- ART CORE STATE OF MIND
- THE WOODEN WOLFF
- MOUSE DTC
- VALY MO
- KEYS AND PROMISES

La structure a également mis en place un programme de circulation des groupes issus de la scène locale, conjointement avec d'autres salles de musiques actuelles du grand Est : la Rodia à Besançon, la Poudrière à Belfort, le Moloco à Montbelliard et La Vapeur à Dijon.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de soutien à la création et la résidence, le Noumatrouff participe au projet Iceberg, initié et conduit par les Eurockéennes de Belfort (FR) et La Fondation cma (CH), avec 10 acteurs culturels franco-suisses, en développant un projet expérimental d'accompagnement de 9 groupes émergents qui bénéficient pendant 2 ans (2013 - 2015) de résidences (Immersion), de formations (Arrimages), de concerts (Grands bains) grâce à moments de rencontres privilégiés avec des coordinateurs techniques, des intervenants artistiques, des communicants nouvelles technologies.

2.3 Inscription dans le territoire, les réseaux et interactions

Le Noumatrouff est implanté dans l'agglomération mulhousienne, forte de 270 000 habitants. De la proximité géographique avec l'Allemagne et la Suisse, découle une offre culturelle importante dans le secteur des musiques actuelles.

De fait, il est important de poursuivre l'objectif de développement des relations avec les acteurs locaux du secteur des musiques actuelles amplifiées grâce notamment à l'axe information-ressources, en participant activement à la consolidation d'un réseau régional d'acteurs composé des centres de ressources, des différents diffuseurs, des structures et associations spécialisées (labels, tourneurs, management...), des équipements culturels...

Le travail poursuivi en 2014 par le Noumatrouff, permettra de consolider des actions concrètes (campagne risques auditifs, jury des Inouïs du Printemps de Bourges...) avec une grande partie du réseau culturel régional. Nous maintiendrons ainsi une logique forte de partenariat avec de multiples structures dans une volonté de mutualisation de moyens et d'enrichissement culturel.

Nous poursuivrons notre travail sur la globalité de la pratique artistique hors les murs à l'occasion d'événements comme les festivals Bêtes de Scène, Caméléon et GénériQ, grâce à la coproduction de concerts avec des structures culturelles régionales ou transfrontalières (Scène Nationale, CREA, Ville de Mulhouse ou de Kingersheim, Maison d'arrêt, bibliothèques, Kaserne à Bâle en Suisse, Tremplin Tri National Tribune...)

Le Noumatrouff poursuivra ses actions en tant que :

- Correspondant IRMA pour l'Officiel de la Musique : Ce travail de correspondant nous permet de mettre en place une logique d'Observatoire Départemental et Régional des Musiques Actuelles, et ce, grâce à une collecte et une réactualisation quotidienne de l'information. L'objectif est de recenser les projets qui ont une « résonance nationale », ainsi 395 fiches sont recensées dans 11 rubriques.
- Antenne Alsace du Printemps de Bourges : Depuis 2005, le Noumatrouff effectue un travail de repérage des artistes, puis les accompagne avant et pendant la manifestation.
- Relais régional de l'association AGI-SON : Depuis 2007 le Noumatrouff est un des Relais Régionaux. L'objectif est d'organiser chaque année une campagne de sensibilisation sur les risques auditifs liés aux musiques amplifiées : diffusion des outils, communication, réunion et session d'information, évaluation.
- Membre de la FEDUROK/FEDELIMA : Depuis 1994, le Noumatrouff participe activement aux travaux favorisant ainsi le partage de connaissances entre salles et la mise en réseau d'initiatives communes.

La politique de développement durable de la structure s'inscrit, au niveau environnemental, sur des stratégies responsables comme la favorisation des producteurs locaux en matière de fournitures pour notre catering en gestion directe, le tri sélectif, la présence de gobelets réutilisables au bar, ou la réduction de l'utilisation de papier pour la communication, le recyclage.

Le deuxième axe s'articule autour du concept de l'amélioration du bien-être humain grâce à l'éducation et les activités culturelles que nous proposons. En effet, nous menons des actions pédagogiques et proposons des cours d'instrument, de chant, des ateliers de pratique ainsi que des formations.

Notre politique tarifaire découle également de notre préoccupation au développement durable en alliant viabilité économique de la structure et accès facilité à l'offre culturelle grâce à nos formes gratuites ou à bas coût.

Enfin, notre statut d'association favorise l'aspect participatif du mode de gouvernance en impliquant les citoyens dans les processus de décision.

3 – Structuration professionnelle & économique.

3.1 L'équipe

L'équipe de la structure est constituée de 8 permanents, aux postes de :

- Direction et action culturelle
- Programmation et communication
- Administration et production
- Régie générale
- Responsable centre de ressource et locaux de répétition
- Responsable bar et restauration
- Assistant régie locaux de répétition
- Assistant communication chargé de la diffusion des outils

L'équipe technique permanente est complétée par des vacataires techniciens du spectacle. La billetterie, le vestiaire, le service au bar, la restauration pour les artistes

sont coordonnés par les salariés permanents et complétés par une équipe de bénévoles.

En tant que membre du SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), signataire de la Convention collective des Entreprises Artistiques et Culturelles, nous sommes vigilant quant à son application en matière de droit du travail et au respect des réglementations en général. En effet, l'accueil des publics et des artistes impose la mise en place de procédures et contrôles obligatoires (accès PMR, décret sur le bruit, commission de sécurité, contrôles réglementaires techniques, DUPP...). Pour répondre à ses exigences nous avons développé des compétences spécifiques par le biais de la formation et de la sous traitance :

- le régisseur dispose d'une habilitation SSIAP1 et H0B0,
- le responsable des locaux de répétition d'une habilitation SST (SSIAP 1 en cours)
- le directeur d'un certificat de formation à la sécurité des spectacle
- à chaque ouverture public un agent de sécurité dispose d'une habilitation SSIAP 1
- tous les salariés ont suivi un stage d'entraînement à la lutte contre le feu et à l'évacuation

3.2 Economie de la diffusion

Conscient du contexte économique, le Noumatrouff adapte sa politique tarifaire en garantissant un prix moyen faible malgré l'augmentation des frais artistiques et coûts liés. Les tarifs de la billetterie sont déterminés en fonction des coûts artistiques dans une fourchette allant de 5 à 25€ avec une moyenne de 14€ ; une politique de fidélisation est développée avec une réduction systématique sur les billets mais également un concert gratuit par mois pour les adhérents de l'association. Plusieurs tarifications sont en vigueur : réduits (chômeurs, étudiants, lycéens, préventes...), carte culture (Université de Haute-Alsace), carte Max (Ville de Mulhouse), carte CEZAM (Comité d'entreprise), tarif membre pour les adhérents. Par ailleurs, que ce soit au Noumatrouff ou hors les murs, des formes gratuites sont proposées via notamment les scènes ouvertes ou les tremplins.

Le Noumatrouff consacre 70% de son budget à la diffusion que ce soit sous forme de production, co-production ou partenariat.

Le risque pris en matière de programmation est notable ; le moindre écart peut mettre l'équilibre budgétaire en difficulté sachant que la structure ne dispose pas de fond de roulement et que la marge artistique est faible. Par marge artistique, il faut entendre la capacité financière à compenser le différentiel entre les charges et les recettes variables d'une production. Cette situation, ainsi qu'un autofinancement de plus de 40 % lié essentiellement aux recettes fluctuantes de billetterie et de vente de boissons, ne permet que difficilement la prise de risque artistique. Chaque production fait l'objet d'une étude économique précise et un tableau de bord permet de suivre cette activité.

En étant le moteur de partenariats avec les associations, la Fédération Hiéro Mulhouse étend son offre de concerts, favorise un brassage des publics dans le lieu et permet l'implication d'autres porteurs de projet dans l'activité. Ces productions sont un complément naturel qui permettent de toucher soit des « niches » spécifiques soit un public plus large de « consommations musicales ». Une convention est établie pour chaque projet et la Fédération Hiéro prend en charge une partie des dépenses liées aux productions.

1. Budget prévisionnel 2014

SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE - LE NOUMATROUFF
BUDGET 2014 HORS TAXES EN EUROS

PRODUITS	2 014
Rémunération des services	325 100
Vente de billetterie	140 000
Vente bar	88 000
Participation ateliers / stages / formation	24 000
Location de locaux	20 000
Prestation de service	40 000
Cotisations	10 000
Autres ventes	3 100
Subventions d'exploitation (HT)	437 400
DRAC (SMAC)	150 000
Conseil Régional	35 000
Conseil Général Haut Rhin	40 000
Conseil Général Bas Rhin	
Ville de Mulhouse	244 000
ARS	
FEDER	17 000
Reprise de TVA	-48 600
Aides diverses	78 000
Aides Emploi - Cnasea	18 000
Aides Emploi - Conseil Régional Alsace	
Sacem, CNV et autres organismes	25 000
Financement aux projets	
Partenariats privés	35 000
Produits de gestion courante	21 000
QP Subv investissement	20 000
Produits divers de gestion	1 000
TOTAL	861 500
CHARGES	2 014
Achats	191 000
Achat de spectacles	145 000
Achats de marchandises	40 000
Fournitures	6 000
Services Externes	202 500
Promotion - Diffusion	35 000
Frais de production	48 000
Prestation Ressource / Création	43 000
Location / Entretien / Réparations	29 000
Frais postaux et Télécommunications	8 000
Honoraires, Sous traitance générale	16 000
Assurances	8 000
Missions - Réception	12 000
Documentation	2 000
Cotisations - Divers	1 500
Impôts et Taxes	29 000
Droits d'auteur SACEM	22 000
Taxe sur les spectacles	3 500
Impôts divers	3 500
Frais de personnel	418 000
Personnel permanent	230 000
Techniciens Intermittents	28 000
Artistes Intermittents	6 000
Intervenants artistiques et pédagogiques	15 000
Personnel CDD divers	7 500
Charges Sociales	131 500
CP, Indemnités, Transports, Formation	
Charges de gestion courante	21 000
Frais bancaires et actes	1 000
Dotations aux amortissement	20 000
TOTAL	861 500



**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL
de 2014 à 2016**

ENTRE

**LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN et LA VILLE DE HUNINGUE
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TRIANGLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

VU le rapport et la délibération de la commission permanente n° CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 portant sur l'approbation de vademecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant sur la validation du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 en faveur du Développement Culturel,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-5-1 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le projet artistique et culturel du Triangle de 2014 à 2016,

VU la demande de la Ville de Huningue en date du 20 décembre 2013 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle de 2014 à 2016,

Considérant la politique départementale de soutien aux Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 14 novembre 2014, sis 100 Avenue d'Alsace- B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,
ci-après dénommé le Département,

et

La Ville de Huningue, représentée par son Maire, habilité par une délibération du Conseil Municipal du, sise au 2 Rue de Saint-Louis - BP 350 - 68 333 Huningue Cedex
ci-après dénommée la Ville de Huningue ou la Ville,

PREAMBULE

« Le Triangle » est un équipement à vocation multiple dont la gestion, en régie municipale directe, relève de la Ville de Huningue.

Au titre de son action culturelle, la Ville de Huningue a engagé une démarche visant à faire du Triangle, dès son ouverture au public, un pôle culturel structurant au rayonnement local, départemental, régional et transfrontalier.

Pour accompagner cette ambition de la Ville, le Département a soutenu la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle dans le cadre de conventions depuis 2004, renouvelées jusqu'en 2013.

En outre, compte tenu du rayonnement territorial de cette structure, le contrat culture a fait l'objet d'une intégration au Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays validé par le Conseil général le 5 décembre 2013.

Dans ce contexte, la procédure de reconduction du partenariat culturel a été engagée entre le Département et la Ville de Huningue sur la base du projet artistique et culturel du Triangle élaboré pour les trois années à venir et dont les objectifs sont notamment de dynamiser la vie culturelle locale par des propositions culturelles professionnelles, en s'adressant à un public le plus diversifié possible.

Au regard de ce projet, en adéquation avec les priorités culturelles départementales, qui visent prioritairement l'aménagement culturel du territoire et la sensibilisation des publics, le renouvellement du partenariat entre le Département et la Ville de Huningue fait l'objet de la présente convention.

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays validé par le Conseil Général le 5 décembre 2013, définit les conditions d'attribution et de versement de l'aide du Département à La Ville de Huningue, destinée à soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle visant à :

- soutenir les pratiques artistiques sur le territoire, y compris les pratiques amateurs
- proposer une offre culturelle professionnelle et diversifiée sur le territoire local
- soutenir la création artistique professionnelle
- mettre en place des actions de médiation culturelle

La présente convention se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le Département et la Ville de Huningue.

ARTICLE 2 - MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et II (budgets prévisionnels) de la présente convention, l'aide départementale est ciblée sur :

- les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, avec au moins une action par an par type de public : collégiens, petite enfance et personnes âgées.
- la diffusion (programmation pluridisciplinaire intégrant au moins deux compagnies régionales) ;
- la création avec l'accueil en résidence d'au moins deux compagnies par an dont une régionale, sur une durée minimum de 5 jours et assortie d'actions s'adressant à des publics diversifiés du territoire ;

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par la ville de Huningue pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant, mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité, détaillées à l'annexe I.

2014:

Après examen du budget prévisionnel (annexe II de la convention) portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle, une subvention maximale de 28 000 € est accordée par le Département à la ville de Huningue pour 2014 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants au budget du Département et dans la limite de l'enveloppe prévue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention maximale correspond à 5,96 % du budget prévisionnel 2014 du Triangle.

L'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

de 2015 à 2016

Pour les années 2015 et 2016 le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par la ville de Huningue et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente et feront l'objet d'un avenant annuel.

Ces subventions seront notifiées annuellement à la ville de Huningue après le vote des budgets primitifs correspondants par le Département.

ARTICLE 3 - MODALITES DE VERSEMENT ET DE CONTROLE DE LA SUBVENTION

La participation financière au titre de l'exercice 2014, ainsi que celles au titre de 2015 et 2016 seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par la Ville de Huningue et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Elles feront l'objet d'un versement unique au cours de l'exercice, au vu d'une demande de la Ville, accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement du Triangle en équilibre.

Si le montant des dépenses réelles attestées par la Ville de Huningue est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans son budget prévisionnel, les subvention versées par le Département pourront être réduites à due concurrence par décision du Président du Conseil Général sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié à la Ville par courrier du Président du Conseil Général.

La Ville devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réalisées par la Ville est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Les aides financières seront versées sur le compte de la Ville de Huningue, trésorerie principale de Huningue, BANQUE DE FRANCE Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux – 30001 00 581 F 6820000000 31.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme K816, chapitre 65, fonction 71, nature 65734, code programme 35881 Service 06, du budget départemental.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le dernier versement.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE HUNINGUE

La Ville de Huningue s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions, notamment par la recherche de partenaires financiers ;
- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification concernant la direction du Triangle et les coordonnées de la Ville (postales, bancaires...) ;
- faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien du Département du Haut-Rhin » ; le Département fournira un visuel à insérer sur une page de la plaquette de programmation ;
- fournir au Département, chaque année, avant le :
 - 30 avril : le budget prévisionnel (année N) du Triangle validé par la Ville et certifié par le trésorier principal
 - 30 juin : un bilan d'activité et le compte d'emploi de la subvention allouée de l'année précédente, certifié par le Trésorier de la Ville de Huningue ;
 - le bilan financier du projet artistique et culturel du Triangle de l'année précédente ;
 - un état du personnel en service au Triangle relatif à l'année en cours.
 - 31 octobre : la plaquette de programmation de la saison à venir ;

→ associer le Conseil Général aux manifestations, spectacles ou évènements relevant de la subvention départementale.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. La Ville de Huningue s'engage, à cet égard, à les faciliter.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par la Ville de Huningue sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire diminuer leur montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par l'association, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer la Ville de Huningue par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que la Ville de Huningue n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 7 - COMITE DE SUIVI

Il est institué un comité chargé du suivi de l'exécution de la présente convention.

Il est composé des représentants de la Ville de Huningue, de la direction du Triangle et du Département.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention.

Un document cadre formalisé par le Département sera à renseigner chaque année par la Ville de Huningue et permettra au comité de suivi d'être informé notamment de l'évolution du projet artistique et culturel du Triangle ainsi que de sa situation financière et de l'emploi.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions *des articles 1 et 3* de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 9 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de Huningue de la présente convention, dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre

recommandée avec accusé de réception, la Ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire l'annuler et en demander le remboursement.

ARTICLE 10- RESPONSABILITE

La Ville de Huningue met en œuvre les actions visées à l'article 1 sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il appartient à la Ville de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 11 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre 2016, les signataires se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction éventuelle de la convention.

ARTICLE 12 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

ARTICLE 13 - AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention comprend 13 articles et 2 annexes. Elle est établie en deux exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar le,

Le Maire
de la Ville de Huningue,

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin,

PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DU TRIANGLE 2014 / 2016

Principales orientations

1- SOUTIEN AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (accueil et accompagnement technique)

- **Projets amateurs** portés par différentes entités :
 - associations locales : Tréteaux de Vauban, Harmonie Municipale, Cultu'Rock, Manhattan Jazz Choir, Photo Club du Rhin, atelier d'aquarelle du CADPA (locaux pour travail hebdomadaire et pour des restitutions publiques)
 - établissements scolaires (notamment école primaire M. Pagnol, atelier théâtre bilingue du collège Gérard de Nerval)
 - IDEN de la circonscription de St-Louis : travail autour des arts visuels (visite d'exposition et rencontre d'artistes plasticiens, préparation d'une exposition annuelle avec une douzaine de classe des écoles du secteur (primaires et maternelles) dont quelques classes de Bâle
 - Création d'un spectacle pluridisciplinaire annuel avec l'Académie des Arts et accompagnement d'interventions d'élèves dans différents lieux publics (en extérieur, dans des restaurants)
- **Résidences d'artistes professionnels** en vue de la création de spectacles (2 à 4 résidences par saison en musique, danse, théâtre, marionnette, cirque, art visuel)

2- DIFFUSION

Mise en place d'une saison culturelle complémentaire à l'offre existante par ailleurs sur notre territoire, composée de **spectacles vivants professionnels et d'expositions tout public** :

1) Festival Compli'Cité :

- Une programmation pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre, marionnette, cirque) propre à valoriser la diversité des formes et modes d'expression artistique, à destination d'un très large public (de 6 à 107 ans !). Des compagnies internationales, nationales et régionales invitées présenteront une vingtaine de spectacles (parmi lesquels des créations) sur différentes scènes à Huningue et dans les villes voisines, dont St-Louis et Weil am Rhein (D). Compli'Cité contribue au dynamisme, à l'attractivité et au rayonnement du secteur sud Alsace dans le domaine du spectacle vivant.

2) Autres spectacles :

- Au moins 3 spectacles « petite enfance » répartis dans l'année (destinés aux 18 mois - 3 ans et leurs parents) unique programmation destinée à ce public dans le secteur des 3 Frontières
- 3 à 5 autres spectacles répartis dans la saison (concerts, spectacle de cirque familial autour de Noël...)

3) Spectacles de rue :

- Programmation de spectacles de rue (4 à 5 rendez-vous – projet en cours de validation avec les élus)

4) Expositions :

- 5 à 6 expositions par saison (peinture, sculpture, lithographie, photographie, travaux d'enfants...)

3.- SENSIBILISATION ET ELARGISSEMENT DU PUBLIC / TRAVAIL EN RESEAU

La sensibilisation et l'élargissement du public passent par la mise en place de différentes actions :

Tout public : - Musiqu'Apéro le dimanche matin (minimum 5 par saison)
- Actions conjointes avec La Coupole (rencontres avec le public autour de l'accueil d'artistes)

Petite enfance : - travail de proximité particulier avec la crèche locale dans le cadre de spectacles spécialement dédiés.

Séniors : - axe de travail avec le CCAS pour la mise en place d'un service de navette ouvert aux plus anciens pour faciliter leur venue au spectacle (notamment pour le festival Compli'Cité).

Collégiens : - persévérance à chercher davantage d'ouverture malgré un intérêt très faiblement marqué par les établissements du secteurs (particulièrement le collège Gérard de Nerval compte tenu de sa proximité).

Handicap : - accueil de spectacle en lien avec le handicap ou faisant appel à des comédiens différents (médiation avec les instituts spécialisés)

Publics et artistes transfrontaliers :
- accueil d'expositions tri nationales (F-D-CH) organisées par le Triangle ou par des tiers (Rencontres photographiques des 3 Pays, Eclats de Brique avec divers plasticiens)

Travail en réseaux :

- Au niveau du grand Est avec le réseau Quint'Est
- Au niveau départemental avec Résonances (collaboration entre le festival Momix de Kingersheim et le festival Compli'Cité de Huningue...)
- Au niveau intercommunal avec A 2 pas de chez nous : développement de projet entre la Coupole de St-Louis et le Triangle de Huningue
- Au niveau transfrontalier notamment avec le Kulturamt de Weil am Rhein (D - à travers la programmation de spectacles, expositions, école de musique) et recherche d'ancrages côté suisse pour le montage de projet (notamment entre écoles de musique)

LE TRIANGLE
BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2014 / 2016

ACTIVITES	2014	2015	2016
CHARGES			
Diffusion	169 540	170 000	170 000
<i>dont festival Compli'Cit�</i>	95 026		
Soutien aux pratiques artistiques (Subvention et avantages en nature)	97 709	98 000	98 000
<i>dont projets amateurs</i>	82 879		
<i>dont r�sidences d'artistes professionnels</i>	14 830		
Charges de structure li�es au projet culturel et artistique (personnel, petit mat�riel et consommables, fluides... hors fonctionnement Acad�mie des Arts)	201 969	206 000	210 000
<i>dont projets transfontalier</i>	34 108		
<i>dont travail en r�seau</i>	3 143		
<i>Sensibilisation et �largissement du public</i>	(*)		
Total	469 218	474 000	478 000
PRODUITS			
Recettes de billetterie	24 000	26 000	27 000
Partenaires priv�s	14 750	14 750	14 750
Subvention Conseil G�n�ral	28 000	28 000	28 000
Subvention Conseil R�gional	5 000	8 000	8 000
Autres (Agence Culturelle d'Alsace)	1 330	1 100	1 100
Ville de Huningue	396 138	396 150	399 150
Total	469 218	474 000	478 000

(*) A ce jour, le service culturel n'est pas en capacit  de pr senter un chiffrage pr cis de ces actions qui soit fiable et v rifiable. Etroitement li es aux diff rents axes de notre projet, ces actions en partie fl ch es, rev tent par ailleurs des formes tr s diverses, fluctuantes en fonction de variables externes que nous ne ma trisons pas. On estime   titre indicatif, que cela repr sente environ 10% des charges de structures indiqu es.





**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL
DE 2014 A 2016
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, LA VILLE DE SAINT -LOUIS ET
LA SEML « LA COUPOLE »

PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU THEATRE DE LA COUPOLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 portant sur l'approbation de vademecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant sur la validation du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 en faveur du Développement Culturel,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-5-1 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU les statuts du 9 juillet 1999 de la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole",

VU le contrat de régie intéressée du 17 juin 1999 entre la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole,

Vu le bilan-évaluatif validé par la Commission Permanente du 15 novembre 2013 relatif au partenariat signé le 21 juin 2010 entre le Département, la ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole" de 2010 à 2013,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le Théâtre "La Coupole" de 2014 à 2016,

VU la demande du 16 juillet 2014 de la ville de Saint-Louis portant sur la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel par la Coupole de 2014 à 2016,

Considérant la politique départementale de soutien aux Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 14 novembre 2014, sis 100 Avenue d'Alsace-
B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, ci-après dénommé le Département,

La ville de Saint-Louis, représentée par son Maire ou son représentant, habilité par une délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2014, sise 21 rue Théo Bachmann BP 20090 68303 SAINT-LOUIS Cedex, ci-après dénommée la ville de Saint-Louis ou la ville,

et

La Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole", ci-après dénommée la SEML « La Coupole », sise 6 Croisée Des Lys 68300 SAINT-LOUIS, représentée par son administrateur agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration du 21 mai 2014.

PREAMBULE

Saint-Louis, troisième ville du Haut-Rhin, située au cœur d'un bassin de vie de 60 000 habitants, toute proche de l'Allemagne et de la Suisse, à proximité de Bâle a entrepris une politique volontariste de construction d'équipements publics dans tous les domaines en vue de renforcer son attractivité urbaine et son développement

Elle s'est ainsi dotée d'un équipement culturel comprenant une salle de spectacles (le Théâtre), des salles de cinéma et une salle pluridisciplinaire dont elle a confié, en 1999, l'exploitation et la gestion à la SEML « La Coupole » par le biais d'un contrat de régie intéressée.

Dans ce cadre, Le Théâtre de la Coupole mène une action d'animation culturelle sur la base d'une programmation principalement axée sur les disciplines majeures du spectacle vivant : le théâtre, la musique, la danse et le cirque.

La démarche du Théâtre en direction des publics et son inscription sur le territoire ont fondé le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" depuis 2004, à travers des conventions renouvelées jusqu'en 2013.

A son terme, la dernière convention (2010/2013) a fait l'objet d'un bilan évaluatif qui s'est révélé globalement très positif. Il a notamment souligné que la Coupole avait répondu aux objectifs de la convention passée avec le Département en proposant à un public diversifié, une offre culturelle de qualité, accompagnée de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation adressées, dans une forte proportion, à des publics scolaires. L'analyse a toutefois indiqué qu'une marge de développement existait en direction d'autres publics relevant des compétences du Conseil Général, notamment des personnes bénéficiaires des dispositifs de la solidarité.

Le bilan évaluatif précise que le changement de direction en 2012 a inscrit la structure dans une nouvelle logique, *avec la recherche d'un positionnement plus fort du Théâtre avec les structures culturelles locales et le développement de projets communs avec les lieux de diffusion du département.*

Dans ce contexte, le Théâtre « La Coupole » a actualisé son projet artistique et culturel pour les 3 années à venir en proposant notamment :

- des collaborations avec des compagnies régionales, tant en accueil de spectacles qu'en organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation ;
- des collaborations avec les structures culturelles locales (Conservatoire, Médiathèque, Triangle...) et les établissements scolaires (collèges ...)
- le développement des publics transfrontaliers et des actions vers de nouveaux publics, éloignés de la culture, notamment lors des festivals de musique du monde et de la francophonie.

Au regard de ce projet, en adéquation avec les priorités culturelles départementales, qui visent prioritairement l'aménagement culturel du territoire et la sensibilisation des publics, le renouvellement du partenariat entre le Département et la ville de Saint Louis et la SEML « La Coupole » fait l'objet de la présente convention.

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays validé par le Conseil Général le 5 décembre 2013 définit les conditions d'attribution et de versement de l'aide du Département à la Ville de Saint-louis, destinée à soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre la Coupole, de 2014 à 2016.

La présente convention se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le Département et la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole.

ARTICLE 2- MONTANT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et II (budgets prévisionnels) de la présente convention, l'aide départementale est ciblée sur :

- les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, avec au moins 1 action par an par type de public : collégiens, personnes âgées et publics bénéficiaires de dispositifs de solidarité
- le soutien à la création de compagnies régionales : accueil en résidence d'au moins deux compagnies par an dont une régionale et assorties d'actions s'adressant à des publics diversifiés du territoire, insertion dans la programmation, engagement en faveur de co-productions.

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par la ville de Saint-Louis pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant, mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité, détaillées à l'annexe I.

2014:

Après examen du budget prévisionnel (annexe II de la convention) portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre la Coupole, une subvention maximale de 20 000 € est accordée par le Département à la ville de Saint-Louis pour 2014 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants au budget du Département et dans la limite de l'enveloppe prévue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention correspond à 1,48 % du budget prévisionnel 2014 du Théâtre La Coupole.

L'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

de 2015 à 2016

Pour les années 2015 et 2016, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par la ville de Saint-Louis et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente et feront l'objet d'un avenant annuel.

Ces subventions seront notifiées annuellement à la ville de Saint-Louis après le vote des budgets primitifs correspondants par le Département.

ARTICLE 3 - MODALITES DE VERSEMENT ET DE CONTROLE DE LA SUBVENTION

La participation financière au titre de l'exercice 2014, ainsi que celles au titre de 2015 et 2016 seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par la ville de Saint-Louis et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Elles feront l'objet d'un versement unique au cours de l'exercice, au vu d'une demande de la ville, accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement de la Coupole en équilibre.

Si le montant des dépenses réelles attestées par la ville de Saint-Louis est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans son budget prévisionnel, les subventions versées par le Département pourront être réduites à due concurrence par décision du Président du Conseil Général sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié à la ville par courrier du Président du Conseil Général.

La ville devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réalisées par la ville est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Les versements seront effectués sur le compte de la ville de Saint-Louis, trésorerie de Saint-Louis, IBAN : FR25 3000 1005 81F6 8200 0000 031 SWIFT/BIC : BDFEFRPP CCT sous réserve du respect par la ville et de la direction du Théâtre La Coupole des obligations mentionnées à l'article 5.

Ils seront effectués par prélèvement sur le programme K816, chapitre 65, fonction 71, nature 65734, code programme 35881 du budget départemental.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le dernier versement.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET DE LA SEML LA COUPOLE

La ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole s'engagent à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions, notamment par la recherche de partenaires financiers ;
- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification concernant les statuts de la SEML "La Coupole", sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées (postales, bancaires...);
- faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien du Département du Haut-Rhin » ; le Département fournira un visuel à insérer sur une page de la plaquette de programmation ;
- fournir au Département, chaque année, avant le :
 - 30 avril : le budget prévisionnel (année N) annexe de la Coupole validé par la ville pour le théâtre La Coupole et certifié par le trésorier principal
 - 30 juin : le compte administratif annexe (année N-1) de La Coupole certifié par le trésorier principal
 - 31 octobre : la plaquette de programmation de la saison à venir ;
- associer le Conseil Général aux manifestations, spectacles ou événements relevant des subventions départementales.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. La ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole s'engagent, à cet égard, à les faciliter.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par la ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire diminuer leur montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par la ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer la ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement des subventions ne pourra être opérée sans que la ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole n'aient été mises en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à leurs obligations ou, à défaut, de présenter leurs observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 7 - COMITE DE SUIVI

Il est institué un comité chargé du suivi de l'exécution de la présente convention.

Il est composé des représentants de la ville, de la SEML « La Coupole », de la direction du Théâtre « La Coupole » et du Département.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention.

Sur la base d'un document cadre transmis par le Département, à renseigner chaque année par la direction du Théâtre, le comité de suivi est notamment informé de l'évolution du projet artistique et culturel de la Coupole ainsi que de la situation financière et de l'emploi.

Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre (en cause les dispositions *des articles 1 et 3* de la présente convention).

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 9 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect, par la ville de Saint-Louis et La SEML La Coupole, de l'une des clauses de la présente convention dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par le Département, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la ville de Saint-Louis et La SEML La Coupole n'auront pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La ville de Saint-Louis et La SEML La Coupole mettent en œuvre les actions visées à l'article 1 sous leurs seules responsabilités. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il leur appartient de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 11 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre 2016, les signataires se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction éventuelle de la convention.

ARTICLE 12 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents du ressort du Département du Haut-Rhin, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, laquelle ne pourra excéder 3 mois.

ARTICLE 13 – AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention comprend 13 articles et 2 annexes. Elle est établie en trois exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Maire de la ville
de Saint-Louis

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin,

L'administrateur de la
Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole",

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2014 / 2016
du théâtre La Coupole**

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2014 / 2015 / 2016

Préambule

Le théâtre La Coupole situé au centre de la commune de Saint-Louis est un équipement structurant qui concourt au développement et à l'aménagement culturel du territoire haut-rhinois.

Le théâtre a ouvert ses portes en janvier 2001 et constitue aujourd'hui avec la médiathèque Le Parnasse, le Café Littéraire, les Cinémas La Coupole et l'Espace d'Art Contemporain Fernet Branca, un pôle culturel fort en centre ville.

Le théâtre a réussi à affirmer son identité face aux autres structures de la région des Trois Frontières, tout en travaillant avec celles-ci en complémentarité pour participer au développement d'une offre diversifiée vers l'ensemble des publics de ce territoire.

Il est constitué de deux entités complémentaires :

- une grande salle de spectacle d'une jauge de 504 places pourvue d'équipements techniques de haut niveau,
- d'une salle ayant vocation de lieu de répétition et de travail pour les équipes artistiques en résidence.

Le projet culturel et artistique élaboré en 2000 a fixé une ligne artistique ambitieuse en termes de programmation, accompagnée d'un programme d'actions culturelles et de sensibilisation ayant pour objectif d'ouvrir la culture au plus grand nombre en développant les publics.

Un axe de travail spécifique avait été proposé en direction du jeune public et mis en application par une programmation liée à la sensibilisation de ces publics.

Après 13 années d'activité, un bilan positif peut être établi en ce qui concerne l'inscription du théâtre La Coupole dans la vie de la cité ludovicienne et sur le territoire haut-rhinois.

Celui-ci est attesté par l'importance des publics fréquentant le théâtre.

Après 9 années de soutien du département du Haut-Rhin à travers la signature de 3 conventions triennales, un nouveau projet culturel est proposé s'inscrivant dans la continuité des activités menées jusqu'à présent et laissant la place à des adaptations et des innovations pour toujours affirmer l'identité du lieu sur le territoire, son rayonnement et son implication auprès des publics à venir.

Les différents axes abordés seront :

- la programmation
- les actions de sensibilisation aux spectacles vivants
- l'ancrage local, l'irrigation du territoire sud alsacien et le développement des réseaux
- les projets transfrontaliers

Ce projet et les objectifs fixés permettront de conforter la politique de La Coupole en direction des publics éloignés des milieux culturels, de développer son champ d'action et ses réseaux locaux, régionaux et transfrontaliers.

La programmation de spectacles

Depuis son ouverture, le théâtre La Coupole a proposé une programmation ouverte sur les disciplines majeures du spectacle vivant.

L'objectif durant la période 2014 - 2016 est de maintenir la qualité et la diversité de l'offre en théâtre, musique, danse et propositions familiales.

Notre ligne de programmation nous permet de séduire des spectateurs aux attentes diverses et venant de tous horizons. Chacun peut trouver des propositions correspondant à ses goûts.

Les nouveaux publics sont d'ailleurs attirés par des têtes d'affiches, des comédiens, des auteurs ou des compagnies dont ils ont entendu parler, avant de s'intéresser à nos autres propositions

Pour les scolaires, les spectacles proposés répartis chaque trimestre de l'année scolaire répondent aux rythmes et aux besoins des équipes pédagogiques des établissements primaires et secondaires.

Les propositions de théâtre classique, les textes contemporains, la danse, le cirque et la musique complètent les sujets abordés en classe et visent à susciter la curiosité et la découverte.

Des accueils longs de compagnies régionales et/ ou jeune public ponctuent les saisons de façon à soutenir les créations et à organiser des rencontres et actions de médiation culturelles.

Chaque année, plus d'une dizaine de représentations sont proposés à l'ensemble du réseau scolaire. En plus des matinées, ces spectacles sont programmés de manière systématique pour un public familial.

Nous chercherons durant cette période à poursuivre et développer le travail spécifique de sensibilisation autour des représentations .

La sensibilisation, l'éducation et les actions culturelles

Le recrutement d'une personne en charge des publics est en cours. Ses attributions seront notamment de pérenniser et renforcer ces actions de médiation, de sensibilisation et d'éducation au près de publics jeunes ou adultes, éloignés de la culture.

Des collaborations plus appuyées sont menées avec des compagnies haut-rhinoises, de théâtre et de danse, de façon à proposer des temps de rencontre avant et après les spectacles. Ces artistes en présence sur les territoires mènent notamment des actions auprès des publics scolaires, du théâtre amateur et des associations.

La sensibilisation de nos jeunes spectateurs et leur éducation artistique passe par des actions culturelles données directement dans les établissements scolaires. La Coupole propose des interventions dans les classes (rencontres avec les artistes ou les équipes artistiques des spectacles ou intervention de la directrice artistique). Ce principe séduit et est régulièrement mené dans des établissements français, allemands ou suisses. Les interventions de professionnels en milieu scolaire sont également l'occasion de préparer une sortie au théâtre ou d'évoquer leurs perceptions d'analyser leurs expériences à l'issue d'un spectacle.

Le théâtre au collège passe aussi par l'investissement de l'équipe dans les établissements : rencontres, participation au conseil d'administration, contribution aux journées d'information et d'orientation / forums.

Des visites d'élèves sont organisées afin qu'avec leurs classes, les jeunes puissent découvrir le fonctionnement d'un théâtre, prendre la mesure du travail réalisé en amont et en aval des spectacles. Les élèves en situation de pré professionnalisation ou investis dans leurs choix d'orientation rencontrent également nos équipes pour affiner leurs connaissances des métiers du théâtre.

Les dossiers de présentation, dossiers pédagogiques (téléchargeables sur notre Site) ainsi que les interventions préparatoires menées en classe sont maintenues et développées.

Des rencontres juste avant ou juste après la représentation, en salle ou à l'Espace Bar sont organisées, de façon à permettre aux spectateurs de rencontrer les équipes artistiques.

Les moments d'échange proposés après les représentations familiales se font chez un restaurateur partenaire qui met une salle, du personnel et un goûter à disposition des spectateurs et des artistes. Les expériences déjà menées sont des succès et seront pérennisés.

Des stages et masterclass, notamment en collaboration avec le Conservatoire de Saint-Louis et l'Académie des Arts du Triangle sont envisagés.

Les actions communes, menées avec la Médiathèque Le Parnasse sont poursuivies.

Ces collaborations locales font partie d'ambitions plus globales : une mutualisation des moyens avec d'autres structures, le développement de partenariats et collaborations, l'inscription dans des réseaux.

Inscription dans les réseaux, collaborations locales et irrigation du territoire

La fidélisation et le développement des publics sont basés en premier lieu sur une logique géographique. La provenance de nos spectateurs nous amène à travailler sur des territoires divers et notamment sur les zones du Sundgau – secteurs d'Altkirch et de Ferrette.

A travers la médiation des enseignants, nous touchons de plus en plus un public amateur de spectacles vivants et répondons à un déficit d'équipement sur cette zone.

Notre communication tient compte de ces données territoriales et nous veillons à irriguer le territoire du sud Haut-Rhin.

Les collaborations avec le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Louis se poursuivront : accueil des manifestations de fin d'année, organisation de rencontres avec des professionnels lors de répétitions publiques au théâtre La Coupole, travail de communication et de développement de publics autour de temps forts de notre programmation.

Sur le secteur des Trois Frontières les structures du réseau « A deux pas de chez nous » poursuivent leurs collaborations.

Notre objectif premier est d'organiser l'offre culturelle en évitant de proposer des spectacles sur les mêmes thématiques au même moment, pour permettre aux publics de circuler et découvrir le spectacle vivant « A deux pas de chez eux ».

Avec la coordination des calendriers nous avons pu dégager des axes de travail autour de la communication qui se concrétise par l'édition d'au moins un support de communication commun (soit thématique, soit « coup de cœur » de chaque structure). Les collaborations avec le Triangle de Huningue s'annoncent plus appuyées avec la participation de La Coupole au Festival Compli'Cité (projet 2015) et Momix en balade.

La Coupole fait partie du réseau de professionnels Quint'est, est investie dans les dispositifs et comités mis en place par l'Agence Culturelle d'Alsace et la DRAC.

Les actions transfrontalières

Nous continuerons notre travail de collaboration avec les théâtres des cantons de Fribourg, Vaud, Genève et Bâle. Des spectacles créés en Suisse sont inscrits dans les programmations de La Coupole.

Les collaborations avec l'Allemagne et la Suisse, outre celles menées dans le cadre des développements des publics (voir plus haut) s'axent autour des questions de programmation et de circulation des publics. Des contacts ont notamment été pris avec le Burghof de Lörrach et des compagnies institutionnalisées comme le KammerOrchester de Bâle ou le Ballett Basel.

Les actions menées avec les VHS (Universités populaires), les associations de francophones et le Museums Pass Musées se poursuivent.

Nous profiterons également des deux festivals : musique du monde et francophonie pour faire du développement de public en direction des transfrontaliers. Nous avons noté que ces genres de spectacle connaissent une fréquentation supérieure du public allemand et suisse par rapport aux autres spectacles.

**Programmation prévisionnelle
Années 2014/2015/2016**

Programmation prévisionnelle - Année 2014

1/ La programmation jeune public

Diversité et exigence de qualité ; classique et contemporain

Nombre de spectacles : 5

Genres : musique, danse, théâtre, cirque

Accueil de compagnies régionales qui séjournent plus longtemps au théâtre La Coupole de façon à mener des actions de sensibilisation (Fdida / Machado, Act2 / Catherine Dreyfus, Flash Marionnettes)

Participation au festival Momix avec la programmation d'une création

2/ La sensibilisation et l'éducation

Continuité des actions de sensibilisation.

Interventions d'artistes, notamment Jean-Marc Eder du Mythe de la Taverne, Kristine Groutsch et Catherine Dreyfus de Act 2

Actions vers les publics marginaux

Interventions dans les classes « être spectateur d'un spectacle vivant »

3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux

Réinscription dans le réseau Quint 'est

Participation au jury du Festival Momix

Participation au jury des régionales de l'Agence Culturelle d'Alsace

Participation au comité de sélection Arts Vivants en Alsace

Participation au jury des Molières

Collaborations avec la médiathèque, le Conservatoire, Le Triangle de Huningue

4/ Projets transfrontaliers

Interventions préparatoires dans des établissements suisses et allemands.

Développement du public transfrontalier sur les deux festivals : musiques du monde et francophonie.

Pérennisation du festival des musiques du monde

Programmation prévisionnelle - Année 2015

1/ La programmation jeune public

Continuité de la programmation en terme qualitatif et quantitatif.

Accueil de compagnies régionales

Participation au Festival Momix (Kingersheim) et Compli'Cité (Huningue)

2/ La sensibilisation et l'éducation

Continuité et développement des actions de sensibilisation.

Interventions d'artistes

Actions vers les publics défavorisés.

3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux

Participation au Festival Momix (Kingersheim) et Compli'Cité (Huningue)

collaborations avec la Médiathèque et le Conservatoire (conférences, master Class)

Temps forts autour d'artistes en résidence au Triangle

4/ Projets transfrontaliers

Programmation du KammerOrchester Basel

Création d'une première édition d'un festival de la francophonie (février 2015)

Projet de collaboration avec Stimmen (Burghof Lörrach)

Développement et fidélisation du public transfrontalier sur les deux festivals : musiques du monde et francophonie.

Pérennisation du festival des musiques du monde

Programmation prévisionnelle - Année 2016

Poursuite des axes engagés les années précédentes

1/ La programmation jeune public

programmation d'un spectacle en langue allemande

2/ La sensibilisation et l'éducation

développement des présences artistiques sur le territoire

3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux

poursuite des expériences menées avec nos partenaires locaux et régionaux mais également transfrontaliers

4/ Projets transfrontaliers

Traduction de notre site Internet en langue allemande et anglaise et travail de développement à destination des publics non francophones

Développement et fidélisation (ou juste fidélisation) du public transfrontalier sur les deux festivals : musiques du monde et francophonie.

Pérennisation des festivals des musiques du monde et de la francophonie.

Conclusion

Nous avons constaté depuis deux -trois saisons que les habitudes des spectateurs ont changé. Préférant il y a quelques temps encore l'achat sur la saison (donc sur deux demies années), ils viennent de plus en plus au théâtre prendre leurs billets quelques jours avant voir le jour même, délaissant de fait les formules d'abonnement.

Pour répondre à ce changement d'habitudes, il fallait nous remettre en question.

Une politique de communication renouvelée et la mise en place d'un nouveau rythme de saison, avec deux 1/2 saison permettra de dynamiser l'image du théâtre, d'accélérer le rythme de travail et de proposer au public des spectacles correspondant à leurs attentes. Le calendrier sera le suivant : présentation au mois de mai / juin de la saison d'automne (de septembre à décembre) puis le nouveau lancement de la saison (de janvier à avril). Ce principe nous permet à la fois de répondre aux demandes de "dernière minute" de nos spectateurs et de caler notre rythme d'activité sur les années civiles. Nous espérons également, en profitant de ces délais plus courts, organiser des actions de relance, de sensibilisation et de développements de nouveaux publics.

Au niveau économique, ce nouveau fonctionnement nous permettra également d'avoir une lisibilité, une adaptabilité plus grande. Au vu du contexte actuel et à venir, il nous semble pertinent de pouvoir être plus souple en engageant financièrement une demie saison à la fois pour pouvoir réajuster si besoin et caler ainsi nos rythmes sur nos financeurs et nos tutelles.

Casser les codes habituels et bouleverser le fonctionnement que nous avons connu depuis 13 ans nous permet de nous re questionner. L'année 2016 reste ainsi encore assez hypothétique dans les projets à mener ; nous tirerons bilan de toutes ces modifications et ajusterons nos propositions.

En terme de programmation cependant, l'exigence de qualité et de diversité qui constitue notre identité restera la même. Nous travaillerons autour de ces deux périodes avec deux temps forts, l'un en novembre autour des musiques du monde, l'autre en janvier - février autour de la francophonie.

THEATRE

ANNEXE II

REGIE INTERESSEE

COMPTE D'EXPLOITATION REALISE AU 31 DECEMBRE 2013/ PREVISIONNELS

(Montants H.T. arrondis)

	Réalisé au 31 déc 2012	Réalisé au 31 déc 2013	Budget 2014 retravaillé	Budget 2015 prévisionnel	Budget 2016 prévisionnel
Nombre de spectateurs					
RECETTES DIRECTES DE CHAQUE	239 498 €	231 626 €	234 000 €	239 600 €	239 600 €
- vente de billets	167 631 €	180 843 €	175 000 €	180 600 €	180 600 €
- vente confiseries/bar					
- locations théâtre/salle Portes	16 774 €	12 243 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
- recettes publicités					
- Subvention CG 68 versée à la Ville	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
- Subventions de l'Etat et autres org	35 093 €	18 540 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- Cession spectacles					
- autres recettes (subv cdc tour vag)					
- Produits financiers					
DEPENSES					
Classe 60 - ACHATS-ENERGIE-ENTR	84 832 €	79 693 €	77 000 €	67 000 €	67 000 €
- Energie	51 995 €	57 340 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €
- Alimentation, confiserie et boissons					
- Autres	32 837 €	22 353 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €
Classe 61 - SERVICES EXTERIEURS	88 127 €	82 977 €	79 500 €	79 500 €	79 500 €
- Location de films					
- Locations diverses	40 682 €	29 580 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
- Entretien, réparations et maintenanc	41 697 €	44 894 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
- Primes d'assurances	2 842 €	5 023 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
- Autres	2 906 €	3 480 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Classe 62 - AUTRES SERVICES EXT	1 248 780 €	1 211 215 €	1 188 500 €	1 127 500 €	1 127 500 €
- Personnel extérieur	664 453 €	662 180 €	635 000 €	635 000 €	635 000 €
- Personnel extérieur :investisst par nous-mêmes		32 214 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
- Publicité, publications, relations publ	54 608 €	43 210 €	45 500 €	35 500 €	35 500 €
- Transports	73 €				
- Déplacements, missions et réceptior	5 457 €	5 843 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
- Frais postaux et de télécommunicati	5 810 €	5 566 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
- Services bancaires et assimilés	2 260 €	2 259 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
- Achats spectacles	444 496 €	436 932 €	465 000 €	414 000 €	414 000 €
- Frais annexes sur spectacles/Droits	48 556 €				
- Manifestations 10° annniversaire					
- Frais de nettoyage des locaux	20 067 €	20 965 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
- Autres	3 000 €	2 046 €	500 €	500 €	500 €
Classe 63 - IMPOTS, TAXES ET VER	1 022 €	1 051 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TSA					
Autres impôts et taxes	1 022 €	1 051 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Classe 65 - AUTRES CHARGES					
TOTAL DEPENSES	1 422 761 €	1 374 936 €	1 346 500 €	1 275 500 €	1 275 500 €
TOTAL RECETTES	239 498 €	231 626 €	234 000 €	239 600 €	239 600 €
SOLDE	- 1 183 263 €	- 1 143 310 €	- 1 112 500 €	- 1 035 900 €	- 1 035 900 €



**CONTRAT CULTURE 2014-2017
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE MULHOUSE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

Vu le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 portant sur l'approbation de vademecum dans le cadre de la deuxième génération de contrats de territoire de vie,

Vu le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant sur la validation du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne de 2014 à 2019,

Vu le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 en faveur du Développement Culturel,

Vu le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-5-1 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de la Ville de Mulhouse en date du 15 février 2014 portant sur le renouvellement du contrat culture ,

Considérant la politique départementale relative au Développement Culturel des Territoires,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 14 novembre 2014, sis 100 Avenue d'Alsace - BP. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

et

La Ville de Mulhouse, ci après dénommée la Ville de Mulhouse, représentée par son Maire, habilité par procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 5 avril 2014, sise 2, rue Pierre et Marie Curie - BP. 1020 68948 Mulhouse Cedex 9.

d'autre part,

PREAMBULE

La Ville de Mulhouse a bénéficié d'un Contrat Culture avec le Département de 2008 à 2011 prorogé jusqu'en 2013, pour la mise en œuvre d'un projet culturel axé sur :

- ↳ l'animation culturelle (festival Scènes de Rue et Jeudis du Parc)
- ↳ un volet dédié aux arts visuels et art contemporain
- ↳ l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) : concerts décentralisés et parcours pédagogique dans un collège.

Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation réalisée en interne par la Mission Contrôle de Gestion du Département en lien avec le Service de Développement Culturel, validée par la Commission Permanente du 15 novembre 2013. Les conclusions de cette évaluation ont notamment préconisé :

- . d'engager une réflexion sur la logique des concerts décentralisés (territorialisation, format ou nombre de concerts, communication) ;
- . de privilégier le soutien en direction des actions de médiation culturelles de la ville de Mulhouse, notamment celles menées par la Kunsthalle ;
- . de favoriser les actions en direction des publics départementaux, notamment des personnes en difficulté socioéconomique.

Dans ce contexte et sur la base de ces recommandations, le Département et la ville de Mulhouse ont convenu de formaliser un nouveau Contrat Culture de 2014 à 2017 qui s'inscrit dans les objectifs départementaux de territorialisation, développement, de sensibilisation et d'éducation des publics.

Cette démarche fait l'objet de la présente convention laquelle est intégrée au Contrat de Territoire de Vie 2014/2019 de la Région Mulhousienne validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions ainsi que les modalités d'attribution et de versement de l'aide du Département à la ville de Mulhouse, destinée à soutenir, conformément à l'annexe I de la présente convention, de 2014 à 2017 :

- Les actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle
- L'animation culturelle de la ville de Mulhouse : Festival Scènes de Rue et Jeudis du Parc
- La diffusion musicale et l'action pédagogique de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

Elle se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le Département et la ville de Mulhouse.

Article 2 - Orientations du Conseil Général et descriptif des actions culturelles de la ville de Mulhouse

2/1- Orientations du Conseil Général :

Le Conseil Général, à travers sa politique culturelle, recherche la qualification des projets, la vitalité et l'irrigation des territoires, dans l'objectif d'une culture plurielle accessible à tous.

Ces objectifs peuvent être déclinés par la conception et la mise en place de projets :

- d'animation culturelle, à travers la programmation de spectacles ou concerts prioritairement professionnels, d'accueils d'artistes en résidences sur les territoires ;
- de médiation culturelle à travers des actions d'éducation, de sensibilisation et d'éveil aux expressions artistiques et d'incitation aux pratiques culturelles notamment en direction des publics relevant des compétences du Département : collégiens, personnes âgées, handicapées, en difficulté socio-économique...;
- de diffusion musicale territorialisée, en veillant à l'équilibre de l'offre sur le département.

2/2- Actions culturelles de la ville de Mulhouse :

A) Les actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle

La Kunsthalle, centre d'art contemporain de la ville de Mulhouse, est installée à la Fonderie, où elle programme des expositions, accueille des artistes en résidence et conduit des actions de sensibilisation du public à l'art contemporain.

La médiation culturelle et la recherche constante de l'élargissement des publics sont au coeur de son action. Pour répondre à cet objectif, de nombreuses activités sont mises en place, en direction de publics variés.

Par ailleurs le projet artistique et culturel de la Kunsthalle lui permet de s'inscrire dans un réseau d'art contemporain qui la rapproche des centres d'art de la région frontalière et au-delà.

B) L'animation culturelle : Festival Scènes de Rue et Jeudis du Parc

La ville de Mulhouse développe une politique d'animation dans l'objectif de favoriser son rayonnement culturel en proposant, à un large public, des manifestations culturelles de qualité.

1. le Festival des Scènes de Rue :

Il s'agit d'une manifestation événementielle qui a pour but de *« rapprocher le public des artistes et revendique sa capacité tant à intéresser un public peu familiarisé à l'expression du théâtre que répondre aux exigences des connaisseurs et amateurs des arts de la rue »*.

Depuis 2007, sa programmation a été confiée à un professionnel et propose au grand public, dans de nombreux lieux de la ville de Mulhouse, une palette créative et populaire des *Arts de la Rue* par des compagnies professionnelles : illusion, cirque, acrobaties, danse, musique, théâtre, écritures réactives...

Véritable temps fort de la vie mulhousienne, le festival est ainsi devenu un rendez-vous important pour les compagnies de renommée nationale et internationale, ainsi que pour les festivaliers et le public régional.

2. les Jeudis du Parc :

Ces soirées se déroulent durant l'été au Parc Salvator et proposent diverses animations culturelles : spectacles, projections de films et concerts. Fédérant de nombreuses associations, elles s'adressent à un large public et ont vocation à conforter le lien social.

C) La diffusion musicale et l'action pédagogique de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

L'Orchestre Symphonique de Mulhouse contribue à la dynamique de la vie culturelle de la ville de Mulhouse et développe son ancrage dans le département, mais aussi à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il s'attache par ailleurs à se rapprocher des publics en programmant des concerts dans les territoires situés hors de l'agglomération mulhousienne.

Parallèlement, l'orchestre mène une activité soutenue de sensibilisation auprès des jeunes, de l'école maternelle au collège et intervient auprès de publics dits "empêchés" (maisons de retraite, hôpitaux, établissements pénitentiaires ...)

1. La diffusion musicale sur le Département :

Au titre de son activité de diffusion, l'Orchestre Symphonique de Mulhouse programmera annuellement des concerts dans le souci d'une répartition équilibrée sur le territoire et en dehors des villes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis.

3 concerts dits "décentralisés" seront attribués par le Président du Conseil Général aux collectivités ou associations qui en formuleront la demande auprès du Département.

Leur mise en oeuvre s'opèrera dans le cadre d'une convention entre la ville de Mulhouse et le bénéficiaire. Le Département en sera destinataire pour information.

Ils seront gratuits pour la structure d'accueil qui, outre la mise à disposition d'une salle adaptée, devra assurer une large communication de l'événement auprès de la population du territoire en valorisant l'aide du Conseil Général.

La direction d'au moins 1 concert devra être assurée par le directeur musical et artistique de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

2. L'action pédagogique :

Au titre du rôle éducatif et social qui porte aujourd'hui les orchestres à la rencontre de publics plus nombreux et plus diversifiés, l'OSM s'engage à mettre en oeuvre des actions pédagogiques à l'intention des collégiens.

Ainsi, en lien et en amont d'un concert décentralisé, le Département proposera au collège territorialement concerné, la mise en place, par l'OSM, d'un parcours pédagogique structuré, défini et conduit en concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement retenu.

Le parcours s'articulera notamment, sur la base d'une thématique proposée par l'Orchestre, autour de modules ou ateliers comportant des interventions de musiciens sur le site du collège, une visite des élèves à la Filature et éventuellement un volet lié à la pratique (chant ou musique); il cherchera également à susciter l'intérêt des élèves pour assister au concert donné par l'OSM dans la commune concernée.

Article 3 – Montant des aides départementales :

2014

Après examen du budget prévisionnel 2014 (annexe 2 de la convention) portant sur la mise en œuvre des actions culturelles de la ville, une subvention prévisionnelle maximale de **193 500 €** est accordée par le Département à la Ville de Mulhouse sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants aux budgets du Département et dans la limite de l'enveloppe prévue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention globale prévisionnelle maximale correspond à 31% du budget prévisionnel 2014 de la ville de Mulhouse (annexe 2).

Elle est répartie comme suit :

A) actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle : 25 000 €

L'aide du Département est destinée à soutenir les actions de médiation culturelle conduites par la Kunsthalle et adressées notamment aux publics relevant de sa compétence (collégiens, personnes en difficulté soio-économique et ou relevant des dispositifs de la solidarité...);

B) manifestations estivales :

- Festival "Scènes de Rue" : **50 000 €** dont 12 000 € pour une résidence d'artiste donnant lieu à des actions de médiation culturelle avec les publics relevant de la compétence du Conseil Général (collégiens, personnes en difficulté socio-économique et ou relevant des dispositifs de la solidarité...);

- Jeudis du Parc : **7 000 €**

C) diffusion musicale de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse sur le Département :

→ 3 concerts décentralisés : **100 500 €**

→ 1 parcours pédagogique à l'attention d'un collège : **11 000 €**

2015, 2016 et 2017

Pour les années 2015 à 2017, le Département déterminera annuellement son concours financier au vu du budget prévisionnel de l'exercice en cours présenté par la ville de Mulhouse et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Général.

L'octroi ces subventions prendra la forme d'une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente.

Ces subventions seront notifiées annuellement à la ville de Mulhouse après le vote des budgets primitifs correspondants par le Département et feront l'objet d'un avenant annuel.

Les subventions accordées dans le cadre de la présente convention devront uniquement être employées par la ville de Mulhouse pour réaliser les actions qui font l'objet du présent accord de 2014 à 2017 et visées à l'article 2 et au présent article.

Leur attribution et leur versement s'effectueront sous réserve du respect, par la ville de Mulhouse, du contenu de la présente convention, dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement, et dans le respect du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

La participation annuelle du Conseil Général n'excède pas 40 % du montant total des projets.

Article 4 - Modalités de versement et de contrôle de la subvention

Les participations financières au titre de l'exercice 2014, 2015, 2016 et 2017 seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par la ville de Mulhouse et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % après signature de la convention par les partenaires sous réserve d'une demande de la ville de Mulhouse, accompagnée des budgets prévisionnels correspondant aux actions culturelles
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation des bilans financiers et d'activités relatifs aux actions culturelles de l'année précédente;

Ils seront effectués par prélèvement sur le programme K815, chapitre 65, fonction 71, nature 65734, code programme 35781, service 006 du budget départemental.

Les subventions départementales seront créditées sur le compte de la Ville de Mulhouse, Trésorerie municipale Banque de France
Code banque : 30001 – Code guichet : 00581 – Compte n° C6840000000 Clé 16

Si le montant des dépenses réelles attestées par la ville de Mulhouse est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans ses budgets prévisionnels, les subventions versées par le Département pourront être réduites à due concurrence par décision du Président du Conseil Général sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié à la ville de Mulhouse par courrier du Président du Conseil Général.

La ville de Mulhouse devra alors se conformer à la demande de remboursement du trop perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission de titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la ville de Mulhouse est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Article 5 – Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations des parties. En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Article 6 - Engagements de la ville de Mulhouse

La ville de Mulhouse s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions, par la recherche notamment de partenaires financiers ;

- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien du Département du Haut-Rhin » ; le Département fournira un visuel à insérer sur les documents de communication;
- informer sans délai le Département des autres subventions attribuées pour la réalisation de l'objet des subventions départementales ;
- fournir, chaque année, le compte-rendu financier propre aux actions subventionnées ;
- adresser au Département les budgets prévisionnels (année N) de son programme d'animation culturelle, de la Kunsthalle et de l'OSM, avant le 31 décembre année N-1 ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention ;
- associer le Conseil Général aux manifestations, concerts ou événements relevant des subventions départementales ;

Le respect des présentes prescriptions est impératif : à défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes versés.

Article 7 - Sanctions

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par la ville de Mulhouse sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire diminuer leurs montants ou les annuler, après examen des justificatifs présentés par la ville de Mulhouse et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer la ville de Mulhouse par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement des subventions ne pourra être opérée sans que la ville de Mulhouse n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 8 - Comité de suivi et Evaluation

Il est institué un Comité de Suivi chargé du suivi de l'exécution et de l'évaluation de la présente convention.

Il est composé des représentants des signataires de la présente convention ainsi que des représentants de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, de la Kunsthalle et se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Dans ce cadre, la ville de Mulhouse, présentera chaque année le bilan et les différentes actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2017, et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 12 ci-après, une évaluation du partenariat et des actions menées sur la durée de la convention sera mise en œuvre par le Comité de Suivi selon la procédure décrite en annexe IV.

Article 9 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions de l'article 1 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 - Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect, par la ville de Mulhouse, de l'une des clauses de la présente convention dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par le Département, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la ville de Mulhouse n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par décision motivée par l'intérêt général dûment justifié.

Article 11 - Responsabilité

La ville de Mulhouse met en œuvre les actions visées à l'article 2 sous sa seule responsabilité.

En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il appartient à la ville de Mulhouse de souscrire les assurances adéquates.

Article 12 - Reconduction de la convention

Avant la fin du premier semestre de la 4ème année, les signataires se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction éventuelle de la convention.

La conclusion éventuelle d'un nouvel accord est subordonnée à la réalisation du contrôle et du dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

Article 13 - Compétence juridictionnelle – contestations et litiges

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, laquelle ne pourra excéder 3 mois.

Article 14 - Autres dispositions :

La présente convention comprend 14 articles et 3 annexes. Elle est établie en deux exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire original sera remis à chaque signataire. Une copie sera transmise aux représentants de l'OSM et de la Kunsthalle.

Ale

LE MAIRE DE LA VILLE DE MULHOUSE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE MENEES PAR LA KUNSTHALLE en 2014

MEDIATION DIRECTE

VISITES GUIDEES

Descriptif :

Découverte des expositions en compagnie d'un médiateur, tous les samedis et dimanches à 15h.

Présence d'un médiateur tous les samedis et dimanches de 15h à 18h.

42 week-ends par an soit 252 heures de médiation.

Visites guidées des expositions sur rendez-vous selon le protocole de visite choisi.

Calendrier : Toute l'année pendant les expositions.

Publics : Scolaires (primaires et secondaires), Universitaires, Publics spécifiques, Adultes.

Etablissements :

Jeune Public

Etablissement	Niveau	Visite	Date	Exposition
Ecole Dornach	CE2	Visite + atelier	14/01/2014	Fait et à faire
Ecole de Pulversheim	CE1 + CM1	Visite + atelier	17/01/2014	Fait et à faire
Centre d'accueil Les Collines	CM2	Patrimoine / KMK	04/06/2014	Fait et à faire

Collèges

Etablissement	Niveau	Visite	Date	Exposition
Collège Kennedy	CHAAP 3 ^{ème}	Patrimoine / Classique	09/01/2014	Fait et à faire
Collège Kennedy	CHAAP 4 ^{ème}	Questions obliques	10/01/2014	Fait et à faire
Collège Théodore Monod	6 ^{ème}	KMK	16/01/2014	Fait et à faire
Collège Villon	4 ^{ème}	Questions obliques	20/02/2014	The Night of the Great Season
Collège Wolf	CM2 + 6 ^{ème}	KMK / Classique	08/04/2014	The Night of the Great Season
Collège Bel-Air	3 ^{ème}	Patrimoine	11/04/2014	The Night of the Great Season
Collège Faesch (Thann)		KMK	15/04/2014	The Night of the Great Season
Collège Faesch (Thann)	3*6 ^{ème}	Patrimoine / KMK / Questions obliques / Bouge ton corps	05/06/2014	Transpositions
Collège Defaoucaud (Nancy)	4 ^{ème}	KMK / Questions obliques	05/06/2014	Transpositions

Lycées

Etablissement	Niveau	Visite	Date	Exposition
Lycée St Joseph de Cluny		Questions obliques	19/03/2014	The Night of the Great Season
IATA	Terminales	Classique	03/04/2014	The Night of the Great Season
Lycée Schweitzer	2 nd e	KMK	16/04/2014	The Night of the Great Season
Lycée agricole Rouffach	BTS 1 ^{ère} année	Patrimoine	16/04/2014	The Night of the Great Season

Professionnel et enseignants

Etablissement	Visite	Date	Exposition
UHA	Apéro	11/03/2014	The Night of the Great Season
Wartsilä	Classique	11/04/2014	The Night of the Great Season
Lycée Schweitzer	KMK	12/04/2014	The Night of the Great Season
Service des sports	Classique	17/04/2014	The Night of the Great Season
Lycée Stoessel	KMK	01/07/2014	Transpositions

Associations

Etablissement	Visite	Date	Exposition
Culture du Coeur	Questions obliques	10/01/2014	Fait et à faire
AFSCO	KMK	21/02/2014	The Night of the Great Season
La Passerelle	KMK	21/02/2014	The Night of the Great Season
Culture du coeur	KMK	25/02/2014	The Night of the Great Season

CADA		06/03/2014	The Night of the Great Season
Relais d'Illzach -Courte Echelle	KMK parents / enfants	13/03/2014	The Night of the Great Season
ISSM	Questions obliques	03/04/2014	The Night of the Great Season
Impro Sinclair	Visite + atelier	04/04/2014	The Nigh of the Great Season
CREA		07/04/2014	The Night of the Great Season
MJC Petite Hollande		09/04/2014	The Night of the Great Season
CSC Bel Air	Visite + atelier	23 et 28/04/2014	The Night of the Great Season
UFCV	KMK	13/06/2014	Transpositions
UFCV	Questions obliques	16/06/2014	Transpositions

Parcours DIALOGUES Jeune Public

en partenariat avec le Musée des Beaux-arts, le Musée Historique de Mulhouse et La Filature

L'activité permet aux enfants de mieux appréhender les différents lieux d'exposition (musée, centre d'art, espace public) et de les sensibiliser aux œuvres d'art et objets historiques via le croquis et le dialogue. Des liens sont effectués entre plusieurs expressions artistiques et culturelles d'époques différentes. L'imaginaire des enfants est sollicité, notamment à travers le dessin et la composition.

Calendrier : Parcours de 3 séances (1 séance par partenaire) jusqu'en janvier 2014.

Publics : Scolaire primaire.

Etablissements : CP, CE1 et CE2 de l'école Cour de Lorraine, 2 classes de CP l'école Kléber.

Parcours SENS'ART Jeune Public

en partenariat avec le Centre de Ressources Drouot

Au fil de l'activité, les enfants sont sensibilisés aux œuvres d'art via les cinq sens. Associant les arts plastiques et l'écriture, ils construisent leur propre lecture d'oeuvre. Un des objectifs est de stimuler l'envie de lire et d'écrire. Les enfants sont amenés à prendre conscience de leurs capacités de création et de réflexion.

Calendrier : Parcours de 3 séances jusqu'en juin 2014.

Publics : Scolaire primaire.

Etablissements : CP et 2 classes de CE1 de l'école Cour de Lorraine, CE2 de l'école de Dornach.

Parcours LE CORPS A L'ŒUVRE Jeune Public

en partenariat avec Anne-Florence Dauchez, chorégraphe et Laurence Mellinger, plasticienne

Ce parcours se décline en deux ateliers basés sur l'expérimentation en écho aux œuvres de l'exposition en cours : l'un chorégraphique et l'autre plastique.

L'activité, menée par la chorégraphe Anne-Florence Dauchez, conjugue la danse et les arts plastiques. Chaque participant passe du statut de spectateur à celui de transmetteur via l'expression corporelle. La pratique et le contact directs avec les œuvres débouchent sur une réalisation collective qui traduit leur parcours chorégraphique.

Dans le cadre de sa « résidence-mission » aux APAP, Laurence Mellinger - plasticienne invite les participants à s'inspirer des œuvres de l'exposition en cours pour donner forme à leur imaginaire à travers différentes expérimentations plastiques.

Calendrier : Parcours de 6 séances à La Kunsthalle de mars à avril 2014.

Publics : Scolaire primaire.

Etablissements : CM1/CM2 de l'école Stinzi, CM2 de l'école Cour de Lorraine.

Parcours LA KUNSTHALLE AU COLLEGE ET AU LYCEE

en partenariat avec Laurence Mellinger, plasticienne

Le programme des arts plastiques au collège et au lycée tend à développer la pratique et la culture artistique des élèves. Basé sur des œuvres issues de la création émergente, ce projet répond aux objectifs du programme académique en invitant les participants à se les approprier par l'analyse et l'expérimentation plastique en collaboration avec un artiste intervenant.

Par cycles de quatre heures, la Kunsthalle organise pour les collégiens et les lycéens une invitation à l'art contemporain en s'appuyant sur sa programmation. Deux séances de deux heures seront menées par un artiste intervenant qui développera autour des expositions un travail basé sur l'analyse et l'expérimentation. Ces interventions sont soutenues par la Drac Alsace et l'Académie de Strasbourg.

Calendrier : Février à avril 2014.

Publics : Scolaire 2nd cycle.

Etablissements : Collège Kennedy (x2), Collège Saint-Exupéry, Collège Jean Macé (x2), Collège Wolf et Lycée Schweitzer.

RDV- Kunstapéros

en partenariat avec l'association [Mulhouse Art Contemporain](#) et la [Fédération culturelle des Vins de France](#).

Visite guidée suivie d'une dégustation de vin, tous les premiers jeudis du mois.

Calendrier : Tous les 1ers jeudis du mois en période d'exposition. 8 Kunstapéros par an.

Publics : Adultes.

RDV - Kunstdéjeuner

en partenariat avec l'[Université Populaire](#)

Conversation autour d'une œuvre suivie d'un déjeuner tiré du sac.

Calendrier : Un vendredi midi par exposition. 4 Kunstdéjeuner par an.

Publics : Tous publics

RDV - Kunstprojections

en partenariat avec l'[Espace Multimédia Gantner de Bourogne](#).

Projection de films expérimentaux issus de la collection de l'espace Multimédia Gantner présentés en écho aux expositions.

Calendrier : 2 Kunstprojections par an.

Publics : Tous publics

RDV - Kunstkids

en partenariat avec [Laurence Mellinger, plasticienne](#)

Ateliers à la semaine menés par un artiste intervenant.

Pendant les vacances scolaires, les Kunstkids proposent aux 6-12 ans de découvrir par le jeu et l'expérimentation des œuvres et une exposition temporaire. Avec la complicité d'un artiste, les jeunes se familiarisent au monde de l'art contemporain en réalisant une création individuelle ou collective qui fait écho à ce qu'ils découvrent dans l'exposition.

Une belle occasion d'imaginer et de s'exprimer à travers des approches et des techniques variées.

Calendrier : 5 sessions du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires du 24 au 28 février, du 28 au 30 avril, du 7 au 11 juillet, du 18 au 22 août et du 20 au 24 octobre.

Publics : Jeune public de 6 à 12 ans.

RDV - Dialogues Jeune Public

Ateliers de 4 jours

Regards croisés entre La Kunsthalle et le Musée des Beaux-Arts dans le cadre des expositions *Transpositions et Identités plurielles / Toż samość*.

A travers des activités ludiques et pratiques, les jeunes participants exploreront la technique du collage et la notion de transposition.

Calendrier : du 21 au 24 juillet 2014.

Publics : Jeune public de 10 à 14 ans.

Etablissements : Musée des Beaux-Arts de Mulhouse.

RDV - RDV Familles

Une visite-atelier proposée aux enfants et à leurs parents en écho à l'exposition en cours.

Calendrier : 4 RDV famille par an.

Publics : Jeune public à partir de 6 ans accompagné de deux adultes maximum.

RDV - Concert OSM

en partenariat avec l'[Orchestre symphonique de Mulhouse](#).

Concert développé en écho à l'exposition en cours.

Calendrier : 3 concerts.

Publics : Tous publics.

RDV - Ecrire l'art

Un auteur contemporain est invité à composer en écho aux œuvres de l'exposition en cours.

Lecture publique à l'issue d'une résidence de 4 jours.

Calendrier : 2 RDV Ecrire l'art par an.

Publics : Tous publics.

WORKSHOP

Pic & Planc + Bien Public de Nicolas PINIER

Pendant une année, les élèves de la classe de 4^{ème}3 du collège François Villon ont « parrainé » Nicolas Pinier dans les différentes étapes de la création d'un jeu et d'une table de jeu. Ensemble, ils ont cherché, expérimenté et finalement conçu *Pic & planc* un jeu de carte sur l'évasion fiscale et *Bien Public*, une table dont le design évoque une tranche de gruyère (symbolisant l'impôt) rongée par les fraudeurs fiscaux.

Calendrier : jusqu'en avril 2014.

Publics : Scolaire 2nd cycle.

Etablissements : Collège François Villon.

WORKSHOP

Locus Metropole 5

Workshop sur le thème de la langue et du langage, animé par les artistes Julien Blaine et Valentine Verhaeghe, avec les étudiants de l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon, de la Haute école des arts de Berne et de l'Université de Haute-Alsace. Le workshop a donné lieu à des performances des étudiants lors de la soirée Locus Metropole 5.

En partenariat avec le Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace

Calendrier : Workshop de 3 jours du 14 au 16 mai 2014.

Publics : Universitaires.

Etablissements : Le Service Universitaire d'Actions Culturelles de l'Université Haute-Alsace, Montagne Froide / Cold Mountain, Institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon et Haute école des arts de Berne.

DIGRESSION

Locus Metropole 5

Un événement en art, poésie et performance autour de la langue et du langage

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Kunsthalle a organisé une soirée performances Locus Metropole, un événement évolutif construit sur le thème de la langue et du langage.

Les artistes torturent les mots, se perdent dans les sons. Ils partagent leurs émotions et leurs interrogations par des actions ou des interprétations poétiques et décalées. La langue est parlée, les textes sont dits, l'écriture prend corps et souffle et le sens s'exprime par tous les sens.

Performances-improvisations à la librairie 47°Nord puis Solo-Performances à La Kunsthalle.

Avec la participation des artistes Julien Blaine (F), Anna Byskov (F), Sibylle Ettengrüber (A) et Larry Litt (USA).

En partenariat avec le Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace, Montagne Froide/Cold Mountain et la librairie 47°Nord.

Calendrier : Le 17 mai 2014.

Publics : Tous publics.

Etablissements : Le Service Universitaire d'Actions Culturelles de l'Université Haute-Alsace, Montagne Froide / Cold Mountain et la Librairie 47° Nord.

DIGRESSION

Cours publics d'initiation à l'art contemporain

en partenariat avec le Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace et la Haute école des arts du Rhin.

Autour d'une thématique, quatre intervenants présentent un courant artistique, un pan de l'histoire de l'art qui permet de recontextualiser la création contemporaine. Les cours sont assurés par des personnalités universitaires ou du monde de l'art et sont ouverts à tous sur inscription.

Cycle thématique de 4 séances de 1h30 consacrés au surréalisme contemporain.

Qu'est-ce que le surréalisme ? Une attitude ? Une imagerie ? Un délire ? Ce courant naguère controversé et perturbant, aujourd'hui reconnu et majeur est passé dans l'Histoire. Qu'en est-il de ses formes contemporaines ? Sont-elles reçues avec la même indulgence que celle prêtée désormais aux maîtres du courant, André Breton ou Salvatore Dali ?

Calendrier : Du 30 janvier au 20 février 2014

Publics : Universitaires, Adultes.

EVENEMENT

City Raid Andros

La Kunsthalle participe au City Raid Andros, parcours d'orientation en milieu urbain proposé aux enfants de 10 à 13 ans, à la découverte d'une douzaine de lieux institutionnels, sportifs et culturels dans la ville.

Calendrier : le 20 mai 2014.

Publics : Jeune Public.

Etablissements : Scolaires primaires, Centres socioculturels.

EVENEMENT

Journée de découverte des métiers des arts visuels

en partenariat avec Sémaphore.

Les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi sont invités à découvrir la mécanique d'une exposition et à rencontrer les professionnels des arts visuels.

Calendrier : le 10 avril 2014.

Publics : Scolaires 2nd cycle, Universitaires, Adultes.

Etablissements : Classe de 2nde du Lycée Jeanne d'Arc, classe de 2nde du Lycée Roosevelt, classe de 3^{ème} CHAAP du Collège Kennedy, L2 Histoire / L3 AGECE / Cours d'anglais de l'Université de Haute-Alsace, 2^{ème} année option Art de la haute école des arts du Rhin et visiteurs individuels.

EVENEMENT

Réceptions privées

Les publics des entreprises et/ou de nos partenaires sont conviés à visiter l'exposition en cours de manière conviviale et exclusive.

Calendrier : Tout au long de l'année en période d'exposition.

Publics : Equipes et invités des entreprises privées et partenaires.

Etablissements : Service action territoriale de Mulhouse (visite suivie d'un cocktail / déjeuner), Service sport et jeunesse de la ville de Mulhouse (visite suivie d'une dégustation de vins) et Wartsila (kunstdéjeuner).

EVENEMENT

Rencontres avec les acteurs de l'éducation

La Kunsthalle organise ou participe à des rencontres entre les acteurs de la médiation et ceux de l'enseignement. Ces échanges prennent la forme de discussions, d'études ou de formations.

Calendrier : Tout au long de l'année scolaire.

Publics : Professionnels de l'enseignement (2nd cycle, universitaire).

Etablissements : Université Haute-Alsace (kunstapéro avec l'équipe de l'UHA), Lycée Stoessel, Lycée Schweitzer et Directeurs des collèges et lycées de Mulhouse et ses environs.

MEDIATION INDIRECTE

RESIDENCE

Résidence AIR

Le programme annuel d'échange et de résidence AIR *Artists in Residency* porté par La Kunsthalle Mulhouse, le Frac Champagne-Ardenne, le Frac Franche-Comté, le Frac Nord-Pas de Calais (en collaboration avec BE-PART, Waregem, BE) et le Frac Lorraine permet de soutenir et dynamiser la scène artistique des régions Nord-Est.

Ces résidences sont réservées à des artistes originaires ou vivant dans cette grande région. Elles offrent une multitude de possibilités de rencontres de professionnels et s'avèrent de véritables accélérateurs de reconnaissance sur un plan local, national, voire international.

RESIDENCE

Résidence universitaire

La Kunsthalle et le Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace organisent une résidence d'artiste en milieu universitaire. Forts de leurs engagements respectifs pour la recherche associée à l'art contemporain, ils invitent un artiste à développer un projet qui s'inscrit sur le site mulhousien, en associant des enseignants et des étudiants de l'université, et qui s'appuie sur les caractéristiques du partenariat.

Chaque année un artiste est invité à passer deux mois à Mulhouse.

RESIDENCE

Résidence Ecrire l'art

Ce cycle d'invitations inédites s'inscrit dans le projet de recherche de la Kunsthalle autour de la médiation. Il réunit tout au long de la saison des écrivains et des expositions. Sous la forme de « mini-résidences » de quatre jours, un auteur contemporain s'immerge dans l'univers d'une exposition présentée à la Kunsthalle dans le but de composer autour des œuvres exposées.

Dialogues, créations, collaborations, poésies visuelles et sonores, textes et expressions permettent de visiter, voir, concevoir et revoir les œuvres à travers le langage spécifique de l'écrivain. Une lecture-performance publique est proposée dans l'espace d'exposition à l'issue de la résidence.

ANIMATION CULTURELLE DE LA VILLE 2014

1) FESTIVAL "SCENES DE RUE"

Présentation (projet artistique et culturel)

Volontairement populaire, artistique et festif, Scènes de Rue est un festival dédié aux arts de la rue et aux arts croisés, il offre une nouvelle lecture de la ville au gré de rencontres artistiques intimes ou grandioses.

Lancé en 1998 par le service d'animation culturelle de la Ville de Mulhouse, Scènes de rue n'a cessé de prendre de l'ampleur et ainsi devenir un espace de création tourné vers les arts de la rue traditionnels et renouvelés. Il est ainsi devenu un rendez-vous important du secteur, aussi bien pour les compagnies de renommée nationale et internationale, que pour les festivaliers et le public régional.

Scènes de Rue, c'est surtout une manifestation à échelle humaine, génératrice de grands rassemblements populaires, qui défend la notion de gratuité et de l'accès à la culture pour tous. Visuelle et bruyante, joyeuse et intelligente, consensuelle et provocatrice, Scènes de Rue envahit le centre-ville de Mulhouse. Elle offre des moments de partage et de rencontre, des spectacles pour tous les publics, mais aussi des représentations exigeantes qui interpellent notre société sur les rapports de l'homme et de la cité, et participe à la construction d'un « bien vivre ensemble ».

Objectifs

La configuration de Mulhouse est propice aux arts urbains : à échelle humaine, la ville offre de nombreux lieux adaptés à des actes artistiques dans l'espace public.

Dans ce cadre, l'ambition est de développer une programmation pluridisciplinaire au sein de laquelle vont « cohabiter » des projets portés par des artistes confirmés, avec des œuvres de répertoire mais aussi des projets en cours d'élaboration et de mûrissement développés par des artistes en émergence.

Thématique, compagnies ...

Tout en gardant l'envie de soutenir les expérimentations à ciel ouvert, de faire découvrir dans l'espace public des artistes rares et multiples, de mêler les réseaux, les esthétiques, de proposer des projets en maturation, nous allons tenter d'ébranler la ville, de la mettre en mouvement, de proposer une poétique, une impulsion commune et collective... Ouvrir les possibles, expérimenter avec le public, mélanger les formes et prendre du plaisir ensemble, l'édition 2014 de Scène de rue promet d'être vivante et ingénieuse, perturbante et joyeuse...

Compagnies et spectacles accueillies en 2014 :

Station house Opéra – Dominoes

Crapaud théâtre – Peach

Collectif Altérialiste - Bulles

Générik Vapeur – Bivouac

Orchestre Symphonique de Mulhouse – Concerts impromptus

Denis Tricot – Promenons-nous dans les bois !

Fragan Ghelker & Viivi Roiha

Projet Parkour & Cirque avec la French Freerun Family

Académie Fratellini – L'Académie hors les murs

La Cie d'Elles – Une fuite à cheval très loin dans la ville

Kamchatka – Fugit

Elodie Messonnier de Makadam Kanibal – Anatomique

Cie Microsillon – Urban bobitch

La Chouing – H-S

Les Batteurs de pavés – Les 3 Mousquetaires
Collectif de la Bascule – Rien n'est moins sûr (...mais c'est une piste)
Otradnoie – Otradnoie 1.
Eclats de Rock – Ma bête noire
Groupe Entorse – Haute Résilience
Iona Kewney & Joseph Quimby – Knights of the invisible
Cie Annibal et ses éléphants – Le Film du dimanche soir
Thé à la rue – A vendre
Spectralex – Perceval dans Soleil noir
Les 3 points de suspensions – Nié Qui Tamola et Le Fabuleux bal de Dj Yabon Daniel Meynard
Notre Cairn – La Noce
Zinderling – Velodroom
Titanos – Agitation forraine
Atelier Lefeuvre & Andre – Entre serre et jardin
Cie des Légendes Urbaines – Quand j'étais en quelque sorte amoureux de ces fleurs-là...

Résidences

Elodie Messonier (Makadam Kanibal) > Anatomique
Cie Microsillon > Urban Bobitch
Kamchatka > Fugit
Cie d'Elles > Une fuite à cheval très loin dans la ville
La chouing > H.S
Projet parkour & cirque (avec la French Freerun Family) > Laboratoire de recherche et sortie de résidence
Académie Fratellini > L'Académie hors les murs
Les Batteurs de pavés > Les 3 Mousquetaires
Orchestre symphonique de Mulhouse > Concerts impromptus & incongrus

Compagnies régionales

Notre Cairn
Orchestre Symphonique de Mulhouse

2) JEUDIS DU PARC :

Présentation : (projet artistique et culturel)

Chaque été, le parc Salvator prend des airs de fête pour accueillir les Mulhousiens. Chacun y trouve son bonheur entre pique-nique et restauration. La soirée débute par une prestation musicale, théâtrale ou artistique avant de laisser place au cinéma, avec un film populaire ou d'art et essai.

Objectifs :

La programmation éclectique invite chaque jeudi à découvrir une nouvelle sensibilité, une nouvelle culture à voyager et à partager. Moment convivial par excellence, les Jeudis du Parc sont l'occasion de voir ou de revoir des films internationaux, anciens, d'auteurs, de grands succès.

Thématique :

Chaque jeudi du parc est consacré à un thème, sur lequel la proposition artistique et le film s'accordent.

Programme :

26 juin : Marionnettes & têtes en l'air !
Spectacle : Le montreur – La leçon du montreur

- Film : Jean de la lune de Stephan Schesch (2011)
- 3 juillet** : A dada sur mon parc !
Spectacle : Marcel Duchamp – L'orchestre tout puissant
Film : Rubber de Quentin Dupieux (2010)
- 10 juillet** : A contre-courant
Spectacle : Cie Kiroul – Les fautifs-Comment va la terre ? Elle tourne...
Film : Tous au Larzac de Christian Rouaud (2011)
- 17 juillet** : Un cirque en commun
Spectacle : Crapaud Théâtre - Peach
Film : Un transport en commun de Dyana Gaye (2010) et Highway de Sergey Dvortsevov (2001)
- 24 juillet** : Nos amis les belges
Spectacle : Les chemins de terre – Le polichineur d'écritoire
Film : Le gamin au vélo de Jean Pierre et Luc Dardenne (2011)
- 31 juillet** : Dancing Salvator
Spectacle : Bal Moderne
Film : Les rêves dansants d'Anne Linsel et Rainer Hoffmann (2011)
- 7 août** : C'est l'Asie aux jeudis, et c'est fini !
Spectacle : Xu Fengxia Sola
Film : Beijing Bicycle de Wang Xiaoshuai (200)

DIFFUSION MUSICALE ET ACTION PEDAGOGIQUE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MULHOUSE 2014

1) Parcours et concerts à de Masevaux (mars à juin 2014)

Thème du parcours :

Outre le concert donné par l'Orchestre dans le cadre du Festival de Masevaux le 24 mai, l'Orchestre a travaillé en partenariat avec le collège sur un parcours concernant 2 classes de 4° (57 élèves), sur une double thématique :

- Découverte de la musique classique (histoire, esthétique, organologie, etc.)
- Initiation au chant choral avec un concert donné le 21 juin au cours duquel les élèves ont chanté une création d'Alexandros Markeas (commande de l'OSM) sous la direction de Patrick Davin

Calendrier réalisé :

- 11 avril : Atelier en classe par Alexandros Markeas, compositeur
- 14 mai : Atelier percussions à la Filature + visite du bâtiment
- 12 mai : Atelier trompette en classe
- 24 mai : concert de l'OSM à Masevaux
- 05 juin : Atelier violoncelle en classe
- 14 juin : répétition chorale des élèves en classe
- 17 juin : répétition chorale des élèves à la Filature dirigée par Patrick Davin
- 21 juin : concert de la chorale des élèves à la Filature dirigée par Patrick Davin
- 26 septembre : Bilan du parcours avec les élèves en classe

Concert de l'OSM à Masevaux :

- Programme : Haydn/Beffa/Webern/Tchaïkovski
- Nombre de musiciens : 43
- Direction assurée par Pierre Dumoussaud
- Remplissage : 500 personnes

Concert de la chorale des élèves à la Filature :

- Programme : Debussy/Fauré/Markeas
- Nombre de musiciens : 7
- Nombre de collégiens de Masevaux : 55
- Direction assurée par Patrick Davin
- Remplissage : 494 personnes

2) Parcours et concerts à Altkirch (octobre 2014 à juin 2015)

Thème du parcours :

Le parcours reprend l'idée développée à Masevaux : donner un concert dans le village et initier les élèves à la musique classique et au chant choral en terminant l'année par un concert donné par ces élèves à la Filature en juin 2015.

Calendrier prévisionnel :

- 2 octobre : Atelier cuivre en classe
- 12 octobre : Concert de l'OSM à la Halle au blé à Altkirch
- 2 décembre : Atelier Schubert 1 en classe

- 5 janvier : Atelier Schubert 2 en classe
- 9 janvier : les élèves assistent au concert Schubert de l'OSM à la Filature
- 26 janvier : rencontre en classe avec Gualtiero Dazzi, compositeur des deux chansons qui seront chantées en juin à la Filature par les élèves
- Février : début de l'apprentissage en classe des deux chansons de Gualtiero Dazzi
- 18 février : concert/Atelier de musique de chambre par les musiciens de l'OSM à l'Ecole de musique d'Altkirch
- Mars/avril/mai / juin : apprentissage des deux chansons de Gualtiero Dazzi
- 03 avril : Atelier percussions à la Filature + visite du bâtiment
- 18 mai : Atelier oiseau de feu en classe
- 22 mai : Concert OSM Oiseau de feu à la Filature
- 20 juin : concert des élèves à la Filature sous la direction de Patrick Davin

Concert du 12 octobre de l'OSM à Altkirch :

- Programme : à définir
- Nombre de musiciens : 15
- Direction assurée par Loïc Pierre
- Remplissage attendu: 300 personnes

Concert du 20 juin de la chorale des élèves à la Filature :

- Programme : Moussorgski/Dazzi
- Nombre de musiciens : 7
- Nombre de collégiens d'Altkirch : environ 50
- Direction assurée par Patrick Davin
- Remplissage attendu : 500 personnes

3) Concert à Battenheim

- Date et lieu du concert : 11 octobre à l'Eglise de Battenheim
- Programme : à définir
- Nombre de musiciens : 15
- Direction assurée par Loïc Pierre
- Remplissage attendu: 300 personnes

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE 2014/2019

CONTRAT CULTURE DEPARTEMENT VILLE DE MULHOUSE 2014/2017

BUDGETS PREVISIONNELS

CONTRAT CULTURE DEPARTEMENT VILLE DE MULHOUSE	2014		2015		2016		2017	
	Budget prévisionnel	Subvention départementale	Budget prévisionnel	Subvention départementale	Budget prévisionnel	Subvention départementale	Budget prévisionnel	Subvention départementale
ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE Actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle	30 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	à définir	à définir
ANIMATION CULTURELLE DE LA VILLE Festival des Scènes de Rue	380 000 €	50 000 €	380 000 €	50 000 €	380 000 €	50 000 €	à définir	à définir
Jeudis du Parc Salvator	30 000 €	7 000 €	30 000 €	7 000 €	30 000 €	7 000 €	à définir	à définir
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MULHOUSE Diffusion musicale décentralisée 3 concerts /an	165 000 €	100 500 €	165 000 €	100 500 €	165 000 €	100 500 €	à définir	à définir
Actions pédagogiques sous forme d'un parcours avec un collège en lien avec un concert décentralisé	11 000 €	11 000 €	13 500 €	11 000 €	13 500 €	11 000 €	à définir	à définir
TOTAL	616 000 €	193 500 €	618 500 €	193 500 €	618 500 €	193 500 €	à définir	à définir

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DU PARTENARIAT 2014/2017 ENTRE
LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE MULHOUSE**

Thématiques retenues/Informations à recueillir *

ANIMATION CULTURELLE DE LA VILLE :

Budgets prévisionnels, budgets réalisés, bilans qualitatifs

Festival "Scènes de Rues" :

Programme, nombre, typologie et origine des compagnies
Calendrier et lieu des spectacles,
Compagnies régionales
Publics (fréquentation, tranches d'âge, origine géographique...)
Résidence d'artistes : artistes, durée de la résidence, descriptif des actions de médiation culturelle et publics visés

" Les Jeudis du Parc" :

Thématiques annuelles
Fréquentation
Associations

ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE MENEES PAR LA KUNSTHALLE :

Budgets prévisionnels, budgets réalisés, bilans qualitatifs

Calendrier
Nature des actions menées
Typologie des publics
Partenaires

**DIFFUSION MUSICALE ET ACTION PEDAGOGIQUE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE
DE MULHOUSE :**

Budgets prévisionnels, budgets réalisés, bilans qualitatifs

Concerts décentralisés :

Bénéficiaires
Programme musical
Direction des concerts
Communication

Parcours pédagogiques à l'intention des collégiens :

Actions de sensibilisation menées
Liste établissements scolaires (collèges)
Niveau de classe et nombre d'élèves concernés
bilan évaluatif des collèges
Autres partenariats

Lisibilité et valorisation de l'aide du Conseil Général.

** les indicateurs ne sont pas limitatifs*

Annexe 8 au rapport

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

**Contrats de Territoires de Vie (AE)
Contrat Culture
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CTV00869	CREA KINGERSHEIM Convention 2014/2017 - Mise en œuvre du projet artistique et culturel Cofinancement 2014 : KINGERSHEIM : 288 743,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 35 000,00 € Région Mulhousienne	28 000 € votés au CG du 13/3/2014
CTV00873	HUNINGUE Convention 2014/2016 - Mise en œuvre du projet artistique et culturel Cofinancement 2014 : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 € Trois Pays	28 000 € votés au CG du 13/3/2014
CTV00887	MULHOUSE Contrat Culture 2014/2017 – Département/Ville de Mulhouse Région Mulhousienne	193 500 € votés au CG du 13/3/2014
CTV00872	SAINT-LOUIS Convention 2014/2016 - Mise en œuvre du projet artistique et culturel (Théâtre La Coupole) Trois Pays	20 000 € votés au CG du 13/3/2014
Total		269 500,00 €

Annexe 8 au rapport

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

**Lieux de diffusion et opérateurs culturels
PROGRAMME 2014 (AE)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00315	FEDERATION HIERO MULHOUSE Projet artistique et culturel du NOUMATROUFF en 2014 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 50 000,00 € MULHOUSE : 300 000,00 €	40 000,00 votés au CG 13/3/2014
Total		40 000,00

Annexe 8 au rapport

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

**Lieux de diffusion et opérateurs culturels (AE)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00311	LA FILATURE MULHOUSE mise en oeuvre du projet culturel en 2014 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 320 000,00 €	202 000,00 votés au CG 13/3/2014
Total		202 000,00